



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Établis par le
Receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2004

Volume I

Revue et
États
financiers

Canada¹

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004

En vente au Canada chez

votre libraire local

ou par la poste auprès de

Éditions et Services de dépôt

TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S5

Internet: <http://publications.gc.ca>

Téléphone: 1-613-941-5995 ou 1-800-635-7943

N° de catalogue P51-1/2004-1F

ISBN 0-660-96918-1

À son Excellence

la très honorable Adrienne Clarkson,
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,
Gouverneure générale et
Commandante en chef du Canada

Madame la Gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.



Le président du Conseil du Trésor,
Reginald B. Alcock

Ottawa, le 24 septembre 2004

À l'honorable Reginald B. Alcock,
Président du Conseil du Trésor

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2004, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le receveur général du Canada,
Scott Brison

Ottawa, le 24 septembre 2004

À l'honorable Scott Brison,
Receveur général du Canada

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Le présent rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I—Les états financiers du Canada sur lesquels la vérificatrice générale a exprimé une opinion; les observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du Canada; une analyse des états financiers et un sommaire sur dix exercices des opérations financières du gouvernement; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états.

Volume II—Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel.

Volume III—Informations et analyses supplémentaires.

Les états financiers vérifiés présentés dans le volume I sont pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le sous-receveur général du Canada,
I. David Marshall

Ottawa, le 24 septembre 2004

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

VOLUME I

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

Table des matières

Section

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Crédoiteurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Encaisse et débiteurs
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Autres informations relatives aux états financiers
- 12. Index

INTRODUCTION AUX COMPTES PUBLICS DU CANADA

Nature des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé à chaque exercice par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le rapport couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars et est préparé à partir de données contenues dans les comptes du Canada et de registres plus détaillés tenus par les ministères et organismes. Les comptes du Canada constituent le registre centralisé des opérations financières du gouvernement, tenu par le receveur général, et qui résume les opérations de tous les ministères et organismes. Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente une analyse sommaire des opérations financières du gouvernement. Son contenu se résume comme suit :

SECTION 1 : analyse des états financiers du Canada et analyse sur dix exercices des opérations financières du gouvernement;

SECTION 2 : états financiers vérifiés du gouvernement du Canada;

SECTION 3 : examen des revenus, des charges et du déficit accumulé;

SECTION 4 : analyse des comptes consolidés;

SECTION 5 : analyse des créditeurs et charges à payer;

SECTION 6 : analyse de la dette portant intérêt;

SECTION 7 : analyse de l'encaisse et débiteurs;

SECTION 8 : analyse des comptes d'opérations de change;

SECTION 9 : analyse des prêts, placements et avances;

SECTION 10 : analyse des actifs non financiers; et,

SECTION 11 : analyse des autres informations relatives aux états financiers.

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement.

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

SECTION 1

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

Analyse des états financiers

SOMMAIRE

	Page
Analyse des états financiers	1.2
Introduction	1.2
Faits saillants	1.2
Analyse	1.2
Comparaison des chiffres budgétaires et des chiffres réels ..	1.2
Comparaison avec 2002-2003	1.3
Tendances importantes	1.4
Risques et incertitudes	1.8
Renseignements financiers supplémentaires	1.9
État détaillé des résultats et du déficit accumulé	1.9
État détaillé de la situation financière	1.10
État de la variation de la dette nette	1.11
État des flux de trésorerie	1.12
État détaillé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers	1.13
État détaillé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces	1.14
Glossaire	1.15

NOTE AU LECTEUR

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministre des Finances. Celui-ci contient également des états financiers condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel*, est disponible via l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.fin.gc.ca/>. Vous pouvez également obtenir un exemplaire en communiquant avec le Centre de distribution du ministère des Finances, au (613) 995-2855.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Introduction

La présente section, conjointement aux autres sections du présent volume et des volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournit des renseignements supplémentaires détaillés sur les informations déclarées dans les états financiers vérifiés de la section 2 du présent volume. Pour une analyse plus poussée concernant les résultats financiers du gouvernement en 2004, veuillez consulter le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* publié par le ministre des Finances.

L'analyse portant sur les états financiers a été préparée sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada. Toutefois, c'est à l'ensemble du gouvernement que revient la responsabilité d'assurer l'objectivité et l'intégrité des états financiers.

Pour l'essentiel, l'analyse contenue dans la présente section compare les résultats financiers du gouvernement au produit intérieur brut (PIB). (Vous trouverez à la fin de cette section un glossaire des termes utilisés dans cette analyse portant sur les états financiers.)

Le PIB désigne la valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée et sert à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. À titre d'exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais tiendrait compte du pain en soi.

Statistique Canada calcule le PIB trimestriellement en appliquant des normes internationales et le met à jour une fois l'an. Aux fins de la présente section, le chiffre de l'année civile officielle est utilisé.

En général, les comparaisons au PIB sont acceptées à titre d'indicateurs appropriés des tendances en matière de performances financières du gouvernement.

Faits saillants

- Un excédent de 9,1 milliards de dollars a été enregistré en 2003-2004, ce qui constitue le septième excédent consécutif pour le gouvernement.
- Par conséquent, le déficit accumulé s'est établi à 501,5 milliards de dollars, en baisse de 61,4 milliards de dollars par rapport au sommet de 562,9 milliards de dollars enregistré en 1996-1997. Au 31 mars 2004, le ratio du déficit accumulé au PIB atteignait 41,1 % – un recul de 27,3 points de pourcentage par rapport au sommet de 68,4 % en 1995-1996.
- La dette nette a régressé de 52,7 milliards de dollars depuis les sept dernières années et se chiffrait à 556,3 milliards de dollars à la fin de 2003-2004, ou 45,6 % du PIB.
- La dette portant intérêt, à savoir la dette émise sur les marchés de crédit et la dette relative aux régimes de retraite et aux autres obligations, a augmenté de 0,4 milliard de dollars en 2003-2004. Depuis 1996-1997, elle a chuté de 13,9 milliards de dollars.
- Le ratio des revenus au PIB s'est établi à 16,3 % en 2003-2004, en baisse de 1,6 % par rapport à 1999-2000. Ce recul s'explique en partie par l'incidence des réductions fiscales annoncées dans le budget de février 2000 et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000.
- Les charges de programmes ont progressé de 5,3 % en 2003-2004. Le ratio des charges de programmes au PIB est demeuré le même en 2003-2004 à un taux de 12,6 %.
- Les frais de la dette publique en pourcentage des revenus se sont établis à 18,0 % en 2003-2004, en baisse par rapport au sommet de 35,2 % enregistré en 1995-1996. Il s'agit du plus faible ratio depuis la fin des années 1970.

Analyse

Comparaison des chiffres budgétaires et des chiffres réels

Comme le signalaient les documents budgétaires, les revenus et les charges de l'État sont sensibles à tout changement des hypothèses économiques, en particulier celles qui ont trait à la croissance économique réelle, à l'inflation et aux taux d'intérêt. Pour veiller à ce qu'une telle évolution n'affecte pas de façon négative l'objectif d'équilibre budgétaire du gouvernement, celui-ci adopte une approche prudente à l'égard de la planification budgétaire, notamment

en recourant aux prévisions économiques du secteur privé, en consultant régulièrement un groupe consultatif formé d'économistes du secteur privé, en incluant dans les prévisions financières une réserve annuelle pour éventualités ainsi qu'une preuve d'un surcroît de prudence économique. Les fonds inutilisés de la réserve pour éventualités sont appliqués en réduction du déficit accumulé.

Pour illustrer l'incidence de l'évolution de la conjoncture économique, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité de l'excédent. Ces analyses ont notamment montré

- qu'une baisse de 1 % de la croissance du PIB réel durant une année réduirait l'excédent d'environ 2,5 milliards de dollars par année,
- qu'une réduction de 1 % de l'inflation la première année réduirait l'excédent d'environ 1,4 milliard de dollars par année,
- qu'une baisse soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt augmenterait l'excédent de 1,1 milliard de dollars la première année.

Le budget de 2003 prévoyait un surplus de 4 milliards de dollars qui a été alloué à la réserve pour éventualités et au surcroît de prudence économique. *La mise à jour économique et financière 2003* datée du 3 novembre 2003, annonçait une diminution du surplus prévu à 3,5 milliards de dollars et le budget de 2004 prévoit le surplus à 1,9 milliard de dollars. Les résultats définitifs de 2003-2004 démontrent un surplus de 9,1 milliards de dollars.

Le budget initial de l'exercice 2003-2004 a été présenté sur une base nette. La note 2 iv aux états financiers qui figure à la section 2 du présent volume décrit les redressements qui ont été apportés aux chiffres du Budget de 2003 pour qu'ils soient présentés selon la méthode brute utilisée dans les présents Comptes publics. Voici, dans les grandes lignes, les résultats réels de 2004 comparativement aux résultats prévus au budget après ces redressements :

	2004		
	Budget	Réel	Écart
	(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu	122 100	123 530	1 430
Autres taxes et droits	43 100	41 365	-1 735
Cotisations d'assurance-emploi	17 600	17 546	-54
Autres revenus	14 500	16 106	1 606
Total des revenus	197 300	198 547	1 247
Paiements de transfert	103 600	102 378	-1 222
Autres charges de programmes	52 100	51 317	-783
Frais de la dette publique	37 600	35 769	-1 831
Total des charges	193 300	189 464	-3 836
Excédent annuel	4 000	9 083	5 083

L'excédent de 2003-2004 est supérieur de 5,1 milliards de dollars à la prévision annoncée dans le budget de 2003. Cette amélioration est attribuable à une augmentation de 1,2 milliard de dollars des revenus prévus, une baisse de 1,2 milliard de dollars des paiements de transfert, une baisse de 0,8 milliard de dollars des autres charges de programmes et une baisse de 1,8 milliard de dollars des frais de la dette publique.

Les revenus ont été de 1,2 milliard de dollars plus élevés que ceux estimés dans le budget de 2003. L'impôt sur le revenu ainsi que les autres revenus ont été plus élevés que prévu et ont été partiellement compensés par une baisse des autres taxes et droits d'accise.

La baisse des paiements de transfert résulte d'une diminution plus importante que prévu des transferts aux autres paliers de gouvernement (1,6 milliard de dollars). Une reprise économique plus lente que prévu en Ontario a réduit les disparités fiscales entre les provinces diminuant ainsi les droits à péréquation. Les prestations d'assurance-emploi ont été inférieures aux prévisions de 600 millions de dollars compte tenu de la diminution du nombre de bénéficiaires et de la réduction de la durée moyenne de l'indemnisation au cours de la période. Ces gains ont été compensés par une hausse des autres paiements de transfert de 1,0 milliard de dollars, reflétant une nouvelle politique de mesures prises depuis le budget de 2003, y compris les actions du gouvernement contre le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et les mesures fiscales énoncées dans le budget de 2004.

Les autres charges de programmes ont été légèrement plus basses à cause de crédits périmés plus importants que prévu pour les dépenses de programmes, ainsi que d'une baisse des charges des sociétés d'État. Ces gains ont été compensés par des dépenses militaires plus importantes résultant principalement des coûts de nouvelles missions.

Les frais de la dette publique sont beaucoup plus bas que ceux prévus au budget de 2003. Ceci est principalement attribuable à la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt, reflétant ainsi des réductions à court terme aux taux d'intérêt durant 2003-2004.

Comparaison avec 2002-2003

Les résultats réels de 2004 comparatifs à ceux de 2003 sont les suivants :

	Réel		
	2004	2003	Écart
	(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu	123 530	115 043	8 487
Autres taxes et droits	41 365	41 357	8
Cotisations d'assurance-emploi	17 546	17 870	-324
Autres revenus	16 106	15 962	144
Total des revenus	198 547	190 232	8 315
Paiements de transfert	102 378	98 643	3 735
Autres charges de programmes	51 317	47 350	3 967
Frais de la dette publique	35 769	37 270	-1 501
Total des charges	189 464	183 263	6 201
Excédent annuel	9 083	6 969	2 114

Les revenus au titre de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 8,5 milliards de dollars par rapport à 2002-2003. Les revenus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers ont progressé de 3,4 milliards de dollars, tandis que ceux de l'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de 5,2 milliards de dollars et que les autres revenus d'impôt sur le revenu ont diminué de 0,1 milliard de dollars. Les revenus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté globalement en ligne avec la croissance de 3,0 % du revenu des particuliers. L'augmentation des revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés est due principalement à la forte rentabilité dans le secteur financier en 2003.

Les cotisations d'assurance-emploi ont diminué de 0,3 milliard de dollars par rapport à 2002-2003 en raison de la réduction du taux des cotisations à l'assurance-emploi pendant les deux années civiles 2003 et 2004, qui a plus que compensé l'augmentation dans les revenus d'assurance-emploi en raison de l'augmentation de l'emploi et des salaires et traitements.

Le total des charges pour 2003-2004 a été de 6,2 milliards de dollars plus élevé que celui de l'an passé, net de la diminution de 1,5 milliard de dollars des frais de la dette publique. Les frais de la dette publique étaient inférieurs aux niveaux de 2002-2003 à la suite de la diminution des taux d'intérêt.

Les paiements de transfert ont augmenté de 3,7 milliards de dollars. Les principaux transferts aux particuliers, soit les prestations aux aînés et les prestations d'assurance-emploi, ont augmenté de 1,8 milliard de dollars en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et d'une hausse des prestations hebdomadaires moyennes. Les autres transferts ont augmenté de 3,2 milliards de dollars et reflètent l'augmentation de l'aide pour combattre le SRAS et l'ESB, et l'impact d'autres mesures budgétaires précédentes. Les transferts aux autres paliers de gouvernement ont compensé une partie des gains dans cette catégorie en chutant de 1,3 milliard de dollars. La croissance économique lente en Ontario a réduit les disparités fiscales entre les provinces entraînant une réduction dans les droits à pénalisation.

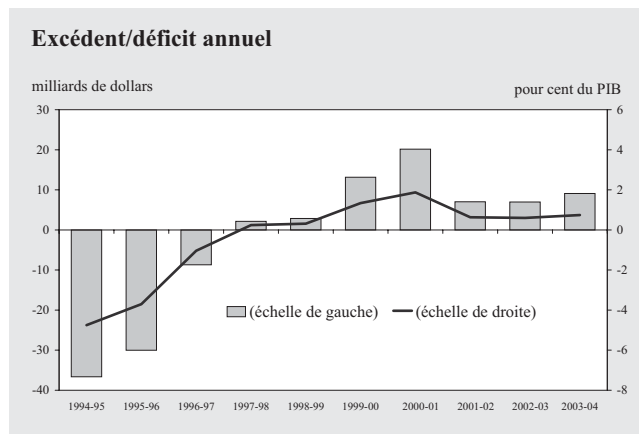
Les autres charges de programmes ont augmenté de 4,0 milliards de dollars. Ces augmentations sont essentiellement attribuables à l'accroissement des charges de fonctionnement et aux mesures stratégiques annoncées dans les budgets antérieurs.

Tendances importantes

L'excédent et le déficit

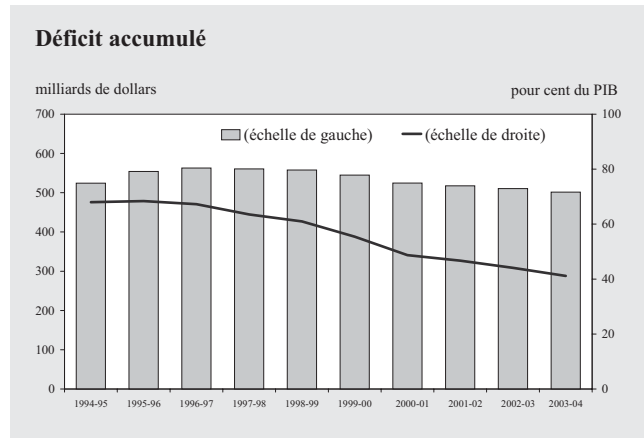
L'excédent de 9,1 milliards de dollars déclaré en 2003-2004 constitue le septième excédent consécutif enregistré par le gouvernement. Le Canada se démarque des autres pays du Groupe des Sept (G7) dans l'ensemble du secteur public, puisqu'il est le seul, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à avoir déclaré un excédent pendant l'année civile 2003. L'OCDE prévoit également que le Canada sera le seul pays du G7 à afficher un excédent pendant l'année civile 2004.

Le graphique suivant illustre les excédents et déficits enregistrés par le gouvernement au cours des 10 dernières années.



Déficit accumulé

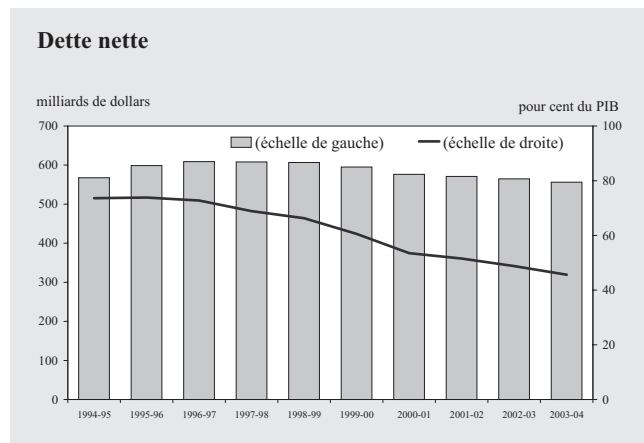
Le déficit accumulé désigne le total net de tous les déficits et excédents fédéraux annuels cumulés depuis la Confédération. Il est également équivalent au total des passifs de l'État moins le total de ses actifs – à la fois financiers et non financiers. En raison des excédents enregistrés pendant sept exercices consécutifs, le déficit accumulé a reculé pendant la même période, comme le montre le graphique suivant :



Dette nette

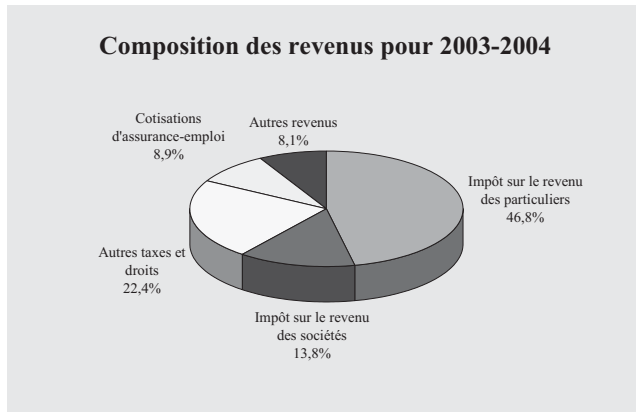
La dette nette du gouvernement – le total de ses passifs moins ses actifs financiers – a diminué à 556,3 milliards de dollars en baisse par rapport au sommet de 609,0 milliards de dollars enregistré en 1996-1997. En pourcentage du PIB, la dette nette s'établissait à 45,6 % en 2003-2004, soit une réduction de 28,3 points de pourcentage comparativement au sommet de 73,9 % de 1995-1996.

En général, ce ratio compare la dette à la capacité du gouvernement et des contribuables de la financer. Seuls les actifs financiers réduisent le total des passifs étant donné que les actifs non financiers ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État. Pour la huitième année consécutive, le ratio de la dette nette au PIB a reculé.

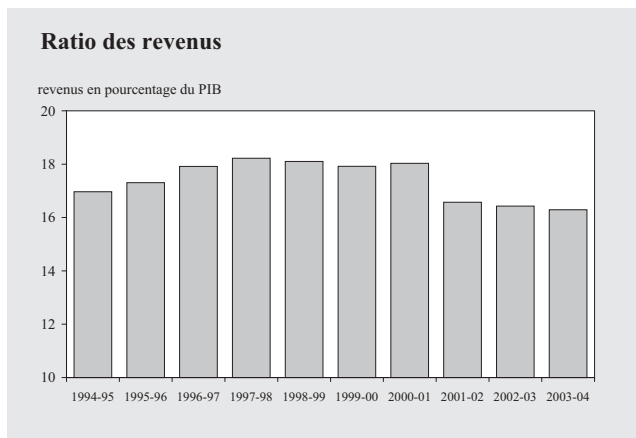


Revenus

Le gouvernement tire ses revenus des sources suivantes :

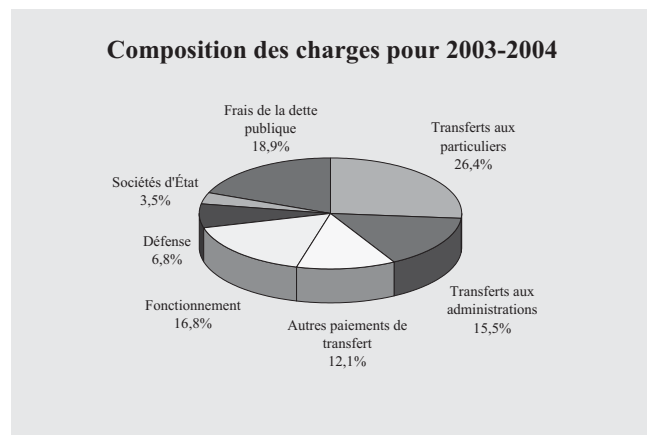


Le ratio des revenus indique l'étendue des revenus que le gouvernement tire de l'économie, sous forme d'imposition et de taxation ainsi que de frais d'utilisation. En 2003-2004 le ratio des revenus est de 16,3 %, comme le montre le graphique suivant, le ratio a atteint son niveau le plus bas depuis 1997-1998 lorsqu'il était à 18,2 %. Ce qui signifie que le gouvernement tire un pourcentage beaucoup moins élevé de revenus de l'économie canadienne.

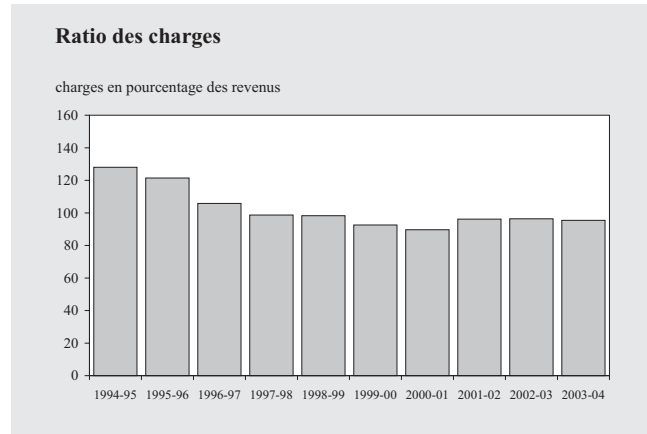


Charges

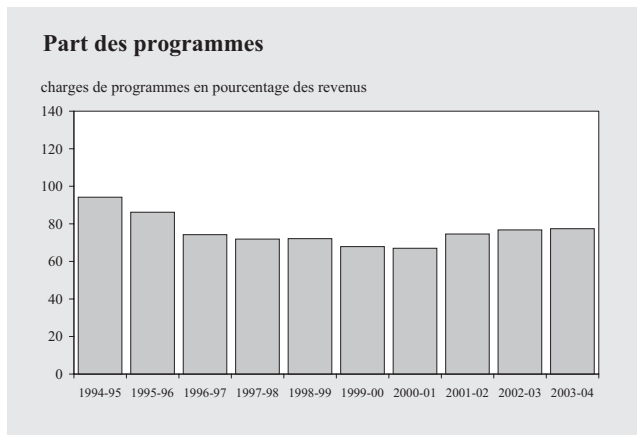
Le graphique suivant montre la composition des charges de l'État :



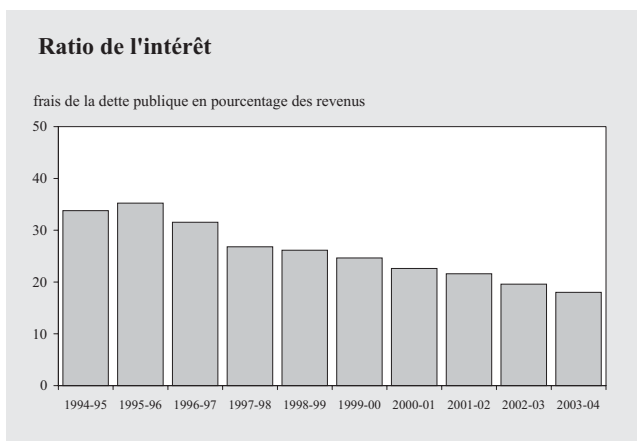
Le ratio des charges présente les charges de l'État en pourcentage des revenus. Un ratio des charges inférieur à 100 indique que les revenus sont supérieurs aux charges, ce qui entraîne un excédent. En 2003-2004, le ratio des charges s'établit à 95,4 %, soit une réduction par rapport à 128,0 % affichés en 1994-1995.



Le total des charges de l'État comprend l'intérêt sur la dette publique, lequel représente les montants requis pour que le gouvernement puisse rencontrer de façon continue les frais de financement de la dette. En général, le gouvernement dispose d'un plus grand pouvoir discrétionnaire concernant les autres charges de programmes. Ces charges, qui représentent le total des charges du gouvernement moins l'intérêt sur la dette publique, se sont élevées à 77,4 % des revenus en 2003-2004.

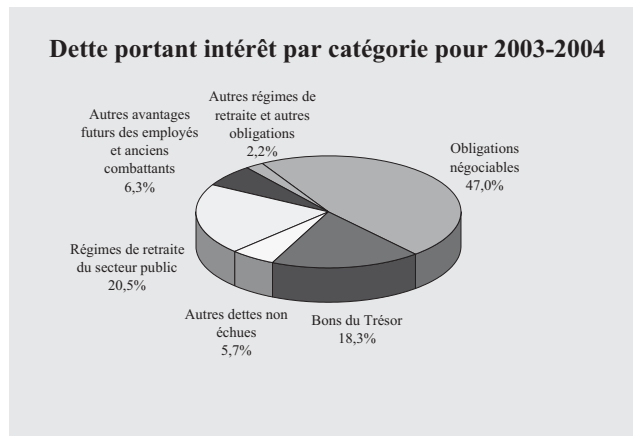


Le ratio de l'intérêt présente les frais de la dette publique en pourcentage des revenus. Il est passé de 19,6 % en 2002-2003 à 18,0 % en 2003-2004, ce qui signifie que le gouvernement a consacré à l'intérêt sur la dette publique 18 cents de chaque dollar qu'il a touché en revenus. Il s'agit d'une baisse par rapport au sommet de 35 cents signalé en 1995-1996, de même que du niveau le moins élevé enregistré depuis la fin des années 1970. Ce ratio représente les montants requis pour que le gouvernement rencontre de façon continue les frais de financement de la dette. Moins il est élevé, plus grande est la marge de manœuvre dont il dispose pour traiter des priorités principales de la population canadienne.

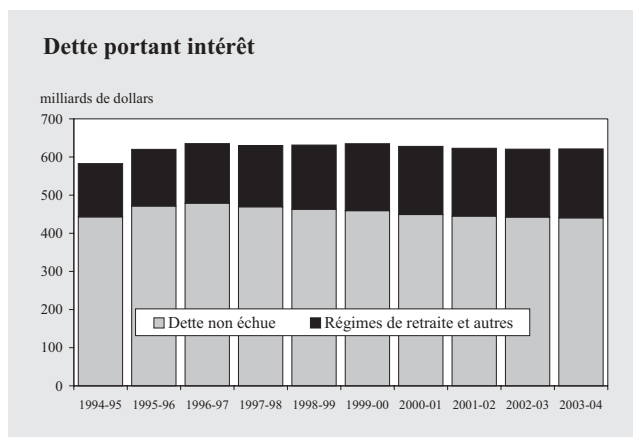


Dette portant intérêt

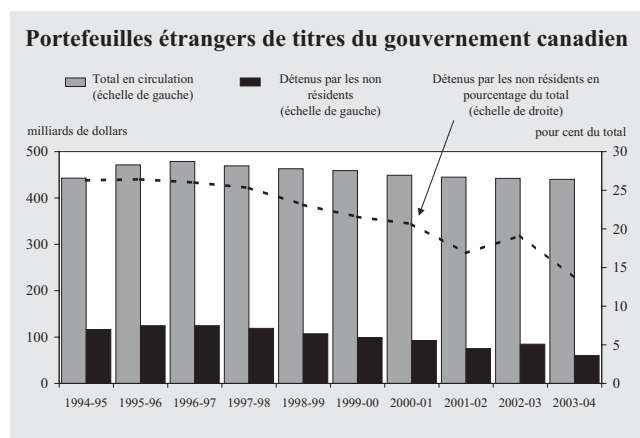
La dette portant intérêt comprend la dette non échue, ou dette contractée sur les marchés, et les obligations de l'État au titre des régimes de retraite et autres obligations.



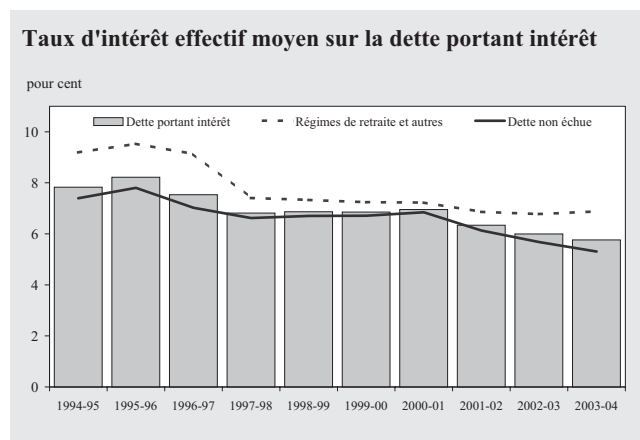
Au 31 mars 2004, la dette portant intérêt totalisait 621,1 milliards de dollars, en hausse de 0,4 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. La stratégie que le gouvernement applique en matière de dette contractée sur les marchés est publiée dans la *Stratégie de gestion de la dette pour 2004-2005*; les rapports annuels de la plupart des régimes de retraite sont déposés individuellement au Parlement.



La valeur estimative des portefeuilles étrangers de titres du gouvernement du Canada à la fin de mars 2004 s'établissait à 60,0 milliards de dollars, ce qui représente 13,6 % du total de la dette contractée sur les marchés.

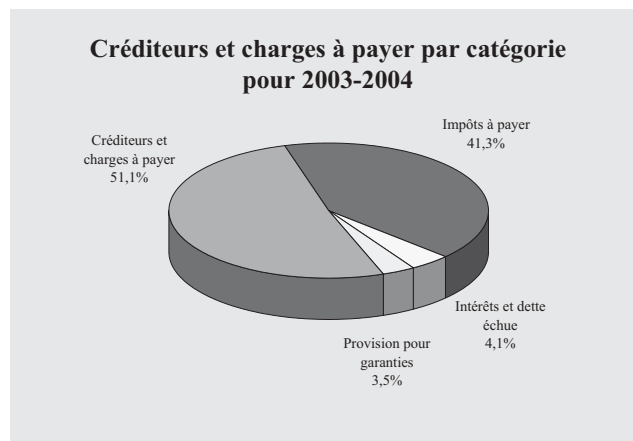


Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt s'est établi à 5,8 % en 2003-2004, c'est-à-dire 5,3 % sur la dette contractée sur les marchés et 6,8 % sur les obligations au titre des régimes de retraite et autres obligations.



Créditeurs et charges à payer

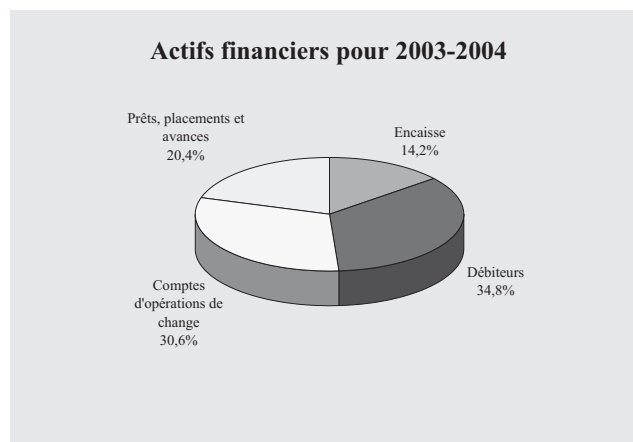
Les créditeurs et charges à payer incluent ce qui suit :



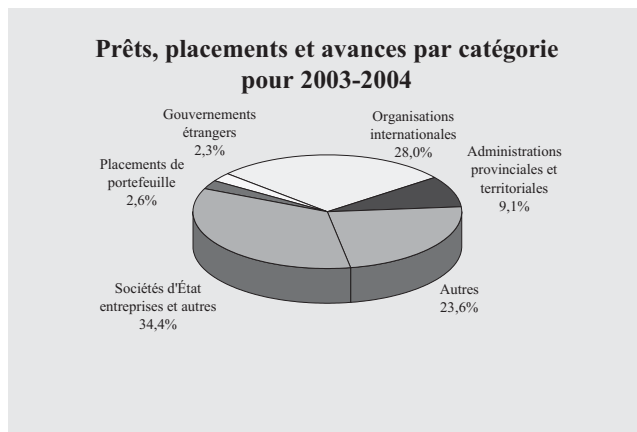
Au 31 mars 2004, ces passifs totalisaient 80 milliards de dollars, en hausse légèrement par rapport à l'année précédente.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les dépôts d'espèces auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières ainsi que les sommes à recevoir au titre de l'impôt et de la fourniture de services gouvernementaux. Ils englobent également les réserves de change du gouvernement et les prêts et avances qu'il consent aux sociétés d'État entreprises, à d'autres administrations et à d'autres particuliers et organisations, de même que les investissements qu'il y fait.

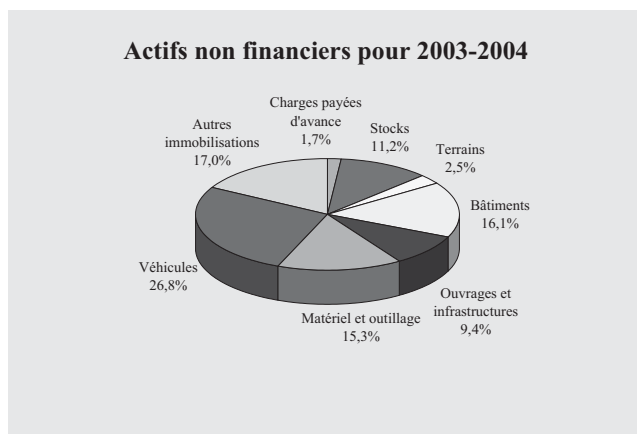


Les réserves d'opérations de change du gouvernement incluent les dépôts en devises étrangères et les placements d'or et souscriptions dans le Fonds monétaire international. Les autres prêts, placements et avances du gouvernement sont les suivants :



Actifs non financiers

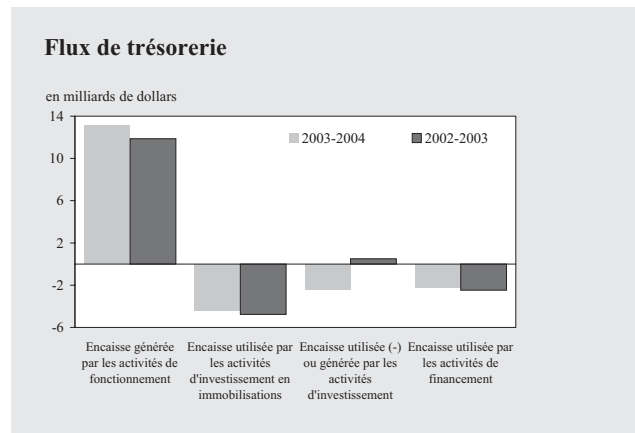
Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils comprennent de plus les stocks et les charges payées d'avance.



Flux de trésorerie

Les activités de fonctionnement du gouvernement constituent une importante source d'encaisse, après redressement des revenus et charges sans incidences sur l'encaisse. De plus, de l'encaisse est

générée par des remboursements de prêts et de débiteurs, et est utilisée pour rembourser la dette et acquérir des immobilisations. Le graphique suivant présente les flux de trésorerie du gouvernement :



Risques et incertitudes

Tel que mentionné dans le budget de 2004, les perspectives du Canada comportent à la fois des risques d'amélioration et de détérioration. Il existe un degré inhabituel d'incertitude au sujet de l'impact d'un dollar plus fort sur l'économie, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de l'appréciation au cours de la dernière année.

La reprise aux États-Unis pourrait également entraîner une amélioration ou une détérioration des perspectives du Canada. L'un des principaux risques de détérioration est la faiblesse persistante du marché du travail aux États-Unis. En dépit de gains modestes de l'emploi rémunéré ces derniers mois, la reprise de l'emploi aux États-Unis jusqu'ici a été la plus faible observée depuis 60 ans. À défaut d'une progression plus vigoureuse de l'emploi, les dépenses des ménages pourraient ralentir, ce qui pourrait tempérer l'effet des mesures de stimulation budgétaires et affecter la confiance des consommateurs.

En revanche, l'accélération de la croissance de la productivité aux États-Unis donne un coup de pouce aux revenus et se traduit par des bénéfices plus élevés pour les entreprises. L'assainissement des bilans des entreprises, les taux d'intérêt bas et la plus grande confiance des milieux d'affaires sont de bon augure pour l'investissement et l'embauche au cours des prochains mois.

À moyen terme, le principal facteur de risque est le déficit budgétaire croissant des États-Unis, lequel pourrait exercer des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt et freiner tant l'investissement que la croissance si la situation n'est pas corrigée. Les perspectives du Canada pourraient en souffrir à leur tour.

Dans l'ensemble, l'économie canadienne est bien placée pour composer avec ces risques, en raison de la solidité des facteurs économiques fondamentaux sur le plan monétaire et budgétaire.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES

Cette section présente un sommaire comparatif sur dix exercices des opérations financières du gouvernement et reflète les conven-

tions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 1.1

GOUVERNEMENT DU CANADA ÉTAT DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ (en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Revenus—										
Revenus fiscaux—										
Impôt sur le revenu—										
Des particuliers	60 648	64 049	67 796	74 949	77 894	85 070	92 662	86 972	89 530	92 957
Des sociétés	10 969	15 372	16 235	21 179	21 213	22 115	28 293	24 242	22 222	27 431
Autres revenus d'impôt sur le revenu	1 700	1 882	2 671	1 999	2 208	2 646	2 982	2 925	3 291	3 142
	73 317	81 303	86 702	98 127	101 315	109 831	123 937	114 139	115 043	123 530
Autres taxes et droits—										
Taxe sur les produits et services	17 062	16 880	18 159	19 717	20 936	23 121	24 759	25 292	28 248	28 286
Taxes sur l'énergie	3 824	4 404	4 467	4 638	4 716	4 757	4 792	4 848	4 935	4 952
Droits de douane à l'importation	3 575	2 969	2 676	2 766	2 359	2 105	2 784	3 040	3 278	2 887
Autres taxes et droits d'accise	2 996	2 998	3 902	4 025	3 706	3 315	3 434	3 953	4 896	5 240
	27 457	27 251	29 204	31 146	31 717	33 298	35 769	37 133	41 357	41 365
Total des revenus fiscaux	100 774	108 554	115 906	129 273	133 032	143 129	159 706	151 272	156 400	164 895
Cotisations d'assurance-emploi	18 293	19 089	19 949	19 242	19 064	18 628	18 655	17 637	17 870	17 546
Autres revenus—										
Revenus des sociétés d'État	3 593	5 830	4 000	4 369	4 497	4 700	5 460	4 754	5 305	5 920
Autres revenus de programmes	6 288	5 605	8 609	6 428	7 180	7 525	7 620	7 560	7 278	8 096
Revenus des opérations en devises	1 843	1 179	1 456	1 542	1 851	2 085	2 679	2 453	3 379	2 090
	11 724	12 614	14 065	12 339	13 528	14 310	15 759	14 767	15 962	16 106
Total des autres revenus	11 724	12 614	14 065	12 339	13 528	14 310	15 759	14 767	15 962	16 106
Total des revenus	130 791	140 257	149 920	160 854	165 624	176 067	194 120	183 676	190 232	198 547
Charges—										
Paievements de transfert—										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	20 143	20 430	21 207	21 758	22 285	22 856	23 668	24 641	25 692	26 902
Autres paliers de gouvernement—										
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux ⁽¹⁾			14 911	12 421	16 018	14 891	13 500	17 300	21 100	22 341
Accords fiscaux	8 870	9 405	9 418	10 000	11 645	10 721	12 467	11 603	10 879	9 409
Régime d'assistance publique du Canada	7 266	7 191	105	24	8	56				
Aide à l'éducation	2 486	2 365	-41	5						
Paievements de remplacement pour programmes permanents			-2 014	-2 108	-2 150	-2 425	-2 460	-2 662	-2 321	-2 700
Autres	7 691	7 115	-217	162	2		1 217	375	987	342
Total des autres paliers de gouvernement	26 313	26 076	22 162	20 504	25 523	23 243	24 724	26 616	30 645	29 392
Prestations d'assurance-emploi	14 815	13 476	12 380	11 842	11 884	11 301	11 444	13 726	14 496	15 058
Prestation fiscale canadienne pour enfants	5 322	5 215	5 239	5 352	5 715	6 000	6 783	7 471	7 823	8 062
Autres paievements de transfert	18 450	16 638	16 011	21 053	17 379	17 984	21 075	18 321	19 987	22 964
Total des paievements de transfert	85 043	81 835	76 999	80 509	82 786	81 384	87 694	90 775	98 643	102 378
Autres charges de programmes—										
Charges des sociétés d'État	5 196	9 552	5 204	4 441	5 790	5 246	5 402	6 085	6 551	6 566
Défense nationale	10 580	9 817	8 807	9 087	9 308	10 113	9 744	10 443	11 803	12 869
Tous les autres ministères et organismes	22 419	19 652	20 317	21 565	21 590	22 795	27 226	29 703	28 996	31 882
Total des autres charges de programmes	38 195	39 021	34 328	35 093	36 688	38 154	42 372	46 231	47 350	51 317
Total des charges de programmes	123 238	120 856	111 327	115 602	119 474	119 538	130 066	137 006	145 993	153 695
Frais de la dette publique	44 185	49 407	47 281	43 120	43 303	43 384	43 892	39 651	37 270	35 769
Total des charges	167 423	170 263	158 608	158 722	162 777	162 922	173 958	176 657	183 263	189 464
Excédent ou déficit (-) annuel	-36 632	-30 006	-8 688	2 132	2 847	13 145	20 162	7 019	6 969	9 083
Déficit accumulé, au début de l'exercice	487 524	524 156	554 162	562 850	560 718	557 871	544 726	524 564	517 545	510 576
Déficit accumulé, à la fin de l'exercice	524 156	554 162	562 850	560 718	557 871	544 726	524 564	517 545	510 576	501 493

⁽¹⁾ Ce transfert, introduit en 1996-1997, remplace le Régime d'assistance publique du Canada, l'Aide à l'éducation et les transferts au titre d'Assurance et soins médicaux.

TABLEAU 1.2

 GOUVERNEMENT DU CANADA
 ÉTAT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 (en millions de dollars)

	Au 31 mars ⁽¹⁾									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PASSIFS										
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER—										
Créditeurs et charges à payer.....	32 815	34 448	33 607	39 025	40 957	38 980	41 094	35 343	37 784	40 831
Impôts à payer.....	22 912	24 046	25 076	27 579	28 843	29 809	33 030	34 284	33 549	33 040
Intérêts et dette échue.....	4 831	7 403	10 402	10 419	9 791	8 353	9 107	7 807	4 302	3 323
Provision pour garanties.....	5 540	5 440	5 253	4 188	4 090	3 920	3 951	4 076	3 802	2 770
Total des créditeurs et charges à payer.....	66 098	71 337	74 338	81 211	83 681	81 062	87 182	81 510	79 437	79 964
DETTE PORTANT INTÉRÊT—										
Dette non échue.....	442 836	471 432	478 787	469 215	463 041	459 007	448 994	444 890	442 416	440 231
Régimes de retraite et autres obligations—										
Régimes de retraite du secteur public.....	101 033	107 882	114 205	117 457	122 407	128 346	129 185	126 921	125 708	127 560
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants.....	31 331	32 427	33 396	34 152	35 135	35 714	37 668	38 280	38 844	39 367
Dû au Régime de pensions du Canada.....	3 406	3 636	3 718	4 205	5 427	6 217	6 391	6 770	7 093	7 483
Autres obligations.....	4 029	4 549	4 959	5 060	5 222	5 474	5 729	5 971	6 642	6 488
Total de la dette portant intérêt.....	139 799	148 494	156 278	160 874	168 191	175 751	178 973	177 942	178 287	180 898
TOTAL DES PASSIFS.....	648 733	691 263	709 403	711 300	714 913	715 820	715 149	704 342	700 140	701 093
ACTIFS FINANCIERS										
ENCAISSE ET DÉBITEURS—										
Encaisse.....	1 383	9 044	10 175	11 691	10 693	14 511	15 801	11 360	16 486	20 546
Impôts à recevoir.....	36 769	38 610	39 383	40 679	41 838	43 321	48 572	45 605	43 597	47 953
Autres débiteurs.....	3 382	4 923	3 213	2 832	3 348	3 179	2 629	2 868	2 543	2 422
Total de l'encaisse et des débiteurs.....	41 534	52 577	52 771	55 202	55 879	61 011	67 002	59 833	62 626	70 921
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE—										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes.....	14 356	18 908	26 726	28 198	31 855	38 630	47 845	48 667	44 849	41 247
Fonds monétaire international—Souscriptions.....	9 433	8 580	8 295	8 194	13 048	12 390	12 814	12 821	12 942	12 185
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux.....	9 439	8 434	8 208	7 424	10 235	9 526	10 389	9 442	8 841	9 119
Total net des comptes d'opérations de change.....	14 350	19 054	26 813	28 968	34 668	41 494	50 270	52 046	48 950	44 313
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	19 085	15 546	15 212	14 697	13 089	13 369	14 176	13 688	14 555	16 232
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales.....	12 687	13 092	13 374	13 712	14 750	14 231	14 998	15 272	14 793	14 293
Autres prêts, placements et avances.....	8 367	5 652	5 839	6 021	6 053	6 103	8 335	9 574	11 650	16 609
Total des prêts, placements et avances.....	40 139	34 290	34 425	34 430	33 892	33 703	37 509	38 534	40 998	47 134
Moins : provision pour moins-valeur.....	14 784	13 266	13 571	15 253	16 119	15 343	15 937	16 978	17 250	17 586
Total des prêts, placements et avances.....	25 355	21 024	20 854	19 177	17 773	18 360	21 572	21 556	23 748	29 548
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS.....	81 239	92 655	100 438	103 347	108 320	120 865	138 844	133 435	135 324	144 782
DETTE NETTE.....	567 494	598 608	608 965	607 953	606 593	594 955	576 305	570 907	564 816	556 311
ACTIFS NON FINANCIERS										
Immobilisations corporelles.....	36 891	37 763	39 253	40 174	41 500	42 854	44 214	45 724	47 034	47 745
Stocks.....	5 577	5 803	5 972	6 160	6 310	6 451	6 591	6 438	6 113	6 134
Charges payées d'avance.....	870	880	890	901	912	924	936	1 200	1 093	939
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS.....	43 338	44 446	46 115	47 235	48 722	50 229	51 741	53 362	54 240	54 818
DÉFICIT ACCUMULÉ.....	524 156	554 162	562 850	560 718	557 871	544 726	524 564	517 545	510 576	501 493

⁽¹⁾ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

TABLEAU 1.3

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars ⁽¹⁾									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dettes nette au début de l'exercice	527 918	567 494	598 608	608 965	607 953	606 593	594 955	576 305	570 907	564 816
Variation de la dette nette au cours de l'exercice—										
Excédent (-) ou déficit annuel	36 632	30 006	8 688	-2 132	-2 847	-13 145	-20 162	-7 019	-6 969	-9 083
Variations dues aux immobilisations corporelles—										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 068	3 269	3 970	3 425	3 818	3 851	3 880	4 485	5 051	4 535
Amortissement des immobilisations corporelles	-2 089	-2 195	-2 277	-2 320	-2 312	-2 290	-2 312	-2 583	-3 341	-3 502
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-85	-73	-1 575	-82	-95	-46	-111	-56	-288	-91
Perte (-) ou gain sur cession d'immobilisations corporelles	-138	-129	1 372	-102	-85	-161	-97	-336	-112	-231
<i>Total</i>	<i>2 756</i>	<i>872</i>	<i>1 490</i>	<i>921</i>	<i>1 326</i>	<i>1 354</i>	<i>1 360</i>	<i>1 510</i>	<i>1 310</i>	<i>711</i>
Variations dues aux stocks	179	226	169	188	150	141	140	-153	-325	21
Variations dues aux charges payées d'avance	9	10	10	11	11	12	12	264	-107	-154
Diminution (-) ou augmentation nette de la dette nette ...	39 576	31 114	10 357	-1 012	-1 360	-11 638	-18 650	-5 398	-6 091	-8 505
Dettes nette à la fin de l'exercice	567 494	598 608	608 965	607 953	606 593	594 955	576 305	570 907	564 816	556 311

⁽¹⁾ Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

TABLEAU 1.4

 GOUVERNEMENT DU CANADA
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 (en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars ⁽¹⁾									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Activités de fonctionnement—										
Excédent ou déficit (-) annuel.....	-36 632	-30 006	-8 688	2 132	2 847	13 145	20 162	7 019	6 969	9 083
Éléments n' affectant pas l'encaisse—										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État										
entreprises et autres entreprises publiques.....	-1 928	-1 873	-1 858	-2 281	-2 507	-2 562	-3 274	-2 482	-2 962	-3 711
Amortissement des immobilisations corporelles.....	2 089	2 195	2 277	2 320	2 312	2 290	2 312	2 583	3 341	3 502
Perte ou gain (-) sur cession d'immobilisations corporelles..	138	129	-1 372	102	85	161	97	336	112	231
Variations des stocks et charges payées d'avance.....	-188	-236	-179	-199	-161	-153	-152	-111	432	133
Variations des régimes de retraite et autres obligations...	8 449	8 695	7 784	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611
Variations des comptes d'opérations de change.....	-1 425	-4 704	-7 759	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637
Variation nette des autres comptes.....	4 147	240	3 932	7 070	1 355	-5 078	1 092	-1 905	532	-3 372
Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités de fonctionnement.....	-25 350	-25 560	-5 863	11 585	5 548	8 537	14 683	2 633	11 866	13 114
Activités d'investissement en immobilisations—										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	-5 068	-3 269	-3 970	-3 425	-3 818	-3 851	-3 880	-4 485	-5 051	-4 535
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	85	73	1 575	82	95	46	111	56	288	91
Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités d'investissement en immobilisations.....	-4 983	-3 196	-2 395	-3 343	-3 723	-3 805	-3 769	-4 429	-4 763	-4 444
Activités d'investissement—										
Remboursements nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	2 653	5 412	2 192	2 796	4 115	2 282	2 467	2 971	2 095	2 034
Émissions d'autres prêts, placements et avances.....	-4 250	-3 538	-2 676	-4 434	-3 621	-2 659	-5 037	-5 453	-6 216	-9 366
Remboursements d'autres prêts, placements et avances....	4 129	5 947	2 518	4 484	2 857	3 497	2 959	3 941	4 619	4 907
Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités d'investissement.....	2 532	7 821	2 034	2 846	3 351	3 120	389	1 459	498	-2 425
Total de l'encaisse générée ou requise (-) avant les activités de financement.....	-27 801	-20 935	-6 224	11 088	5 176	7 852	11 303	-337	7 601	6 245
Activités de financement—										
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne.....	451 468	448 521	379 055	283 297	245 934	267 810	225 243	257 953	309 189	336 148
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne....	-429 972	-419 813	-377 907	-297 036	-260 925	-268 432	-235 825	-255 931	-305 773	-337 734
Émissions d'emprunts en devises.....	43 796	27 839	36 806	42 586	51 859	33 418	34 176	23 412	17 297	14 227
Remboursements d'emprunts en devises.....	-37 543	-27 951	-30 599	-38 419	-43 042	-36 830	-33 607	-29 538	-23 188	-14 826
Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités de financement.....	27 749	28 596	7 355	-9 572	-6 174	-4 034	-10 013	-4 104	-2 475	-2 185
Augmentation ou diminution (-) de l'encaisse.....	-52	7 661	1 131	1 516	-998	3 818	1 290	-4 441	5 126	4 060
Encaisse au début de l'exercice.....	1 435	1 383	9 044	10 175	11 691	10 693	14 511	15 801	11 360	16 486
Encaisse à la fin de l'exercice.....	1 383	9 044	10 175	11 691	10 693	14 511	15 801	11 360	16 486	20 546

(1) Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

TABLEAU 1.5

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES ET DES ACTIFS NON FINANCIERS
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Prêts, placements et avances—										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—										
Prêts et avances—										
Financement agricole Canada	-35	214	-197	630	836	236	226	578		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	240	571	325	230	410	223	224	226	218	219
Société d'assurance-dépôts du Canada	991	533	772	460	395					
Autres	21	80	25	24	60	58	-38		63	-28
	<i>1 217</i>	<i>1 398</i>	<i>925</i>	<i>1 344</i>	<i>1 701</i>	<i>517</i>	<i>412</i>	<i>804</i>	<i>281</i>	<i>191</i>
Placements—										
Quote-part des profits annuels	-1 928	-1 873	-1 858	-2 281	-2 507	-2 562	-3 274	-2 482	-2 962	-3 711
Dividendes	1 587	1 857	1 371	1 555	2 566	1 792	1 990	2 078	1 881	1 907
Capitaux propres	-151	2 157	-104	-103	-152	-27	65	89	-67	-64
	<i>-492</i>	<i>2 141</i>	<i>-591</i>	<i>-829</i>	<i>-93</i>	<i>-797</i>	<i>-1 219</i>	<i>-315</i>	<i>-1 148</i>	<i>-1 868</i>
Total	725	3 539	334	515	1 608	-280	-807	489	-867	-1 677
Autres prêts, placements et avances—										
Placements de portefeuille		3 074		59		1				
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	152	61	147	215	-477	198	2	219	684	574
Organisations internationales	1 027	296	325	3 767	143	-237	313	453	327	-74
Administrations provinciales et territoriales	235	167	155	-407	-162	-738	-963	385	-139	-2 459
Autres	492	-526	-342	-138	-74	317	-1 269	-1 624	-1 827	-2 500
	<i>1 906</i>	<i>3 072</i>	<i>285</i>	<i>3 496</i>	<i>-570</i>	<i>-459</i>	<i>-1 917</i>	<i>-567</i>	<i>-955</i>	<i>-4 459</i>
Total des prêts, placements et avances	2 631	6 611	619	4 011	1 038	-739	-2 724	-78	-1 822	-6 136
Provision pour moins-value	-2 202	-2 280	-449	-2 334	366	152	-488	94	-370	336
Total des prêts, placements et avances après la provision pour moins-value	429	4 331	170	1 677	1 404	-587	-3 212	16	-2 192	-5 800
Régimes de retraite et autres obligations—										
Régimes de retraite du secteur public	6 936	6 849	6 323	3 252	4 950	5 939	839	-2 264	-1 213	1 852
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	516	1 096	969	756	983	579	1 954	612	564	523
Dû au Régime de pensions du Canada	678	230	82	487	1 222	790	174	379	323	390
Autres obligations	319	520	410	101	162	252	255	242	672	-154
Total des régimes de retraite et autres obligations	8 449	8 695	7 784	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611
Actifs non financiers—										
Immobilisations corporelles	-2 756	-872	-1 490	-921	-1 326	-1 354	-1 360	-1 510	-1 310	-711
Stocks	-179	-226	-169	-188	-150	-141	-140	153	325	-21
Charges payées d'avance	-9	-10	-10	-11	-11	-12	-12	-264	107	154
Total des actifs non financiers	-2 944	-1 108	-1 669	-1 120	-1 487	-1 507	-1 512	-1 621	-878	-578
Autres opérations—										
Impôts à recevoir	-1 089	-1 841	-773	-1 296	-1 159	-1 483	-5 251	2 967	2 008	-4 356
Autres débiteurs	120	-1 541	1 710	381	-516	169	550	-239	325	121
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires	870	1 058	352	-551	1 267	-1 402	-824	-1 139	-934	2 374
Impôts à payer	1 002	1 134	1 030	2 503	1 264	966	3 221	1 254	-735	-509
Autres obligations	3 418	3 047	1 619	4 921	-61	-2 183	3 723	-5 787	-404	-1 338
Total des autres opérations	4 321	1 857	3 938	5 958	795	-3 933	1 419	-2 944	260	-3 708
Opérations hors exploitation nettes après la provision pour moins-value	10 255	13 775	10 223	11 111	8 029	1 533	-83	-5 580	-2 464	-7 475

TABLEAU 1.6

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS DE CHANGE, DE LA DETTE NON ÉCHUE ET DES OPÉRATIONS EN
ESPÈCES

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Opérations de change—										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes	-1 200	-4 552	-7 818	-1 472	-3 657	-6 775	-9 215	-822	3 818	3 602
Fonds monétaire international—Souscriptions	-990	853	285	101	-4 854	658	-424	-7	-121	757
	-2 190	-3 699	-7 533	-1 371	-8 511	-6 117	-9 639	-829	3 697	4 359
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer ...	-586	851	174	766	-2 693	634	-835	947	623	-336
Allocations de droits de tirages spéciaux	-179	154	52	18	-118	75	-28		-22	58
	-765	1 005	226	784	-2 811	709	-863	947	601	-278
Total des opérations de change	-1 425	-4 704	-7 759	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637
Opérations de la dette non échue—										
Obligations négociables	25 142	28 660	32 744	15 788	9 575	-866	1 046	-1 107	-5 598	-9 466
Bons du Trésor	-1 550	1 650	-30 700	-23 100	-15 350	2 900	-11 150	5 523	10 371	8 967
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada	43		2 010	-2 701	-2 107	-1 173	-390	-2 340	-1 382	-1 254
Obligations et billets non négociables	-9	-10	-10	-12	607	-511	-79	-82	-19	56
Billets du Canada		310	1 811	-456	-404	-208	527	-378	42	13
Bons du Canada et autres	3 397	-2 061	1 450	920	815	-4 163	43	-5 748	-5 933	-612
Obligation relative à des contrats de location-acquisition..	726	47	50	-11	690	-13	-10	28	44	111
Total des opérations de la dette non échue	27 749	28 596	7 355	-9 572	-6 174	-4 034	-10 013	-4 104	-2 475	-2 185
Encaisse à la fin de l'exercice—										
En monnaie canadienne	1 307	8 968	10 063	11 605	10 662	14 468	15 772	11 313	16 436	20 533
En devises	76	76	112	86	31	43	29	47	50	13
Total de l'encaisse	1 383	9 044	10 175	11 691	10 693	14 511	15 801	11 360	16 486	20 546

GLOSSAIRE

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des trois sources suivantes :

1. *Vocabulaire de la gestion des finances publiques*, Bulletin de terminologie 232, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 2. *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.
 3. *Glossaire*, site Web du ministère des Finances.
- actif(s) financier(s) – Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment l'encaisse et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.
 - actifs non financiers – Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.
 - comptabilité d'exercice intégrale – Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.
 - comptes du Canada – Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.
 - contrat de location-acquisition – Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.
 - contrat de location-exploitation – Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.
 - crédit – Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.
 - déficit accumulé – Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.
 - dette nette – Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.
 - engagement contractuel – Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.
 - évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité – Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. L'évaluation fournit les informations nécessaires pour la détermination des cotisations ou paiements futurs requis et des gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.
 - excédent – Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.
 - fonds publics – Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.
 - Groupe des Sept (G-7) – Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G-7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G-7, renforcent leurs initiatives.
 - immobilisations corporelles – Actifs non financiers ayant une existence matérielle :
 - i) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services;
 - ii) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et
 - iii) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.
 - Indice des prix à la consommation (IPC) – Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.
 - mesure de prudence économique – Fonds réservés dans les projections financières en plus de la réserve pour éventualités. Cette mesure permet d'éviter tout retour à l'ère des déficits.

- obligation à rendement réel –
Obligation du gouvernement du Canada assortie d'un intérêt semestriel fondé sur le taux d'intérêt réel. Contrairement aux obligations négociables à intérêt fixe, les paiements d'intérêt sur les obligations à rendement réel tiennent compte des variations de l'indice des prix à la consommation.
- obligation au titre des prestations constituées –
Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.
- paiement de transfert –
Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant :
 - i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente;
 - ii) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou
 - iii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.
- passif éventuel –
Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.
- produit intérieur brut –
Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.
- provision –
Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.
- régime de retraite à prestations déterminées –
Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.
- réserve pour éventualités –
Fonds mis en réserve dans les projections budgétaires afin de se prémunir contre les changements économiques. Les fonds inutilisés de cette réserve sont appliqués en réduction du déficit accumulé.
- société d'État entreprise –
Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.
- swap ou échange financier –
Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).
- Trésor –
Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.
- valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle –
Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

SECTION 2

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Préface	2.2
Énoncé de responsabilité	2.3
Rapport de la vérificatrice générale	2.4
États financiers—	
État des résultats et du déficit accumulé	2.6
État de la situation financière	2.7
État de la variation de la dette nette	2.8
État des flux de trésorerie	2.9
Notes aux états financiers du gouvernement du Canada	2.10
Information supplémentaire—	
Observations de la vérificatrice générale	2.30

PRÉFACE DES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental des états financiers est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Les états financiers révèlent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le rachat de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État mandataires détenues en propriété exclusive par Sa Majesté peuvent aussi emprunter, mais seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un temps donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges et l'excédent du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état de la situation financière**, lequel présente l'encaisse et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice, et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état présente l'étendue avec laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur l'encaisse du gouvernement générée ou requise par les activités de fonctionnement, d'immobilisations, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que le volume II et le volume III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers. Le rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

En décembre 2003, le gouvernement a annoncé un plan de réorganisation pour divers ministères et organismes. Au 31 mars 2004, les changements législatifs requis pour valider cette restructuration n'étaient pas encore en place. En conséquence, les *Comptes publics du Canada 2004* ont été préparés selon l'ancienne structure et en utilisant les anciens noms des ministères et organismes.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers de cette section sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. Les états financiers sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Les états financiers sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale, en vertu de laquelle les actifs comprennent les actifs financiers ainsi que les actifs non-financiers, les revenus, incluant les revenus fiscaux, sont inscrits lorsqu'ils sont gagnés, et les charges comprennent les charges courues et l'amortissement des immobilisations. L'information comprise dans ces états financiers est fondée, tout en tenant compte de son importance relative, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement, et obtient des ministères, organismes, sociétés d'État et autres entreprises publiques toute l'information supplémentaire requise pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers à la vérificatrice générale du Canada qui les vérifie et procure une opinion indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions de la vérificatrice générale à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*. De l'information supplémentaire est présentée dans les observations de la vérificatrice générale à la fin de la présente section.

Chaque année, les états financiers sont déposés au Parlement par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut avoir à l'égard des états financiers et de l'opinion qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

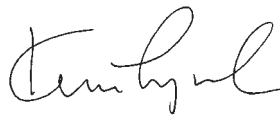
pour Le secrétaire du Conseil du Trésor
du Canada
JIM JUDD

Le sous-ministre des Finances

Le sous-receveur général
du Canada



RUTH DANTZER



KEVIN G. LYNCH



I. DAVID MARSHALL



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

À la Chambre des communes,

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai vérifié l'état de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats et du déficit accumulé, de la variation de la dette nette, et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification, comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables énoncées par le gouvernement et présentées dans la note 1 aux états financiers. Comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

AUTRES QUESTIONS QUI MÉRITENT L'ATTENTION DU PARLEMENT

En formulant mon opinion sur la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux conventions comptables énoncées par le gouvernement, j'ai décidé de continuer d'attirer l'attention du Parlement sur deux questions. C'est la quatrième année consécutive que je présente ces questions dans mon rapport.

Respect de la Loi sur l'assurance-emploi. Le solde du Compte d'assurance-emploi a augmenté de 2 milliards de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 46 milliards de dollars au 31 mars 2004. La *Loi sur l'assurance-emploi* exige que toutes les sommes perçues aux fins de l'assurance-emploi soient créditées au Compte. Le solde du Compte ne peut être réduit que par des charges au titre des prestations d'assurance-emploi et de l'administration. À mon avis, le Parlement n'avait pas l'intention que s'accumule dans le Compte un excédent supérieur à celui qu'il serait raisonnable de consacrer à l'assurance-emploi, compte tenu de la structure actuelle des prestations et d'un ralentissement économique possible. L'excédent actuel est maintenant supérieur à trois fois la réserve maximale jugée suffisante en 2001 par l'actuaire en chef de Développement des ressources humaines Canada. Par conséquent, je suis d'avis que le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Transferts aux fondations. Le gouvernement comptabilise comme charges des fonds publics importants qu'il verse à diverses fondations, même si l'argent leur est fourni bien avant – dans certains cas plus de dix ans avant – que l'argent ne soit effectivement utilisé aux fins ultimes prévues. Au cours des 8 dernières années, le gouvernement a transféré quelque 9,1 milliards de dollars à ces fondations. Conformément aux conventions comptables qu'il a énoncées, le gouvernement a comptabilisé ces montants comme charges (près de 400 millions de dollars dans l'exercice clos le 31 mars 2004), même si

7,7 milliards de dollars se trouvent toujours dans les comptes bancaires et les placements des fondations ou sont dus à celles-ci par le gouvernement. À mon avis, ces conventions comptables énoncées ne visaient pas des cas où les fonds ne seraient pas utilisés aux fins ultimes prévues au cours de l'exercice du transfert ou peu de temps après.

Je continue de recommander fortement au gouvernement d'examiner les recommandations récentes et en voie d'élaboration du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés au sujet des paiements de transfert aux fondations – en vue de revoir la façon dont ces paiements sont comptabilisés dans les états financiers.

De plus, les mécanismes de reddition de comptes et de gouvernance de ces fondations me préoccupent beaucoup. Même si le gouvernement a apporté certaines améliorations, je m'inquiète du fait que des facteurs comptables pourraient empêcher le gouvernement d'apporter toutes les améliorations nécessaires. Je recommande fortement au gouvernement de mettre en œuvre des structures de reddition de comptes et de gouvernance adéquates pour les fondations et de ne pas s'empêcher de le faire en raison d'un résultat comptable souhaité.

INFORMATION ADDITIONNELLE

D'autres informations et commentaires sur les états financiers et sur le présent rapport sont présentés dans mes observations à la fin de la section 2 du volume I des *Comptes publics du Canada 2004*.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 7 septembre 2004

GOUVERNEMENT DU CANADA

**État des résultats et du déficit accumulé
pour l'exercice clos le 31 mars 2004**

(en millions de dollars)

	2004		2003
	Budget ⁽¹⁾	Réel	Réel
REVENUS			
<i>REVENUS FISCAUX</i> —			
Impôt sur le revenu —			
Des particuliers	94 700	92 957	89 530
Des sociétés	24 300	27 431	22 222
Autres revenus d'impôt sur le revenu	3 100	3 142	3 291
	122 100	123 530	115 043
Autres taxes et droits —			
Taxe sur les produits et services	30 000	28 286	28 248
Taxes sur l'énergie	5 100	4 952	4 935
Droits de douane à l'importation	3 300	2 887	3 278
Autres taxes et droits d'accise	4 700	5 240	4 896
	43 100	41 365	41 357
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	165 200	164 895	156 400
COTISATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI	17 600	17 546	17 870
<i>AUTRES REVENUS</i> —			
Revenus des sociétés d'État	4 200	5 920	5 305
Autres revenus de programmes	7 700	8 096	7 278
Revenus des opérations en devises	2 600	2 090	3 379
	14 500	16 106	15 962
TOTAL DES REVENUS	197 300	198 547	190 232
CHARGES (note 3)			
<i>PAIEMENTS DE TRANSFERT</i> —			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	26 800	26 902	25 692
Autres paliers de gouvernement	31 000	29 392	30 645
Prestations d'assurance-emploi	15 700	15 058	14 496
Prestation fiscale canadienne pour enfants	8 200	8 062	7 823
Autres paiements de transfert	21 900	22 964	19 987
	103 600	102 378	98 643
<i>AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES</i> —			
Charges des sociétés d'État	7 200	6 566	6 551
Défense nationale	12 500	12 869	11 803
Tous les autres ministères et organismes	32 400	31 882	28 996
	52 100	51 317	47 350
TOTAL DES CHARGES DE PROGRAMMES	155 700	153 695	145 993
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE	37 600	35 769	37 270
TOTAL DES CHARGES	193 300	189 464	183 263
EXCÉDENT ANNUEL	4 000⁽²⁾	9 083	6 969
DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	510 600	510 576	517 545
DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4)	506 600	501 493	510 576

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

⁽¹⁾ Tirés du budget de 2003.

⁽²⁾ Le budget de 2003 affichait un surplus budgétaire de 4 milliards de dollars, avant de déduire les réserves pour éventualités (3 milliards de dollars) et pour la mesure de prudence économique (1 milliard de dollars).

GOUVERNEMENT DU CANADA

État de la situation financière
au 31 mars 2004

(en millions de dollars)

	2004	2003
PASSIFS		
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER —		
Créditeurs et charges à payer	40 831	37 784
Impôts à payer	33 040	33 549
Intérêts et dette échue	3 323	4 302
Provision pour garanties	2 770	3 802
TOTAL DES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	79 964	79 437
DETTE PORTANT INTÉRÊT —		
Dette non échue (note 5)	440 231	442 416
Régimes de retraite et autres obligations —		
Régimes de retraite du secteur public (note 6)	127 560	125 708
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants (note 6)	39 367	38 844
Dû au Régime de pensions du Canada (note 7)	7 483	7 093
Autres obligations	6 488	6 642
<i>Total des régimes de retraite et autres obligations</i>	<i>180 898</i>	<i>178 287</i>
TOTAL DE LA DETTE PORTANT INTÉRÊT	621 129	620 703
TOTAL DES PASSIFS	701 093	700 140
ACTIFS FINANCIERS		
ENCAISSE ET DÉBITEURS —		
Encaisse	20 546	16 486
Impôts à recevoir (note 8)	47 953	43 597
Autres débiteurs (note 8)	2 422	2 543
TOTAL DE L'ENCAISSE ET DES DÉBITEURS	70 921	62 626
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE (note 9)	44 313	48 950
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES —		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (notes 10 et 13)	16 232	14 555
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales	14 293	14 793
Autres prêts, placements et avances	16 609	11 650
	47 134	40 998
Moins provision pour moins-value	17 586	17 250
TOTAL DES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES	29 548	23 748
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	144 782	135 324
DETTE NETTE	556 311	564 816
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	47 745	47 034
Stocks	6 134	6 113
Charges payées d'avance	939	1 093
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	54 818	54 240
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 4)	501 493	510 576

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.
On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

GOUVERNEMENT DU CANADA

**État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2004**

(en millions de dollars)

	2004		2003
	Budget ⁽¹⁾	Réel	Réel
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	564 800	564 816	570 907
VARIATION DE LA DETTE NETTE AU COURS DE L'EXERCICE—			
EXCÉDENT ANNUEL.....	-4 000⁽²⁾	-9 083	-6 969
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES —			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 700	4 535	5 051
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-3 100	-3 502	-3 341
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....		-91	-288
Perte sur cession d'immobilisations corporelles.....		-231	-112
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	1 600	711	1 310
VARIATIONS DUES AUX STOCKS		21	-325
VARIATIONS DUES AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE		-154	-107
DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE.....	-2 400	-8 505	-6 091
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	562 400	556 311	564 816

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume

⁽¹⁾ Tirés du budget de 2003.

⁽²⁾ Le budget de 2003 affichait un surplus budgétaire de 4 milliards de dollars, avant de déduire les réserves pour éventualités (3 milliards de dollars) et pour la mesure de prudence économique (1 milliard de dollars).

GOUVERNEMENT DU CANADA

**État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2004**

(en millions de dollars)

	2004	2003
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT —		
EXCÉDENT ANNUEL	9 083	6 969
Éléments n'affectant pas l'encaisse —		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	-3 711	-2 962
Amortissement des immobilisations corporelles	3 502	3 341
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	231	112
Variations des stocks et charges payées d'avance	133	432
Variations des régimes de retraite et autres obligations	2 611	346
Variations des comptes d'opérations de change	4 637	3 096
Variation nette des autres comptes	-3 372	532
ENCAISSE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 114	11 866
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS —		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-4 535	-5 051
Produits de cession d'immobilisations corporelles	91	288
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-4 444	-4 763
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT —		
Remboursements nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	2 034	2 095
Émissions d'autres prêts, placements et avances	-9 366	-6 216
Remboursements d'autres prêts, placements et avances	4 907	4 619
ENCAISSE UTILISÉE (-) OU GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2 425	498
TOTAL DE L'ENCAISSE GÉNÉRÉE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6 245	7 601
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT —		
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne	336 148	309 189
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne	-337 734	-305 773
Émissions d'emprunts en devises	14 227	17 297
Remboursements d'emprunts en devises	-14 826	-23 188
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-2 185	-2 475
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 060	5 126
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 486	11 360
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	20 546	16 486
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
Encaisse utilisée pour les intérêts	19 855	21 574

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.
On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

Notes aux états financiers du gouvernement du Canada

1. Sommaire des principales conventions comptables

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle et qui doivent rendre compte au Parlement. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés sont présentées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable parce qu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

Méthode de comptabilité

Le gouvernement comptabilise tous les revenus et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les revenus fiscaux sont inscrits dans l'exercice qui donne lieu au revenu. Les actifs sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les passifs et les obligations financières envers des tiers sont inscrits au montant estimatif payable ultimement. Autant les actifs financiers que non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont passés en charges par le biais de l'amortissement ou au moment de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé.

Revenus

Les revenus fiscaux proviennent d'opérations d'échange entre des tiers. Ils sont constatés selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est sujet à l'impôt. Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services domestiques sont constatés au moment de la vente des produits ou des services et sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé déduction faite des crédits d'impôt. Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés lorsque le contribuable vend les marchandises taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les

revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus fiscaux sont évalués à partir des montants cotisés et des estimations des montants non cotisés établies en fonction des encaissements. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice ou les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et impôts à payer à l'état de la situation financière. Ces montants comprennent également des débiteurs et des créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel la rémunération assurable est gagnée.

Charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non répétitif, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs et des passifs, y compris la provision pour créances irrécouvrables et les provisions pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Les primes et escomptes à l'émission de la dette publique sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique.

Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile des biens. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétroactivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine approximatifs.

Les stocks sont constitués de pièces et fournitures qui seront utilisées dans la prestation des programmes et qui ne sont pas destinées à la revente. Les stocks sont inscrits au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer les coûts d'origine selon l'information disponible.

Prêts à des conditions de faveur

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans des organisations qui consentent des prêts analogues sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique de ces prêts est réduite à cause de leurs conditions de faveur.

Prêts consentis aux États souverains

Les prêts consentis aux États souverains sont considérés recouvrables, sauf si le débiteur refuse officiellement d'honorer sa dette. Toutefois, le gouvernement a établi des provisions dans l'éventualité où des mesures possibles d'aide concernant la dette ou le service de la dette pourraient être offertes à certains pays débiteurs en vertu d'ententes multilatérales ou bilatérales.

Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Les droits des employés de recevoir des prestations de retraite ou autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisés selon une méthode actuarielle. Cette évaluation vise à déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Lorsque les données réelles diffèrent des estimations, les redressements nécessaires sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés visés.

Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est divulguée dans les notes aux états financiers.

Passif environnemental

Le passif environnemental reflète les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites environnementalement contaminés. Fondé sur les meilleures estimations de la direction, un passif est inscrit et une charge est comptabilisée lorsque la contamination survient ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Si l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, les coûts sont divulgués à titre de passif éventuel dans les notes aux états financiers.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de changes, de la dette en devises et des accords d'échange sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre d'autres revenus des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts consentis aux États souverains sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts à titre d'autres revenus de programmes. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises sont présentés en contrepartie des charges de programmes des ministères à titre d'autres charges de programmes.

Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers oblige le gouvernement à effectuer des estimations et à poser des hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs, les revenus et les charges inscrits aux états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées dans les présents états financiers touchent la comptabilisation selon la comptabilité d'exercice des revenus fiscaux et des débiteurs et créiteurs correspondants, y compris le passif au titre des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts, y compris ceux consentis aux États souverains, les placements et les avances, les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants, les paiements futurs liés au passif éventuel et environnemental et les paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.

Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

2. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

i. Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de son budget et des présents états financiers. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations suivantes :

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement	66 470	62 101
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois	107 281	99 056
Total des dépenses budgétaires autorisées	173 751	161 157
Moins les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés, nets des montants dépassés	6 285	4 372
Total utilisé	167 466	156 785
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale	21 998	26 478
Total des charges	189 464	183 263

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau diffère du total des charges inscrites à l'état des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale. Certains comptes dotés d'autorisations non budgétaires de dépenser distinctes et certaines sociétés d'État sont consolidés dans les états financiers du gouvernement, mais ne sont pas compris dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 44 463 millions de dollars (39 749 millions de dollars en 2003) ont été autorisées au titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 2 196 millions de dollars a été utilisé (1 809 millions de dollars en 2003), un montant de 31 millions de dollars est devenu périmé (131 millions de dollars en 2003) et un montant de 42 237 millions de dollars est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs (37 808 millions de dollars en 2003).

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant la provenance et l'utilisation des autorisations et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

ii. Dépassement des pouvoirs de dépenser

Au cours de l'exercice, le crédit 15 du ministère des Finances—Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux a été dépassé par un montant de 62 millions de dollars.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant le dépassement des crédits et des autorisations dans les sections ministérielles du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iii. *Pouvoirs d'emprunter*

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Une autorisation d'emprunter jusqu'à 4 000 millions de dollars est disponible des exercices antérieurs. Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2003-2004 et demeure disponible pour les exercices ultérieurs.

iv. *Comparaison des résultats et du budget*

Les chiffres du budget mentionnés à l'état des résultats et du déficit accumulé et à l'état de la variation de la

dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés initialement au budget de février 2003 (Budget 2003). Quoique le Budget 2003 ait été préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale, il a toutefois été présenté sur une base nette. Des ajustements ont donc été apportés afin de présenter les montants budgétisés selon une base brute comparable aux montants réels déclarés. Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget 2003, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les montants du Budget 2003 initialement présentés et ceux présentés selon la méthode de comptabilisation utilisée dans les présents états financiers :

	(en millions de dollars)						
	Revenus			Charges			
	Impôt sur le revenu des particuliers	Revenus des sociétés d'État	Autres revenus de programmes	Prestation fiscale canadienne pour enfants	Autres charges de programmes		
Charges des sociétés d'État					Défense nationale	Tous les autres ministères et organismes	
Présenté dans le Budget 2003	86 500	2 500	4 900		5 500	12 100	30 000
Ajouter les montants présentés au net dans le budget :							
Paiements de prestations fiscales pour enfants	8 200			8 200			
Charges des sociétés d'État		1 700			1 700		
Revenus des ministères affectés aux charges			2 800			400	2 400
Montants révisés du budget	94 700	4 200	7 700	8 200	7 200	12 500	32 400

3. **Charges**

Les charges apparaissant à l'état des résultats et du déficit accumulé se détaillent comme suit :

i. *Paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement*

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	22 341	21 100
Accords fiscaux	9 409	10 879
Autres	342	987
Paiements de remplacement pour programmes permanents ⁽¹⁾	-2 700	-2 321
Total des charges	29 392	30 645

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

⁽¹⁾ Ce montant représente une réduction des paiements de transfert à une province ayant conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral accorde un abattement de l'impôt sur le revenu des particuliers de cette province.

ii. *Autres paiements de transfert par portefeuille ministériel*

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Affaires étrangères et Commerce international	2 684	2 456
Affaires indiennes et du Nord canadien	4 794	4 649
Agriculture et Agroalimentaire	3 920	2 654
Développement des ressources humaines	2 032	1 602
Finances	280	1 013
Industrie	2 411	1 975
Santé	2 464	1 619
Autres portefeuilles ministériels et provisions	4 379	4 019
Total des charges	22 964	19 987

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iii. *Autres charges de programmes par portefeuille ministériel, excluant la Défense nationale*

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Affaires étrangères et Commerce international	1 697	1 670
Agence des douanes et du revenu du Canada	5 320	5 613
Agriculture et Agroalimentaire	1 354	1 097
Conseil du Trésor	1 560	1 461
Développement des ressources humaines	2 905	2 719
Environnement	1 318	1 222
Industrie	2 118	1 924
Justice	1 028	946
Pêches et Océans	1 398	1 473
Santé	1 838	1 643
Solliciteur général	4 651	4 222
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 348	2 352
Autres portefeuilles ministériels et provisions	4 347	2 654
Total des charges	31 882	28 996

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iv. *Frais de la dette publique*

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue —		
Intérêt sur la dette non échue	18 869	20 543
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor	3 213	2 879
Amortissement de primes, escomptes et commissions sur toutes les autres dettes	1 241	1 664
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts	91	119
Total	23 414	25 205
Charges d'intérêt relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés	11 660	11 382
Autres	695	683
Total des frais de la dette publique	35 769	37 270

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 3 de ce volume.

v. *Charges par type de ressources utilisées pour le fonctionnement*

L'état des résultats et du déficit accumulé et les tableaux précédents présentent le détail des charges par ministère, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

Articles de charges	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Paiements de transfert	102 378	98 643
Autres charges de programmes—		
Sociétés d'État ⁽¹⁾	6 084	6 166
Personnel	24 857	22 258
Transports et communications	2 252	2 366
Information	266	327
Services professionnels et spéciaux	4 848	5 306
Location	1 118	1 157
Services de réparation et d'entretien	1 548	2 072
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 122	2 195
Autres subventions et charges	4 463	2 050
Charges d'amortissement	3 502	3 341
Pertes sur cession de biens	257	112
Total des autres charges de programmes	51 317	47 350
Total des charges de programmes	153 695	145 993
Frais de la dette publique	35 769	37 270
Total des charges	189 464	183 263

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) sur la concordance entre les articles de charges et les articles de dépenses à la section 3 de ce volume et plus de précisions (non vérifiées) sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

⁽¹⁾ Les montants à l'article de charges des sociétés d'État diffèrent des charges des sociétés d'État présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé dû au fait que les charges d'amortissement et les pertes sur cession de biens des sociétés d'État consolidées sont présentées avec les articles de charges correspondants.

vi. *Opérations importantes*

Dans le budget de mars 2004, le gouvernement a annoncé le versement d'un supplément ponctuel de 2 000 millions de dollars au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. De plus, en mars 2004, le gouvernement a annoncé des mesures d'aide au secteur agricole totalisant 1 000 millions de dollars afin d'aider les producteurs à la suite du déclin important des revenus agricoles pour la récolte de 2003 et à la suite de la fermeture de la frontière Canada-État-Unis aux bovins. Le gouvernement a passé en charges 2 000 millions de dollars aux paiements de transfert et à d'autres paliers de gouvernement et 1 000 millions de dollars aux autres paiements de transfert.

4. Déficit accumulé

Les opérations des sociétés d'État consolidées et de certains comptes à fins déterminées sont comprises dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus de ces comptes à fins déterminées soient identifiés et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces revenus. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs de ces comptes. Le tableau suivant présente les soldes de ces comptes consolidés et l'avoir des sociétés d'État consolidées qui sont inclus dans le déficit accumulé :

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Déficit accumulé, excluant les comptes consolidés	551 422	556 508
Comptes consolidés —		
Compte d'assurance-emploi	-46 232	-43 796
Compte de stabilisation concernant le grain de l'Ouest		1 085
Autres comptes d'assurance	149	170
Autres comptes consolidés	-289	-295
	505 050	513 672
Sociétés d'État consolidées	-3 557	-3 096
Déficit accumulé	501 493	510 576

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 4 de ce volume.

5. Dette non échue et autres instruments financiers

i. Dette non échue

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt et l'échéance des émissions de dette par devise et par catégorie à leur valeur nominale.

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)								
	Obligations négociables				Bons du Canada			Billets	
	\$ CA	\$ US	Autres ⁽¹⁾	Bons du Trésor	Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada ⁽²⁾	Obligations et billets non négociables ⁽³⁾	\$ US	Billets du Canada ⁽⁴⁾ et eurobillets à moyen terme ⁽⁵⁾	Total
2005	32 528	2 623		113 400	1 605	17	3 364	1 311	154 848
2006	31 304	1 967			1 013	316		629	35 229
2007	23 595	1 311			1 459	1 352			27 717
2008	19 166		418		3 307	700		97	23 688
2009	21 857	3 278	3 303		4 474	519		629	34 060
2010 et ultérieurs	150 512	283			9 472	523		1 615	162 405
	278 962	9 462	3 721	113 400	21 330	3 427	3 364	4 281	437 947
Moins dette non échue détenue par le gouvernement ⁽⁶⁾	182	286		22					490
	278 780	9 176	3 721	113 378	21 330	3 427	3 364	4 281	437 457
Obligation relative aux contrats de location-acquisition									2 774
Total de la dette non échue									440 231
Nature du taux d'intérêt ⁽⁷⁾	Fixe ⁽⁸⁾	Fixe	Fixe ⁽¹⁾	Variable	Variable	Fixe	Variable	Fixe ⁽⁹⁾	
Taux d'intérêt effectif annuel pondéré incluant les accords d'échanges	6,00	5,26	4,88	2,52	3,37	9,96	0,92	2,37	
Fourchette des taux d'intérêt	3-14	0,73-9,7	4,88	1,98-3,55	1,25-7,25	2,10-14,06	0,86-1,06	0,70-4,50	

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

(1) Comprend des obligations négociables émises en dollars Néo-Zélandais au montant de 418 millions de dollars avec un taux d'intérêt variable de 0,90% et des obligations de 3 303 millions de dollars émises en euros.

(2) Comprend 14 038 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada remboursables sur demande.

(3) Comprend 3 351 millions de dollars de bons émis au Régime de pensions du Canada, 28 millions de dollars de billets émis au Fonds pour l'équipement diagnostique et médical et 48 millions de dollars de billets émis à la Fiducie du supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé.

(4) Comprend deux billets du Canada de 629 et 628 millions émis en yens japonais.

(5) Comprend des eurobillets à moyen terme émis en euros, dollars US, yens japonais, livres sterling, couronnes norvégiennes et couronnes danoises.

(6) Comprend 279 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue.

(7) Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords d'échange.

(8) Comprend des obligations à rendement réel ayant une composante variable en vertu de l'indice des prix à la consommation.

(9) Comprend des billets à moyen terme ayant des taux variables.

ii. Instruments financiers dérivés et opérations de change à terme

a) Accords d'échange

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars US et en d'autres devises. Le gouvernement s'est engagé dans des accords d'échange de taux d'intérêt et de devises afin de faciliter la gestion de la structure de la dette. Dans le cas des accords d'échange de taux d'intérêt, le financement de taux d'intérêt fixes a été converti à des taux variables selon les taux d'acceptation bancaire ou taux interbancaires offerts à Londres (TIOL). Dans le cas des accords d'échange de devises, la dette en dollars canadiens et autres devises a été convertie en dollars US ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

L'intérêt payé ou à payer et l'intérêt reçu ou à recevoir sur toutes les opérations d'échange sont enregistrés à titre de frais de la dette publique. Les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échanges sont présentés à titre de créditeurs et charges à payer à l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau suivant présente les échanges ayant des montants contractuels et des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)			
	2004		2003	
	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA
2004			50	3 608
2005		4 607		4 956
2006		4 471		4 616
2007		1 333		1 416
2008	33	3 036	37	3 287
2009	1 574	2 994	1 762	3 234
2010 et ultérieurs		8 168		8 303
	1 607	24 609	1 849	29 420

b) Risque de crédit inhérent aux accords d'échange

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une cote financière d'au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Moody's ou Standard & Poor's. L'établissement doit avoir une cote financière équivalente à au moins A- au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Le gouvernement ne détient aucune concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit en ce qui a trait aux accords d'échange.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des accords d'échange répartis en fonction des cotes déterminées par Standard & Poor's :

Standard & Poor's	(en millions de dollars)	
	2004	2003
AAA	2 399	2 706
AA+	3 936	4 277
AA	2 057	3 126
AA-	7 778	8 849
A+	10 006	12 271
A	40	40
	26 216	31 269

c) Opérations de change à terme

Le gouvernement a procédé à des opérations de change à terme afin de se prémunir contre les fluctuations des taux de change qui pourraient toucher la position de réserve du Canada dans le Fonds monétaire international (FMI) qui fait partie des comptes d'opérations de change du Canada. La position de réserve du Canada dans le FMI est exprimée en droits de tirage spéciaux (DTS). Les opérations de couverture impliquent l'achat et la vente à terme des devises composant les DTS (soit : euro, dollar US, livre sterling et yen japonais). La dernière de ces couvertures a été liquidée en juin 2003.

iii. Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de taux d'intérêt et risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la structure de durée et la devise des actifs du Compte du fonds des changes (CFC) et les emprunts en devises connexes du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2004, les actifs du CFC et les emprunts servant à financer ces actifs étaient efficacement jumelés, ce qui signifie que la plupart des variations de prix affecteraient également les deux côtés de l'état de la situation financière. Les actifs du FMI sont seulement partiellement jumelés puisqu'ils sont libellés en DTS.

Les actifs et passifs en devises du gouvernement du Canada sont détenus principalement dans trois portefeuilles de devises, soit le dollar US, l'euro et le yen japonais. Au 31 mars 2004, une hausse de 1 pour cent du dollar canadien par rapport au dollars US, à l'euro et au yen japonais aurait donné lieu à un gain de change de 27 millions de dollars résultant des risques non jumelés du portefeuille en dollars US et à des pertes de change de 17 millions de dollars et 5 millions de dollars résultant respectivement des risques non jumelés des portefeuilles en euro et en yen japonais. Au 31 mars 2004, les portefeuilles en euro et en yen ont un solde net débiteur.

iv. Obligation relative aux contrats de location-acquisition

L'obligation totale du gouvernement en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2004 s'élève à 2 774 millions de dollars (2 664 millions de dollars en 2003). Les intérêts liés à l'obligation relative aux contrats de location-acquisition de 156 millions de dollars (146 millions de dollars en 2003) sont compris dans les charges et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)
2005	323
2006	309
2007	310
2008	296
2009	268
2010 et ultérieurs	3 692
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux	5 198
Moins : intérêt théorique au taux moyen de 6,8 pour cent	2 424
Obligation relative aux contrats de location-acquisition	2 774

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

v. *Juste valeur des instruments financiers*a) *Actifs et passifs financiers*

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les justes valeurs sont des estimations du gouvernement et sont habituellement calculées selon les conditions du marché à un moment précis, là où un marché existe. Les justes valeurs des instruments à court terme ou non négociables sont présumées

correspondre à leurs valeurs comptables. Les justes valeurs peuvent ne pas refléter les conditions futures du marché ni les valeurs réelles qu'il serait possible d'obtenir si les titres étaient échangés sur le marché. Les calculs sont de nature subjective et comprennent des incertitudes inhérentes en raison de l'imprévisibilité des événements futurs.

	(en millions de dollars)					
	2004			2003		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart	Valeur comptable	Juste valeur	Écart
Actifs financiers—						
Encaisse et débiteurs	70 921	70 921		62 626	62 626	
Comptes d'opérations de change	44 313	45 962	1 649	48 950	51 149	2 199
Prêts, placements et avances, excluant les placements dans les sociétés d'État entreprises	18 571	20 853	2 282	14 639	16 545	1 906
Passifs—						
Créditeurs et charges à payer	79 964	79 964		79 437	79 437	
Dette non échue	440 231	475 244	-35 013	442 416	455 741	-13 325
Régimes de retraite du secteur public	127 560	127 656	-96	125 708	125 796	-88
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	39 367	45 470	-6 103	38 844	40 872	-2 028
Autres dettes portant intérêt	13 971	13 971		13 735	13 735	
Excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable			-37 281			-11 336

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Les justes valeurs ont été déterminées selon les méthodes et hypothèses suivantes :

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont présumées être équivalentes à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Ils comprennent l'encaisse, les impôts à recevoir et autres débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi que le dû au Régime de pensions du Canada.

La juste valeur des titres et des réserves d'or détenus dans les comptes d'opérations de change est établie en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Les créances et obligations financières auprès du Fonds monétaire international libellées en devises sont présentées en équivalents de dollars canadiens au 31 mars, ce qu'on présume correspondre à leur juste valeur.

La juste valeur des prêts aux sociétés d'État entreprises est généralement établie en utilisant leur valeur comptable. La juste valeur des placements de portefeuille ou placements temporaires est établie en utilisant les cotes des marchés boursiers ou toute autre information disponible.

La juste valeur des autres prêts, placements et avances est présumée correspondre à leur valeur comptable puisque des provisions sont utilisées pour en ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des eurobillets à moyen terme et des billets du Canada est établie en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus calculée avec les taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des autres instruments qui composent la dette non échue est présumée correspondre à leur valeur comptable, en raison de leur courte durée ou de leur nature non négociable.

La juste valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants est présumée correspondre à la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées, après déduction de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite, laquelle est établie à partir des cotes du marché pour les placements et de leur valeur actualisée pour les autres actifs des régimes.

b) *Instruments financiers dérivés et opérations de change à terme*

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et des opérations de change à terme ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

	(en millions de dollars)			
	2004		2003	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Échanges de taux d'intérêt et devises	26 216	529	31 269	-1 479
Contrats d'opérations de change —				
Ventes à terme	nil	nil	1 504	nil

La juste valeur des accords d'échange et des opérations de change à terme correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer selon les conditions de marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus pour les accords

d'échange ou les opérations de change à terme calculée avec les taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. Selon que la juste valeur est positive ou négative, le gouvernement devrait recevoir ou verser un paiement si on mettait un terme à ces opérations.

6. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées pour presque tous ses employés (y compris les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de certaines sociétés de la fonction publique) ainsi que pour les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Pour les principaux régimes, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Depuis le 1^{er} avril 2000, pour les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, le montant net des cotisations, réduit des prestations et des paiements ayant trait au service postérieur à mars 2000, est investi sur les marchés financiers. Ces régimes sont généralement financés par les cotisations des employés, les cotisations des employeurs et les revenus de placement. Les cotisations et les paiements relatifs au service antérieur à avril 2000 et aux autres régimes de retraite qui ne font pas l'objet de placements externes sont consignés dans des comptes de pension de retraite, tenus dans les comptes du Canada en vertu des lois relatives aux pensions.

Le tableau suivant résume les principales opérations des régimes de retraite au cours de l'exercice :

	(en millions de dollars)					
	2004			2003		
	Régimes capitalisés	Autres	Total	Régimes capitalisés	Autres	Total
Cotisations—						
Employés	1 015	87	1 102	960	87	1 047
Sociétés de la fonction publique	126	21	147	123	23	146
Gouvernement	2 621	315	2 936	2 488	395	2 883
Total	3 762	423	4 185	3 571	505	4 076
Prestations versées	59	6 007	6 066	29	5 814	5 843

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

Le gouvernement parraine également un certain nombre d'autres régimes d'avantages futurs dont les employés et anciens employés (y compris des militaires ou membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent se prévaloir pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les coûts de ces avantages peuvent s'accumuler soit tout au long de la carrière active des employés, soit lorsqu'un événement survient pour donner lieu à un passif en vertu des modalités des régimes. Le gouvernement a l'obligation de verser des prestations futures pour invalidité et autres indemnités aux anciens combattants, ainsi qu'aux membres retraités et membres actifs des Forces canadiennes, à leurs survivants et aux personnes à leur charge. Les autres avantages futurs importants pour lesquels le gouvernement est responsable comprennent les régimes de soins de santé et de soins dentai-

res offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les indemnités de départ et les indemnités d'accident du travail.

Aucun de ces régimes n'est capitalisé. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires sont des régimes contributifs, pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées dans l'exercice au cours duquel les prestations sont payables. Ces cotisations se sont élevées à 83 millions de dollars en 2004 (76 millions de dollars en 2003). Les coûts pour le gouvernement et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations.

Au 31 mars 2004, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants incluent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2004	2003	2004	2003
Obligations au titre des prestations constituées	142 401	134 347	45 470	40 872
Moins : Actif des régimes de retraite —				
Placements à des valeurs liées au marché	13 386	8 905		
Cotisations à recevoir des employés pour services passés	513	455		
Total	13 899	9 360		
	128 502	124 987	45 470	40 872
Redressements non amortis relatifs aux estimations	-942	721	-6 103	-2 028
Obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants	127 560	125 708	39 367	38 844

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres négociables et des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés. Les placements sont évalués à des valeurs liées au marché, en vertu desquelles on établit une moyenne sur cinq ans des fluctuations entre les valeurs du marché et les valeurs marchandes prévues, à l'intérieur d'une limite de plus ou moins 10 pour cent de la valeur du marché. Au 31 mars 2004, la valeur du marché des

placements s'élève à 14 232 millions de dollars (8 096 millions de dollars en 2003). Les cotisations à recevoir pour services passés sont actualisées pour en déterminer approximativement la juste valeur.

Les charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants comprennent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2004	2003	2004	2003
Charges nettes relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Prestations nettes constituées	2 829	2 307	1 065	968
Amortissement des redressements relatifs aux estimations	-1 392	-2 174	201	5
Coûts des modifications aux régimes		17	50	
Constatation des gains nets non amortis		-17	-226	
<i>Total</i>	<i>1 437</i>	<i>133</i>	<i>1 090</i>	<i>973</i>
Charges d'intérêt relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	10 023	9 614	2 309	2 240
Rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite	-672	-472		
<i>Total</i>	<i>9 351</i>	<i>9 142</i>	<i>2 309</i>	<i>2 240</i>
Total des charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés	10 788	9 275	3 399	3 213

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. On trouvera plus de précisions (non vérifiés) à la section 6 de ce volume.

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées pour offrir des prestations prolongées aux survivants des anciens combattants et pour modifier l'admissibilité à d'autres. Le coût ponctuel des services passés découlant de ces modifications est estimé à 50 millions de dollars. Il est imputé aux charges relatives aux avantages futurs et inclus dans les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les changements ont aussi donné lieu à une constatation accélérée des gains nets non amortis de 226 millions de dollars qui sont inscrits contre les charges relatives aux avantages futurs.

Les charges d'intérêts calculées sur les obligations actuarielles moyennes font partie des frais de la dette publique. Elles sont présentées après déduction du rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite établi selon la valeur liée au marché. Au cours de l'exercice, le taux de rendement réel des titres négociables, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 26,1 pour cent (moins 13,5 pour cent en 2003).

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées et dans les placements des régimes de retraite sont comme suit :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2004	2003	2004	2003
Obligations au titre des prestations constituées — solde d'ouverture	134 347	125 899	40 872	38 475
Prestations constituées	3 970	3 401	1 065	968
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	10 023	9 614	2 309	2 240
Prestations versées	-6 066	-5 843	-2 843	-2 616
Frais d'administration	-78	-74	-33	-33
Transferts nets à d'autres régimes	-237	-2 282		
Modifications aux régimes		17	50	
Pertes actuarielles	442	3 615	4 050	1 838
Obligations au titre des prestations constituées — solde de clôture	142 401	134 347	45 470	40 872
Valeur liée au marché des placements — solde d'ouverture	8 905	5 872		
Rendement prévu sur l'actif des régimes	672	472		
Cotisations	3 762	3 571		
Prestations, transferts et autres	-66	-189		
Gains ou pertes (-) actuariels	113	-821		
Valeur liée au marché des placements — solde de clôture	13 386	8 905		

Des évaluations actuarielles des régimes de retraite sont établies tous les trois ans pour fins de capitalisation. Des évaluations des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants sont mises à jour à chaque année pour fins comptables, en utilisant les hypothèses les plus probables dont dispose le gouvernement. Les évaluations reposent sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les prestations aux anciens combattants et aux accidentés du travail, pour lesquelles les coûts s'accumulent lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Ce processus exige que l'on pose de nombreuses hypothèses, notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêts, aux taux de rendement prévu des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, et aux taux de départs à la retraite et de mortalité. Lorsque l'expérience réelle diffère des hypothèses, il en résulte des redressements relatifs aux estimations qui sont amortis sur des périodes de 7 à 14 ans.

Les hypothèses portant sur le taux d'inflation à long terme et sur l'augmentation générale des salaires à long terme

utilisées dans le cadre de l'évaluation pour fins comptables sont respectivement de 2 pour cent et de 2,9 pour cent (2 pour cent et 3 pour cent en 2003). Au 31 mars 2004, le taux de rendement prévu des placements des régimes de retraite et le taux moyen des obligations à long terme du gouvernement utilisés comme hypothèses pour établir la dette liée aux régimes de retraite s'élèvent respectivement à 5,8 pour cent et à 7,6 pour cent (6,25 pour cent et 7,8 pour cent en 2003). Les hypothèses correspondantes utilisées pour établir le coût des services courants et des charges d'intérêts sont de 6,25 pour cent et 7,8 pour cent (6,25 pour cent et 8,0 pour cent en 2003). Le taux d'escompte utilisé pour évaluer l'obligation relative aux autres avantages futurs des employés et anciens combattants est de 5,3 pour cent (5,8 pour cent en 2003), tandis que le taux utilisé pour le coût des services courants et des charges d'intérêt est de 5,8 pour cent (6,0 pour cent en 2003).

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses principales :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2004	2003	2004	2003
Effet potentiel sur les obligations suite à :				
Une hausse de 1 pour cent du taux d'escompte	-17 800	-15 700	-4 600	-3 900
Une baisse de 1 pour cent du taux d'escompte	22 600	17 500	5 700	4 800
Une hausse de 1 pour cent du taux d'inflation	17 600	15 600	5 200	4 100
Une baisse de 1 pour cent du taux d'inflation	-14 400	-12 800	-4 200	-3 400
Une hausse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires	4 500	3 700	300	300
Une baisse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires	-3 900	-3 300	-300	-300

7. Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (le Régime) ne sont pas comprises dans ces états financiers.

Le Régime est un plan fédéral-provincial à titre de régime d'assurance sociale obligatoire et contributif. Il est en vigueur partout au Canada à l'exception de la province de Québec qui possède un régime semblable. Le Régime est administré par le gouvernement du Canada et est contrôlé conjointement avec les provinces participantes. Les paiements des pensions et des prestations de ce Régime sont financés au moyen des cotisations des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite au solde des actifs nets du Régime. Au 31 mars 2004, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 72 512 millions de dollars (57 251 millions de dollars en 2003).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les opérations du Régime ainsi que les montants transférés au, ou reçus du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

Le dépôt auprès du receveur général du Canada de 7 483 millions de dollars (7 093 millions de dollars en 2003) correspond au solde du Compte et est présenté en tant que passif du gouvernement envers le Régime au 31 mars 2004.

On trouvera de l'information additionnelle (non vérifiée) et les états financiers vérifiés du Régime à la section 6 de ce volume. Le 20^{ième} Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada, préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, fournit de l'information additionnelle portant sur le financement du Régime.

8. Impôts à recevoir et autres débiteurs

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres débiteurs ayant trait à des sommes perçues par l'entremise du régime fiscal, telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 7 598 millions de dollars (7 175 millions de dollars en 2003) en rapport avec le total des impôts à recevoir. Il a de plus inscrit une provision pour mauvaises créances de 1 887 millions de dollars (2 091 millions de dollars en 2003), qui est présentée avec les autres charges de programmes. Les impôts sur le revenu à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

	(en millions de dollars)			
	2004		2003	
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Net
Impôts sur le revenu à recevoir—				
Particuliers	26 512	3 767	22 745	20 969
Employeurs.....	11 312	475	10 837	9 559
Sociétés.....	6 397	1 215	5 182	4 169
Non-résidents	842	162	680	492
Taxes sur les produits et services à recevoir	9 638	1 884	7 754	7 837
Droits de douane à recevoir	157	36	121	88
Droits et taxes d'accise à recevoir	693	59	634	483
Total	55 551	7 598	47 953	43 597

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

Les autres débiteurs représentent des réclamations financières facturées ou courues résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice. Ils s'élèvent à 3 506 millions de dollars (3 586 millions de dollars en 2003) et ils sont

présentés nets d'une provision pour créances douteuses de 1 084 millions de dollars (1 043 millions de dollars en 2003). On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

9. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change. Le gouvernement conserve certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	41 247	44 849
Fonds monétaire international —		
Souscriptions.....	12 185	12 942
	53 432	57 791
Moins :		
Fonds monétaire international —		
Effets à payer.....	7 606	7 270
Allocations de droits de tirage spéciaux .	1 513	1 571
	9 119	8 841
Total des comptes d'opérations de change. . .	44 313	48 950

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 8 de ce volume.

10. Sociétés d'État et autres entreprises publiques

Le gouvernement détient en propriété exclusive quarante-quatre sociétés d'État. Certaines de ces sociétés d'État dépendent du gouvernement pour la majeure partie de leur financement. Les activités financières de vingt-trois de ces sociétés ont été consolidées dans les présents états financiers. Les principales sociétés d'État consolidées comprennent : Énergie atomique du Canada limitée, la Société Radio-Canada, Marine Atlantique S.C.C. et VIA Rail Canada Inc. On trouvera des précisions (non vérifiées) sur ces sociétés à la section 4 de ce volume.

Les autres sociétés d'État sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et qui sont financièrement autonomes. Ces sociétés d'État sont appelées sociétés d'État entreprises. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent : la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada.

En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques* mais qui appartiennent au gouvernement ou sont contrôlées par celui-ci et qui doivent rendre compte au Parlement ou à un ministre. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques. Les principales autres entreprises publiques comprennent : la Commission canadienne du blé et les administrations portuaires de Halifax, Montréal, Québec et Vancouver.

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, le gouvernement inscrit ces placements selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, en vertu de laquelle le coût de son avoir est réduit par les dividendes reçus et redressé pour refléter les bénéfices et pertes nets annuels après les redressements d'élimination pour les gains et pertes interorganisationnels non réalisés. Leurs actifs et passifs n'apparaissent pas dans les présents états financiers, à l'exception de leurs emprunts qui sont inscrits au passif du gouvernement lorsqu'ils ne sont pas prévus être remboursés directement par les sociétés. Le gouvernement présente également tous les montants à recevoir de ces sociétés ou payables à celles-ci. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés suivent les principes comptables généralement reconnus utilisés par les sociétés du secteur privé.

Les tableaux suivants présentent les placements inscrits par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, ainsi qu'un sommaire de leurs résultats financiers.

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Prêts et avances—		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 189	5 408
Autres	66	38
Total des prêts et avances	5 255	5 446
Placements—		
Exportation et développement Canada	2 480	2 078
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 718	1 950
Banque de développement du Canada	1 218	1 170
Société canadienne des postes	1 254	960
Financement agricole Canada	948	843
Société d'assurance-dépôts du Canada	681	539
Autres	1 678	1 569
Total des placements	10 977	9 109
Total	16 232	14 555

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Actifs		
(incluant les immobilisations, stocks et charges payées d'avances de 6 828 \$ (5 971 \$ en 2003))	125 682	123 532
Passifs	114 599	114 340
Avoir net déclaré	11 083	9 192
Redressements d'élimination	-106	-83
Avoir net	10 977	9 109
Revenus	18 461	19 443
Charges	14 719	16 544
Bénéfice net de l'exercice déclaré	3 742	2 899
Redressements d'élimination	-31	63
Bénéfice net	3 711	2 962
Autres variations de l'avoir		
Dividendes ⁽¹⁾	-1 907	-1 881
Capital	64	67
	1 868	1 148
Avoir net d'ouverture	9 109	7 961
Avoir net de clôture	10 977	9 109
Engagements contractuels	5 983	6 428
Passif éventuel	2 801	2 800

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

⁽¹⁾ Les montants présentés comme dividendes comprennent 1 754 millions de dollars (1 808 millions de dollars en 2003) en provenance de la Banque du Canada.

11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures, le matériel et l'outillage, les véhicules, les améliorations locatives et les biens en construction. Les logiciels et les améliorations locatives n'incluent que le coût des biens acquis depuis le 1^{er} avril 2001.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves indiennes. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées, comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens, comme suit :

Bâtiments	20 à 40 ans
Ouvrages et infrastructures ⁽¹⁾	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 30 ans
Véhicules	3 à 40 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens sous contrats de location-acquisition	selon la catégorie de biens

⁽¹⁾ Exception faite du Pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

	(en millions de dollars)									
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette aux livres 2004	Valeur nette aux livres 2003
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions et moins-values	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charges d'amortissement	Cessions	Solde de clôture		
Terrains	1 345	69	16	1 398					1 398	1 345
Bâtiments	15 584	1 082	47	16 619	7 040	633	-126	7 799	8 820	8 544
Ouvrages et infrastructures	10 478	101	29	10 550	5 180	244	21	5 403	5 147	5 298
Matériel et outillage	16 771	1 096	234	17 633	8 413	1 196	363	9 246	8 387	8 358
Véhicules (navires, aéronefs et autres)	28 213	1 430	197	29 446	13 727	1 186	149	14 764	14 682	14 486
Améliorations locatives	823	227	9	1 041	311	87	3	395	646	512
Biens en construction ⁽¹⁾	5 948	291	221	6 018					6 018	5 948
Biens sous contrats de location-acquisition	3 221	239	4	3 456	678	156	25	809	2 647	2 543
Total	82 383	4 535	757	86 161	35 349	3 502	435	38 416	47 745	47 034

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 10 de ce volume.

⁽¹⁾ Le montant des acquisitions de biens en construction est présenté net de 2 206 millions de dollars qui ont été reclassés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement des biens.

12. Engagements contractuels

La nature des activités du gouvernement l'oblige à conclure des marchés et à contracter des obligations pluriannuels de grande envergure. Le tableau suivant présente un sommaire des principaux engagements contractuels pour lesquels on peut établir des estimations raisonnables :

	(en millions de dollars)	
	2004	2003
Accords de paiements de transfert	41 015	40 484
Acquisitions de biens et matériel et de produits et services	7 723	7 418
Contrats de location-exploitation	3 492	3 403
Organisations internationales	3 882	5 466
	56 112	56 771

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

Les charges estimatives futures découlant de ces engagements s'établissent comme suit :

Exercice	(en millions de dollars)
2005	10 587
2006	6 690
2007	5 033
2008	4 029
2009	2 842
2010 et ultérieurs	26 931
	56 112

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

i. Accords de paiements de transfert

Les engagements provenant d'accords de paiements de transfert comprennent un montant de 31 693 millions de dollars (32 451 millions de dollars en 2003) lié à diverses obligations contractuelles du gouvernement par l'entremise du compte du Ministre détenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les programmes de logement social. Ces engagements financiers représentent actuellement environ 1 700 millions de dollars par exercice. Les montants inscrits pour la SCHL au titre des engagements pour les accords de paiements de transfert pour l'exercice 2003-2004 correspondent au total estimatif des obligations contractuelles résiduelles qui se prolongent pour des périodes allant jusqu'à 35 ans.

ii. Contrats de location-exploitation

Le gouvernement loue des locaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation qui échoient à diverses dates. Au 31 mars 2004, les paiements minimaux futurs exigibles totalisent 3 492 millions de dollars (3 403 millions de dollars en 2003).

13. Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Il comprend cinq catégories : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, les sites contaminés, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance.

i. Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2004 s'élèvent à 56 883 millions de dollars (60 157 millions de dollars en 2003), pour lesquelles une provision de 2 770 millions de dollars (3 802 millions de dollars en 2003) a été inscrite.

ii. Organisations internationales

Le gouvernement détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2004, le capital sujet à appel s'élevait à 16 485 millions de dollars (18 245 millions de dollars en 2003).

iii. Sites contaminés

Un passif est inscrit pour constater les coûts estimatifs liés à la gestion et à la restauration des sites contaminés lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager ces coûts. Le gouvernement a répertorié environ 2 400 sites (2 200 sites en 2003) où une telle situation est possible, et pour lesquels un passif de 3 564 millions de dollars a été inscrit (3 378 millions de dollars en 2003). Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 1 045 millions de dollars (915 millions de dollars en 2003) qui ne sont pas inscrits puisque, en ce moment, on ne considère pas probable que ces coûts soient engagés. Les travaux continus d'évaluation des sites contaminés que le gouvernement effectue pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel, à la suite de la découverte de nouveaux sites, ou de modifications de l'évaluation ou de l'utilisation prévue des sites existants. Ces passifs seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

iv. *Réclamations et causes en instance et imminentes*

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et plusieurs cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué. Le gouvernement a inscrit une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

Réclamations territoriales globales : Il y a présentement 78 (73 en 2003) réclamations territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 700 millions de dollars (2 500 millions de dollars en 2003) a été estimé pour les réclamations qui ont progressé au point où la quantification est possible. Les autres réclamations sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel : Au 31 mars 2004, un montant de 7 615 millions de dollars (7 641 millions de dollars en 2003) de cotisations fiscales faisait l'objet d'oppositions à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et un montant de 986 millions de dollars (1 420 millions de dollars en 2003) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

v. *Programmes d'assurance*

Trois sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 60 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de titres hypothécaires garantis qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*; et Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Au 31 mars 2004, le total des assurances en vigueur s'élève à 688 210 millions de dollars (645 953 millions de dollars en 2003). Le

gouvernement prévoit que les trois sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
SUR LES
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004**

POINTS SAILLANTS

Ces observations ont pour but d'expliquer certains éléments de mon rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada au 31 mars 2004 et pour l'exercice clos à cette date :

- Depuis 1997, le gouvernement a transféré 9,1 milliards de dollars à 15 fondations. Il a comptabilisé ces paiements de transfert comme charges bien que la majeure partie des fonds se trouvent toujours dans les comptes bancaires des fondations et dans des placements portant intérêt. Le mode de financement des fondations, la comptabilisation de ces paiements de transfert et le régime redditionnel de ces fondations me préoccupent toujours.
- L'excédent accumulé dans le Compte d'assurance-emploi s'établissait à 46 milliards de dollars au 31 mars 2004. Cela est supérieur à trois fois la réserve de 15 milliards de dollars jugée suffisante par l'actuaire en chef de Développement des ressources humaines Canada en 2001. À mon avis, le Parlement n'avait pas l'intention de laisser accumuler dans le Compte un excédent au-delà de ce qu'il pouvait être raisonnable de dépenser aux fins de l'assurance-emploi, étant donné la structure actuelle des prestations et compte tenu aussi d'un éventuel ralentissement économique. Par conséquent, j'ai conclu que le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi*.
- Le gouvernement doit veiller à ce que des améliorations soient apportées aux systèmes et pratiques comptables du ministère de la Défense nationale et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour la comptabilisation des stocks militaires et des impôts à payer et à recevoir, respectivement.

FONDACTIONS

Pendant un certain nombre d'années, j'ai décrit dans mon rapport de vérification sur les états financiers du gouvernement mes préoccupations au sujet des fondations. Depuis 1997, le gouvernement a comptabilisé comme charges dans ses états financiers des paiements de transfert de 9,1 milliards de dollars à plusieurs fondations (y compris des paiements de transfert totalisant 400 millions de dollars en 2003-2004). Ces fonds ont été transférés aux fondations bien avant les besoins. Comme l'indique le tableau ci-dessous, au 31 mars 2004, les fondations avaient toujours en main 7,7 milliards de dollars, soit dans leurs comptes bancaires et leurs placements, soit comme montants à recevoir du gouvernement.

En plus de mes préoccupations sur le financement des fondations, j'ai soulevé des questions sur la comptabilisation des paiements de transfert. Plus particulièrement, j'ai indiqué qu'à mon avis, le traitement comptable refléterait mieux la substance économique de l'opération si les charges étaient comptabilisées lorsque les fonds sont remis aux bénéficiaires ultimes prévus ou lorsqu'ils sont utilisés aux fins ultimes annoncés par le gouvernement pour cette dépense.

Information financière sommaire sur les fondations, 1996-1997 à 2003-2004

Fondations ¹	Année où elle a été annoncée	Financement reçu ²	Subventions accordées ³	Intérêts gagnés	Administration	Solde 31 mars 2004 ⁴	Engagements de financement signés ⁵
	(\$ Millions)						
Fondation canadienne pour l'innovation	1997	3 651	1 230	740	39	3 122	1 529
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	1998	2 500	1 155	690	47	1 988	9
Inforoute Santé du Canada Inc.	2001	1 200	51	83	30	1 202	42
Fonds de dotation ⁶	Entre 2000 et 2002	389	10	48	11	416	104
Génome Canada	2000	375	188	52	19	220	198
Fondation pour la guérison des autochtones	1998	350	241	86	43	152	139
Fondation pour l'appui technologique canadien au développement durable	2001	350	6	10	7	347	37
Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé	1997	152	37	14	7	122	21
Autres fondations de moins de 125 millions de dollars ⁷	Entre 2000 et 2002	120	36	13	4	93	16
Total		9 087	2 954	1 736	207	7 662 ⁸	2 095

¹ Les fondations de ce tableau ont reçu chacune au total plus de 10 millions de dollars du gouvernement depuis 1997, expressément pour des dépenses devant être effectuées plus d'un an plus tard.

² Les paiements de transfert comprennent les 100 millions de dollars annoncés dans le Budget de mars 2004 qui étaient dus aux fondations au 31 mars 2004.

³ En plus des subventions accordées, cette colonne inclut les charges de projet admissibles.

⁴ Ces montants sont les soldes à la date des derniers rapports annuels lorsque les états financiers au 31 mars 2004 ne sont pas disponibles - modifiés pour tenir compte des 100 millions de dollars annoncés dans le Budget de mars 2004.

⁵ Ces montants sont fondés sur les déclarations des fondations quand ils ne sont pas présentés dans leurs états financiers.

⁶ Ce sont des fonds de dotation seuls les bénéficiaires sont distribués: ce sont le Fonds d'investissement municipal vert; la Fondation Pierre-Elliott-Trudeau; la Clayoquot Biosphere Trust Society; le Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique; l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques - Université de Moncton et la Fondation de l'alphabétisation du Collège Frontière.

⁷ Ce sont la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et le Forum des fédérations.

⁸ En plus du financement octroyé aux fondations et aux fonds de dotation inclus dans ce tableau, 550 millions de dollars ont été transférés à d'autres organisations qui sont indépendantes du gouvernement, dont 391 millions de dollars n'avaient pas encore été utilisés au 31 mars 2004. Ces autres organisations sont l'Institut canadien d'information sur la santé, le Fonds d'habilitation municipal vert, PRECARN, le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement, l'Institut canadien de recherches avancées et le Canadian Centre for Learning.

J'ai également soulevé des préoccupations au sujet du régime de reddition de comptes des fondations et exprimé la crainte que des facteurs comptables empêchent le gouvernement d'apporter toutes les améliorations nécessaires. En d'autres mots, les structures de reddition de comptes et de gouvernance pour les fondations découlent peut-être du désir de comptabiliser les paiements de transfert aux fondations comme charges de l'exercice, plutôt que lorsque ces fonds sont utilisés par les fondations pour leurs fins ultimes. À mon avis, les décisions sur le financement et la reddition de comptes devraient être fondées uniquement sur la nécessité d'assurer une saine gestion des fonds publics. Elles ne devraient pas être fondées sur la volonté d'obtenir un résultat comptable donné.

Dans mes rapports précédents, j'ai indiqué que même si je soulevais des questions au sujet du traitement comptable des paiements de transfert aux fondations, je ne pouvais déclarer sans équivoque que le gouvernement ne respectait pas les normes comptables en vigueur établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. J'ai indiqué aussi dans mes observations précédentes que le CCSP menait deux projets pertinents pour notre débat sur la comptabilisation des fondations. Nous sommes en train de discuter avec les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor de l'incidence de l'un de ces projets, soit la norme que le CCSP vient d'adopter sur le périmètre comptable du gouvernement, qui s'appliquera à l'exercice 2005-2006. Nous examinerons l'interprétation que le gouvernement donnera à cette nouvelle norme au cours du prochain exercice.

Nous continuerons aussi de suivre l'avancement de l'autre projet du CCSP, qui vise à établir des directives sur la comptabilisation des paiements de transfert des gouvernements, y compris le financement pluriannuel.

Quant au régime redditionnel des fondations, le gouvernement a réitéré dans le Budget de 2004 l'engagement d'améliorer le régime qu'il avait commencé dans le Budget de 2003. J'espère qu'il apportera les améliorations suivantes : la communication de résultats crédibles, une surveillance ministérielle efficace et une vérification externe adéquate. Même si les engagements annoncés dans le Budget semblent viser davantage certains de ces éléments (notamment l'information communiquée) plutôt que d'autres, ils sont néanmoins encourageants.

Je compte examiner le régime redditionnel des fondations, y compris la mesure dans laquelle le gouvernement donne suite à ses engagements, dans le cadre d'une vérification qui fera partie de mon rapport de février 2005.

Je souligne encore une fois que je n'exprime aucune opinion sur le bien-fondé des fondations comme moyen d'assurer des programmes gouvernementaux. De même, mes commentaires ne devraient être interprétés nullement comme une critique des personnes chargées des fondations. Mes préoccupations ont trait uniquement au financement de ces organisations avant les besoins, aux dispositions existantes pour leur reddition de comptes et leur gouvernance, et à la façon dont le gouvernement comptabilise les fonds qu'il leur transfère.

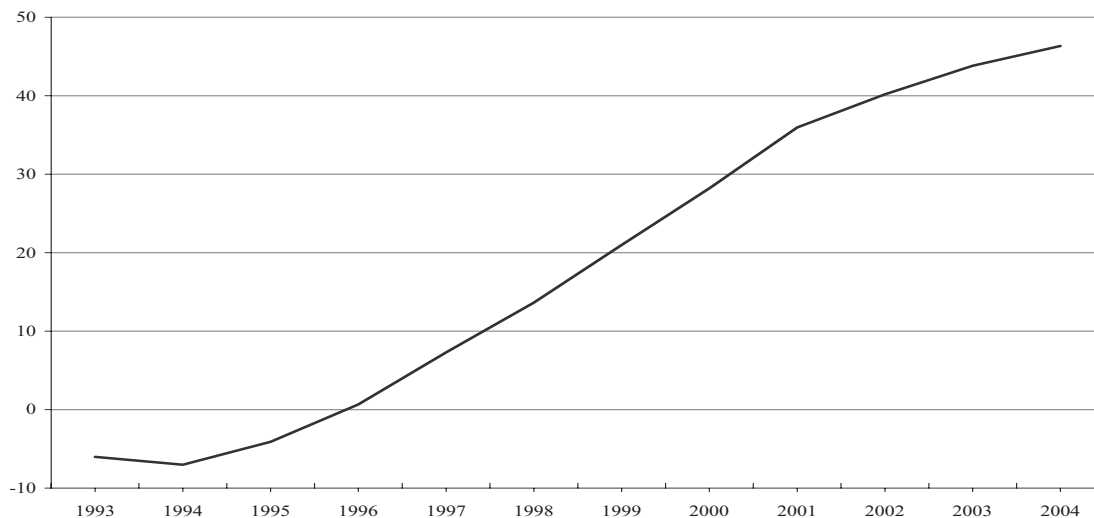
EXCÉDENT DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

Un autre problème de longue date que j'ai exposé dans mon rapport de vérification est l'excédent du Compte d'assurance-emploi. En 2003-2004, l'excédent du Compte d'assurance-emploi a augmenté encore de 2 milliards de dollars (incluant des revenus d'intérêt de 1 milliard de dollars sur le solde du Compte) pour s'établir à 46 milliards de dollars. Cela est supérieur à trois fois la réserve jugée suffisante par l'actuaire en chef dans son rapport de 2001 sur les taux de cotisation d'assurance-emploi. Comme l'assurance-emploi est un programme gouvernemental, les cotisations, les prestations et les autres transactions d'assurance-emploi sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Le fait d'inclure le programme d'assurance-emploi dans les comptes du gouvernement a eu comme effet d'augmenter l'excédent annuel du gouvernement de 2 milliards de dollars en 2003-2004 et de réduire le déficit accumulé au 31 mars 2004 de 46 milliards de dollars.

J'ai constaté que, dans la *Loi d'exécution du budget* de 2003, le gouvernement a établi pour 2004 le taux de cotisation à l'assurance-emploi à 1,98 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables. Il a donc l'intention de faire correspondre les cotisations projetées au coût du programme pour 2004. Cette mesure peut empêcher que l'excédent augmente beaucoup au cours de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2004, mais elle ne règle en rien le problème de l'excédent accumulé.

Solde du Compte d'assurance-emploi au 31 mars

en milliards de dollars



Les chiffres antérieurs à 2002 ont été ajustés pour tenir compte de la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*, qui est actuellement suspendu, exige que dans la mesure du possible, les cotisations versées assurent au Compte d'assurance-emploi, au cours d'un cycle économique, un apport de revenu suffisant pour couvrir les coûts autorisés imputés au Compte et maintenir une certaine stabilité des taux. À mon avis, cela veut dire que les cotisations d'assurance-emploi devraient être égales aux charges au cours d'une période de temps, tout en procurant une réserve suffisante pour que les taux demeurent stables advenant un ralentissement économique.

Dans son budget de 2003 et celui de 2004, le gouvernement a indiqué que les principes suivants sur l'établissement des taux serviraient de point de départ à des consultations continues :

- Les taux de cotisation devraient être établis de manière transparente, et à partir de conseils d'experts indépendants.
- Les revenus prévus au titre des cotisations devraient correspondre aux coûts prévus du programme.
- Les taux de cotisation devraient atténuer l'effet sur le cycle conjoncturel et être relativement stables au fil du temps.

Ces principes sont, à mon avis, conformes à l'interprétation voulant que l'intention du Parlement était que le programme d'assurance-emploi demeure en équilibre.

À mon avis, le Parlement n'avait pas l'intention de laisser accumuler dans le Compte un excédent au-delà de ce qu'il pouvait être raisonnable de dépenser aux fins de l'assurance-emploi, étant donné la structure actuelle des prestations et compte tenu aussi d'un éventuel ralentissement économique. Par conséquent, à mon avis, le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Lorsqu'il a suspendu pour la première fois l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le gouvernement a indiqué qu'il effectuerait des recherches et mènerait des consultations publiques sur le processus d'établissement des taux de cotisation. Lorsqu'il a présenté son budget de février 2003, ces consultations n'avaient pas encore eu lieu. Dans ce budget, le gouvernement a annoncé officiellement qu'il tiendrait des consultations sur un nouveau processus d'établissement des taux pour 2005.

Dans le Budget de 2004, le gouvernement a informé la population canadienne qu'il étudiait les résultats des consultations et a réitéré son intention d'adopter une loi pour mettre en œuvre un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation. Cependant, dans la *Loi d'exécution du budget de 2004*, le gouvernement a donné au gouverneur en conseil le pouvoir d'établir le taux, encore une fois pour 2005, pour le cas où la loi ne serait pas adoptée à temps.

L'excédent de l'assurance-emploi a augmenté pour atteindre 46 milliards de dollars au 31 mars 2004. Je suis déçue de constater, au moment de rédiger mes observations, que la loi devant régler ce problème n'a pas encore été adoptée. Je recommande fortement au gouvernement de régler cette question de longue date.

DÉFIS QUI RESTENT À RELEVER

Par le passé, à la suite de ma vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, j'ai signalé, dans des chapitres sur la gestion financière et l'utilisation de l'information financière, des questions qui portent sur la gestion financière du gouvernement en général et que j'avais présentées dans mes rapports au Parlement. Je continuerai de le faire dans un chapitre de mon rapport de février 2005.

Quand les questions portent expressément sur les états financiers du gouvernement, j'en fais état dans mes observations sur les états financiers du gouvernement du Canada. Cette année, je souhaite parler des progrès du ministère de la Défense nationale et des problèmes que la comptabilisation et le suivi des coûts des stocks continuent de poser. Je traiterai également des défis que doit relever l'Agence des douanes et du revenu du Canada¹ et des limites que présentent ses systèmes d'information financière pour la comptabilisation des impôts à recevoir et à payer.

Ministère de la Défense nationale

La majeure partie des stocks de 6,1 milliards de dollars du gouvernement appartiennent à la Défense nationale. Historiquement, le Ministère consignait surtout des quantités dans ses systèmes d'inventaire; l'exactitude des coûts n'était donc pas une priorité et les coûts comptabilisés contenaient des erreurs. L'an dernier, j'ai exposé nombre des difficultés auxquelles le Ministère faisait face à cet égard. J'ai aussi indiqué que ce défi n'est pas unique au Canada. De nombreux gouvernements nationaux ont constaté que l'établissement du coût des stocks militaires était une tâche titanesque.

Le Ministère s'était alors engagé à mettre en œuvre une stratégie visant la mise en place de contrôles adéquats pour garantir que :

- les coûts des achats futurs seraient bien comptabilisés dans son système d'inventaire;
- le coût des vieux stocks serait supprimé de l'inventaire au fur et à mesure de leur utilisation; et
- l'utilisation des stocks serait surveillée adéquatement afin que les ajustements puissent être apportés au fur et à mesure de leur vieillissement.

Je constate que le Ministère a apporté des améliorations notables. Il a examiné le coût historique de certains éléments comme les munitions et a apporté les corrections nécessaires. Il a aussi amélioré les contrôles visant à détecter les erreurs dans ses dossiers d'inventaire. Il a établi un comité interministériel pour discuter des défis que pose continuellement l'amélioration des dossiers d'inventaire. De plus, le Ministère apporte des modifications à son système d'information pour améliorer la surveillance continue des entrées et des sorties de stocks de l'inventaire.

¹ Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé une restructuration qui a donné lieu à la création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). La responsabilité de l'administration de la *Loi sur les douanes* a été en grande partie transférée à l'ASFC.

Malheureusement, on continue de trouver des erreurs dans l'évaluation des stocks. Ces erreurs sont en grande partie attribuables à la justification du coût des stocks en question et à la présentation adéquate des opérations réalisées au cours de l'exercice (achats, utilisation et obsolescence) dans les états financiers sommaires. La plupart de ces erreurs ont été corrigées par le personnel de la Défense nationale, mais en majeure partie dans le cadre des travaux de clôture de l'exercice. Il serait préférable que ces erreurs ne se produisent pas au départ ou qu'elles soient découvertes grâce au processus régulier de surveillance du Ministère.

Le Ministère a fait peu de progrès pour déterminer l'étendue des stocks désuets. Il a désigné une part importante de ses stocks comme étant « non utilisés » et a demandé à ses gestionnaires de déterminer quelle proportion des stocks non utilisés pourrait être jugée comme étant désuète et nécessiterait la correction des dossiers d'inventaire.

Agence des douanes et du revenu du Canada

Un autre des défis que le gouvernement doit relever pour préparer ses états financiers est la comptabilisation selon la méthode de la comptabilité d'exercice des revenus fiscaux, ce qui comprend la constatation d'impôts à recevoir de 48 milliards de dollars et d'impôts à payer de 33 milliards de dollars.

La comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice est fondée sur les cotisations et les données nécessaires proviennent surtout des systèmes des divers programmes fiscaux. Ces systèmes n'ont pas été conçus comme des systèmes comptables et la présentation des impôts à recevoir et des impôts à payer selon la méthode de la comptabilité d'exercice exige énormément de manipulations de données. L'Agence des douanes et du revenu du Canada a établi un plan pluriannuel pour l'adoption de livres comptables auxiliaires pour ses diverses sources de revenus. Provisoirement, l'Agence produit les rapports au moyen des systèmes des programmes et effectue un rapprochement entre ces rapports et le grand livre de l'Agence pour garantir l'exactitude de l'information présentée sur les impôts à recevoir et à payer. Ce processus exige un lourd traitement manuel et de nombreux rapprochements. Malgré cela, il reste des écarts inexplicables entre les impôts à recevoir qui figurent dans le grand livre et les divers rapports extraits des systèmes des programmes fiscaux pour justifier ces montants.

Au cours de l'exercice en cours, la direction a découvert les causes de certains de ces écarts. Cependant, il reste des écarts inexplicables et je crains que cela ne se reproduise jusqu'à la mise en place d'un système comptable comportant des livres auxiliaires adéquats, pour justifier les montants comptabilisés dans le grand livre et dans les états financiers du gouvernement.

Résumé

Je souligne qu'actuellement, ni les problèmes du Ministère de la Défense nationale ni ceux de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ne sont suffisamment importants pour m'amener à conclure que les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière du gouvernement et des résultats de son fonctionnement.

Néanmoins, à mon avis, ces deux ministères doivent corriger les faiblesses de leurs systèmes d'information financière concernant ces soldes importants. Je suis consciente de l'étendue du défi à relever et du temps qu'il faudra pour le faire, mais la recherche et la mise en place de solutions doivent être une priorité.

ÉTAT DES POINTS SOULEVÉS AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Observation	État actuel
Information produite en temps voulu	J'ai indiqué par le passé que l'utilité des états financiers sommaires du gouvernement est amoindrie si ces états ne peuvent être rendus publics après six mois après la fin de l'exercice. J'ai aussi indiqué que, dans le contexte actuel, la préparation plus rapide des états financiers sommaires du gouvernement pose des défis importants. Dans le Budget de 2004, le gouvernement s'est engagé à examiner son processus pour déterminer s'il est possible de publier ses résultats financiers plus rapidement dans le futur.
Clarté de la terminologie	Le gouvernement continue d'utiliser le terme « dette fédérale » dans certaines de ses publications. Je comprends qu'il utilise ce terme pour éviter la confusion au sujet de son excédent annuel, mais je crains que s'il est utilisé à la place de « déficit accumulé », que ce terme puisse être mal interprété par la population canadienne.
États financiers ministériels	En mars 2004, le gouvernement s'est engagé à produire des états financiers ministériels vérifiés dans cinq ans. Par le passé, j'ai fait part de mes préoccupations au sujet de la somme de travail nécessaire pour que les ministères soient prêts à préparer des états financiers fiables. Même si beaucoup de travail a été effectué depuis ma déclaration, il reste encore plus de travail à effectuer pour que les ministères et organismes visés par cette décision soient prêts à produire des états financiers vérifiés. Je continuerai de travailler avec le gouvernement dans ce but.
Présentation au net	L'an dernier, j'ai félicité le gouvernement d'avoir cessé généralement de présenter des chiffres au net dans ses états financiers sommaires. J'avais indiqué qu'il le faisait toujours dans le <i>Rapport financier annuel</i> . Je prends note que le gouvernement s'est engagé, dans le Budget de 2004, à étudier des façons de rendre comparable la présentation du Budget, du <i>Rapport financier annuel</i> et des <i>Comptes publics</i> .
Information communiquée au Parlement	J'ai recommandé que le gouvernement envisage d'améliorer la façon dont il rend compte de ses résultats financiers aux parlementaires et aux autres Canadiens intéressés. Je crois savoir que le gouvernement étudie la question dans le cadre de son Projet d'amélioration des rapports au Parlement.

EXPLICATION DE MON RAPPORT DE VÉRIFICATION

Pour les lecteurs qui souhaitent obtenir une explication plus poussée de mon rapport de vérification, j'ai décidé de fournir cette information aux lecteurs intéressés sur mon site Web ainsi que mes observations (www.oag-bvg.gc.ca).

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 3

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

Revenus, charges et déficit accumulé

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Revenus	3.2
Comptabilisation des revenus	3.2
Revenus fiscaux	3.3
Cotisations d'assurance-emploi	3.4
Autres revenus	3.5
Charges	3.7
Comptabilisation des charges	3.7
Coûts des opérations du gouvernement	3.8
Charges par article	3.11
Dépenses en vertu d'autorisations législatives	3.11

REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ

Cette section fournit de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Cette description est présentée dans le même ordre que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 3.1
REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ
(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003 ⁽¹⁾
Revenus—		
Revenus fiscaux, tableau 3.2.....	164 895	156 400
Cotisations d'assurance-emploi.....	17 546	17 870
Autres revenus, tableau 3.4.....	16 106	15 962
Total des revenus.....	198 547	190 232
Charges—		
Paiements de transfert.....	102 378	98 643
Autres charges de programmes.....	51 317	47 350
Total des charges de programmes.....	153 695	145 993
Frais de la dette publique.....	35 769	37 270
Total des charges, tableau 3.6.....	189 464	183 263
Excédent de l'exercice.....	9 083	6 969
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	510 576	517 545
Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....	501 493	510 576

⁽¹⁾ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

REVENUS

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

Comptabilisation des revenus

Les revenus fiscaux sont présentés après déduction des remboursements; ils ne comprennent pas les impôts prélevés au nom des provinces et des territoires. Les revenus fiscaux du gouvernement sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. En ce qui concerne les impôts sur le revenu, le revenu est comptabilisé lorsque le contribuable a gagné le revenu générant l'impôt. Les revenus sont déterminés nets des déductions d'impôts et des crédits alloués en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars sont établis en fonction des montants cotisés et des nouvelles cotisations établies au moment de la préparation des états financiers, ainsi que des estimations d'impôt sur le revenu réalisé au cours de la période comptable mais non encore cotisé ou de nouvelles cotisations non encore établies. Ces estimations sont établies en fonction de montants reçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars qui n'ont pas été cotisés ou qui attendent une nouvelle cotisation.

Les montants réels peuvent largement différer de ces estimations. Les divergences seront inscrites à l'exercice pendant lequel les cotisations ou nouvelles cotisations sont complétées. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les taxes sur les biens et services et les revenus d'accise et de douanes sont inscrits en fonction des taxes et droits cotisés et établis au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars. Pour les taxes sur les biens et services domestiques, les revenus sont constatés au moment de la vente des biens ou à la prestation de services. Pour les droits d'accise, les revenus sont constatés lorsque le contribuable fabrique des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour ce qui est des taxes d'accise, le revenu est constaté lorsque le contribuable vend des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour les droits de douanes ainsi que les droits d'importation sur les biens et services, les revenus sont constatés lorsque les biens sont autorisés à entrer au Canada par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurée est gagnée. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les autres revenus d'impôt sur le revenu, et les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

TABLEAU 3.2
REVENUS FISCAUX

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003 ⁽¹⁾
Revenus fiscaux—		
Impôt sur le revenu—		
Des particuliers ⁽²⁾	92 957	89 530
Des sociétés	27 431	22 222
Autres revenus d'impôt sur le revenu	3 142	3 291
	123 530	115 043
Autres taxes et droits—		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3 ⁽²⁾	28 286	28 248
Taxes sur l'énergie—		
Taxe d'accise—Essence	3 990	4 479
Taxe d'accise—Essence d'aviation et combustible diesel	962	456
	4 952	4 935
Droits de douane à l'importation	2 887	3 278
Autres taxes et droits d'accise—		
Droits d'accise	4 085	2 024
Cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens	410	421
Diverses taxes et droits d'accise	745	2 451
	5 240	4 896
	41 365	41 357
Total des revenus fiscaux ⁽³⁾	164 895	156 400

⁽¹⁾ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

⁽²⁾ Les variations des montants rapportés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada sont attribuables aux redressements de consolidation.

⁽³⁾ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II.

Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la source de revenus la plus importante.

Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Autres revenus d'impôt sur le revenu

Les autres revenus d'impôt sur le revenu comprennent l'impôt sur le revenu des non-résidents et d'autres revenus fiscaux.

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances et pensions alimentaires, et sur les revenus de non-résidents au titre de successions et de fiducies.

Les autres revenus fiscaux se composent principalement de retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et en vertu du *Tarif des douanes* (loi), et englobent la taxe sur les produits et services, les droits de douane à l'importation, la taxe sur l'énergie et les autres taxes et droits d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991. La TPS s'applique à un taux de 7 pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, à l'exception des aliments de base, de la majorité des services de santé et de soins dentaires, de la majorité des services d'éducation et des loyers résidentiels. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

TABLEAU 3.3
TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003
TPS	32 492	32 481
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers	1 043	1 151
TPS brute de tiers	31 449	31 330
Moins : crédits d'impôt trimestriels	3 163	3 082
TPS nette de tiers	28 286	28 248

⁽¹⁾ Présenté à l'état des résultats et du déficit accumulé (section 2 de ce volume).

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, et sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres taxes et droits d'accise

Des taxes et droits d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les bijoux et les climatiseurs de voitures de passagers. La cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens est perçue par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employeurs et des employés au Compte d'assurance-emploi sont prélevées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État, les autres revenus de programmes et les revenus des opérations en devises.

**TABLEAU 3.4
AUTRES REVENUS**

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003 ⁽¹⁾
Autres revenus—		
Revenus des sociétés d'État—		
Sociétés d'État consolidées	1 663	1 851
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—		
Quote-part des bénéfices annuels	3 711	2 962
Intérêt et autres	546	492
	5 920	5 305
Autres revenus de programmes—		
Revenus de placements		
Ventes de biens et de services—	571	351
Droits et privilèges	1 014	885
Location et utilisation de biens publics	502	496
Services de nature réglementaire	945	876
Services de nature non réglementaire	2 171	2 087
Ventes de biens et de produits d'information	214	132
Autres frais et droits	180	287
	5 026	4 763
Revenus divers—		
Intérêt et pénalités	1 974	1 781
Autres	525	383
	8 096	7 278
Revenus des opérations en devises—		
Compte du fonds des changes	2 432	3 132
Fonds monétaire international	(418)	55
Autres	76	192
	2 090	3 379
Total des autres revenus ⁽²⁾	16 106	15 962

⁽¹⁾ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

⁽²⁾ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II.

Revenus des sociétés d'État

Les revenus des sociétés d'État se composent de revenus gagnés de tierces parties par les sociétés d'État consolidées, des intérêts gagnés sur les prêts aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéficiaires ou pertes accumulés des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques.

Autres revenus de programmes

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés dans chaque portefeuille ministériel du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Revenus des opérations en devises

Les revenus des opérations en devises se composent des revenus provenant des investissements détenus dans le compte du fonds des changes et du Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus des opérations en devises comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant des réévaluations de la dette en devises et des accords d'échange.

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent principalement de l'intérêt sur les prêts et avances, de dividendes sur les placements, et de virements de bénéfiques et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

TABLEAU 3.5
REVENUS DE PLACEMENTS ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003
Comptes consolidés—		
Énergie atomique du Canada limitée	(2)	(2)
Encaisse et débiteurs—		
Intérêts des dépôts bancaires	284	179
Prêts, placements et avances—		
Placements de portefeuille	22	20
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	114	112
Organisations internationales	22	31
Administrations provinciales et territoriales	2	4
Autres prêts, placements et avances	241	163
	401	330
Autres comptes—		
Eso Ltd—Projet Norman Wells—Bénéfices	99	90
Autres	2	5
	101	95
Total ministériel des revenus de placements	786	604
Gain net (perte nette) de change	(280)	(266)
Autres revenus constatés par régularisation	82	29
Total des revenus de placements	588	367
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement	(17)	(16)
Total des revenus de placements externes	571	351

⁽¹⁾ Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 4a de la section 1 du volume II, ainsi qu'à la section 11 du volume III.

⁽²⁾ Moins de 500 000 \$.

CHARGES

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

Comptabilisation des charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges, quand le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, quand le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non répétitif, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris la provision pour créances irrécouvrables, les provisions pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Sur une base journalière, les organismes du gouvernement transigent entre eux et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente les charges externes par catégorie.

TABLEAU 3.6
CHARGES EXTERNES PAR CATÉGORIE

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003 ⁽¹⁾
Paiements de transfert—		
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . .	26 902	25 692
Autres paliers de gouvernement—		
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	22 341	21 100
Accords fiscaux	9 409	10 879
Paiements de remplacement pour programmes permanents	(2 700)	(2 321)
Autres	342	987
<i>Total des autres paliers de gouvernement</i>	<i>29 392</i>	<i>30 645</i>
Prestations d'assurance-emploi	15 058	14 496
Prestation fiscale canadienne pour enfants	8 062	7 823
	<i>79 414</i>	<i>78 656</i>
Autres paiements de transfert—		
Affaires étrangères et Commerce international	2 683	2 456
Affaires indiennes et du Nord canadien	4 794	4 649
Agriculture et Agroalimentaire	3 920	2 654
Développement des ressources humaines	2 032	1 602
Finances	280	1 013
Industrie	2 411	1 975
Santé	2 464	1 619
Autres	4 380	4 019
<i>Total des autres paiements de transfert</i>	<i>22 964</i>	<i>19 987</i>
Total des paiements de transfert	<i>102 378</i>	<i>98 643</i>
Autres charges de programmes—		
Charges des sociétés d'État	6 566	6 551
Affaires étrangères et Commerce international	1 697	1 670
Agence des douanes et du revenu du Canada	5 320	5 613
Agriculture et Agroalimentaire	1 354	1 097
Conseil du Trésor	1 560	1 461
Défense nationale	12 869	11 803
Développement des ressources humaines	2 905	2 719
Environnement	1 318	1 222
Industrie	2 118	1 924
Justice	1 028	946
Pêches et Océans	1 398	1 473
Santé	1 838	1 643
Solliciteur général	4 651	4 222
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 348	2 352
Autres portefeuilles ministériels	4 347	2 654
Total des autres charges de programmes	<i>51 317</i>	<i>47 350</i>
Total des charges de programmes	153 695	145 993
Frais de la dette publique, tableau 3.8	35 769	37 270
Total des charges ⁽²⁾	189 464	183 263

⁽¹⁾ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

⁽²⁾ Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 2a à la section 1 du volume II.

Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent des trois catégories principales suivantes :

- les paiements de transfert;
- les autres charges de programmes; et,
- les frais de la dette publique.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert comprennent :

- les paiements de revenu d'appoint ou supplémentaire aux particuliers. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi;
- les paiements aux provinces et territoires en vertu de deux programmes principaux :
 - les accords fiscaux : paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des Lois constitutionnelles; et,
 - les Transferts canadiens en matière de santé et de services sociaux sont le moyen principal de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces;
- les autres paiements de transfert, y compris les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin d'aider à stabiliser les cours du marché des marchandises, à mettre au point de nouvelles technologies, à effectuer de la recherche, à créer des emplois au moyen de programmes de formation, à promouvoir des activités éducatives et culturelles ainsi que d'autres paiements divers.

Autres charges de programmes

Les autres charges de programmes comprennent les charges en matière de défense ainsi que le coût de l'administration publique et les services particuliers offerts au public. Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts par le gouvernement fédéral comme l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État consolidées occasionnées par des tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province de certains paiements de transfert.

TABLEAU 3.7
CERTAINS PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR PROVINCE
 (en millions de dollars)

	Prestations de sécurité de la vieillesse ⁽¹⁾	Prestations d'assurance-emploi	Accords fiscaux	Paiements de remplacement pour programmes permanents	Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	Autres	Prestation fiscale canadienne pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	551	913	693		397	25		2 579
	<i>531</i>	<i>876</i>	<i>928</i>		<i>342</i>			<i>2 677</i>
Île-du-Prince-Édouard	141	196	221		108	7		673
	<i>136</i>	<i>190</i>	<i>240</i>		<i>92</i>			<i>658</i>
Nouvelle-Écosse	933	680	1 036		745	45		3 439
	<i>899</i>	<i>655</i>	<i>1 202</i>		<i>613</i>			<i>3 369</i>
Nouveau-Brunswick	767	749	1 086		602	36		3 240
	<i>739</i>	<i>733</i>	<i>1 169</i>		<i>497</i>			<i>3 138</i>
Québec	7 313	4 361	2 771	(2 700)	6 082	352		18 179
	<i>6 963</i>	<i>4 138</i>	<i>4 400</i>	<i>(2 321)</i>	<i>4 903</i>			<i>18 083</i>
Ontario	9 857	4 364	8		9 339	580		24 148
	<i>9 370</i>	<i>4 237</i>	<i>8</i>		<i>6 743</i>			<i>20 358</i>
Manitoba	1 087	439	1 475		955	54		4 010
	<i>1 055</i>	<i>414</i>	<i>1 477</i>		<i>756</i>			<i>3 702</i>
Saskatchewan	1 031	357	(47)		782	48		2 171
	<i>1 006</i>	<i>334</i>	<i>(7)</i>		<i>668</i>			<i>2 001</i>
Alberta	2 187	1 085	48		2 152	149		5 621
	<i>2 073</i>	<i>1 053</i>	<i>4</i>		<i>1 272</i>			<i>4 402</i>
Colombie-Britannique	3 543	1 837	(350)		3 583	200		8 813
	<i>3 356</i>	<i>1 791</i>	<i>792</i>		<i>2 640</i>			<i>8 579</i>
Total des provinces	27 410	14 981	6 941	(2 700)	24 745	1 496		72 873
	<i>26 128</i>	<i>14 421</i>	<i>10 213</i>	<i>(2 321)</i>	<i>18 526</i>			<i>66 967</i>
Territoires du Nord-Ouest	22	31	682		27	2		764
	<i>21</i>	<i>32</i>	<i>558</i>		<i>31</i>	<i>5</i>		<i>647</i>
Nunavut		15	680		26	1		722
		<i>14</i>	<i>593</i>		<i>24</i>			<i>631</i>
Territoire du Yukon	13	28	430		27	1		499
	<i>12</i>	<i>26</i>	<i>353</i>		<i>19</i>			<i>410</i>
Internationaux	175	3						178
	<i>173</i>	<i>3</i>						<i>176</i>
Sous-total	27 620	15 058	8 733	(2 700)	24 825	1 500		75 036
	<i>26 334</i>	<i>14 496</i>	<i>11 717</i>	<i>(2 321)</i>	<i>18 600</i>	<i>5</i>		<i>68 831</i>
Redressements courus et autres			676		(2 484)	(1 158)		(2 966)
			<i>(838)</i>		<i>2 500</i>	<i>982</i>		<i>2 644</i>
Total (net)	27 620	15 058	9 409	(2 700)	22 341	342		72 070
	<i>26 334</i>	<i>14 496</i>	<i>10 879</i>	<i>(2 321)</i>	<i>21 100</i>	<i>987</i>		<i>71 475</i>
Plus: crédits et remboursements fiscaux	(718)						8 062	7 344
	<i>(642)</i>						<i>7 823</i>	<i>7 181</i>
Total (brut)	26 902	15 058	9 409	(2 700)	22 341	342	8 062	79 414
	<i>25 692</i>	<i>14 496</i>	<i>10 879</i>	<i>(2 321)</i>	<i>21 100</i>	<i>987</i>	<i>7 823</i>	<i>78 656</i>

Les montants en caractère romain sont ceux de 2003-2004.

Les montants en caractère *italique* sont ceux de 2002-2003.

⁽¹⁾ Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs des employés et anciens combattants et les autres obligations, l'amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique présentés à la section ministérielle des Finances (section 15) du volume II et les charges nettes totales relatives à la dette publique inscrites au tableau 3.6. Les postes de rapprochement comprennent les charges touchant les comptes à fins déterminées consolidés ainsi que les redressements courus et autres postes.

TABLEAU 3.8
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003 ⁽²⁾
Dette non échue—		
Intérêt sur :		
les obligations négociables	17 577	19 223
les obligations d'épargne et obligations à prime du Canada	846	862
les obligations pour le Régime de pensions du Canada	340	343
Billet - Société de fiducie TD	2	(3)
Billets - Société de fiducie Montréal	2	
les billets du Canada	16	16
les eurobillets à moyen terme	86	99
	18 869	20 543
Amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission :		
de bons du Trésor	3 189	2 834
d'obligations négociables	1 215	1 660
de bons du Canada	24	45
des obligations d'épargne et obligations à prime du Canada	26	4
	4 454	4 543
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts	91	119
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue	23 414	25 205
Régimes de retraite et autres obligations—		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public—Comptes de pension de retraite	10 870	10 829
Moins: redressement à la provision de retraite	(1 519)	(1 687)
	9 351	9 142
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants—		
Régimes de soins de santé et de services dentaires	475	424
Indemnités de cessation d'emploi	230	205
Indemnisation des accidents du travail	33	33
Régime des avantages des anciens combattants	1 571	1 578
	2 309	2 240
Régime de pensions du Canada	182	169
Compte des rentes sur l'État	29	37
Comptes de dépôt et en fiducie	65	66
Autres comptes à fins déterminées	239	229
Obligation relative à des contrats de location-acquisition	156	146
Autres obligations	24	36
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres obligations	12 355	12 065
Comptes à fins déterminées consolidés—		
Intérêt sur :		
Compte d'assurance-emploi	1 095	1 036
Autres	13	14
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés	1 108	1 050
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation ⁽⁴⁾	36 877	38 320
Moins : redressements de consolidation	1 108	1 050
Total des frais de la dette publique ⁽¹⁾	35 769	37 270
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation	35 931	37 619
Redressements courus et autres	946	701
Redressements de consolidation	(1 108)	(1 050)
Total des frais de la dette publique	35 769	37 270

⁽¹⁾ Un sommaire se trouve au tableau 2a à la section 1 du volume II.

⁽²⁾ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

⁽³⁾ Moins de 500 000 \$.

⁽⁴⁾ Des informations supplémentaires se trouvent à la section 8 du volume III.

Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des charges par article au total des dépenses par article telles qu'originellement rapportées par les ministères.

TABLEAU 3.9
TOTAL DES CHARGES PAR ARTICLE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Total des charges	Conciliation	Total des dépenses
Paiements de transfert	102 378	(17 237)	85 141
Autres charges de programmes—			
Sociétés d'État et autres charges de programmes	6 084	(6 084)	
Personnel	24 857	1 503	26 360
Transports et communications	2 252	203	2 455
Information	266	23	289
Services professionnels et spéciaux	4 848	1 730	6 578
Location	1 118	497	1 615
Réparation et entretien	1 548	823	2 371
Services publics	2 122	161	2 283
Charges d'amortissement	3 502	(3 502)	
Perte sur cession d'actif	257	(257)	
Autres subventions et charges	4 463	2 881	7 344
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages		794	794
Acquisition de machinerie et matériel		3 164	3 164
	51 317	1 936	53 253
Frais de la dette publique	35 769	162	35 931
Total	189 464	(15 139)	174 325

⁽¹⁾ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a à la section I du volume II.

Dépenses en vertu d'autorisations législatives

L'autorisation de dépenser en vertu d'une autorisation législative est consentie à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des délais prévus par les lois connexes. Cette autorisation ne s'annule généralement pas à la fin de l'exercice où elle a été accordée. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent plus des deux tiers du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles législatives.

TABLEAU 3.10
DÉPENSES EN VERTU D'AUTORISATIONS LÉGISLATIVES

(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003 ⁽¹⁾
Frais de la dette publique	35 931	37 619
Versements de sécurité de la vieillesse (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	20 697	19 823
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (<i>Partie V—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	19 325	18 600
Péréquation fiscale (<i>Partie I—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	7 446	10 560
Versements du supplément de revenu garanti (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	5 792	5 471
Paieement à la Fiducie du supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé 2003 (<i>Loi d'exécution du budget de 2003</i>) ..	4 500	
Paieement à la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical (<i>Loi d'exécution du budget de 2003</i>)	1 500	
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	1 299	
Transfert visant la réforme des soins de santé (<i>Partie VI—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	1 000	
Subventions pour le Programme d'aide transitoire à l'industrie (<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>)	843	
Inforoute Santé du Canada Inc.	600	
Contributions à la transition aux programmes futurs de gestion des risques	599	598
Perte nette de change	516	204
Subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation	500	
Versements d'allocation (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	414	399
Contributions à l'appui du Programme de redressement de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	403	
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions— ⁽²⁾		
Fonction publique—		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et du compte des régimes compensatoires	2 039	1 981
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi	263	275
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec	471	399
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès	9	2
	2 782	2 657
Moins : recouvrements des fonds renouvelables	83	104
	2 699	2 553
Forces canadiennes—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et du compte des régimes compensatoires	615	569
Paieements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> ..	9	10
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi	74	77
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec	125	116
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès	3	3
	826	775
Gendarmerie royale du Canada—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du compte des régimes compensatoires	213	203
Paieements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> ..		30
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi	17	21
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec	37	33
	267	287
Toutes autres dépenses législatives	1 272	1 384
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives ⁽³⁾	106 429	98 273

⁽¹⁾ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

⁽²⁾ Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

⁽³⁾ Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II.

SECTION 4

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2003-2004

Comptes consolidés

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Sociétés d'État consolidées	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées .	4.3
Passif éventuel des sociétés d'État consolidées	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés	4.10
Comptes d'assurance	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés	4.13
Dotations	4.14
État supplémentaire—	
Compte d'assurance-emploi	4.15

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État consolidées. Les sociétés d'État consolidées sont les sociétés dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Avant l'élimination des soldes et opérations, les comptes des sociétés doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés par les entreprises du secteur privé.

États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et dépenses des sociétés d'État consolidées.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État consolidées.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les actifs financiers provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent les débiteurs et les prêts et placements entre les apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les bâtiments, matériel et outillage utilisés ou en voie de construction, les stocks et autres dépenses qui seront passées en charge lorsqu'elles seront encourues. Les passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres obligations. Les passifs sont répartis entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés. D'autres passifs auprès de tiers représentent des créances pour achats, avantages sociaux, divers créditeurs, contrats de location - acquisition et autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent des créditeurs et des emprunts entre les apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les revenus provenant du gouvernement et des sociétés d'État sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les dépenses sont réparties entre les tiers, le gouvernement et les sociétés d'État. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements et des opérations avec le gouvernement. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne «Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation» représente les redressements nécessaires pour convertir les principes comptables généralement reconnus des sociétés à la méthode de comptabilité du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière consolidée concernant les sociétés d'État «mères» consolidées et l'information financière des filiales en propriété exclusive non consolidées avec leur société d'État «mère» mais plutôt directement consolidées aux états financiers du gouvernement. Le *Rapport annuel de la Présidente du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État mères, les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Il n'existe aucun emprunt de sociétés d'État mandataires consolidées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004. Le passif éventuel des sociétés consolidées est présenté dans le tableau 4.3.

Le tableau 4.4 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 2004. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.4 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

TABLEAU 4.1

SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES—ACTIFS ET PASSIFS
AU 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées ⁽¹⁾	Actifs			
	Financiers			Total des actifs
	Tiers	Gouvernement et sociétés d'État	Non financiers	
Énergie atomique du Canada limitée.....	474 198	3 133	439 354	916 685
Conseil des arts du Canada.....	284 756	2 699	23 607	311 062
Société immobilière du Canada —				
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.....	10 620		17 924	28 544
Société canadienne d'hypothèques et de logement —				
Compte du Ministre.....				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	45 896	60 043	247 882	353 821
Société Radio-Canada.....	249 898	205 345	1 183 276	1 638 519
Commission canadienne du lait —				
Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada.....				
Musée canadien des civilisations.....	67 536	1 256	87 500	156 292
Musée canadien de la nature.....	17 525	4 488	47 115	69 128
La Fondation Canadienne des relations raciales.....	1 360	24 000	37	25 397
Commission canadienne du tourisme.....	28 385	2 917	5 134	36 436
Société du Fonds d'investissement du Cap-Breton inc.....	72 941	92		73 033
Construction de défense (1951) Limitée.....	4 347	4 961	1 750	11 058
Société d'expansion du Cap-Breton.....	11 046	6 148	1 509	18 703
La Société des ponts fédéraux Limitée ⁽²⁾	24 650	3 869	162 779	191 298
Centre de recherches pour le développement international.....	42 762	1 953	6 866	51 581
Marine Atlantic S.C.C.....	2 987	6 585	191 262	200 834
Corporation du Centre national des Arts.....	13 952	485	21 882	36 319
Commission de la Capitale nationale.....	103 645	3 843	568 759	676 247
Musée des beaux-arts du Canada.....	13 506	3 865	16 154	33 525
Musée national des sciences et de la technologie.....	13 817	1 572	18 250	33 639
Queens Quay West Land Corporation.....	4 109			4 109
Conseil canadien des normes.....	2 849	879	2 002	5 730
Téléfilm Canada.....	29 928	24 622	9 798	64 348
VIA Rail Canada Inc.....	99 808	21 604	661 666	783 078
Total.....	1 620 521	384 359	3 714 506	5 719 386
Conversion à la comptabilité du gouvernement				
pour fins de consolidation.....			92 711	92 711
Total selon la comptabilité du gouvernement.....	1 620 521	384 359	3 807 217	5 812 097

⁽¹⁾ Toutes les sociétés d'État mentionnées dans ce tableau sont des sociétés d'État «mères» sauf pour la Société du Vieux-Port de Montréal Inc..

⁽²⁾ Les montants des filiales Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et la Corporation du Pont international de la Voie maritime, Limitée sont consolidés avec l'information financière de la Société des ponts fédéraux Limitée.

Passifs								
Tiers		Gouvernement et sociétés d'État	Total des passifs	Profits/ (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
	726 629	53 445	780 074	(436 118)	557 729	15 000	136 611	916 685
	103 345	1 291	104 636	137 148	19 278	50 000	206 426	311 062
	6 943	9 143	16 086	12 458			12 458	28 544
	99 491	240 198	339 689	11 456	2 676		14 132	353 821
	796 189	657 506	1 453 695	184 824			184 824	1 638 519
	41 238	93 244	134 482	21 810			21 810	156 292
	38 675	35 512	74 187	(5 059)			(5 059)	69 128
	57		57	1 340	24 000		25 340	25 397
	19 964	16 799	36 763	(327)			(327)	36 436
	880	98	978	72 055			72 055	73 033
	7 858	326	8 184	2 874			2 874	11 058
	12 492	8	12 500	6 203			6 203	18 703
	10 401	126 063	136 464	1 170	53 664		54 834	191 298
	19 008	21 461	40 469	11 112			11 112	51 581
	11 572	185 769	197 341	(255 037)		258 530	3 493	200 834
	16 477	19 477	35 954	365			365	36 319
	77 758	2 233	79 991	5 206	591 050		596 256	676 247
	12 648	17 793	30 441	108	2 976		3 084	33 525
	6 947	26 451	33 398	241			241	33 639
	899	31 300	32 199	(29 090)	1 000		(28 090)	4 109
	2 614	771	3 385	2 345			2 345	5 730
	8 425	9 362	17 787	46 561			46 561	64 348
	(8 929)	689 209	680 280	88 535	4 963	9 300	102 798	783 078
	2 011 581	2 237 459	4 249 040	(119 820)	1 257 336	332 830	1 470 346	5 719 386
	(105)	(1 993 559)	(1 993 664)	3 676 541	(1 257 336)	(332 830)	2 086 375	92 711
	2 011 476	243 900	2 255 376	3 556 721			3 556 721	5 812 097

TABLEAU 4.2

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées	Revenus			
	Tiers	Gouvernement et sociétés d'État		Total
		Aide financière	Autres	
Énergie atomique du Canada limitée.....	508 249	168 343	22 118	698 710
Conseil des arts du Canada.....	12 619	155 604	1 531	169 754
Société immobilière du Canada —				
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.....		18 400		18 400
Société canadienne d'hypothèques et de logement —				
Compte du Ministre.....		2 091 821		2 091 821
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	1 953	234 505	9 992	246 450
Société Radio-Canada.....	630 199	932 695	123 468	1 686 362
Commission canadienne du lait —				
Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada.....		3 218	300	3 518
Musée canadien des civilisations.....	12 802	102 193	3 754	118 749
Musée canadien de la nature.....	2 929	26 614	1 226	30 769
La Fondation canadienne des relations raciales.....	2 852			2 852
Commission canadienne du tourisme.....	13 167	92 945	1 761	107 873
Société du Fonds d'investissement du Cap-Breton inc.....	5 085		14 000	19 085
Construction de défense (1951) Limitée.....	126		29 417	29 543
Société d'expansion du Cap-Breton.....	710	28 295		29 005
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	13 075	30 622	3 382	47 079
Centre de recherches pour le développement international.....	8 945	105 634	11 739	126 318
Marine Atlantique S.C.C.....	64 647	43 596	21 502	129 745
Corporation du Centre national des Arts.....	25 390	17 215	3 641	46 246
Commission de la Capitale nationale.....	25 106	114 377	7 474	146 957
Musée des beaux-arts du Canada.....	7 608	46 267		53 875
Musée national des sciences et de la technologie.....	2 352	22 828	3 139	28 319
Queens Quay West Land Corporation.....	999	4 000		4 999
Conseil canadien des normes.....	5 678	7 041	1 127	13 846
Téléfilm Canada.....	45 972	123 419	73 502	242 893
VIA Rail Canada Inc.....	246 260	181 491	56 884	484 635
Total.....	1 636 723	4 551 123	389 957	6 577 803
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation.....	11 204	400 569	(233 783)	177 990
Total selon la comptabilité du gouvernement.....	1 647 927	4 951 692	156 174	6 755 793
Redressements de consolidation.....	14 789	(4 951 692)	(156 174)	(5 093 077)
Total des montants externes.....	1 662 716			1 662 716

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

(1) La différence entre ce montant et les charges des sociétés d'État présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume provient d'aide financière au montant de 396 millions de dollars accordée aux sociétés d'État entreprises.

Charges			Bénéfice net ou perte nette(-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement et sociétés d'État	Total				Dividendes	Capital	
649 526	46 765	696 291	2 419	152 275	(18 083)			136 611
166 042		166 042	3 712	203 022	(308)			206 426
18 400		18 400		12 458				12 458
1 964 890	126 931	2 091 821						
240 230	879	241 109	5 341	8 791				14 132
1 626 429	27 260	1 653 689	32 673	148 151			4 000	184 824
3 518		3 518						
57 288	62 128	119 416	(667)	22 477				21 810
19 805	11 229	31 034	(265)	(4 794)				(5 059)
1 283		1 283	1 569	23 771				25 340
115 080	3 023	118 103	(10 230)	9 903				(327)
6 509	836	7 345	11 740	60 315				72 055
29 267		29 267	276	2 598				2 874
14 139	14 119	28 258	747	5 456				6 203
46 360		46 360	719	54 115				54 834
123 170		123 170	3 148	7 964				11 112
133 279		133 279	(3 534)	7 027				3 493
41 626	3 282	44 908	1 338	(973)				365
104 843	11 574	116 417	30 540	564 963	753			596 256
44 541	9 226	53 767	108	2 976				3 084
26 343	1 786	28 129	190	51				241
3 748		3 748	1 251	(29 341)				(28 090)
13 598	103	13 701	145	2 200				2 345
246 236	3 363	249 599	(6 706)	53 267				46 561
479 507	8 519	488 026	(3 391)	106 189				102 798
6 175 657	331 023	6 506 680	71 123	1 412 861	(17 638)		4 000	1 470 346
(178 966)	(33 154)	(212 120)	390 110	1 682 627	17 638		(4 000)	2 086 375
5 996 691	297 869	6 294 560	461 233	3 095 488				3 556 721
172 753	(297 869)	(125 116)						
6 169 444 ⁽¹⁾		6 169 444						

Passif éventuel des sociétés d'État consolidées

Le tableau 4.3 résume le passif éventuel des sociétés d'État consolidées. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

TABLEAU 4.3
PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES
 (en milliers de dollars)

	31 mars 2004
<u>Sociétés d'État mandataires</u>	
Société immobilière du Canada —	
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.—Divers litiges	1 337
Commission de la Capitale nationale—Environnement, divers litiges et ententes	107 249
Téléfilm Canada—Garanties de prêts	644
	<u>109 230</u>
<u>Sociétés d'État non mandataires</u>	
Centre de recherches pour le développement international—Divers litiges	600
Marine Atlantique S.C.C.—Litige concernant un site contaminé, divers litiges	3 363
Total	<u>113 193</u>

Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.4 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en deux catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et b) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvés par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.4 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

TABLEAU 4.4

AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES PROVENANT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires ⁽¹⁾
Sociétés d'État mandataires			
Énergie atomique du Canada limitée.....	178 772		178 772
Société immobilière du Canada Limitée — Société du Vieux-Port de Montréal Inc.....	18 400		18 400
Société canadienne d'hypothèques et de logement ⁽²⁾	2 091 821		2 091 821
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	351 415		351 415
Société Radio-Canada.....	932 695	133 616	1 066 311
Commission canadienne du lait.....	3 218		3 218
Commission canadienne du tourisme.....	100 300		100 300
Musée canadien des civilisations.....	102 194		102 194
Musée canadien de la nature.....	42 875		42 875
Société d'expansion du Cap-Breton.....	28 295		28 295
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	33 024		33 024
Commission de la Capitale nationale.....	67 936	46 441	114 377
Musée des beaux-arts du Canada.....	36 982	8 000	44 982
Musée national des sciences et de la technologie.....	36 280		36 280
Téléfilm Canada ⁽³⁾	127 861		127 861
	<i>4 152 068</i>	<i>188 057</i>	<i>4 340 125</i>
Sociétés d'État non mandataires			
Conseil des arts du Canada.....	153 420		153 420
Centre de recherches pour le développement international.....	110 278		110 278
Marine Atlantique S.C.C.....	41 595		41 595
Corporation du Centre national des Arts.....	31 032		31 032
Conseil canadien des normes.....	7 041		7 041
Queens Quay West Land Corporation.....	4 000		4 000
VIA Rail Canada Inc.....	264 201		264 201
	<i>611 567</i>		<i>611 567</i>
Total	4 763 635	188 057	4 951 692

⁽¹⁾ Non compris les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

⁽²⁾ Comprend les crédits budgétaires pour les programmes du gouvernement connus sous l'appellation «Compte du Ministre».

⁽³⁾ Comprend une contribution de 49 575 \$ du Fonds canadien de télévision sous le ministère du Patrimoine canadien.

COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories spéciales de revenus et de charges qui présentent les opérations de certains comptes dont les lois habilitantes exigent que les revenus soient affectés à une fin particulière, et que les charges connexes soient imputées sur de tels revenus. Ils sont utilisés principalement pour les activités analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais essentiellement consistent en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont maintenant présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.5 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.5. Cette description suit le même ordre de présentation que celui du tableau respectif.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de la présente section.

TABLEAU 4.5

COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

	1 ^{er} avril 2003	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2004
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance—						
Agriculture et Agroalimentaire—						
Compte de stabilisation concernant						
le grain de l'Ouest	27 219 075				27 219 075	
Moins : prêts portant intérêt	1 112 000 000				1 112 000 000	
	(1 084 780 925)				(1 084 780 925)	
Caisse de réassurance-récolte		80 015 561		63 606 787		16 408 774
Moins : prêts portant intérêt	497 514 751				497 514 751	
	(497 514 751)	80 015 561		63 606 787		(481 105 977)
Comptes de stabilisation des produits agricoles	626 597			1 981		624 616
	(1 581 669 079)	80 015 561		63 608 768	(1 084 780 925)	(480 481 361)
Finances—						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement	45 303					45 303
Santé—						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé	28 387					28 387
Développement des ressources humaines—						
Compte d'assurance-emploi, tableau 4.6	43 796 449 763	17 624 675 915	1 450 038 475	15 209 560 395	1 430 046 223	46 231 557 535
Ressources naturelles—						
Commission canadienne de sûreté nucléaire—						
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire	554 921	135 555				690 476
Transports—						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires	325 963 270	86 532	12 817 451	5 262 812	2 870 297	330 734 144
Total des comptes d'assurance	42 541 372 565	17 704 913 563	1 462 855 926	15 278 431 975	348 135 595	46 082 574 484

TABLEAU 4.5

COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS—Fin

	1 ^{er} avril 2003	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2004
		Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres comptes à fins déterminées consolidés—						
Patrimoine canadien—						
Commission des champs de bataille nationaux—Fonds de fiducie	516 865		13 074			529 939
Agence Parcs Canada—						
Comptes des nouveaux parcs et sites historiques	11 618 812	2 205 536	8 252 986	5 332 103	1 416 056	15 329 175
	12 135 677	2 205 536	8 266 060	5 332 103	1 416 056	15 859 114
Environnement—						
Comptes pour dommages environnementaux .	661 507	384 444		190 759		855 192
Finances—						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland . . .	246 223 464					246 223 464
Pêches et Océans—						
Compte d'amende additionnelle pour poisson	550 073	479 960		198 271		831 762
Affaires indiennes et du Nord canadien—						
Fonds pour l'étude de l'environnement	571 186		137 641			708 827
Ressources naturelles—						
Fonds pour l'étude de l'environnement	1 373 778		2 933 344		1 956 140	2 350 982
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis	28 845 337	26 885 968		37 469 880		18 261 425
Transports—						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses	476 863	69 369	67 500			613 732
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés	290 837 885	30 025 277	11 404 545	43 191 013	3 372 196	285 704 498
Dotations—						
Patrimoine canadien—						
Agence Parcs Canada—						
Compte de fiducie de Mackenzie King	225 000					225 000
Santé—						
Instituts de recherche en santé du Canada—						
Dotations pour la recherche en santé	140 267					140 267
Industrie—						
Conseil national de recherches du Canada—						
Fonds de H.L. Holmes	3 711 607	276 130				3 987 737
Conseil de recherches en sciences humaines—						
Fonds pour les boursiers de la Reine	250 000					250 000
Total des dotations	4 326 874	276 130				4 603 004
Total	42 836 537 324	17 735 214 970	1 474 260 471	15 321 622 988	351 507 791	46 372 881 986

Comptes d'assurance

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 17 705 millions de dollars (17 977 millions de dollars en 2003) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 15 278 millions de dollars (15 254 millions de dollars en 2003) et sont inscrits comme des dépenses à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 1 463 millions de dollars (1 423 millions de dollars en 2003), et les charges et autres débits de 348 millions de dollars (1 434 millions de dollars en 2003), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

Compte de stabilisation concernant le grain de l'Ouest

Le compte a été créé au milieu des années 70 pour faciliter le fonctionnement du Programme de stabilisation du revenu des producteurs de grain de l'Ouest. Le Programme avait pour but de protéger les céréaliculteurs des Prairies contre les baisses de revenu importantes et imprévues en stabilisant les recettes tirées de la production et de la vente de diverses céréales. Le Programme a pris fin et ne vise pas les campagnes agricoles ayant débuté le 1^{er} août 1991 ou après, conformément au paragraphe 24(3) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Il a été remplacé par le Compte de stabilisation du revenu net. Les activités liées au Compte de 1993-1994 à ce jour ont consisté presque exclusivement en des recouvrements des paiements en trop.

Un décret en conseil a été approuvé et le compte a été fermé.

Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole* laquelle assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent des sommes versées par les provinces aux fins de réassurance. Les dépenses de la Caisse sont constituées de paiements effectués aux provinces aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances procède à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt a été fixé par le Ministère des Finances à zéro pour cent.

Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1^{er} avril 1991.

Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tout recouvrement de pertes dont il est question à l'article 58 de la *Loi*. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n^o 817667 du Conseil du Trésor émise le 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la *Loi*, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour rembourser les pertes subies par les souscripteurs à des titres du gouvernement, qui ont acquitté en tout ou en partie le prix de titres mais qui ne les ont pas reçus ou qui n'ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n^o 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

Compte d'assurance-emploi

La *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit un régime contributif d'assurance-emploi obligatoire pour tous les employés et les employeurs, à de rares exceptions près.

La *Loi* autorise l'établissement d'un compte dans les comptes du Canada, connu sous le nom: «Compte d'assurance-emploi».

La *Loi* stipule que les éléments suivants soient portés au crédit du Compte : a) les cotisations, pénalités et intérêts; b) les remboursements de versements excédentaires de prestations et des mesures de soutien selon la partie II de la *Loi*; c) les remboursements de versements excédentaires effectués par la Commission aux termes des ententes sur le développement du marché du travail d) les sommes perçues pour services rendus à d'autres ministères ou organismes du gouvernement, ou au public; e) les sommes fournies à toute fin relative à l'assurance-emploi, autorisées par affectation de crédits et relevant des fonctions de la Commission de l'assurance-emploi du Canada; et, f) les intérêts sur le solde du Compte, selon les taux que le ministre des Finances peut autoriser.

La *Loi* prévoit aussi que les éléments suivants soient de la Commission imputés au Compte : a) les prestations, les mesures de soutien ainsi que l'aide financière versé en vertu de la partie II de la *Loi*; b) les contributions aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail; c) les frais d'administration de la *Loi*, incluant les frais d'administration transférés aux provinces; et, d) les intérêts sur les avances consenties par le ministre des Finances.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunérations assurables s'élevait à 2,10 \$ du 1^{er} avril 2003 au 31 décembre 2003 et à 1,98 \$ du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2004. Les cotisations de l'employeur représentent 1,4 fois celles des employés. Les prestations hebdomadaires maximales s'élevaient à 413 \$ pour tout l'exercice.

Le tableau 4.6 présente un état des opérations du Compte d'assurance-emploi.

TABLEAU 4.6

OPÉRATIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI
(en millions de dollars)

	2003-2004	2002-2003
REVENUS ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employeurs et employés ⁽¹⁾	17 900	18 243
Pénalités et produit de l'intérêt.	79	90
Intérêts gagnés.	1 096	1 035
	19 075	19 368
CHARGES ET AUTRES DÉBITS—		
Prestations	14 164	13 601
Prestations selon la Partie II —		
transferts aux provinces.	894	895
Frais d'administration.	1 430	1 434
Frais d'administration		
transférés aux provinces	91	91
Créances irrécouvrables	60	81
	16 639	16 102
Variation nette	2 436	3 266
Solde au début de l'exercice	43 796	40 530
Rajustement du solde d'ouverture.		
	43 796	40 530
Solde rajusté au début de l'exercice	43 796	40 530
Solde à la fin de l'exercice	46 232	43 796

⁽¹⁾ L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 355 millions de dollars (373 millions de dollars en 2003).

Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée.

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu de l'article 702 de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution des Maritimes, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

Autres comptes à fins déterminées consolidés

Pour les autres comptes à fins déterminées suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 30 millions de dollars (2 million de dollars en 2003) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 43 millions de dollars (8 millions de dollars en 2003) sont inscrits à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 11 millions de dollars (25 millions en 2003), et les charges et autres débits de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2003), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

Fonds de fiducie

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. L'argent provient de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et d'autres, versées pour les buts de la Commission, tel que prévu dans sa loi constitutive. À la suite des acquisitions de terrains de la Commission, il est demeuré un montant d'argent qui a augmenté avec les années puisqu'il portait intérêts alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1^{er} septembre 1984.

Comptes des nouveaux parcs et sites historiques

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniaux protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

Comptes pour dommages environnementaux

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada pour dommages causés à l'environnement.

Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

Compte d'amende additionnelle pour poisson

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) (f) de la *Loi*.

Fonds pour l'étude de l'environnement—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

Fonds pour l'étude de l'environnement—Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les sommes reçues de gouvernements étrangers conformément aux accords pour les fins de la *Loi*. La *Loi* stipule aussi que les sommes suivantes soient portées au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la *Loi*, les sommes payées pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autres ministères du gouvernement et au Trésor.

Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le transport de marchandises dangereuses 1992* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

Dotations

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 276 mille dollars (456 mille dollars en 2003) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 0 mille dollars (0 mille dollars en 2003) sont inscrits à l'état des résultats.

Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

Compte d'assurance-emploi

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi ont été préparés par la Commission de l'assurance-emploi du Canada conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables sont énoncées dans la note 2 aux états financiers. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données et des estimations importantes qui y figurent.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres comptables, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à son règlement ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur externe du Compte d'assurance-emploi, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers et présente son rapport au ministre de Ressources humaines et Développement des compétences.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés au Parlement et remis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La sous-ministre adjointe des
Services financiers et administratifs,
Développement social Canada*
JANET MILNE

*Le président de la Commission
de l'assurance-emploi du Canada,*
WAYNE G. WOUTERS

le 2 septembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

J'ai vérifié le bilan du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2004, les états des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Cependant, je veux réitérer les préoccupations exprimées dans les rapports précédents quant à la taille de l'excédent accumulé dans le Compte d'assurance-emploi, qui a augmenté d'environ 2 milliards de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 46 milliards de dollars au 31 mars 2004. La *Loi sur l'assurance-emploi* exige que toutes les sommes perçues aux fins de l'assurance-emploi soient créditées au Compte. Le solde du Compte ne peut être réduit que par des charges au titre des prestations d'assurance-emploi et de l'administration. À mon avis, le Parlement n'avait pas l'intention que s'accumule dans le Compte un excédent supérieur à celui qu'il serait raisonnable de consacrer à l'assurance-emploi, compte tenu de la structure actuelle des prestations et d'un ralentissement économique possible. L'excédent actuel est maintenant supérieur à trois fois la réserve maximale jugée suffisante en 2001 par l'actuaire en chef de Développement des ressources humaines Canada. Par conséquent, je suis d'avis que le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

La vérificatrice générale du Canada
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 2 septembre 2004

Compte d'assurance-emploi—Suite

BILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	2004	2003	PASSIF	2004	2003
Solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 7)	45 124 781	43 197 001	Mandats non encaissés	88 992	265 744
Cotisations à recevoir	1 156 574	763 787	Prestations à payer	459 947	302 129
Montants à recevoir des prestataires (note 3)	484 916	427 073	Montants à payer (note 4)	504	25 116
Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien	16 319	17 239		549 443	592 989
			EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 5)	46 233 147	43 812 111
	46 782 590	44 405 100		46 782 590	44 405 100

Éventualités (note 11)

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par :

La sous-ministre adjointe des Services financiers et administratifs, Développement social Canada
JANET MILNE

Le président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada,
WAYNE G. WOUTERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Revenus		
Cotisations (note 6)	17 900 359	18 243 025
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 7)	1 095 519	1 035 524
Pénalités	46 985	71 433
Intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance (note 3)	29 170	19 363
	19 072 033	19 369 345
Dépenses		
Prestations et mesures de soutien (note 8 et tableau)	15 069 693	14 501 467
Frais d'administration (note 9)	1 521 034	1 519 095
Créances douteuses	60 270	80 754
	16 650 997	16 101 316
Excédent de l'exercice	2 421 036	3 268 029
Excédent accumulé au début de l'exercice	43 812 111	40 544 082
Excédent accumulé à la fin de l'exercice (note 5)	46 233 147	43 812 111

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Cotisations	17 507 572	18 566 199
Intérêts reçus	1 095 519	1 035 524
Recouvrements de trop-payés de prestations et de pénalités	310 590	301 944
	18 913 681	19 903 667
Sorties de fonds :		
Prestations et mesures de soutien	(15 257 946)	(15 042 879)
Frais d'administration	(1 551 203)	(1 530 425)
	(16 809 149)	(16 573 304)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	2 104 532	3 330 363
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	42 931 257	39 600 894
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	45 035 789	42 931 257

Les espèces et quasi-espèces se composent du solde du compte auprès du receveur général du Canada, net des mandats non encaissés.

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante de ces états financiers.

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est cogérée par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleuses et aux travailleurs admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte d'assurance-emploi.

Le Compte d'assurance-emploi (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, il est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise le gouvernement du Canada à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire pour la conception, la gestion et l'administration des prestations d'emploi actives et des mesures de soutien prescrites dans la Loi. À l'exception de l'Ontario, des ententes ont été conclues et mises en oeuvre avec toutes les provinces et territoires.

Le partage des responsabilités varie d'une entente à l'autre. Dans certains cas, les provinces et territoires assurent la gestion des prestations actives et des mesures de soutien; dans d'autres, l'entente prévoit une gestion partagée des programmes avec le gouvernement fédéral.

2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les états financiers du Compte sont également présentés dans le Volume I des *Comptes publics du Canada*.

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Revenus—Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenu dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Les coti-

sations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada plus une estimation des montants non cotisés déterminée à partir des montants perçus. Les revenus de cotisation comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices précédents.

c) Dépenses—Prestations et mesures de soutien

Les prestations de revenu (ou prestations selon la Partie I de la Loi) offrent un soutien temporaire de revenu aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Les prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a établis au cours de l'exercice.

Les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi) offrent un soutien financier, sous forme de contribution ou de subvention, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs. Les prestations d'emploi et mesures de soutien incluent les coûts directs (excluant les frais administratifs) des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et de d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses. Les dépenses de la Partie II comprennent également les paiements de transfert aux provinces et territoires pour la conception et l'exécution de programmes similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les montants estimés reçus ou à recevoir de ces prestataires sont déduits des prestations et mesures de soutien.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont calculés à partir d'une estimation des frais que la Commission a engagés pour le Compte d'assurance-emploi, et que les provinces et territoires ont engagés pour les ententes sur le développement du marché du travail.

e) Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien

Les avances pour les prestations d'emploi et mesures de soutien sont comptabilisées comme un actif au bilan et imputées aux dépenses conformément à leur utilisation.

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004—Suite

f) Évaluation des actifs et passifs

Vu l'échéance à court terme des actifs et passifs financiers du Compte, la valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à la fin de l'exercice.

g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les cotisations, les frais d'administration, les remboursements de prestations et la provision pour créances douteuses. Les montants réels pourraient différer de façon importante des estimations.

3. Montants à recevoir des prestataires

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations à recevoir.....	463 378	400 677
Montants de pénalités à recevoir.....	229 621	245 359
	692 999	646 036
Moins : provision pour créances douteuses.....	350 366	340 665
	342 633	305 371
Montants estimés à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	142 283	121 702
	484 916	427 073

La Commission détecte des versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices précédents. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des dépenses de prestations durant l'exercice où ils sont établis. Ainsi, au cours de l'exercice, la Commission a établi des versements excédentaires de 349 millions de dollars, incluant 16 millions en intérêts (315 millions en 2002-2003, incluant 10 millions en intérêts).

La Commission peut imposer des pénalités lorsqu'elle prend connaissance de délits commis par des prestataires ou des employeurs. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Au cours de l'exercice, la Commission a imposé des pénalités pour un montant de 60 millions de dollars, incluant 13 millions en intérêts (84 millions en 2002-2003, incluant 9 millions en intérêts).

Au cours de 2003-2004, la Commission a recouvré des montants totalisant 311 millions de dollars (302 millions en

2002-2003). Des versements excédentaires et des pénalités irrécouvrables totalisant 51 millions de dollars (44 millions en 2002-2003) ont été radiés au cours de l'exercice.

La Commission établit une provision pour créances douteuses en effectuant une ventilation des comptes à recevoir par classes d'âge et en appliquant au total de chaque classe un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Conformément au règlement du Conseil du Trésor qui oblige les ministères fédéraux à prélever des intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance, le Compte a commencé à imposer de l'intérêt sur les dettes de l'assurance-emploi et de l'assurance-chômage découlant de fausses représentations. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

4. Montants à payer

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Au Canada		
Retenues d'impôt sur les mandats.....	31 736	28 878
Montants recouverts à même les prestations.....	4 506	3 402
Frais d'administration.....	(38 700)	(8 531)
	(2 458)	23 749
Aux provinces		
Montants à payer aux provinces relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	(2 337)	(3 318)
Montants recouverts à même les prestations.....	1 955	1 778
Retenues d'impôt sur les mandats—Québec.....	3 344	2 907
	2 962	1 367
	504	25 116

5. Excédent accumulé

Au 31 mars 2004, l'excédent accumulé du Compte s'élève à 46 233 millions de dollars (43 812 millions au 31 mars 2003), soit une augmentation de 2 421 millions de dollars (3 268 millions en 2002-2003) par rapport à l'exercice précédent.

En mai 2001, la Loi a été modifiée pour suspendre le processus de fixation du taux de cotisation tel que défini à l'article 66 de la Loi. Le taux de cotisation pour l'année 2002 et celui pour l'année 2003 ont été fixés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre du Développement des ressources humaines et du ministre des Finances. Conformément au projet de loi C-28 qui est entré en vigueur le 19 juin 2003, le taux de cotisation pour l'année 2004 a été établi à 1,98 pour cent.

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004—Suite

Pour les années civiles suivantes, les taux de cotisation par tranche de 100 dollars de rémunération assurable étaient :

	2004	2003	2002
	(en dollars)		
Cotisation ouvrière.....	1,98	2,10	2,20
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière).....	2,77	2,94	3,08

6. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice sont mesurées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. L'estimation des cotisations gagnées mais pas encore cotisées ou re-cotisées est fondée sur les montants perçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier.

Les cotisations réelles peuvent différer de ces estimations. Les revenus de cotisation réels pour les années civiles 2003 et 2004 ne seront connus que lorsque l'ADRC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera enregistré au cours de l'exercice dans lequel les cotisations ou re-cotisations seront terminées.

Les employeurs qui ont un régime admissible d'assurance-salaire ont droit à des réductions de cotisations. Ils doivent partager cette réduction avec leurs employés. Le total des réductions de cotisations pour l'année civile 2003 est estimé à 527 millions de dollars (532 millions en 2002). Le montant réel des réductions pour l'année civile 2002 s'élevait à 513 millions de dollars (515 millions en 2001). Les employé(e)s qui sont assuré(e)s selon un régime admissible d'assurance-salaire sont admissibles à des allocations en cas de maladie, blessure, grossesse ou soins à donner aux enfants, selon la catégorie du régime. Ces allocations ont pour effet de réduire les prestations spéciales payables par le Compte à ces assurés.

7. Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada

Conformément à l'article 76 de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser, selon les modalités et aux taux qu'il peut fixer, le versement d'intérêts sur le solde créditeur du Compte. Ces intérêts sont portés au crédit du Compte et au débit du Trésor.

Les intérêts sur le solde quotidien du compte auprès du receveur général du Canada sont calculés de façon journalière et crédités au Compte. Le taux d'intérêt sur le solde du

compte pour le mois courant représente 90 pour cent de la moyenne mensuelle des taux offerts sur les bons du Trésor à échéance de trois mois. Durant l'exercice, les taux d'intérêt ont fluctué entre 1,84 pour cent et 2,89 pour cent (2,15 pour cent et 2,76 pour cent en 2002-2003). Le taux pour mars 2004 était de 1,84 pour cent (2,76 pour cent pour mars 2003).

8. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

La Commission met en oeuvre une application sélective plutôt que générale des contrôles internes, en raison du nombre important de prestataires qui doivent faire l'objet d'un suivi et de la nécessité d'offrir un service rapide. Ainsi, la vérification des demandes de prestations est effectuée le plus souvent après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations.

La Commission gère un mécanisme qui lui permet d'évaluer l'efficacité du processus de paiement des prestations et d'estimer, par induction statistique, l'erreur la plus probable dans les prestations payées. Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2004, les versements excédentaires et les moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 525 millions et 219 millions de dollars (470 millions et 118 millions pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2003). La Commission utilise ces estimations pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer ses systèmes et pratiques de traitement des demandes de prestations.

Il n'existe pas de lien direct entre les versements excédentaires établis au cours de l'exercice (tel qu'indiqué à la note 3) et l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations pour la même période.

9. Frais d'administration

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration par activité		
Prestations de revenu		
d'assurance-emploi.....	583 559	587 096
Soutien à la prestation		
de services.....	397 077	380 237
Services ministériels.....	325 513	300 145
Investissement dans les		
ressources humaines.....	129 462	165 092
	1 435 611	1 432 570
Plus : Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires.....	91 623	91 319
Moins : Recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes.....	(6 200)	(4 794)
	1 521 034	1 519 095

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004—Fin

Les frais d'administration de la Loi sont calculés à partir d'une estimation des frais que la Commission a engagés au cours de l'exercice. Cette estimation repose sur une formule de répartition des dépenses entre le ministère du Développement des ressources humaines et le Compte. Cette formule tient compte de la source du financement - provenant soit du Compte ou du Trésor - dans la répartition des dépenses. De plus, les frais d'administration engagés par les provinces et les territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice.

10. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés non divulguées autrement dans ces états financiers comprennent des frais d'administration de 114 millions de dollars (117 millions en 2002-2003) facturés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les frais de locaux et les coûts de location, et 103 millions de dollars (103 millions en 2002-2003) facturés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour la perception des cotisations des employeurs et des employés et autres activités connexes. Ces frais sont imputés au Compte en vertu de protocoles d'entente.

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 355 millions de dollars (373 millions en 2002-2003) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

11. Éventualités

Dans le cours normal des activités du Compte, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant sera dû. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte.

Procédures judiciaires

Deux procédures judiciaires ont été intentées contre Sa Majesté la Reine, contestant, sur des motifs essentiellement similaires, la constitutionnalité de la *Loi sur l'assurance-emploi* en tout ou en partie. En particulier, certaines dispositions reliées au mode de fixation des cotisations et la taille de l'excédent accumulé du Compte sont contestées. Bien que le gouvernement ait gagné la cause lors du procès, un appel a été déposé, et de l'avis de la

direction, le résultat final de ces poursuites ne peut pas encore être déterminé. S'il y a lieu, l'effet de ces poursuites sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel le litige sera résolu.

Un recours collectif a été déposé suite à la décision mentionnée ci-haut pour contester la légalité de la fixation du taux de cotisation et aussi pour réclamer le remboursement d'une portion des cotisations versées. Cette cause est au stade préliminaire et n'a pas encore été certifiée en tant que recours collectif.

Paiements de transfert aux provinces et territoires

Des ententes sur le développement du marché du travail ont été conclues avec la plupart des provinces et territoires. Les ententes peuvent être de deux types : les ententes de gestion partagée où les deux parties assument les responsabilités pour la planification et la conception des programmes, ou les ententes de transfert où la province ou le territoire assume toutes les responsabilités pour la conception et la mise en oeuvre de mesures actives d'emploi.

L'entente sur le développement du marché du travail Canada-Québec est une entente de transfert. À la date de préparation des états financiers, des discussions étaient en cours avec la province de Québec concernant une somme cumulative de 102 millions de dollars (28 millions en 2003-2004, 20 millions en 2002-2003, 17 millions en 2001-2002, 20 millions en 2000-2001 et 17 millions en 1999-2000) imputée aux dépenses sans que l'admissibilité de celles-ci n'ait fait l'objet d'un accord commun entre les parties, tel que requis dans l'entente. L'issue de ces discussions est indéterminable. Tout ajustement nécessaire sera comptabilisé dans l'exercice où l'admissibilité de ces dépenses sera précisée.

Compte d'assurance-emploi—Fin

TABLEAU DES PRESTATIONS ET MESURES DE SOUTIEN
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Partie I—Prestations de revenu		
Régulières	9 121 833	8 675 970
Aux pêcheurs	337 096	309 314
Travail partagé	26 945	23 062
	9 485 874	9 008 346
Prestations spéciales		
Parentales	1 986 726	1 854 547
De maternité	908 956	844 551
De maladie	754 101	691 379
D'adoption	28 593	25 721
De compassion	1 533	
	3 679 909	3 416 198
	13 165 783	12 424 544
Partie II—Prestations d'emploi et mesures de soutien		
Prestations d'emploi		
Acquisition de compétences	355 489	435 947
Travail indépendant	95 904	93 115
Partenariats pour la création d'emplois	73 679	67 598
Subventions salariales ciblées	45 393	43 755
	570 465	640 415
Mesures de soutien		
Aide à l'emploi	334 169	339 222
Partenariats du marché du travail	192 386	270 711
Recherche et innovation	26 770	33 669
	553 325	643 602
Paiements de transfert aux provinces et territoires	893 819	892 751
	2 017 609	2 176 768
Prestations et mesures de soutien	15 183 392	14 601 312
Moins : prestations remboursées ou à être remboursées par les prestataires à revenus élevés	113 699	99 845
	15 069 693	14 501 467

Taux des prestations—Prestations de revenu

Les prestations payées représentent 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine, selon le moindre des deux. Le taux de prestations pour les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants peut être augmenté jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 5

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2003-2004

Créditeurs et charges à payer

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Créditeurs et charges à payer	5.3
Impôts à payer	5.10
Intérêts et dette échue	5.11
Provision pour garanties	5.12

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique « Crédi-teurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provi-sions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée à la présidente du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique 5A présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

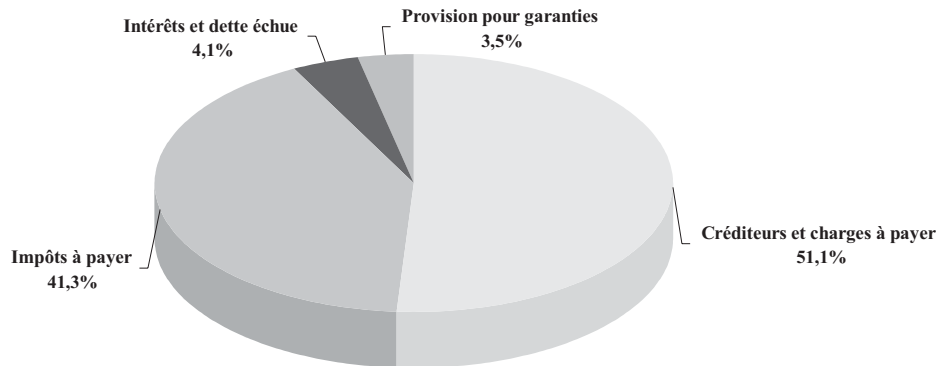
La plupart des tableaux de cette section présentent la conti-nuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 5.1
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1 ^{er} avril 2003 ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer, tableau 5.2	37 784 438 189	40 831 048 882
Impôts à payer, tableau 5.6	33 548 550 588	33 039 779 432
Intérêts et dette échue, tableau 5.7	4 302 411 609	3 322 993 654
Provision pour garanties, tableau 5.8	3 802 000 000	2 770 400 000
Total	79 437 400 386	79 964 221 968

⁽¹⁾ Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

GRAPHIQUE 5A
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2004



Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, le passif environnemental, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les retenues salariales diverses, le compte de réévaluation des accords d'échange de devises, d'autres comptes et les revenus reportés.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

TABLEAU 5.2
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1 ^{er} avril 2003 ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$
Créditeurs	26 823 082 629	28 495 647 271
Plus : redressement de consolidation ⁽²⁾	916 320 000	958 631 000
	<i>27 739 402 629</i>	<i>29 454 278 271</i>
Passif environnemental	3 377 879 000	3 564 200 000
Salaires et avantages sociaux courus	1 845 334 949	2 081 432 418
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3	681 024 730	618 823 075
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, tableau 5.4	219 616 361	2 593 162 630
Retenues salariales diverses	123 236 547	136 601 350
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	1 495 276 020	363 028 415
Autres	157 608 993	89 887 900
Revenus reportés, tableau 5.5	2 145 058 960	1 929 634 823
Total	37 784 438 189	40 831 048 882

⁽¹⁾ Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

⁽²⁾ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État consolidées.

Passif environnemental

Ce compte inscrit les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites environnementalement contaminés lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts.

Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, et des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces et/ou d'effets à payer qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.13 (section 9 de ce volume).

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets particuliers.

TABLEAU 5.3
EFFETS À PAYER AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	Rentrées et autres crédits			Paiements et autres débits		31 mars 2004
	1 ^{er} avril 2003	Émissions		Encaissements		
		d'effets	Réévaluation ⁽¹⁾	d'effets	Réévaluation ⁽¹⁾	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Finances—						
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	21 392 300	10 628 379		9 846 463	3 062 809	19 111 407
Association internationale de développement	219 637 000	230 133 000		147 743 000		302 027 000
Agence multilatérale de garantie des investissements	4 708 893				502 072	4 206 821
Affaires étrangères et Commerce international—						
Agence canadienne de développement international—						
Banque africain de développement		3 812 443		3 812 443		
Banque asiatique de développement	12 071 583			3 809 274	1 475 830	6 786 479
Banque de développement des Caraïbes	8 244 631	184 050			321 234	8 107 447
Banque interaméricaine de développement	6 307 529	824 557	445 491	1 856 891	201 600	5 519 086
Institutions financières internationales—						
Fonds africain de développement		67 227 302		67 227 302		
Fonds asiatique de développement	195 875 113			68 418 004		127 457 109
Banque de développement des Caraïbes (Spécial)	54 324 680	9 022 298		3 708 253		59 638 725
Caisse du fonds pour l'environnement mondial	158 463 001			72 494 000		85 969 001
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement		1 162 374		1 162 374		
Fonds international pour le développement agricole		14 533 867		14 533 867		
Fonds du Protocole de Montréal		6 216 533		6 216 533		
	408 662 794	98 162 374		233 760 333		273 064 835
Total	681 024 730	343 744 803	445 491	400 828 404	5 563 545	618 823 075

⁽¹⁾ Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires

Ce compte comptabilise l'administration des impôts sur le revenu par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et autres gouvernements autochtones, en vertu des dispositions de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et la taxe de vente harmonisée et les taxes de ventes en vertu des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise*, de même que les versements connexes effectués à ceux-ci.

En vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, le gouvernement du Canada est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, des accords selon lesquels le gouvernement du Canada percevra les impôts sur le revenu pour le compte de ceux-ci, et leur effectuera des versements relatifs à ces impôts. De plus, le gouvernement est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, des accords en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe.

Le gouvernement du Canada a conclu des accords avec les provinces et territoires (excluant Québec) et avec certaines Premières nations autonomes, en vue de percevoir les impôts sur le revenu des particuliers, et, avec les provinces et territoires (excluant Québec, Ontario et Alberta sauf pour l'impôt touchant les dividendes ayant trait aux actions privilégiées), en vue de percevoir les impôts des sociétés, et, à verser à ces provinces et territoires, les revenus estimatifs à être produits par de tels impôts. Le gouvernement a aussi conclu des accords

avec les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe. De plus, le gouvernement a aussi conclu des accords avec certaines Premières nations en vue de percevoir les taxes de ventes sur les carburants à moteur, le tabac et l'alcool, et leur effectuera des paiements relatifs à ces ententes. Ce compte reflète aussi des montants relatifs à l'administration de divers programmes provinciaux et territoriaux par le gouvernement du Canada en vertu de Protocoles d'entente tels que les programmes de prestations pour enfants.

Étant donné que les *Comptes publics du Canada* présentent des informations pour l'exercice allant d'avril à mars et que l'impôt est calculé selon une année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice le ministre des Finances effectue des versements courants, fondés sur des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants réels de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années d'imposition précédentes.

Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente harmonisée et les taxes de vente.

TABLEAU 5.4

COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts sur le revenu des particuliers gérés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada	(634 726 104)	34 944 916 541		34 310 190 437
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador			752 883 139	752 883 139
Île-du-Prince-Édouard			163 376 500	163 376 500
Nouvelle-Écosse			1 452 732 481	1 452 732 481
Nouveau-Brunswick			972 333 532	972 333 532
Ontario			17 249 013 110	17 249 013 110
Manitoba			1 644 130 859	1 644 130 859
Saskatchewan			1 236 668 571	1 236 668 571
Alberta			4 590 825 330	4 590 825 330
Colombie-Britannique			4 837 779 222	4 837 779 222
Yukon			35 195 661	35 195 661
Territoires du Nord-Ouest			59 839 699	59 839 699
Nunavut			13 596 619	13 596 619
Premières nations			2 755 365	2 755 365
			33 011 130 088	33 011 130 088
Total des impôts sur le revenu des particuliers, en main	(634 726 104)	34 944 916 541	33 011 130 088	1 299 060 349

TABLEAU 5.4

COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES—Fin

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts des sociétés gérés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada	574 499 293	2 755 644 263		3 330 143 556
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador			93 584 747	93 584 747
Île-du-Prince-Édouard			29 827 682	29 827 682
Nouvelle-Écosse			350 111 634	350 111 634
Nouveau-Brunswick			158 377 767	158 377 767
Ontario			173 909 552	173 909 552
Québec			63 744 031	63 744 031
Manitoba			307 017 156	307 017 156
Saskatchewan			307 206 566	307 206 566
Alberta			20 350 417	20 350 417
Colombie-Britannique			778 344 576	778 344 576
Yukon			5 286 636	5 286 636
Territoires du Nord-Ouest			58 117 889	58 117 889
Nunavut			7 759 583	7 759 583
			2 353 638 236	2 353 638 236
Total des impôts des sociétés, en main	574 499 293	2 755 644 263	2 353 638 236	976 505 320
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada	279 521 487	2 369 266 127		2 648 787 614
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador			550 879 990	550 879 990
Nouvelle-Écosse			1 009 480 514	1 009 480 514
Nouveau-Brunswick			771 135 522	771 135 522
			2 331 496 026	2 331 496 026
Total de la taxe de vente harmonisée, en main	279 521 487	2 369 266 127	2 331 496 026	317 291 588
Total de la taxe de vente avec les Premières nations gérée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada	321 685	4 042 926		4 364 611
Moins : versements aux Premières nations			4 059 238	4 059 238
Total de la taxe de vente avec les Premières nations, en main	321 685	4 042 926	4 059 238	305 373
Total	219 616 361	40 073 869 857	37 700 323 588	2 593 162 630

Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

Compte de réévaluation des accords d'échange de devises

Ce compte inscrit les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échange de devises.

Autres

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes, sont enregistrés à ce compte.

Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir et présente aussi séparément les revenus en-

caissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

TABLEAU 5.5
REVENUS REPORTÉS

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés—				
Citoyenneté et Immigration	249 734 313	44 185 496	11 442	293 908 367
Industrie	1 666 731 057	89 608 585	350 021 638	1 406 318 004
Autres ministères	175 265 398	43 359 753	42 402 552	176 222 599
Total	2 091 730 768	177 153 834	392 435 632	1 876 448 970
Autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées ⁽¹⁾ —				
Comptes de dons et de legs—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches	23 127 791	22 948 199	22 562 606	23 513 384
Patrimoine canadien—				
Archives nationales du Canada—				
Compte spécial de fonctionnement		25 000		25 000
Environnement—				
Espèces en voie de disparition—Dons	104 111		100 000	4 111
Pêches et Océans—				
Dragage de la voie maritime du Saint-Laurent	2 635 116	223 761		2 858 877
Affaires étrangères et Commerce international—				
Fonds canadien d'action contre les mines	340 719		7 820	332 899
Gouverneur général—				
Rideau Hall—Dons	4 550	17 500	3 520	18 530
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dons aux fins de recherches	926 112	6 503 847	5 729 744	1 700 215
Développement des ressources humaines—				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—				
Libéralités	89 877	50		89 927
Industrie—				
Prix du Premier ministre	1 706 835	301 700	317 575	1 690 960
Agence spatiale canadienne—				
Projet d'entraînement spatial		123 156	61 956	61 200
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de fiducie	22 727 792	19 713 670	21 933 871	20 507 591
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie	250			250
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds de fiducie	406 382	7 994	10 000	404 376
	24 841 259	20 146 520	22 323 402	22 664 377
Défense nationale—				
Parrainage collectif et dons	12 207	48 219	28 259	32 167
Conseil privé—				
Centre canadien de gestion—				
Dons	13 787			13 787
Solliciteur général—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)	1 572		1 572	
Fondation de la Gendarmerie royale du Canada	35 246	307 517	93 100	249 663
Entente de parrainage—Contributions	1 085 305	389 041	838 486	635 860
	1 122 123	696 558	933 158	885 523
Total—Comptes de dons et de legs	53 217 652	50 609 654	51 688 509	52 138 797

TABLEAU 5.5
REVENUS REPORTÉS—Fin

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mar 2004
	\$	\$	\$	\$
Intérêts provenant des comptes de dotations—				
Environnement—				
Agence Parcs Canada—				
Compte de fiducie de Mackenzie King		11 633	11 633	
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dotation pour la recherche en santé	7 268	3 626	8 013	2 881
Industrie—				
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H.L. Holmes	51 424	30 000	78 742	2 682
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds pour les boursiers de la Reine	51 848	7 661		59 509
Transports—				
Ententes relatives aux frais partagés—				
Recherche et développement sur le transport		1 518 811	536 827	981 984
Total—Intérêts provenant des comptes de dotations	110 540	1 571 731	635 215	1 047 056
Total—Autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées	53 328 192	52 181 385	52 323 724	53 185 853
Total—Revenus reportés	2 145 058 960	229 335 219	444 759 356	1 929 634 823

⁽¹⁾ En 2002-2003, ces comptes étaient présentés à la section 6 de ce volume.

Ententes relatives aux frais partagés—Recherches

Ce compte a été établi afin d’inscrire les sommes d’argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l’article 10 de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* afin d’inscrire les sommes d’argent reçues aux fins des Archives nationales du Canada, sous forme de dons, de legs ou autres. Les sommes requises aux fins de la Loi peuvent être versées à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Espèces en voie de disparition—Dons

Ce compte a été établi afin d’inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d’organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

Dragage de la voie maritime du Saint-Laurent

Ce compte a été établi afin d’inscrire les sommes reçues pour les frais de services de dragage de la voie maritime du Saint-Laurent. Ces sommes sont utilisées pour défrayer les coûts de dragage dans le Chenal maritime du Saint-Laurent entre Montréal et le Cap Gribane.

Fonds canadien d’action contre les mines

Le compte a été établi afin d’enregistrer les sommes d’argent reçues du public pour encourager les programmes

canadiens d’action contre les mines, en vertu de l’accord de la convention d’Ottawa, lequel interdit la production, l’utilisation, la mise en stock et l’exportation des mines antipersonnelles.

Dons—Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d’inscrire les cadeaux, les dons ou les legs au Rideau Hall, reçus d’organismes privés et de particuliers pour financer des initiatives particulières.

Dons aux fins de recherches—Instituts de recherche en santé du Canada

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d’inscrire les dons et les contributions provenant d’organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

Libéralités—Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail* afin d’inscrire les sommes, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

Prix du Premier ministre

Ce compte a été établi afin d’inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l’excellence dans l’enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

Projet d'entraînement spatial

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées aux fins du projet d'entraînement spatial.

Fonds de fiducie—Conseil national de recherches du Canada

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire les fonds reçus notamment des gouvernements et organismes ne faisant pas partie de l'entité comptable pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes, pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le Ministère de la Défense Nationale dans le but de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres partenaires de gouvernement ou d'individus pour des événements conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

Dons—Centre canadien de gestion

Ce compte a été établi en vertu de l'article 5(h) de la *Loi sur le Centre canadien de gestion* afin d'inscrire des fonds reçus par le Centre canadien de gestion en dons aux fins de promouvoir la mission du Centre.

Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

Fondation de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la Gendarmerie royale du Canada qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

Entente de parrainage—Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Ententes relatives aux frais partagés—Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, (a) les sommes provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et, (b) les sommes provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

Impôts à payer

Les impôts à payer comprennent les sommes payables aux contribuables basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

TABLEAU 5.6
IMPÔTS À PAYER

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents	18 732 205 942	18 646 364 667
Impôt sur le revenu des sociétés	8 258 328 394	8 238 968 996
Taxe sur les produits et services	6 484 486 755	5 988 113 070
Douanes et accise	73 529 497	166 332 699
Total	33 548 550 588	33 039 779 432

Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

Intérêts et dette échue

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus, la dette échue, ainsi que les escomptes, les primes et commissions non amortis à l'émission de la dette non échue.

Le tableau 5.7 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créiteurs et charges à payer.

TABLEAU 5.7
INTÉRÊTS ET DETTE ÉCHUE

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Intérêts échus	3 652 749 150	3 500 830 507
Intérêts courus	5 622 616 681	5 240 495 924
Dette échue	282 600 274	191 337 475
	<hr/>	<hr/>
	9 557 966 105	8 932 663 906
Moins : escomptes non amortis des bons du Canada	3 004 946	3 375 918
escomptes non amortis des bons du Trésor	1 023 201 681	865 133 670
escomptes et primes non amortis des obligations négociables	4 228 900 903	4 740 379 231
commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada	446 966	781 433
	<hr/>	<hr/>
	5 255 554 496	5 609 670 252
	<hr/>	<hr/>
Total	4 302 411 609	3 322 993 654

Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

Dette échue

À ce compte sont consignées les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement, qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente; le temps minimum pour effectuer un tel virement est de 5 ans après la date d'échéance.

Escomptes non amortis des bons du Canada

Ce compte inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons.

Escomptes non amortis des bons du Trésor

Ce compte inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons.

Escomptes et primes non amortis des obligations négociables

Ce compte inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

Commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada

Ce compte inscrit la partie des commissions sur les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les commissions sont amorties sur la durée de vie des obligations.

Provision pour garanties

Cette catégorie de créiteurs et charges à payer comprend la provision pour garanties d'emprunt et la provision pour emprunts des sociétés d'État.

Le tableau 5.8 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créiteurs et charges à payer.

TABLEAU 5.8
PROVISION POUR GARANTIES

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Provision pour garanties d'emprunt	823 000 000	765 000 000
Provision pour emprunts des sociétés d'État	2 979 000 000	2 005 400 000
Total	3 802 000 000	2 770 400 000

Provision pour garanties d'emprunt

Ce compte inscrit les pertes possibles concernant les garanties d'emprunt lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de la perte peut être établie.

Provision pour emprunts des sociétés d'État

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le remboursement des emprunts contractés par les sociétés d'État entreprises mandataires, ainsi que le versement des intérêts correspondants sont imputés et prélevés sur le Trésor. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes inconditionnelles du gouvernement.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Ce compte inscrit les emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires à être probablement remboursés par le gouvernement (voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume).

SECTION 6

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

Dette portant intérêt

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Dette non échue—	
Obligations négociables	6.3
Bons du Trésor	6.5
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada	6.6
Obligations et billets non négociables	6.7
Bons du Canada	6.8
Billets du Canada	6.8
Eurobillets à moyen terme	6.9
Taux d'intérêt	6.10
Échéance de la dette du gouvernement	6.11
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté	6.12
Obligation relative à des contrats de location-acquisition	6.13
Régimes de retraite et autres obligations—	
Régimes de retraite du secteur public	6.17
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	6.28
Régime de pensions du Canada	6.30
Autres obligations—	
Compte des rentes sur l'État	6.31
Comptes de dépôt et en fiducie	6.32
Autres comptes à fins déterminées	6.38
États supplémentaires—	
Régime de pensions du Canada	6.50
Compte des rentes sur l'État	6.63
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)	6.67

DETTE PORTANT INTÉRÊT

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite et autres comptes.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique 6A présente le total de la dette portant intérêt par catégorie pour l'exercice en cours.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les rapports du vérificateur général y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

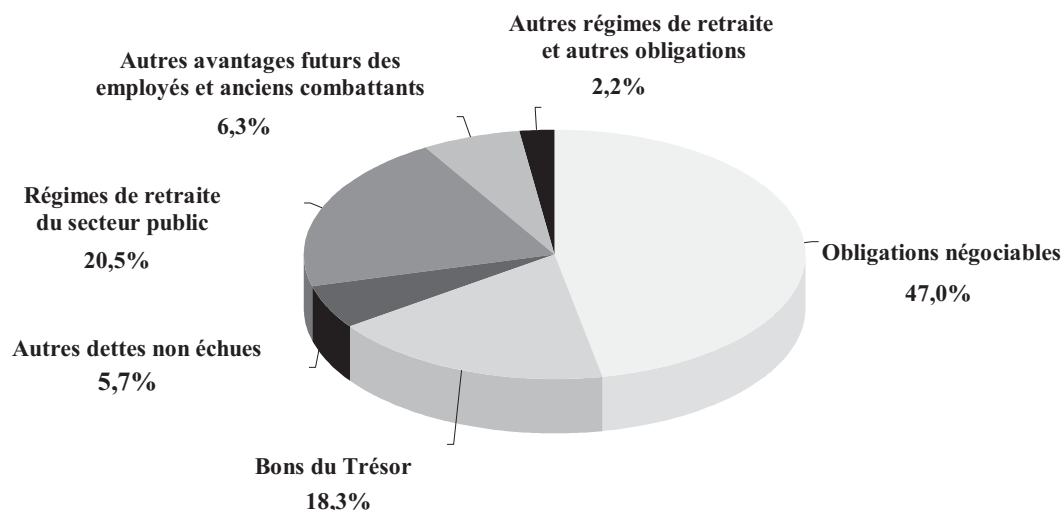
TABLEAU 6.1
DETTE PORTANT INTÉRÊT

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Dette non échue ⁽¹⁾ —				
À payer en monnaie canadienne—				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	288 245 374 665	67 609 113 685	77 074 783 000	278 779 705 350
Bons du Trésor, tableau 6.3.....	104 410 940 000	262 416 702 000	253 450 000 000	113 377 642 000
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, tableau 6.4.....	22 584 155 272	1 967 566 073	3 221 633 024	21 330 088 321
Obligations et billets non négociables, tableau 6.5.....	3 370 781 693	4 000 000 000	3 943 452 240	3 427 329 453
	<i>418 611 251 630</i>	<i>335 993 381 758</i>	<i>337 689 868 264</i>	<i>416 914 765 124</i>
À payer en devises—				
Obligations négociables, tableau 6.2.....	14 018 589 127	199 454 777	1 320 672 104	12 897 371 800
Bons du Canada, tableau 6.6.....	2 602 884 967	14 003 014 527	13 241 426 274	3 364 473 220
Billets du Canada, tableau 6.7.....	1 244 200 000	13 200 000		1 257 400 000
Eurobillets à moyen terme, tableau 6.8.....	3 274 970 839	11 200 000	263 428 999	3 022 741 840
	<i>21 140 644 933</i>	<i>14 226 869 304</i>	<i>14 825 527 377</i>	<i>20 541 986 860</i>
	439 751 896 563	350 220 251 062	352 515 395 641	437 456 751 984
Obligation relative à des contrats de location-acquisition, tableau 6.13.....	2 663 320 886	154 902 349	44 011 797	2 774 211 438
Total—Dette non échue.....	442 415 217 449	350 375 153 411	352 559 407 438	440 230 963 422
Régimes de retraite et autres obligations—				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.16—				
Comptes de pension de retraite.....	133 905 905 720	15 129 998 382	13 618 098 314	135 417 805 788
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite.....	(8 198 000 000)	3 996 000 000	3 656 000 000	(7 858 000 000)
	<i>125 707 905 720</i>	<i>19 125 998 382</i>	<i>17 274 098 314</i>	<i>127 559 805 788</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, tableau 6.28.....				
Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.29—				
Compte du Régime de pensions du Canada.....	7 092 669 944	30 442 758 903	30 052 476 668	7 482 952 179
Autres obligations—				
Compte des rentes sur l'État.....	437 469 785	28 735 914	60 483 508	405 722 191
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30.....	1 476 187 062	641 927 027	581 714 177	1 536 399 912
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33.....	4 728 983 728	2 052 840 276	2 235 836 309	4 545 987 695
	<i>52 579 310 519</i>	<i>36 581 262 120</i>	<i>35 822 510 662</i>	<i>53 338 061 977</i>
Total—Régimes de retraite et autres obligations.....	178 287 216 239	55 707 260 502	53 096 608 976	180 897 867 765
Total.....	620 702 433 688	406 082 413 913	405 656 016 414	621 128 831 187

⁽¹⁾ Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.12.

GRAPHIQUE 6A

DETTE PORTANT INTÉRÊT PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2004



DETTE NON ÉCHUE

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance et les obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- rachetables ou remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et,
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endos et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2004.

TABLEAU 6.2
OBLIGATIONS NÉGOCIABLES

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	Paiements et autres débits ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
À payer en monnaie canadienne—				
Échues 2003-2004	31 726 998 000		31 726 998 000	
Échéance 2004-2005	40 788 809 000		8 260 343 000	32 528 466 000
2005-2006	26 209 337 000	5 900 000 000	805 004 000	31 304 333 000
2006-2007	18 015 817 000	7 137 765 000	1 558 532 000	23 595 050 000
2007-2008	20 315 980 000		1 150 060 000	19 165 920 000
2008-2009	18 558 841 000	5 800 000 000	2 501 945 000	21 856 896 000
2009-2010	10 468 168 000	4 900 000 000	333 485 000	15 034 683 000
2010-2011	13 724 461 000		770 863 000	12 953 598 000
2011-2012	15 669 390 000		577 039 000	15 092 351 000
2012-2013	11 600 000 000			11 600 000 000
2013-2014	8 169 436 000	6 000 000 000	469 548 000	13 699 888 000
2014-2015		5 468 165 000		5 468 165 000
2015-2016	1 231 830 000		748 825 000	483 005 000
2020-2021	1 391 778 000		286 020 000	1 105 758 000
2021-2022	8 506 628 190	5 909 842	838 784 000	7 673 754 032
2022-2023	899 128 000		273 861 000	625 267 000
2023-2024	8 054 189 000		182 547 000	7 871 642 000
2025-2026	8 738 000 000		252 897 000	8 485 103 000
2026-2027	6 167 823 951	5 671 326		6 173 495 277
2027-2028	9 323 112 000		346 986 000	8 976 126 000
2029-2030	13 900 000 000			13 900 000 000
2031-2032	6 548 764 524	6 021 601		6 554 786 125
2033-2034	9 200 000 000	4 210 295 000		13 410 295 000
2036-2037		1 403 846 916		1 403 846 916
	289 208 490 665	40 837 674 685	51 083 737 000	278 962 428 350
Moins : Titres détenus par le gouvernement—				
Titres détenus par le gouvernement	939 267 000	26 771 439 000	25 832 172 000	
Redressement de consolidation ⁽²⁾	23 849 000		158 874 000	182 723 000
	963 116 000	26 771 439 000	25 991 046 000	182 723 000
Total des obligations négociables en monnaie canadienne	288 245 374 665	67 609 113 685	77 074 783 000	278 779 705 350
À payer en devises—				
Échues 2003-2004	141 488 581		141 488 581	
Échéance 2004-2005	2 935 600 000		313 000 000	2 622 600 000
2005-2006	2 201 700 000		234 750 000	1 966 950 000
2006-2007	1 467 800 000		156 500 000	1 311 300 000
2007-2008	468 228 200		49 923 500	418 304 700
2008-2009	6 949 335 160	22 905 876	391 250 000	6 580 991 036
2009-2010	231 758 281		24 710 567	207 047 714
2016-2017	56 134 543		5 985 186	50 149 357
2018-2019	23 602 224		2 516 520	21 085 704
2019-2020	5 137 300		547 750	4 589 550
	14 480 784 289	22 905 876	1 320 672 104	13 183 018 061
Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues⁽³⁾				
	462 195 162	176 548 901		285 646 261
Total des obligations négociables en devises	14 018 589 127	199 454 777	1 320 672 104	12 897 371 800
Total	302 263 963 792	67 808 568 462	78 395 455 104	291 677 077 150

⁽¹⁾ Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

⁽²⁾ De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

⁽³⁾ Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société. Elles comprennent 7 millions de dollars de titres détenus par le gouvernement.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes: 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2004, le solde de ce compte représente des bons ayant des échéances irrégulières pour 4 700 millions de dollars; des bons de trois mois pour 32 600 millions de dollars; des bons à six mois pour 25 900 millions de dollars; et, des bons à 364 jours pour 50 200 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

TABLEAU 6.3
BONS DU TRÉSOR

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Bons à trois mois.....	30 800 000 000	129 700 000 000	127 900 000 000	32 600 000 000
Bons à six mois.....	23 800 000 000	51 900 000 000	49 800 000 000	25 900 000 000
Autres bons.....	50 000 000 000	80 650 000 000	75 750 000 000	54 900 000 000
	104 600 000 000	262 250 000 000	253 450 000 000	113 400 000 000
Moins : Titres détenus par le gouvernement—				
Redressement de consolidation ⁽¹⁾	189 060 000	166 702 000		22 358 000
Total.....	104 410 940 000	262 416 702 000	253 450 000 000	113 377 642 000

⁽¹⁾ De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada

Les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 7 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru);

- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant; et,
- les titres de placement du Canada (TPC) portent intérêt à taux fixe jusqu'à leur échéance (trois, cinq ou sept ans); ce taux est déterminé au début de la période de souscription de chaque émission. Des intérêts simples sont courus mensuellement sur les TPC à intérêt régulier et seront versés à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance. Les intérêts composés courus seront crédités à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada.

TABLEAU 6.4
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE, OBLIGATIONS À PRIME ET TITRES DE PLACEMENT DU CANADA

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Obligations d'épargne du Canada—				
Échéance 2004-2005.....	1 907 700 848		302 123 038	1 605 577 810
2005-2006.....	1 186 188 863		173 540 627	1 012 648 236
2006-2007.....	1 630 195 554		255 284 174	1 374 911 380
2007-2008.....	3 541 136 585		251 516 225	3 289 620 360
2008-2009.....	3 327 583 991		184 964 796	3 142 619 195
2009-2010.....	509 371 287		86 833 384	422 537 903
2010-2011.....	565 050 593		125 782 932	439 267 661
2011-2012.....	829 351 436		250 160 983	579 190 453
2012-2013.....	969 456 143		64 380 352	905 075 791
2013-2014 ⁽¹⁾	1 617 729 726	708 481 797	1 060 151 271	1 266 060 252
2014-2015.....		110 900		110 900
	<i>16 083 765 026</i>	<i>708 592 697</i>	<i>2 754 737 782</i>	<i>14 037 619 941</i>
Obligations à prime du Canada—				
Échéance 2006-2007.....	77 754 334		557 521	77 196 813
2007-2008.....	17 787 282		637 402	17 149 880
2008-2009.....	1 401 328 245		69 665 464	1 331 662 781
2009-2010.....	743 992 429		45 039 441	698 952 988
2010-2011.....	1 544 679 407		258 194 218	1 286 485 189
2011-2012.....	1 002 757 285		35 666 753	967 090 532
2012-2013.....	1 711 404 692		57 134 443	1 654 270 249
2013-2014.....	686 572	1 252 144 341		1 252 830 913
2014-2015.....		280 835		280 835
	<i>6 500 390 246</i>	<i>1 252 425 176</i>	<i>466 895 242</i>	<i>7 285 920 180</i>
Titres de placement du Canada—				
Échéance 2006-2007.....		6 548 200		6 548 200
Total.....	22 584 155 272	1 967 566 073	3 221 633 024	21 330 088 321

⁽¹⁾ Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 46 jusqu'au 1^{er} novembre 2013.

Obligations et billets non négociables

Les obligations et billets non négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada exclusivement au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC) ou à la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour les soins de santé et la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical. Les modalités sont :

- non négociables;
- non transférables;
- non cessibles;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- dont l'échéance est de 20 ans ou moins pour les obligations du RPC et 3 ans ou moins pour les billets du TCSPS et la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical;
- intérêt payable semestriellement; et,
- rachetables à la valeur nominale, plus l'intérêt couru.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des soldes et des opérations pour ces obligations et billets non négociables.

TABLEAU 6.5
OBLIGATIONS ET BILLETS NON NÉGOCIABLES

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Échues 2003-2004	17 259 000		17 259 000	
Échéance 2004-2005	16 661 000			16 661 000
2005-2006	239 955 000			239 955 000
2006-2007	1 352 282 000			1 352 282 000
2007-2008	699 981 000			699 981 000
2008-2009	519 360 000			519 360 000
2009-2010	71 112 000			71 112 000
2010-2011	425 010 000			425 010 000
2011-2012	15 763 000			15 763 000
2012-2013	11 118 000			11 118 000
	3 368 501 000		17 259 000	3 351 242 000
Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé—				
Échues 2003-2004	2 280 693		2 280 693	
Échéance 2005-2006	2 280 693	2 500 000 000	2 452 424 094	47 575 906
		2 500 000 000	2 454 704 787	47 575 906
Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical—				
Échéance 2005-2006		1 500 000 000	1 471 488 453	28 511 547
Total	3 370 781 693	4 000 000 000	3 943 452 240	3 427 329 453

Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;

- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars US a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2004.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

TABLEAU 6.6
BONS DU CANADA

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Bons du Canada avant réévaluation	2 671 004 159	14 003 014 527	13 207 714 315	3 466 304 371
Redressement de change	(68 119 192)		33 711 959	(101 831 151)
Total	2 602 884 967	14 003 014 527	13 241 426 274	3 364 473 220

Billets du Canada

Les billets du Canada sont émis par le gouvernement du Canada en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les billets du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des billets du Canada a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2004.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les billets du Canada.

TABLEAU 6.7
BILLETS DU CANADA

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	Paiements et autres débits ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échéance : 2005-2006	622 100 000	6 600 000		628 700 000
Échéance : 2008-2009	622 100 000	6 600 000		628 700 000
Total	1 244 200 000	13 200 000		1 257 400 000

⁽¹⁾ Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des billets du Canada, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

Eurobillets à moyen terme

Les eurobillets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires européens en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement, et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des eurobillets à moyen terme a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2004.

Le tableau 6.8 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les eurobillets à moyen terme.

TABLEAU 6.8
EUROBILLETS À MOYEN TERME

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	Paiements et autres débits ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échues 2003-2004	95 407 000		95 407 000	
Échéance 2004-2005	1 467 424 243		156 459 936	1 310 964 307
2007-2008	108 439 596		11 562 063	96 877 533
2009-2010	1 603 700 000	11 200 000		1 614 900 000
Total	3 274 970 839	11 200 000	263 428 999	3 022 741 840

⁽¹⁾ Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des eurobillets, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

Taux d'intérêt

Le tableau 6.9 présente la dette non échue au 31 mars, pour chacun des exercices de 1999-2000 à 2003-2004 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Pour fins de comparaison, la dette non échue a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, obligations et

billets non négociables (y compris les obligations pour le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et les billets pour la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé et la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical), bons du Canada et billets en devise.

TABLEAU 6.9

DETTE NON ÉCHUE AU 31 MARS, DE 2000 À 2004, ET TAUX D'INTÉRÊT MOYEN EN VIGUEUR

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette non échue ⁽¹⁾	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2004	291 677	5,96	113 378	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	437 457	4,91
2003	302 264	6,26	104 411	3,04	22 584	3,43	3 371	10,14	2 603	1,12	4 519	2,36	439 752	5,32
2002	313 115	6,61	94 039	2,64	23 966	3,23	3 391	10,16	3 355	1,75	4 405	2,46	442 271	5,56
2001	315 631	6,98	88 700	5,31	26 099	5,42	3 473	10,10	7 228	5,10	5 272	4,15	446 403	6,11
2000	315 339	7,21	99 850	5,31	26 489	5,13	3 552	10,04	6 008	5,87	5 168	4,95	456 406	6,15

Note : Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

⁽¹⁾ Ne tient pas compte des obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

Le tableau 6.10 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 1998-1999 à 2002-2003 inclusivement.

TABLEAU 6.10

RENDEMENT MOYEN DES BONS DU TRÉSOR EN ADJUDICATION

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
	%	%	%
Bons à trois mois—			
2004.....	3,24	1,99	1,99
2003.....	3,14	2,38	3,14
2002.....	4,49	1,90	2,34
2001.....	5,75	4,60	4,60
2000.....	5,28	4,30	5,28
Bons à six mois—			
2004.....	3,36	1,98	1,98
2003.....	3,37	2,67	3,37
2002.....	4,52	1,96	2,73
2001.....	6,01	4,58	4,58
2000.....	5,56	4,43	5,56
Autres bons—			
2004.....	3,62	2,01	2,01
2003.....	3,66	2,27	3,66
2002.....	4,63	2,15	3,48
2001.....	6,33	4,58	4,58
2000.....	5,98	4,56	5,94

Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.11 présente le total de la dette non échue selon l'ordre d'échéance.

TABLEAU 6.11
ÉCHÉANCE DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette non échue	
	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2005	35 151	6,38	113 400	2,52	1 605	1,75	17	13,37	3 364	0,92	1 311	0,90	154 848	3,34
2006	33 271	5,71			1 013	1,75	316	9,08			629	0,70	35 229	5,54
2007	24 906	5,63			1 459	2,03	1 352	9,60				0,00	27 717	5,63
2008	19 584	5,96			3 307	5,12	700	10,01			97	0,82	23 688	5,94
2009	28 438	5,37			4 474	5,37	519	10,20			629	1,90	34 060	5,38
2010/2014 .	68 588	5,84			9 472	2,48	523	11,03			1 615	4,50	80 198	5,45
2015/2019 .	6 022	5,54											6 022	5,54
2020/2024 .	17 281	6,94											17 281	6,94
2025/2029 .	23 635	7,38											23 635	7,38
2030/2034 .	33 865	5,41											33 865	5,41
2035/2039 .	1 404	3,00											1 404	3,00
	292 145	5,96	113 400	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	437 947	4,90
Moins : titres détenus par le gouvernement	468	8,53	22	2,52									490	8,37
	291 677	5,96	113 378	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	437 457	4,90
Obligations relative à des contrats de location-acquisition .													2 774	6,75
Total	291 677	5,96	113 378	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	440 231	4,91

Note : Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.12.

État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.12 présente les informations exigées en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les opérations d'emprunt comprises dans ce tableau sont : les emprunts par le gouvernement pour fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

TABLEAU 6.12

ÉTAT DE TOUTES LES OPÉRATIONS D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE SA MAJESTÉ

(en millions de dollars)

	1 ^{er} avril 2003	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2004
Dette non échue du gouvernement du Canada ⁽¹⁾	439 752	350 220	352 515	437 457
Obligations relative à des contrats de location-acquisition ⁽¹⁾	2 663	155	44	2 774
	442 415	350 375	352 559	440 231
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté ⁽²⁾	46 342	65 655	67 702	44 295
Total	488 757	416 030	420 261	484 526

⁽¹⁾ On trouvera plus de précisions dans cette section.

⁽²⁾ On trouvera plus de précisions à la section 9 (tableau 9.6) de ce volume.

Obligation relative à des contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Le tableau 6.13 présente les obligations en vertu de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

TABLEAU 6.13
OBLIGATION RELATIVE À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Terrains	11 530 909		234 236	11 296 673
Bâtiments	1 109 277 489	102 553 530		1 211 831 019
Ouvrages et infrastructure	721 367 367		12 332 479	709 034 888
Matériel et outillage	21 380 691	1 859 487	566 864	22 673 314
Véhicules	799 764 430	50 489 331	30 878 218	819 375 543
Total	2 663 320 886	154 902 349	44 011 797	2 774 211 438

Contrats de location-acquisition

Le tableau 6.14 fournit le détail des obligations relatives à des contrats de location-acquisition.

TABLEAU 6.14

DÉTAIL DES OBLIGATIONS RELATIVES À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%)	Soldes au 31 mars 2004		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Agence des douanes et du revenu du Canada—						
IBM Canada Ltd.	Divers	Divers	Divers	1 593	33	1 560
Storagetek Canada Inc.	Divers	Divers	Divers	1 793	72	1 721
				<i>3 386</i>	<i>105</i>	<i>3 281</i>
Environnement—						
National Wildlife Research Centre, Carleton University, Ottawa.	1 ^{er} mai/2002	25	5,63 ⁽¹⁾	29 900	13 361	16 539
Développement des ressources humaines—						
Canon Canada.	4 mai/2001	5	15 ⁽¹⁾	266	38	228
Sprint Canada Inc.	1 ^{er} jan/2002	5	6 ⁽¹⁾	8 944	114	8 830
				<i>9 210</i>	<i>152</i>	<i>9 058</i>
Défense nationale—						
Manège militaire Edmonton Nord.	31 déc/2000	20	5,62 ⁽¹⁾	23 500	8 280	15 220
Manège militaire Edmonton Sud.	1 ^{er} mai/1999	20	6,09 ⁽¹⁾	33 615	13 360	20 255
Sous-marin HMCS Windsor.	1 ^{er} août/2001	6	0,00 ⁽¹⁾	42 429		42 429
HMCS Corner Brook.	Févr/2003	6	0,00 ⁽¹⁾	63 000		63 000
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.	30 nov/1994	35	8,26 ⁽¹⁾	94 284	55 098	39 186
Manège militaire de Shawinigan.	12 mai/1999	20	5,46 ⁽¹⁾	8 435	2 700	5 735
IBM (DES).	Jan/2004	3	3,29 ⁽¹⁾	2 780	103	2 677
Milit-Air (NFTC).	Déc/1999	20	5,78 ⁽¹⁾	975 051	336 540	638 511
Hawks and Harvards.	Oct/2003	17	5,87 ⁽¹⁾	118 781	43 354	75 427
				<i>1 361 875</i>	<i>459 435</i>	<i>902 440</i>
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
Immeuble Journal, Ottawa.	1 ^{er} sept/1992	12	19,2 ⁽¹⁾	9 566	723	8 843
Équipements informatiques.	3 avril/2003	4	4,4 ⁽¹⁾	1 824	115	1 709
1040 Boulevard St-Joseph, Gatineau.	1 ^{er} févr/2003	5	8,0 ⁽¹⁾	1 836	259	1 577
1741 Brunswick Street, Halifax.	1 ^{er} juill/2002	5	11,5 ⁽¹⁾	1 455	262	1 193
Place du Centre, Gatineau.	17 févr/1978	30	11,2 ⁽¹⁾	17 275	4 138	13 137
280 St-Dominique, Québec.	1 ^{er} déc/2003	5	4,2 ⁽¹⁾	1 223	113	1 110
400 Cooper Street, Ottawa.	1 ^{er} avril/2002	7	6,8 ⁽¹⁾	3 017	465	2 552
Centennial Towers, Ottawa.	1 ^{er} déc/2003	5	7,5 ⁽¹⁾	48 915	7 751	41 164
1130 Morrison Drive, Ottawa.	1 ^{er} avril/2003	10	6,1 ⁽¹⁾	1 698	395	1 303
4455 12e Avenue, Shawinigan-Sud.	1 ^{er} sept/2003	10	8,9 ⁽¹⁾	3 945	1 275	2 670
50 King Street, Moncton.	1 ^{er} juin/2002	10	6,4 ⁽¹⁾	2 066	460	1 606
985 McGill Pl, Kamloops.	1 ^{er} juin/2002	15	13,5 ⁽¹⁾	4 041	2 156	1 885
Archives St-Augustin de Desmaures, Montréal.	1 ^{er} oct/1999	15	14,6 ⁽¹⁾	11 070	5 424	5 646
Banque du Canada, Ottawa.	1 ^{er} sept/2002	10	6,0 ⁽¹⁾	13 548	2 931	10 617
Boyd Warehouse, Complex No 2, Ottawa.	1 ^{er} avril/2002	10	31,3 ⁽¹⁾	3 484	2 211	1 273
C. D. Howe, 240 Sparks Street, Ottawa.	1 ^{er} sept/1977	35	9,2 ⁽¹⁾	51 342	15 677	35 665
Canada Building & Entreprise Building, Ottawa.	30 avril/2003	10	5,9 ⁽¹⁾	57 082	12 949	44 133
Complexe Guy Favreau, Montréal.	1 ^{er} jan/2004	15	5,8 ⁽¹⁾	130 528	50 233	80 295
Cour Fédérale, Montréal.	9 févr/1994	20	23,5 ⁽¹⁾	16 822	10 286	6 536
Édifice du gouvernement du Canada, Cornwall.	1 ^{er} déc/1994	25	9,8 ⁽¹⁾	15 523	7 598	7 925
Judy Lamarsh, Chatham (GOCB).	1 ^{er} juin/1995	25	8,7 ⁽¹⁾	7 574	3 515	4 059
Killeany Place Complex, Ottawa.	1 ^{er} août/2002	7	5,1 ⁽¹⁾	3 458	432	3 026
Labelle, Ottawa.	1 ^{er} avril/2002	10	5,6 ⁽¹⁾	7 838	1 528	6 310
L'Esplanade Laurier, Ottawa.	1 ^{er} oct/2002	10	6,9 ⁽¹⁾	50 837	12 516	38 321
Library Square (Block 56), Vancouver.	1 ^{er} mai/1995	25	9,7 ⁽¹⁾	107 226	52 955	54 271
Louis Saint-Laurent, Gatineau.	1 ^{er} nov/2001	15	6,4 ⁽¹⁾	92 225	32 030	60 195

TABLEAU 6.14

DÉTAIL DES OBLIGATIONS RELATIVES À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Fin
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%)	Soldes au 31 mars 2004		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
McArthur, Ottawa	1 ^{er} sept/2002	10	23,5 ⁽¹⁾	3 626	2 053	1 573
Metropolitan Place, Dartmouth	1 ^{er} avril/2002	8	13,3 ⁽¹⁾	3 695	1 159	2 536
Montcalm Phase II, Gatineau	1 ^{er} avril/2002	10	22,7 ⁽¹⁾	7 414	4 004	3 410
O.A.C.I., Montréal	1 ^{er} nov/1996	20	9,9 ⁽¹⁾	163 831	77 128	86 703
Place Bell Canada, Ottawa	30 mai/2003	15	10,9 ⁽¹⁾	13 300	6 508	6 792
Place Vincent Massey, Gatineau	1 ^{er} août/2001	10	6,2 ⁽¹⁾	16 155	3 204	12 951
Purdy's Wharf Tower II, Halifax	1 ^{er} oct/2003	8	4,5 ⁽¹⁾	4 463	679	3 784
Queensway Corporate Campus Phase II, Ottawa	1 ^{er} avril/2002	9	16,9 ⁽¹⁾	6 416	2 668	3 748
Royal Bank Building, Toronto	1 ^{er} mai/2002	10	5,8 ⁽¹⁾	39 515	8 006	31 509
Sir Wilfrid Laurier, Ottawa	1 ^{er} mars/2001	10	17,0 ⁽¹⁾	33 100	13 709	19 391
Terrasses de la Chaudière, Gatineau	1 ^{er} jan/1993	20	10,0 ⁽¹⁾	195 587	81 178	114 409
Urbandale Building, Ottawa	1 ^{er} juin/2002	10	4,4 ⁽¹⁾	4 317	696	3 621
				1 156 837	429 389	727 448
Transport —						
Pont de la Confédération	31 mai/1997	35	6,16 ⁽¹⁾	1 749 340	1 040 306	709 034
Autres ministères—						
Locations inférieures à 1 000 000 \$				14 714	2 751	11 963
				4 325 262	1 945 499	2 379 763
Sociétés d'État consolidées—						
Société Radio-Canada—						
Centre canadien de radiodiffusion						
250 rue Front, Toronto				776 412	414 888	361 524
Musée canadien de la nature—						
Édifice patrimoine national						
Aylmer, Québec				96 250	63 326	32 924
Autres sociétés d'État consolidées—						
Locations inférieures à 1 000 000 \$				1		1
				872 663	478 214	394 449
Total				5 197 925	2 423 713	2 774 212

⁽¹⁾ Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

Échéance des obligations relatives à des contrats de location-acquisition

Le tableau 6.15 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

TABLEAU 6.15

ÉCHÉANCE DES OBLIGATIONS RELATIVES À DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (en milliers de dollars)

Ministère et organisme	Paiements exigibles en						Total
	2005	2006	2007	2008	2009	2010 et exercices ultérieurs	
Agence des douanes et du revenu du Canada—							
Solde des paiements	2 907	479					3 386
Intérêt théorique	100	5					105
	<i>2 807</i>	<i>474</i>					<i>3 281</i>
Environnement—							
Solde des paiements	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	23 400	29 900
Intérêt théorique	931	910	888	865	841	8 926	13 361
	<i>369</i>	<i>390</i>	<i>412</i>	<i>435</i>	<i>459</i>	<i>14 474</i>	<i>16 539</i>
Développement des ressources humaines—							
Solde des paiements	1 569	1 536	6 105				9 210
Intérêt théorique	74	52	26				152
	<i>1 495</i>	<i>1 484</i>	<i>6 079</i>				<i>9 058</i>
Défense nationale—							
Solde des paiements	109 326	109 326	105 217	92 888	78 746	866 372	1 361 875
Intérêt théorique	46 542	44 685	42 719	40 656	38 479	246 354	459 435
	<i>62 784</i>	<i>64 641</i>	<i>62 498</i>	<i>52 232</i>	<i>40 267</i>	<i>620 018</i>	<i>902 440</i>
Travaux publics et Services gouvernementaux—							
Solde des paiements	115 344	105 778	105 850	110 152	97 712	622 001	1 156 837
Intérêt théorique	61 260	56 651	52 367	47 508	42 112	169 491	429 389
	<i>54 084</i>	<i>49 127</i>	<i>53 483</i>	<i>62 644</i>	<i>55 600</i>	<i>452 510</i>	<i>727 448</i>
Transports—							
Solde des paiements	51 779	51 005	51 776	52 558	53 352	1 488 870	1 749 340
Intérêt théorique	38 885	37 524	37 681	37 822	37 945	850 449	1 040 306
	<i>12 894</i>	<i>13 481</i>	<i>14 095</i>	<i>14 736</i>	<i>15 407</i>	<i>638 421</i>	<i>709 034</i>
Autres ministères—							
Locations inférieures à 1 000 000 \$—							
Solde des paiements	3 826	3 525	3 037	2 458	906	962	14 714
Intérêt théorique	958	743	514	287	104	145	2 751
	<i>2 868</i>	<i>2 782</i>	<i>2 523</i>	<i>2 171</i>	<i>802</i>	<i>817</i>	<i>11 963</i>
	137 301	132 379	139 090	132 218	112 535	1 726 240	2 379 763
Sociétés d'État consolidées—							
Société Radio-Canada—							
Solde des paiements	33 039	33 039	33 039	33 039	33 039	611 217	776 412
Intérêt théorique	27 223	26 785	26 314	25 808	25 263	283 495	414 888
	<i>5 816</i>	<i>6 254</i>	<i>6 725</i>	<i>7 231</i>	<i>7 776</i>	<i>327 722</i>	<i>361 524</i>
Musée canadien de la nature—							
Solde des paiements	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	78 750	96 250
Intérêt théorique	3 253	3 229	3 202	3 172	3 140	47 330	63 326
	<i>247</i>	<i>271</i>	<i>298</i>	<i>328</i>	<i>360</i>	<i>31 420</i>	<i>32 924</i>
Autres sociétés d'État consolidées—							
Locations inférieures à 1 000 000 \$—							
Solde des paiements	1						1
Intérêt théorique							
	<i>1</i>						<i>1</i>
	6 064	6 525	7 023	7 559	8 136	359 142	394 449
	143 365	138 904	146 113	139 777	120 671	2 085 382	2 774 212
Sommaire—							
Solde des paiements	322 591	309 488	309 824	295 895	268 555	3 691 572	5 197 925
Intérêt théorique	179 226	170 584	163 711	156 118	147 884	1 606 190	2 423 713
Obligations nettes	143 365	138 904	146 113	139 777	120 671	2 085 382	2 774 212

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES OBLIGATIONS

Les régimes de retraite et autres obligations comprennent des passifs établis en vertu de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées. Ces derniers représentent la valeur inscrite des dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers publics reçus ou perçus à des fins déterminées, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

Régimes de retraite du secteur public

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public représentent les obligations du gouvernement envers ses principaux régimes de retraite. Des comptes de provision sont utilisés pour enregistrer l'amortissement cumulé de toute insuffisance ou excédent entre les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public déterminées sur une base actuarielle pour fins comptables et le solde des comptes de pension de retraite, le différentiel cumulé entre les intérêts portés au crédit des comptes de pension de retraite et les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et tout autre redressement comptable requis aux termes des politiques comptables du gouvernement.

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées pour presque tous ses employés, principalement les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Des obligations existent aussi pour plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale.

La loi prévoit d'honorer toutes les obligations découlant de ces régimes de retraite, mais jusqu'au 31 mars 2000, il n'y avait pas de caisse de retraite distincte investissant sur le marché établie à cet effet. Depuis le 1^{er} avril 2000, le montant net des cotisations moins les prestations et paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. L'Office vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques indus, tout en respectant les exigences et les obligations financières de chacun des régimes de retraite du secteur public.

i. Régimes de retraite

Régimes de retraite des employés

Les prestations de retraite de base des trois principaux régimes de retraite des employés sont généralement fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives et s'accumulent au taux de 2 pour cent de la moyenne de ce salaire par année de service, jusqu'à un maximum de 70 pour cent de la moyenne de ce salaire. Les prestations sont intégrées aux prestations accordées en vertu des régimes de pensions du Canada ou du Québec. Les prestations de base sont indexées annuellement au coût de la vie (le 1^{er} janvier).

Les participants au régime contribuent 4 pour cent de leur salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et 7,5 pour cent de la partie du salaire supérieure au MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. En 2003-2004, les taux de cotisations de l'employeur ont été respectivement en moyenne de 2,6, 3,5 et 3,0 fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

Depuis le 1^{er} avril 2000, les nouvelles cotisations versées à ces trois régimes de retraite, autant par les participants aux régimes que par le gouvernement en sa qualité d'employeur, sont créditées à de nouvelles Caisses de retraite. Le montant net de ces cotisations moins les prestations et paiements reliés au service postérieur à mars 2000 est ensuite investi sur les marchés financiers par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Investissements PSP mène ses activités indépendamment du gouvernement et des participants aux régimes. Il est également tenu de faire rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel présenté au Parlement et aux ministres responsables de ces trois régimes de retraite.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels on continue d'inscrire les transactions ayant trait au service antérieur à avril 2000 portent intérêts à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux d'intérêt porté à ces comptes était d'environ 8,3 pour cent en 2004 et de 8,5 pour cent en 2003. Les comptes des caisses de retraite dans lesquels on enregistre les transactions ayant trait au service postérieur à mars 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à Investissements PSP et ils ne portent donc pas intérêts. Le solde de ces comptes en fin d'exercice correspond à des fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, la législation visant les régimes de retraite comprend plusieurs mesures pour permettre à divers régimes de retraite du secteur public de s'adapter aux restrictions fiscales. Celles-ci comprennent des comptes de conventions de retraite établis conformément à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP) dans le but d'inscrire les opérations relatives aux prestations supérieures aux limites, ou non permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Allocations de retraite des parlementaires

Les parlementaires sont admissibles à 55 ans à recevoir des prestations de retraite de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité moyenne des parlementaires pendant leurs cinq meilleures années et s'accumule à un taux de 3 pour cent de ces indemnités moyennes, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Les allocations de base sont indexées annuellement (le 1^{er} janvier) au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent l'âge de 60 ans.

Les cotisations des parlementaires pour ces bénéficiaires sont maintenant de 7 pour cent pour les membres de la Chambre des communes et les sénateurs. Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des participants) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des parlementaires sont :

	2004	2003
Parlementaires		
Chambre des communes		
Compte d'allocations de retraite.....	3,84	3,88
Convention de retraite.....	6,92	6,99
Sénat		
Compte d'allocations de retraite.....	2,71	2,63
Convention de retraite.....	3,96	3,87

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Le taux d'intérêt relatif aux comptes est de 2,5 pour cent par trimestre.

Régime de retraite des juges de nomination fédérale

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils rencontrent les critères d'âge et de durée de service minimums. Contrairement aux autres régimes de retraite, le régime des juges ne comporte pas de taux explicite de constitution des rentes. Plutôt, le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations correspondant à 7 pour cent de leur traitement. Il n'y a pas de compte à fins déterminées pour ce régime. Les prestations sont incluses dans les dépenses à l'état des recettes et dépenses. Les paiements de prestations imputés aux dépenses au cours de l'exercice ont totalisé 69 millions de dollars.

ii. Évaluations actuarielles

La *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* exige que des évaluations actuarielles triennales pour fins de financement soient effectuées pour les cinq principaux régimes de retraite en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

La date de la plus récente évaluation actuarielle pour chaque régime de retraite est comme suit :

- Fonction publique—31 mars 2002;
- Forces canadiennes—31 mars 2002;
- Gendarmerie royale du Canada—31 mars 2002;
- Parlementaires—31 mars 2001;
- Juges de nomination fédérale—31 mars 2001.

Les évaluations actuarielles pour les régimes compensatoires reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été établies dans le cadre de l'évaluation des régimes connexes.

Selon les lois régissant les principaux régimes de retraite, le président du Conseil du Trésor a autorité pour exiger que toute insuffisance actuarielle relevée soit portée au crédit du compte ou de la caisse approprié par versements annuels égaux échelonnés sur une période n'excédant pas quinze ans, le premier versement devant être porté au crédit du compte ou de la caisse au cours de l'exercice où le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Au cours de l'exercice, des redressements de 3,5 millions de dollars, 10 millions de dollars, 22 millions de dollars et 10 millions de dollars ont été portés respectivement au crédit de la Caisse de retraite de la fonction publique, du compte de convention de retraite des parlementaires et des comptes des régimes compensatoires n°1 et n°2, à la suite de leur plus récente évaluation actuarielle.

Une disposition comparable autorise à traiter avec un surplus dans les comptes de pension de retraite en débitant le compte approprié sur une période n'excédant pas quinze ans. Tout excédent constaté à l'avenir dans les Caisses de retraite peut être éliminé au moyen d'une réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants aux régimes, ou par le retrait de ces sommes des Caisses de retraite. Suite aux dernières évaluations actuarielles triennales, des redressements de 2 240 millions de dollars, 630 millions de dollars et 406 millions de dollars (néant, 198 millions de dollars et néant en 2003) ont été portés respectivement au débit des comptes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada au cours de l'exercice.

Le tableau 6.16 donne un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. Les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les cotisations des employés, les cotisations connexes du gouvernement et des sociétés participantes de la fonction publique, les virements d'autres fonds de pension, les autres contributions relatives aux redressements actuariels, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les versements de rentes pour les pensions, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de

cotisations, le partage des prestations de retraite, les paiements selon la valeur de transfert, les virements à d'autres régimes, les remises d'impôt remboursable, le paiement des frais d'administration, les redressements débités suite aux évaluations actuarielles triennales et les virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP). Les inscriptions au compte de provision résultent des évaluations actuarielles annuelles effectuées pour fins comptables, de l'ajustement annuel attribuable à l'écart entre les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et les intérêts portés au crédit des comptes des régimes de retraite et de tout autre redressement requis en vertu des politiques comptables du gouvernement.

TABLEAU 6.16
RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.18	81 857 869 870	6 753 184 140	6 042 113 845	82 568 940 165
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(7 704 000 000)	2 240 000 000	1 961 000 000	(7 425 000 000)
	74 153 869 870	8 993 184 140	8 003 113 845	75 143 940 165
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.19	117 799 938	2 807 319 913	2 781 952 073	143 167 778
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(291 000 000)	286 000 000	3 000 000	(8 000 000)
	(173 200 062)	3 093 319 913	2 784 952 073	135 167 778
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20	39 700 296 348	3 229 457 933	2 678 054 053	40 251 700 228
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(1 698 000 000)	630 000 000	1 161 000 000	(2 229 000 000)
	38 002 296 348	3 859 457 933	3 839 054 053	38 022 700 228
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.21	43 655 947	746 351 798	752 429 117	37 578 628
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	43 000 000	48 000 000		91 000 000
	86 655 947	794 351 798	752 429 117	128 578 628
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22	10 372 747 814	848 906 566	767 930 245	10 453 724 135
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(625 000 000)	406 000 000	310 000 000	(529 000 000)
	9 747 747 814	1 254 906 566	1 077 930 245	9 924 724 135
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23	10 715 486	273 218 078	263 595 711	20 337 853
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(35 000 000)	28 000 000	10 000 000	(17 000 000)
	(24 284 514)	301 218 078	273 595 711	3 337 853
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24	368 488 609	43 480 824	17 413 605	394 555 828
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(62 000 000)	3 000 000	14 000 000	(73 000 000)
	306 488 609	46 480 824	31 413 605	321 555 828
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25	87 252 525	39 599 693	19 979 634	106 872 584
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	76 000 000	25 000 000	13 000 000	88 000 000
	163 252 525	64 599 693	32 979 634	194 872 584
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.26	1 256 946 047	380 178 701	294 586 586	1 342 538 162
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	985 000 000	227 000 000	175 000 000	1 037 000 000
	2 241 946 047	607 178 701	469 586 586	2 379 538 162
Compte de prestations de retraite supplémentaires, tableau 6.27	90 133 136	8 300 736	43 445	98 390 427
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 113 000 000	103 000 000	9 000 000	1 207 000 000
	1 203 133 136	111 300 736	9 043 445	1 305 390 427
Total	125 707 905 720	19 125 998 382	17 274 098 314	127 559 805 788
SOMMAIRE—				
Comptes de pension de retraite	133 905 905 720	15 129 998 382	13 618 098 314	135 417 805 788
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(8 198 000 000)	3 996 000 000	3 656 000 000	(7 858 000 000)
Total	125 707 905 720	19 125 998 382	17 274 098 314	127 559 805 788

Le tableau 6.17 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont résulté en des imputations aux dépenses. L'intérêt est calculé sur les obligations actuarielles des divers régimes. Les dépenses d'intérêt relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, présenté après déduction d'une provision de 847 millions de dollars (1 215 millions de dollars en 2003) et du rendement prévu sur l'actif des régimes de retraite de 672 millions de dollars (472 millions de dollars en 2003).

TABLEAU 6.17

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC QUI ONT PRODUIT DES IMPUTATIONS AUX CHARGES

(en millions de dollars)

	2003-2004							Total	2002-2003	
	Cotisations du gouvernement	Paiements législatifs ⁽¹⁾	Redressement dû au coût des services courants	Coût net des services courants	Financement du redressement dû à l'évaluation actuarielle	Amortissement des redressements relatifs aux estimations	Charge nette des régimes de retraite			Charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraite
Compte de pension de retraite de la fonction publique	42		(101)	(59)		(804)	(863)	5 591	4 728	4 236
Compte du fonds de pension de retraite de la fonction publique	1 834		101	1 935		110	2 045	75	2 120	1 504
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	5		(9)	(4)		(671)	(675)	2 736	2 061	1 820
Compte du fonds de pension de retraite des Forces canadiennes ..	581		3	584		24	608	21	629	564
Loi sur la continuation de la pension des services de défense		11		11			11		11	12
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	1		(3)	(2)		(163)	(165)	702	537	526
Compte du fonds de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	203		(10)	193		20	213	8	221	169
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada		23		23			23		23	⁽²⁾ 23
Compte d'allocations de retraite des parlementaires	5			5		3	8	24	32	29
Compte de convention de retraite des parlementaires	17		(1)	16		7	23	8	31	29
Compte des régimes compensatoires (RC)	201		(137)	64	45	56	165	105	270	303
Compte de prestations de retraite supplémentaires	2		(9)	(7)		26	19	81	100	102
Loi sur les juges		69		69			69		69	64
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.)		1		1			1		1	1
Total partiel	2 891	104	(166)	2 829	45	(1 392)	1 482	9 351	10 833	9 382
Moins : coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents					(45)		(45)		(45)	(107)
Total	2 891	104	(166)	2 829		(1 392)	1 437	9 351	10 788	9 275

⁽¹⁾ Comprend les paiements en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaire et de lois diverses.

⁽²⁾ Modifie les Comptes publics du Canada de l'exercice précédent.

Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte relève de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

Un redressement de 2 240 millions de dollars («néant» en 2003) a été porté au débit du compte au cours de l'exercice par suite de la plus récente évaluation actuarielle triennale.

TABLEAU 6.18
COMPTES DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2003-2004		2002-2003	
	\$		\$	
Solde d'ouverture	81 857 869 870		80 550 373 546	
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—				
Cotisations—				
Employés du gouvernement	15 660 821		17 632 790	
Employés retraités	38 104 961		41 077 615	
Employés des sociétés de la fonction publique	5 080 136		1 595 739	
Cotisations patronales—				
Gouvernement	41 685 917		45 920 524	
Sociétés de la fonction publique	667 992		1 699 657	
Virements d'autres fonds de pension	4 649 101		10 245 615	
Intérêts	6 647 335 212		6 635 602 779	
	6 753 184 140		6 753 774 719	
	88 611 054 010		87 304 148 265	
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—				
Rentes	3 550 134 808		3 468 623 384	
Prestations minimums	12 717 339		10 355 592	
Partage des pensions	29 676 739		27 984 681	
Pension—Paiements de la valeur de transfert	56 499 977		77 445 358	
Remboursements de cotisations—				
Employés du gouvernement	597 535		1 535 697	
Employés des sociétés de la fonction publique	(11 597)		194 387	
Virements à d'autres fonds de pension	94 907 641		75 253 877	
Virements au régime de retraite de la Société canadienne des postes	6 422 938		1 736 683 000	
Dépenses administratives	51 168 465		48 202 419	
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	2 240 000 000			
	6 042 113 845		5 446 278 395	
Solde de clôture	82 568 940 165		81 857 869 870	

Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations ayant trait au service postérieur à mars 2000 aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Le compte est un compte de transit utilisé pour transférer des fonds à, et les recevoir de Investissements PSP. Le solde en fin d'exercice correspond aux fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Au cours de l'exercice, un redressement de 3,5 millions de dollars («néant» en 2003) a été porté au crédit de la caisse de retraite, par suite de la plus récente évaluation actuarielle.

TABLEAU 6.19
COMPTES DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2003-2004		2002-2003	
	\$		\$	
Solde d'ouverture	117 799 938		67 428 155	
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—				
Cotisations—				
Employés du gouvernement	711 242 730		674 395 559	
Employés retraités	7 067 981		4 653 947	
Employés des sociétés de la fonction publique	62 441 236		59 408 249	
Cotisations patronales—				
Gouvernement	1 833 639 249		1 745 268 882	
Sociétés de la fonction publique	125 600 388		123 103 837	
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	3 500 000			
Virements d'autres fonds de pension	63 828 329		7 799 512	
	2 807 319 913		2 614 629 986	
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—				
Rentes	31 523 202		14 666 690	
Prestations minimums	1 534 575		736 676	
Partage des pensions	919 400		175 744	
Pension—Paiements de la valeur de transfert	23 974 468		15 838 553	
Remboursements de cotisations—				
Employés du gouvernement	7 270 022		6 551 456	
Employés des sociétés de la fonction publique	1 924 122		1 739 022	
Virements à d'autres fonds de pension	2 674 362		713 258	
Virements au régime de retraite de la Société canadienne des postes	(1 956 160)		77 976 000	
Dépenses administratives	5 565 614		2 989 615	
	73 429 605		121 387 014	
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits				
	2 733 890 308		2 493 242 972	
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions				
	2 708 522 468		2 442 871 189	
Solde de clôture	143 167 778		117 799 938	

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Ce compte relève de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Un redressement de 630 millions de dollars (198 millions de dollars en 2003) a été porté au débit du compte au cours de l'exercice par suite de la plus récente évaluation actuarielle triennale.

TABLEAU 6.20

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	39 700 296 348	38 626 648 464
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel	4 485 568	4 494 611
Cotisations du gouvernement	4 529 469	4 340 121
Intérêts	3 216 652 073	3 220 312 432
Autres	3 790 823	4 411 514
	<u>3 229 457 933</u>	<u>3 233 558 678</u>
	42 929 754 281	41 860 207 142
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Pensions et allocations de retraite	1 996 314 877	1 911 282 599
Partage des pensions	35 017 284	34 365 354
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	5 269 610	7 617 812
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique	664 606	672 076
Dépenses administratives	10 787 676	7 972 953
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	630 000 000	198 000 000
	<u>2 678 054 053</u>	<u>2 159 910 794</u>
Solde de clôture	40 251 700 228	39 700 296 348

Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations ayant trait au service postérieur à mars 2000 aux termes de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Le compte est un compte de transit utilisé pour transférer des fonds à, et les recevoir de Investissements PSP. Le solde en fin d'exercice correspond aux fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Aucun redressement n'a dû être porté à la caisse de retraite par suite de la plus récente évaluation actuarielle triennale soit en 2003-2004, ou en 2002-2003.

TABLEAU 6.21

COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	43 655 947	35 335 370
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel	165 633 912	157 217 546
Cotisations du gouvernement	580 569 792	551 827 586
Virements d'autres fonds de pension...	148 094	
	<u>746 351 798</u>	<u>709 045 132</u>
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Pensions et allocations de retraite	15 420 407	7 504 487
Partage des pensions	1 183 574	427 348
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	6 053 990	4 403 615
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique	88 838	40 753
Dépenses administratives	703 054	375 689
	<u>23 449 863</u>	<u>12 751 892</u>
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	722 901 935	696 293 240
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions	728 979 254	687 972 663
Solde de clôture	37 578 628	43 655 947

Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte relève de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

Un redressement de 406 millions de dollars («néant» en 2003) a été porté au débit du compte au cours de l'exercice par suite de la plus récente évaluation actuarielle triennale.

TABLEAU 6.22

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	10 372 747 814	9 884 641 946
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	1 443 572	1 535 437
Cotisations du gouvernement.....	1 485 661	1 755 523
Virements d'autres fonds de pension...	256 923	274 765
Intérêts.....	845 720 410	829 212 859
	848 906 566	832 778 584
	11 221 654 380	10 717 420 530
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Rentes et allocations.....	345 550 942	320 700 779
Partage des pensions.....	6 937 421	9 224 037
Remboursements de cotisations.....	131 681	475 102
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	456 084	476 298
Virements à d'autres fonds de pension.	349 416	294 609
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	22 881	136 457
Dépenses administratives.....	8 481 820	13 365 434
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....	406 000 000	
	767 930 245	344 672 716
Solde de clôture.....	10 453 724 135	10 372 747 814

Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations ayant trait au service postérieur à mars 2000 aux termes de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Le compte est un compte de transit utilisé pour transférer des fonds à, et les recevoir de Investissements PSP. Le solde en fin d'exercice correspond aux fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Aucun redressement n'a dû être porté à la caisse de retraite par suite des évaluations actuarielles triennales soit en 2003-2004, ou en 2002-2003.

TABLEAU 6.23

COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	10 715 486	10 275 746
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	68 361 169	64 062 478
Cotisations du gouvernement.....	203 093 704	190 505 852
Virements d'autres fonds de pension...	1 763 205	312 674
	273 218 078	254 881 004
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Rentes et allocations.....	4 274 631	1 976 723
Prestations minimums.....	61 679	36 525
Partage des pensions.....	148 885	160 103
Remboursements de cotisations.....	182 465	219 628
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	2 474	38 805
Virements à d'autres fonds de pension.	36 802	
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	3 627	3 148
Dépenses administratives.....	818 421	777 882
	5 528 984	3 212 814
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	267 689 094	251 668 190
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions.....	258 066 727	251 228 450
Solde de clôture.....	20 337 853	10 715 486

Compte d'allocations de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par «parlementaire» on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

TABLEAU 6.24
COMPTE D'ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	368 488 609	345 001 463
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants.....	1 276 081	1 307 483
Arrérages du principal, intérêts et assurance-décès.....	(175 368)	32 627
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants.....	4 557 315	4 395 891
Intérêts.....	37 822 796	35 221 387
	43 480 824	40 957 388
	411 969 433	385 958 851
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Allocations annuelles.....	16 551 392	16 623 728
Indemnités de retrait.....		
Intérêts sur retraits.....	669	70 579
Partage des pensions.....	861 544	775 935
	17 413 605	17 470 242
Solde de clôture.....	394 555 828	368 488 609

Compte de convention de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

Au cours de l'exercice, un redressement de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2003) a été porté au crédit du compte, par suite de la plus récente évaluation actuarielle.

TABLEAU 6.25
COMPTE DE CONVENTION DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	87 252 525	64 640 804
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants.....	2 925 422	2 571 907
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants.....	16 921 883	15 859 000
Intérêts.....	9 979 113	7 248 223
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....	9 773 275	9 773 275
	39 599 693	35 452 405
	126 852 218	100 093 209
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Allocations annuelles.....	1 529 508	1 445 396
Impôt remboursable remis à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.....	17 926 813	10 982 904
Retraits.....	54 545	36 235
Partage des pensions.....	468 768	376 149
	19 979 634	12 840 684
Solde de clôture.....	106 872 584	87 252 525

Compte des régimes compensatoires (RC)

Le RC a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP), afin de fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le RC n° 1 sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payés dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadienne* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le RC n° 2 sert à verser des prestations aux employés du secteur public qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans jusqu'au 31 mars 1998 et qui étaient âgés entre 50 et 54 ans. Le RC n° 2 sert à verser la différence entre une pension non-réduite pour un départ anticipé et une pension réduite provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Il est entièrement financé par le gouvernement. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1^{er} avril 1995.

Au cours de l'exercice, des redressements de 22 millions de dollars (92 millions de dollars en 2003) et 10 millions de dollars (5 millions de dollars en 2003) ont été portés respectivement au crédit des RC n°1 et n°2 à la suite de la plus récente évaluation actuarielle.

TABLEAU 6.26
COMPTE DES RÉGIMES COMPENSATOIRES (RC)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003
Solde d'ouverture.....	356 603 407	310 374 499	53 811 085	37 162 820	13 607 172	7 543 013	832 924 383	833 455 844	1 256 946 047	1 188 536 176
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—										
Cotisations—										
Employés du gouvernement	11 509 684	12 470 219	2 391 300	1 114 610	309 859	288 555			14 210 843	13 873 384
Employés retraités....	354 791	449 304							354 791	449 304
Employés des sociétés de la fonction publique ..	1 477 650	1 210 537							1 477 650	1 210 537
Cotisations patronales—										
Gouvernement	162 848 564	190 034 492	29 155 476	14 489 933	9 480 430	10 334 461			201 484 470	214 858 886
Sociétés de la fonction publique ..	20 436 021	20 882 557							20 436 021	20 882 557
Virements d'autres fonds de pension...	8 973	511							8 973	511
Impôt remboursable....							1 599 441	1 053 046	1 599 441	1 053 046
Intérêts.....	34 955 714	24 542 587	5 953 369	3 653 300	1 495 628	1 008 614	66 501 801	68 453 491	108 906 512	97 657 992
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	14 600 000	77 700 000	7 300 000	13 400 000		1 000 000	9 800 000	4 700 000	31 700 000	96 800 000
	246 191 397	327 290 207	44 800 145	32 657 843	11 285 917	12 631 630	77 901 242	74 206 537	380 178 701	446 786 217
	602 794 804	637 664 706	98 611 230	69 820 663	24 893 089	20 174 643	910 825 625	907 662 381	1 637 124 748	1 635 322 393
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—										
Rentes	2 741 106	1 637 986	325 688	174 389	98 135	68 909	75 401 760	74 737 998	78 566 689	76 619 282
Prestations minimums ..	61 277	32 974							61 277	32 974
Partage des pensions ..	314 854	310 067							314 854	310 067
Valeur de transfert et intérêt	125 052	116 638							125 052	116 638
Remboursements de cotisations—										
Employés du gouvernement	9 124	8 237							9 124	8 237
Employés des sociétés de la fonction publique ..	5 606	3 409							5 606	3 409
Virements	42 100 407	235 757 000							42 100 407	235 757 000
Impôt remboursable....	141 285 511	43 194 988	25 479 123	15 835 189	6 638 943	6 498 562			173 403 577	65 528 739
	186 642 937	281 061 299	25 804 811	16 009 578	6 737 078	6 567 471	75 401 760	74 737 998	294 586 586	378 376 346
Solde de clôture	416 151 867	356 603 407	72 806 419	53 811 085	18 156 011	13 607 172	835 423 865	832 924 383	1 342 538 162	1 256 946 047

Compte de prestations de retraite supplémentaires

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, afin de pourvoir aux augmentations aux prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation.

Le compte continue de pourvoir aux augmentations aux prestations provenant de l'indexation pour les sénateurs nommés à vie, les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois.

TABLEAU 6.27
COMPTE DE PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

	Juges		Parlement		Autres ⁽¹⁾		Total	
	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture.....	89 674 624	82 240 890		76 262	458 512	446 000	90 133 136	82 763 152
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—								
Cotisations salariales—								
Employés du gouvernement	2 263 650	1 755 475			13 915	15 746	2 277 565	1 771 221
Cotisations de contrepartie—								
Gouvernement.....	2 263 650	1 720 769			13 930	15 670	2 277 580	1 736 439
Intérêts	3 729 287	3 957 490		3 439	16 304	20 732	3 745 591	3 981 661
	8 256 587	7 433 734		3 439	44 149	52 148	8 300 736	7 489 321
	97 931 211	89 674 624		79 701	502 661	498 148	98 433 872	90 252 473
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—								
Rentes.....				79 701	39 879	39 636	39 879	119 337
Remboursements de cotisations					3 566		3 566	
				79 701	43 445	39 636	43 445	119 337
Solde de clôture	97 931 211	89 674 624			459 216	458 512	98 390 427	90 133 136

⁽¹⁾ Inclut les lieutenants-gouverneurs et les diplomates hors carrière.

Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles.

Des redressements relatifs aux estimations de 1 392 millions de dollars (2 191 millions de dollars en 2003) résultant de gains ou pertes actuariels et de la modification des hypothèses actuarielles ont été amortis au compte et ont réduit les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 45 millions de dollars (107 millions de dollars en 2003) a été inscrit au compte au cours de l'exercice afin de compenser des coûts au titre des régimes de retraite imputés aux charges au cours d'exercices antérieurs mais inscrits aux comptes au cours de l'exercice.

Un montant de 166 millions de dollars (569 millions de dollars en 2003) a été inscrit dans ce compte et a diminué les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des services courants.

Un montant de 17 millions de dollars a été crédité au compte et imputé aux dépenses afin de refléter les modifications aux régimes de retraite en 2003.

Un montant de 3 276 millions de dollars (198 millions de dollars en 2003) a été crédité au compte pour compenser les débits effectués aux comptes de pension de retraite à la suite des plus récentes évaluations actuarielles.

Un montant de 847 millions de dollars (1 215 millions de dollars en 2003) a été débité au compte à titre de réduction des dépenses d'intérêt afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations actuarielles et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite et un montant de 672 millions de dollars (472 millions de dollars en 2003) a été inscrit au compte afin d'enregistrer le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite.

De plus, un redressement de consolidation de 186 millions de dollars (76 millions de dollars en 2003) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

Les redressements non amortis relatifs aux estimations de 942 millions de dollars en pertes nettes (721 millions de dollars en gains nets en 2003) seront amortis au compte et réduiront les charges des prochains exercices.

Suite aux évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations nettes découlant des régimes de retraite du secteur public sont de 6 916 millions de dollars (8 920 millions de dollars en 2003) inférieures au solde des comptes de pension de retraite, plus la valeur liée au marché des actifs investis dans Investissements PSP par l'entremise des Caisses de retraite et les cotisations à recevoir des employés pour services passés. Ce montant se répartit ainsi :

	Excédent (insuffisance) (en millions de dollars)	
	2004	2003
Régime de retraite de la fonction publique—		
Compte de pension de retraite de la fonction publique	7 024	8 293
Caisse de retraite de la fonction publique	(763)	(892)
	6 261	7 401
Régime de retraite des Forces canadiennes—		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	3 121	3 494
Caisse de retraite des Forces canadiennes	(306)	(293)
	2 815	3 201
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada—		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	743	1 163
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	(111)	(112)
	632	1 051
Allocations de retraite des parlementaires	66	50
Régimes compensatoires	(1 603)	(1 576)
Régime de retraite des juges de nomination fédérale	(1 255)	(1 207)
Total	6 916	8 920

Autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Le gouvernement parraine une multitude d'autres régimes d'avantages sociaux dont les employés et les anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite, en vertu desquels des prestations sont prévues d'être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi, en vertu desquels des prestations sont prévues être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadienne encore à l'emploi. Celles-ci constituent essentiellement des avantages

postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux militaires qui sont encore en service. Ces prestations comprennent les prestations d'invalidité et prestations connexes versées aux anciens combattants, à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés, dont les employés retraités, les militaires retraités et les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada peuvent bénéficier. Ils incluent aussi des avantages postérieurs à l'emploi tels que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent. Le tableau 6.28 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

TABLEAU 6.28

AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS ET ANCIENS COMBATTANTS

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Prestations d'invalidité et autres avantages				
futurs des anciens combattants	27 513 000 000	1 990 000 000	2 254 000 000	27 249 000 000
Régime de soins de santé de la fonction publique	5 803 000 000	690 000 000	238 000 000	6 255 000 000
Régime de services dentaires pour les pensionnés	1 390 000 000	102 000 000	36 000 000	1 456 000 000
Indemnités de cessation d'emploi	3 571 000 000	537 000 000	272 000 000	3 836 000 000
Indemnisation des accidents du travail	567 000 000	96 000 000	92 000 000	571 000 000
Total	38 844 000 000	3 415 000 000	2 892 000 000	39 367 000 000

Tous ces régimes sont non capitalisés. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés constituent des régimes de retraite contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime ne sont versées qu'au cours de l'exercice où les prestations sont payables aux retraités. Par conséquent, le passif et les

coûts du gouvernement sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle pour fins comptables. Au 31 mars, le passif enregistré comprenait les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2004		2003	
	Obligations au titre des prestations constituées	Redressements non amortis relatifs aux estimations	Obligations découlant des autres avantages futurs	Obligations découlant des autres avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages				
futurs des anciens combattants	31 288	(4 039)	27 249	27 513
Régime de soins de santé de la fonction publique	8 054	(1 799)	6 255	5 803
Régime de services dentaires pour les pensionnés	1 306	150	1 456	1 390
Indemnités de cessation d'emploi	4 213	(377)	3 836	3 571
Indemnisation des accidents du travail	609	(38)	571	567
Total	45 470	(6 103)	39 367	38 844

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Une composante d'intérêts est imputée à l'intérêt sur la dette publique en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées pour prolonger certaines prestations d'autonomie pour anciens combattants sur la vie durant des survivants admissibles et pour modifier les critères d'admissibilité aux fins des allocations pour soins. Le coût ponctuel de ces changements est estimé à 50 millions de dollars. Il est imputé aux charges relatives aux avantages futurs et inclus dans les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont aussi eu pour effet d'accélérer la constatation de gains nets non amortis de 226 millions dollars qui sont inscrits contre les charges relatives aux avantages futurs.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2004					2003	
	Prestations constituées	Coût des modifications aux régimes	Amortissement des redressements relatifs aux estimations	Charge nette des régimes	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages							
futurs des anciens combattants	547	50	(178)	419	1 571	1 990	2 058
Régime de soins de santé de la fonction publique	170		116	286	404	690	545
Régime de services dentaires pour les pensionnés	31		(16)	15	71	86	107
Indemnités de cessation d'emploi	256		51	307	230	537	420
Indemnisation des accidents du travail	61		2	63	33	96	83
Total	1 065	50	(25)	1 090	2 309	3 399	3 213

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime d'assurance sociale mixte et obligatoire conçu pour assurer une mesure de protection aux travailleurs canadiens et leurs familles contre les pertes de revenus découlant de la retraite, l'incapacité ou le décès. Le Régime a été établi en 1965 et s'applique au Canada tout entier, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime comparable.

Selon les dispositions actuelles, toutes les pensions, les prestations et tous les frais d'administration du Régime sont financés par les cotisations que versent les employés, les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, et par les revenus provenant du placement des fonds.

En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite à l'actif net du Régime. Au 31 mars, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 72 512 millions de dollars (57 251 millions de dollars en 2003).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions et les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées ou reçues du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (le Fonds) et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office). Le Fonds a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les placements dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifié.

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre l'actif net présenté dans les états financiers du Régime et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

TABLEAU 6.29
DÛ AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers vérifiés—				
Actif net d'après les états financiers vérifiés ⁽¹⁾	57 251 497 071	38 276 981 432	23 016 782 057	72 511 696 446
Moins : Sommes à recevoir, après déduction du passif	2 556 893 389	2 766 145 694	2 556 893 389	2 766 145 694
Gain/perte non réalisé(e) du fonds d'investissement ⁽¹⁾ ..	3 578 471 030	357 034 544		3 935 505 574
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	(4 238 916 291)	7 209 707 291		2 970 791 000
	55 355 048 943	27 944 093 903	20 459 888 668	62 839 254 178
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	21 689 660 252		8 134 895 000	29 824 555 252
Total partiel	33 665 388 691	27 944 093 903	28 594 783 668	33 014 698 926
Moins : Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Canada	3 368 501 000	17 259 000		3 351 242 000
Terre-Neuve et Labrador	633 059 113	50 738 000	50 738 000	633 059 113
Nouvelle-Écosse	1 079 352 000	90 597 000	90 597 000	1 079 352 000
Île-du-Prince-Édouard	140 339 000	11 135 000	11 135 000	140 339 000
Nouveau-Brunswick	834 318 408	71 205 000	71 205 000	834 318 408
Québec ⁽²⁾	95 747 049	5 332 000	5 332 000	95 747 049
Ontario	10 746 046 000	1 200 847 000	688 007 000	10 233 206 000
Manitoba	1 128 416 000	126 405 000		1 002 011 000
Saskatchewan	1 150 707 000	109 328 000	40 189 000	1 081 568 000
Alberta	3 384 777 000	441 023 000	200 000 000	3 143 754 000
Colombie-Britannique	4 007 730 177	374 796 000	300 490 000	3 933 424 177
Territoire du Yukon	3 726 000			3 726 000
	26 572 718 747	2 498 665 000	1 457 693 000	25 531 746 747
Investissement à court terme du Canada	26 572 718 747	2 498 665 000	1 457 693 000	25 531 746 747
Dépôt auprès du receveur général du Canada	7 092 669 944	30 442 758 903	30 052 476 668	7 482 952 179

⁽¹⁾ Le solde d'ouverture a été redressé par un montant de 3 578 012 276 \$: a) 3 578 471 030 \$ afin de refléter la nouvelle convention comptable d'évaluation du fonds d'investissement pour l'exercice 2003-2004, en vertu de laquelle les actifs sont évalués à la juste valeur, et b) (458,754 \$) afin de refléter des redressements pour l'exercice 2002-2003.

⁽²⁾ Les obligations d'épargne du Québec achetées par le Régime proviennent des cotisations de certains employés fédéraux, tels que les membres des Forces canadiennes, qui résident dans la province de Québec mais qui participent au Régime.

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2003 et 2004, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 3 604 \$ et 3 663 \$ respectivement.
- b) les revenus sur les placements en obligations détenus par le Fonds, et sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les fonds provenant de la disposition des titres du gouvernement fédéral, des provinces et territoires au cours de l'exercice.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du Régime telles les pensions de retraite, les prestations de survivant payables à l'époux et au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants éligibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le Régime, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au Régime, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du Régime;
- e) les fonds réinvestis dans les obligations des gouvernements provinciaux et territoriaux au cours de l'exercice; et,
- f) les fonds transférés à l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers du Régime, présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du Régime peuvent également être obtenus du 20^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité sur le Trésor.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rente sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les postes non réclamés virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2004, plus de 77 759 rentiers détenaient 84 499 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 657,39 \$. Au cours de l'exercice, 575 rentes différées ont commencé à être versées et 213 autres contrats de rentes différées ont été résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2004, il restait 3 558 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2003-2004, 5 994 rentes ont été résiliées ou modifiées suite au décès du rentier soit 3 912 certificats de groupes et 2 082 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 83,5 ans pour les hommes et de 88,3 ans pour les femmes.

Les recettes totales ont été de 28,7 millions de dollars, dont 28,4 millions de dollars représentaient l'intérêt de 7 pour cent crédité au compte. Les primes reçues totalisaient 32 157 \$. Les déboursés de 60,5 millions de dollars étaient principalement composés de 57,3 millions de dollars versés au titre des rentes échues. Un montant de 253 140 \$ a été utilisé pour rembourser des primes au moment du décès, avant l'échéance ou lorsque la rente aurait été trop minime, et un montant de 259 838 \$ provenant de rentes non réclamées a été transféré au Trésor.

Le solde d'ouverture de 437,5 millions de dollars a été réduit suite à un excédent de 3,3 millions de dollars en date du 1^{er} avril 2003, lequel a été viré au Trésor, et à un excédent des débours sur les recettes de 29,3 millions de dollars en 2003-2004. Étant donné que les réserves actuarielles requises en date du 31 mars 2004, s'élevaient à 405,7 millions de dollars, un solde excédentaire de 2,5 millions de dollars a également été viré au Trésor.

Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de pré-

senter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.30 donne un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

TABLEAU 6.30
COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Comptes de dépôt—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Commission canadienne du lait—				
Compte de la Commission canadienne du lait	1 528 992	29 942 904	31 680 273	(208 377)
Agence des douanes et du revenu du Canada—				
Dépôts de garantie	32 519 340	9 250 070	3 238 539	38 530 871
Moins : titres détenus en fiducie	5 083 800	4 140 000		943 800
	27 435 540	13 390 070	3 238 539	37 587 071
Dépôts temporaires reçus des importateurs	697 481	545 847	658 779	584 549
Moins : dépôts aux comptes de banque spéciaux	697 481	545 847	658 779	584 549
	28 133 021	13 935 917	3 897 318	38 171 620
Citoyenneté et Immigration—				
Dépôts de garantie générale	842 874	3 150 451	54 779	3 938 546
Fonds de garantie de l'immigration	24 841 817	13 435 194	11 226 365	27 050 646
Biens monétaires saisis		3 600		3 600
	25 684 691	16 589 245	11 281 144	30 992 792
Finances—				
Corporation de développement des investissements du Canada—				
Retenues—Privatisation	63 000 000		2 000 000	61 000 000
Société de gestion Canada Hibernia—				
Fonds de réserve pour abandon	21 000 000	6 755 000		27 755 000
	84 000 000	6 755 000	2 000 000	88 755 000
Développement des ressources humaines—				
Code canadien du travail—Autres	54 709	842 636	780 786	116 559
Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire	650 981	232 243	318 094	565 130
Compte de dépôts des justes salaires	910			910
	706 600	1 074 879	1 098 880	682 599
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Compte pour Indiens mineurs administré par agent	37 965	2 349		40 314
Moins : titres détenus dans le Peace Hills Trust	37 965		2 349	40 314
		2 349	2 349	
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon				
	992 588			992 588
Dépôts de garantie	33 288 123	25 801 472	12 764 405	46 325 190
Moins : titres détenus en fiducie	27 226 896	3 467 667	5 404 858	29 164 087
	6 061 227	29 269 139	18 169 263	17 161 103
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz	186 568 989	4 190 707	38 449 009	152 310 687
Moins : titres détenus en fiducie	180 610 949	33 656 652	3 273 035	150 227 332
	5 958 040	37 847 359	41 722 044	2 083 355
Dépôts de garantie—Ressources des réserves	766 953			766 953
Comptes spéciaux—Article 63 de la Loi sur les Indiens				
	(78 868)	4 013 490	3 686 151	248 471
Moins : dépôts aux comptes de banques spéciaux	(78 868)	3 686 151	4 013 490	248 471
		7 699 641	7 699 641	
	13 778 808	74 818 488	67 593 297	21 003 999
Industrie—				
Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité				
	19 000		4 000	15 000

TABLEAU 6.30
COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE —Fin

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Justice—				
Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt)—				
Cautionnement pour frais		2 417		2 417
Cour suprême du Canada—				
Cautionnement pour frais	352 865	11 438	5 475	358 828
	352 865	13 855	5 475	361 245
Ressources naturelles—				
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz	451 707 143	14 696 361	103 507 376	362 896 128
Moins : titres détenus en fiducie	445 802 291	100 499 722	10 621 006	355 923 575
	5 904 852	115 196 083	114 128 382	6 972 553
Conseil privé—				
Directeur général des élections—Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums	16 000	17 000	29 000	4 000
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs (ministères et organismes)—				
Obligations	703 204	3 000		706 204
Moins : titres détenus en fiducie	703 204		3 000	706 204
		3 000	3 000	
Espèces	8 403 120	10 045 605	8 806 475	9 642 250
Chèques visés	37 036	415 532	408 435	44 133
Moins : titres détenus en fiducie			408 435	44 133
	37 036	415 532	408 435	44 133
Dépôts sur aliénations et locations	207 505	100 064		307 569
Biens saisis—Encaisse	37 274 633	35 707 284	33 486 145	39 495 772
	45 922 294	46 271 485	42 704 055	49 489 724
Total des comptes de dépôt	206 047 123	304 614 856	274 421 824	236 240 155
Comptes en fiducie—				
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Fonds des bandes indiennes—				
Comptes de capital, tableau 6.31	1 022 301 355	218 964 314	195 935 513	1 045 330 156
Comptes de recettes, tableau 6.32	177 533 065	102 747 271	94 142 281	186 138 055
	1 199 834 420	321 711 585	290 077 794	1 231 468 211
Comptes de succession des Indiens	12 784 382	3 846 597	4 183 455	12 447 524
Comptes d'épargne des Indiens	39 172 653	7 399 203	8 926 589	37 645 267
	1 251 791 455	332 957 385	303 187 838	1 281 561 002
Défense nationale—				
Successions—Services militaires	366 255	1 144 406	1 053 937	456 724
Solliciteur général—				
Service canadien du renseignement de sécurité—				
Bourses scolaires	30 521	2 268	2 000	30 789
Service correctionnel—				
Fonds de fiducie des détenus	10 142 375	2 046 873	2 121 182	10 068 066
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse fiduciaire de bienfaisance	1 998 286	114 155	146 918	1 965 523
	12 171 182	2 163 296	2 270 100	12 064 378
Anciens Combattants—				
Comptes gérés	2 543 501	681 159	599 262	2 625 398
Fonds de successions	2 680 904	265 248	43 790	2 902 362
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—				
Anciens combattants	586 642	100 677	137 426	549 893
	5 811 047	1 047 084	780 478	6 077 653
Total des comptes en fiducie	1 270 139 939	337 312 171	307 292 353	1 300 159 757
Total des comptes de dépôt et en fiducie	1 476 187 062	641 927 027	581 714 177	1 536 399 912

Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

Le solde débiteur de ce compte découle d'un retard de traitement et sera compensé dans le nouvel exercice.

Dépôts de garantie—Agence des douanes et du revenu du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes en espèces et de garantie exigées pour acquitter les droits de douane et les taxes d'accise prévues sur les biens importés, et les taxes de vente et d'accise à payer par les détenteurs de licence en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Dépôts temporaires reçus des importateurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements ministériels (Douanes et Accise) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

Dépôts de garantie générale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport conformément au paragraphe 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, afin d'inscrire les sommes perçues et détenues en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État.

Biens monétaires saisis

Ce compte a été établi conformément aux articles 137 et 140 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui autorisent l'agent à saisir et retenir tout objet s'il a des motifs raisonnables de croire que la mesure est nécessaire en vue de l'application de la Loi ou qu'ils ont été obtenus ou utilisés irrégulièrement ou frauduleusement, ou que la mesure est nécessaire pour empêcher l'utilisation irrégulière ou frauduleuse.

Retenues—Privatisation—Corporation de développement des investissements du Canada

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

Société de gestion Canada Hibernia—Fonds de réserve pour abandon

Ce compte a été établi pour enregistrer les sommes perçues qui seront utilisées pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

Code canadien du travail—Autres

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ordonnés par un inspecteur du Travail dans le cadre d'un règlement de conflit au sujet de salaires que des employeurs ont choisi de verser au ministre du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ceci oblige les employeurs régis par le gouvernement fédéral qui désirent appeler d'un ordre de paiement donné par un inspecteur du Travail relativement à des salaires dus à des employés à transmettre pour dépôts les montants dus au ministre du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que les appels s'y rattachant aient été entendus et que les arbitres concernés aient donné l'ordre de payer les montants en litige aux employés en question ou de remettre ces montants aux employeurs. Les dépôts dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

Compte de dépôts des justes salaires

Ce compte fonctionne en vertu de l'autorisation de l'article 13 du Règlement sur les justes salaires et heures de travail. Lorsqu'une enquête portant sur des travaux à forfait entrepris par le gouvernement justifie l'octroi de salaires, on crédite à ce compte la somme versée par l'entrepreneur, laquelle est ensuite répartie aux employés.

Ce compte inscrit également les sommes versées par les ministères et organismes, représentant les salaires reliés à des contrats, et retenues sur le versement final aux entrepreneurs.

Compte pour Indiens mineurs administré par agent

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant à des mineurs, transférés et gérés par un agent agréé en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les Indiens*.

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

Dépôts de garantie—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, l'article 17 de la *Loi sur les eaux du Yukon* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci conformément à un accord d'exploration conclu en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Dépôts de garantie—Ressources des réserves

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie en espèces et les cautionnements afférents aux permis et adjudications de mise en valeur des ressources dans les réserves indiennes, conformément aux divers règlements conclus en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les Indiens*. L'intérêt est accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Comptes spéciaux—Article 63 de la *Loi sur les Indiens*

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes détenues pour les Indiens dans les banques autorisées à travers le Canada. Ces sommes comprennent entre autres les dépôts et les paiements effectués sur les baux détenus pour des particuliers indiens, et les sommes à répartir entre les particuliers indiens et les bandes indiennes. Ceci est un compte ne portant pas intérêt.

Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, par lequel un syndic régulièrement nommé fournit un cautionnement en espèces ou sous forme de lettre de garantie d'une compagnie de garantie, agréée par le séquestre officiel, garantissant qu'il rendra régulièrement compte de tous biens reçus par lui en qualité de syndic, ainsi que du paiement et du transfert de ces biens, et qu'il remplira diligemment et fidèlement ses fonctions.

Cautionnement pour frais—Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt)

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

Cautionnement pour frais—Cour suprême du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1)b de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, et d'obligations, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Législation référendaire*, les sommes reçues sont remboursées aux candidats ou comités, ou virées aux recettes non fiscales.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts sur aliénations et locations

Ce compte a été établi en vertu des termes et conditions du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers afin d'inscrire les recettes sur des aliénations futures qui ne sont pas finalisées à la fin de l'exercice. De plus, le compte sert à inscrire les dépôts de locations que le ministère reçoit ou recouvre au nom de tiers clients qui seront remis aux locataires à la fin du bail.

Biens saisis—Encaisse

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les sommes en espèces saisies, et les produits de la vente interlocutoire de biens saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et créditer au compte jusqu'à ce que ces sommes soient retournées au propriétaire ou confisquées.

Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

TABLEAU 6.31

FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE CAPITAL

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	1 022 301 355	992 267 118
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Redevances sur le pétrole.....	20 308 404	26 441 729
Redevances sur le gaz.....	187 597 301	143 152 817
Règlements et réclamations—		
Terrains et autres.....	400 000	
Divers.....	10 658 609	15 060 427
	218 964 314	184 654 973
	1 241 265 669	1 176 922 091
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	23 959 126	14 902 585
Virement en vertu de l'article 64 de la Loi sur les Indiens.....	171 965 627	139 620 088
Divers.....	10 760	98 063
	195 935 513	154 620 736
Solde de clôture.....	1 045 330 156	1 022 301 355

TABLEAU 6.32

FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE RECETTES

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	177 533 065	148 111 767
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Intérêt de l'État.....	61 850 000	63 007 500
Montants adjugés par une cour et règlements.....	7 583 952	26 602 498
Règlements de réclamations—		
Terrains et autres.....	2 369 921	5 392 000
Divers.....	30 943 398	27 012 091
	102 747 271	122 014 089
	280 280 336	270 125 856
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne.....	11 964 022	14 551 727
Virement en vertu de l'article 69 de la Loi sur les Indiens.....	80 038 608	76 216 607
Divers.....	2 139 651	1 824 457
	94 142 281	92 592 791
Solde de clôture.....	186 138 055	177 533 065

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens atteints d'incapacité mentale et d'Indiens manquants, en vertu des articles 42 à 51 et 52.3 de la *Loi sur les Indiens*.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour des indiens particuliers conformément aux articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

Successions—Services militaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire les successions militaires des membres décédés des Forces canadiennes conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. Les avoirs nets des successions sont distribués aux héritiers légaux par les soins du juge-avocat général, en sa qualité de directeur des successions.

Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, sont crédités à ce compte les deniers remis par les détenus au moment de l'emprisonnement, les revenus nets des détenus provenant d'emplois à l'intérieur des établissements, les sommes reçues pour le compte des détenus pendant leur emprisonnement, les deniers perçus de la vente de produits artisanaux, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de libération conditionnelle, de même que les intérêts y afférents. Les paiements en vue d'aider à la réforme et à la réadaptation des détenus sont imputés à ce compte.

Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les sommes d'argent encaissées par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur solde et allocations.

Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions* et à l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions et les allocations aux anciens combattants administrés par le ministère des Anciens Combattants; et, b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir le vivre et le vêtement, un abri, des menues dépenses et d'autres nécessités.

Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont gardés et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément au Règlement sur les successions.

Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc, qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.33 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

TABLEAU 6.33
AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance et de prestations de décès—				
Finances—				
Bureau du surintendant des institutions financières—				
Liquidation—Compagnie d'assurances	19 577 994	479 591	19 998 323	59 262
Développement des ressources humaines—				
Compte d'assurance du service civil	7 517 868	193 252	608 158	7 102 962
Défense nationale—				
Compte de prestations de décès des forces régulières, tableau 6.34	193 076 338	30 999 902	31 177 894	192 898 346
Conseil du Trésor—				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35	1 998 277 095	234 311 967	132 213 108	2 100 375 954
Anciens Combattants—				
Fonds d'assurance des soldats de retour	44 624		7 100	37 524
Fonds d'assurance des anciens combattants	9 576 409	184 915	989 953	8 771 371
	9 621 033	184 915	997 053	8 808 895
Total des comptes d'assurance et de prestations de décès	2 228 070 328	266 169 627	184 994 536	2 309 245 419
Comptes de pension—				
Développement des ressources humaines—				
Compte de pension pour les agents des rentes	9 817	312	3 990	6 139
Solliciteur général—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse de pension des personnes à charge	30 919 035	3 107 578	3 221 473	30 805 140
Conseil du Trésor—				
Compte de pension des employés recrutés sur place—				
Cotisants		81 753	81 753	
Total des comptes de pension	30 928 852	3 189 643	3 307 216	30 811 279
Autres comptes—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Compte de stabilisation du revenu net	2 241 774 370	824 968 297	1 088 341 060	1 978 401 607
Agence canadienne d'inspection des aliments—				
Ententes relatives aux frais partagés	1 662 793	864 926	1 115 614	1 412 105
Commission canadienne des grains—				
Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé	27 517	119 384		146 901
	2 243 464 680	825 952 607	1 089 456 674	1 979 960 613
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances	836 171	2 409 335	2 004 568	1 240 938
Agence des douanes et du revenu du Canada—				
Dépôts/débours—Commission des accidents du travail	4 713 294	176 911 462	181 497 156	127 600

TABLEAU 6.33
AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Suite

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Patrimoine canadien—				
Dépôts pour projets divers.....	353 851	124 800	237 378	241 273
Téléfilm Canada—				
Compte d'avances.....	7 336 411	256 372 420	272 259 531	(8 550 700)
Archives nationales du Canada—				
Dons.....	230 917		129 344	101 573
Bibliothèque nationale—				
Compte spécial de fonctionnement.....	615 722	11 192	200 936	425 978
	8 536 901	256 508 412	272 827 189	(7 781 876)
Citoyenneté et Immigration—				
Programme d'immigration des investisseurs.....	4 000 000	7 600 000		11 600 000
Environnement—				
Dépôts pour projets divers.....	5 196 974	5 266 059	5 196 308	5 266 725
Agence Parcs Canada—				
Dépôts pour projets divers.....	262 195	478 641	333 122	407 714
	5 459 169	5 744 700	5 529 430	5 674 439
Finances—				
Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec.....	2 677 771			2 677 771
Fonds de réclamations à l'étranger.....	179 020			179 020
Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale.....	4 236			4 236
	2 861 027			2 861 027
Pêches et Océans—				
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés.....	1 027 269	799 220	764 242	1 062 247
Dépôts pour projets divers.....	20 042 012	21 589 124	29 664 145	11 966 991
Ventes de biens saisis.....	939 509	318 804	295 616	962 697
	22 008 790	22 707 148	30 724 003	13 991 935
Affaires étrangères et Commerce international—				
Compte de la Fondation du Canada.....	377 553	16 099		393 652
Moins : titres détenus en fiducie.....	368 505		18 947	387 452
dépôts dans un compte de banque spécial.....	9 048	2 848		6 200
		18 947	18 947	
Aide financière aux Canadiens à l'étranger.....	122 258	1 231 773	1 279 170	74 861
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales.....	7 888 382	54 497 862	58 045 622	4 340 622
Projets à frais partagés.....	1 006 198	4 652 548	4 724 037	934 709
Agence canadienne de développement international—				
Projets à frais partagés—Conférences internationales.....	695 220	1 804 010	1 628 208	871 022
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne—				
Ententes relatives aux frais partagés.....	1 099			1 099
	9 713 157	62 205 140	65 695 984	6 222 313
Santé—				
Société canadienne des paris sportifs—Autres dettes en souffrance.....	50 000		50 000	
Projets de recherches en collaboration.....	1 816 951	2 177 231	1 255 894	2 738 288
Projets divers fédéraux-provinciaux.....	1 907 021	6 498 643	6 395 436	2 010 228
Organisation panaméricaine de la santé.....	(1 154)			(1 154)
Organisation mondiale de la santé.....	104 515			104 515
	3 877 333	8 675 874	7 701 330	4 851 877
Développement des ressources humaines—				
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	2 629 032	13 342 479	13 359 999	2 611 512
Projet fédéral/provincial à frais partagés—Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI).....	815 483	767 566	589 530	993 519
Compte d'attente, normes du travail.....	1 344 801	16 888		1 361 689
Ententes relatives aux frais partagés.....		124 217	124 217	
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—				
Programme de subventions pour recherche et développement panasiatiques.....	130 536	33 527	91 654	72 409
Ententes relatives aux frais partagés.....	110 000	60 000	110 000	60 000
	5 029 852	14 344 677	14 275 400	5 099 129

TABLEAU 6.33

AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—*Suite*

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Comptes spéciaux des Indiens ⁽¹⁾	383 589	4 745	4 378	383 956
Fonds des bandes indiennes—				
Actions et certificats	20 000			20 000
Moins : titres détenus en fiducie	20 000			20 000
Fonds de compensation des Indiens	222 340			222 340
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens	35 486 749	31 990 506	25 558 300	41 918 955
Fonds n'appartenant pas aux Indiens		664 811		664 811
	36 092 678	32 660 062	25 562 678	43 190 062
Industrie—				
Centre de services aux entreprises Canada/Provinces		400 000	400 000	
Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité	51 831	200		52 031
Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées	695 313			695 313
Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité	31 266			31 266
Moins : titres détenus en fiducie	31 266			31 266
Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches ..	150 865		65 808	85 057
Projets à frais partagés	3 548 502	1 298 196	1 704 716	3 141 982
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—				
Loi sur la faillite et l'insolvabilité	8 301 395	3 623 291	1 322 940	10 601 746
Loi canadienne sur les sociétés par actions	2 169 317	689 210	335 511	2 523 016
Loi sur les liquidations	529 659			529 659
Agence spatiale canadienne—				
Radarsat	107 458			107 458
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie	923 867	277 348	606 367	594 848
Statistique Canada—				
Dépôts pour projet	5 818 631	7 615 995	6 406 084	7 028 542
	22 296 838	13 904 240	10 841 426	25 359 652
Justice—				
Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour fédérale et Cour d'appel fédérale)—				
Compte spécial	11 611 391	2 813 477	3 394 693	11 030 175
Défense nationale—				
Gouvernements étrangers—				
Royaume-Uni—				
Armée britannique—Suffield (Alberta)	18 691 579	74 017 489	73 658 244	19 050 824
Wainwright (Alberta)	951 807	4 520 143	4 635 431	836 519
Autres activités	6 555 713	16 572 763	14 101 492	9 026 984
États-Unis d'Amérique				
République fédérale d'Allemagne—				
Armée allemande—Shilo (Manitoba)	7 963 251	(7 655 063)	110 184	198 004
Autres activités	10 462 722	25 993 000	22 245 579	14 210 143
Pays-Bas	2 843 293	7 037 000	6 853 283	3 027 010
Forces aériennes italiennes	810 544	9 591 445	9 793 114	608 875
Projets aériens	2 465 000	81 776		2 546 776
Projets—Matériel				
Sécurité	645 245	1 281 499	480 827	1 445 917
Centre de formation de pilotage de l'OTAN	14 122 872	(5 075 549)		9 047 323
	65 512 026	126 364 503	131 878 154	59 998 375
Projets de recherche et de développement mixtes	2 111 942	3 135 129	1 277 802	3 969 269
Organismes non gouvernementaux	1 364 012	1 541 759	1 592 801	1 312 970
Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—				
Projets d'infrastructure	6 618 109			6 618 109
	75 606 089	131 041 391	134 748 757	71 898 723

TABLEAU 6.33

AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Fin

	1 ^{er} avril 2003	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Ressources naturelles—				
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta . . .	6 316 271	17 380	1 039 720	5 293 931
Compte terre-neuvien des recettes extracôtières		124 241 671	124 241 671	
Compte néo-écossais des recettes extracôtières		45 274 504	45 274 504	
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches	2 838 668	5 566 700	4 723 263	3 682 105
Projets à frais partagés	7 250 703	4 969 540	4 681 287	7 538 956
Commission canadienne de sûreté nucléaire—				
Achats de matériel de sécurité	229 620	1 185 252	1 362 128	52 744
	<i>16 635 262</i>	<i>181 255 047</i>	<i>181 322 573</i>	<i>16 567 736</i>
Conseil privé—				
Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique . . .	455 657	313 615	401 138	368 134
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Sommets francophones	28 958		9 661	19 297
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires	32 622 141	14 909 174		47 531 315
Moins : titres détenus en fiducie	32 622 141		14 909 174	47 531 315
		<i>14 909 174</i>	<i>14 909 174</i>	
	28 958	<i>14 909 174</i>	<i>14 918 835</i>	19 297
Solliciteur général—				
Projets de recherche et de développement mixtes	2 012 209	6 633 464	5 629 632	3 016 041
Gendarmerie royale du Canada—				
Projets de recherche et de développement mixtes	317 045	34 560	183 712	167 893
Actifs confisqués—Fonds canadiens	230 898	600 088	45 153	785 833
	<i>2 560 152</i>	<i>7 268 112</i>	<i>5 858 497</i>	<i>3 969 767</i>
Transports—				
Fiducies de sociétés d'État—Dons	455 551	336 730	678 305	113 976
Conseil du Trésor—				
Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux	1 000 000			1 000 000
Anciens Combattants—				
Ententes relatives aux frais partagés		14 780		14 780
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—				
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	78 009	17 912	95 921	
Total	2 477 320 959	1 767 593 895	2 047 534 557	2 197 380 297
Moins : redressement de consolidation ⁽²⁾	7 336 411	15 887 111		(8 550 700)
Total des autres comptes	2 469 984 548	1 783 481 006	2 047 534 557	2 205 930 997
Total des autres comptes à fins déterminées	4 728 983 728	2 052 840 276	2 235 836 309	4 545 987 695

(1) Comprend un montant de 1 000 \$ en vertu du crédit 6b, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2003-2004*.

(2) Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Liquidation—Compagnie d’assurance

Ce compte a été établi afin d’inscrire les rentrées et les déboursés résultant de la liquidation de l’actif des sociétés d’assurances pour les quelles les tribunaux ont désigné le Surintendant des institutions financières à titre de liquidateur.

Compte d’assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l’assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l’administration fédérale. Aucun nouveau contrat a été émis depuis l’entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. À compter du 1^{er} avril 1997, le ministère du Développement des ressources humaines a assumé la responsabilité de l’administration et de l’évaluation actuarielle de la *Loi sur l’assurance du service civil*.

Le nombre de polices d’assurance en vigueur au 31 mars 2004 était de 1 653 et l’âge moyen des souscripteurs de 85,6 ans. Au cours de l’exercice, des primes de 3 898 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 608 158 \$ ont été versés en 2003-2004.

Conformément à l’évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 7 102 962 \$ au 31 mars 2004. L’actif à la même date était de 6 913 608 \$. Le déficit en date du 31 mars 2004 s’établissait donc à 189 354 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(3) du Règlement sur l’assurance du service civil, un montant de 189 354 \$ a donc été transféré du Trésor au compte de l’assurance du service civil au cours de l’exercice 2003-2004.

Compte de prestations de décès des forces régulières

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants des Forces armées. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l’égard de participants qui, au moment de leur décès, étaient membres des forces régulières, ou étaient participants par choix des forces régulières, à qui des pensions étaient payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres des forces régulières qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; et, d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres des forces régulières, ou étaient participants par choix des forces régulières, à qui des pensions étaient payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, lors de leur retraite des forces régulières; b) des prestations versées à l’égard des participants par choix, à qui des pensions n’étaient pas payables en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ou de la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, lors de leur retraite des forces régulières; et, c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

TABLEAU 6.34
COMPTE DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DES FORCES RÉGULIÈRES

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d’ouverture.....	193 076 338	191 986 722
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations du personnel.....	12 804 177	12 426 031
Cotisation du gouvernement.....	2 025 056	1 999 561
Primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres des forces régulières qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	653 581	633 393
Intérêts.....	15 517 088	15 652 031
	30 999 902	30 711 016
	224 076 240	222 697 738
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres des forces régulières, ou étaient participants par choix des forces régulières.....	31 177 894	29 621 400
Solde de clôture.....	192 898 346	193 076 338

Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Sont crédités au compte : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; et, c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; et, b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

TABLEAU 6.35

COMPTE DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2003-2004	2002-2003
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	1 998 277 095	1 897 231 807
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employés—		
Gouvernement et sociétés de la fonction publique.....	61 554 346	58 539 765
Gouvernement—		
Généralité.....	7 305 629	6 693 118
Prime unique pour 10 000 \$.....	1 256 548	1 152 985
Sociétés de la fonction publique.....	811 248	743 517
Intérêts.....	163 384 196	159 239 807
	234 311 967	226 369 192
	2 232 589 062	2 123 600 999
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Paiements de prestations—		
Généralité.....	87 557 810	80 178 959
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	44 572 812	45 028 145
Autres paiements de prestations		
de décès.....	82 486	116 800
	132 213 108	125 323 904
Solde de clôture.....	2 100 375 954	1 998 277 095

Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour au pays*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement actuariel au 31 mars 2003 de 4 858 \$ a été imputé au compte au cours de l'exercice, et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi de l'assurance des anciens combattants*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2003 de 167 342 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

Compte de pension pour les agents des rentes

Ce compte a été établi par le crédit 181 de la *Loi des subsides n° 1 de 1961*, afin de verser des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont les activités consistaient à vendre au public des rentes sur l'État.

Caisse de pension des personnes à charge

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des membres cotisants de la Gendarmerie royale du Canada. Le fonds est crédité d'un montant qui correspond à une retenue de 5 pour cent sur la solde des membres de la Gendarmerie royale du Canada (excluant ceux qui n'ont pas le brevet d'officier) qui sont assujettis à la *Loi sur la continuation des pensions*. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

Compte de pension des employés recrutés sur place—Cotisants

Ce compte, qui relève de la partie II du Règlement sur la pension des employés recrutés sur place, accorde des prestations de retraite aux fonctionnaires du gouvernement qui sont employés localement et qui ont versé des cotisations se rapportant au fonds. Sont créditées au compte, les cotisations des employés recrutés sur place, et les prestations ultérieures y sont imputées.

Le Conseil du Trésor a approuvé la fermeture du fonds à de nouveaux cotisants à compter du 31 décembre 1988. Présentement, moins de cinquante membres cotisent au fonds.

Compte de stabilisation du revenu net

Ce compte a été établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale sur la création du Compte de stabilisation du revenu net, dans le but d'aider les producteurs de produits agricoles admissibles à mieux stabiliser leur revenu à long terme. Le Compte de stabilisation du revenu net permet aux producteurs de déposer des sommes dans un compte détenu dans une institution financière participante, jusqu'à concurrence de plafonds fixés à l'avance, et de recevoir des contributions de contrepartie des gouvernements fédéral et provinciaux.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, les dépôts des participants se rapportaient, pour la plupart, à l'année de stabilisation 2002 (la période pour laquelle les participants ont produit leurs déclarations d'impôt de 2002). Les participants peuvent faire de tels dépôts en fonction de leurs ventes nettes admissibles (VNA), lesquelles sont limitées à 250 000 \$ par personne. Pour l'année de stabilisation 2002, l'Entente prévoyait des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie pouvant atteindre jusqu'à 3 pour cent des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires pouvaient être permis par accord spécial entre le gouvernement fédéral et la province visée.

Les participants ont le droit de faire des dépôts supplémentaires non admissibles à la contribution de contrepartie plafonnés à un montant annuel correspondant à 20 pour cent des VNA (les montants peuvent être reportés sur une période maximale de 5 ans).

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé la fermeture du programme pour la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants auront alors un maximum de cinq ans pour retirer leurs fonds du programme en procédant à des retraits annuels minimaux de 20 pour cent du solde de leur compte.

On comptabilise les opérations relatives au Trésor, c'est-à-dire :

- a) la contribution à parts égales du gouvernement, établie selon les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, pour l'année de stabilisation 2002, excluant l'Alberta, les gouvernements fédéral et provinciaux versaient des contributions de contrepartie de base équivalant à deux tiers et un tiers respectivement des dépôts des participants. Le gouvernement fédéral a contribué les 3 pour cent en entier pour l'Alberta.
- b) les intérêts payés par le gouvernement fédéral sur les sommes détenues dans le Trésor, aux taux fixés par le ministre des Finances et conformément aux modalités établies par ce dernier;
- c) les intérêts payés par les institutions financières participantes sur les sommes détenues pour les producteurs, aux taux négociés par les deux parties;

- d) les intérêts supplémentaires au taux de 3 pour cent par année, partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux, à l'exception de la province de l'Alberta, et calculés sur les contributions des participants; moins,
- e) les retraits effectués par les participants sur les sommes détenues dans le Trésor (les participants ont droit à des retraits annuels jusqu'à concurrence du montant correspondant au plus élevé de deux seuils d'intervention : le seuil de stabilisation et le seuil du revenu minimal).

Ententes relatives aux frais partagés—Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé

Le but du compte est de développer des méthodes nouvelles, rapides et automatisés pour déterminer la qualité du grain et de le commercialiser. Ce projet est subventionné par environ 50 pour cent du secteur privé. Cette autorité provient des minutes du Conseil du Trésor, n° 827824 en date du 10 février 2000.

Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts applicables à la part des coûts des partenaires non fédéraux signataires de l'entente aux termes des divers projets. Les versements sont faits au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés au contributeur.

Dépôts/débours—Commission des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de l'Agence des douanes et du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents de travail* afin de permettre à l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'inscrire et de faire parvenir hebdomadairement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'Agence et la Commission.

Dépôts pour projets divers—Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

Compte d'avances—Téléfilm Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus dérivés des projets subventionnés par Téléfilm Canada, lesquels sont demeurés non réinvestis à la fin de l'exercice, en raison du temps.

Archives nationales du Canada—Dons

Ce compte a été établi en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, afin d'inscrire les sommes d'argent reçues aux fins des Archives nationales du Canada, sous forme de dons, de legs ou autres. Les sommes requises aux fins de la Loi peuvent être versées à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Bibliothèque nationale—Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité de toutes sommes reçues par la Bibliothèque nationale sous forme de dons, legs ou autres et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Programme d'immigration des investisseurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

Dépôts pour projets divers—Environnement

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

Dépôts pour projets divers—Agence Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

Fonds de réclamations à l'étranger

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire : a) toute partie des deniers reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens, et, b) toutes les sommes reçues des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1^{er} avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les deniers reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements : a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et, c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

Dépôts pour projets divers—Pêches et Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

Ventes de biens saisis

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et Océans, d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les sommes d'argent reçues sont gardées dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et Océans ou les cours.

Compte de la Fondation du Canada

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967*, afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

Aide financière aux Canadiens à l'étranger

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

Fonds provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des tiers.

Projets à frais partagés—Affaires étrangères et Commerce international

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

Projets à frais partagés—Conférences internationales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés relatifs aux Accords sur les conférences internationales.

Ententes relatives aux frais partagés—Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant des sections américaine et mexicaine du Secrétariat de l'ALÉNA pour le développement et l'administration de systèmes de la gestion de l'information commune.

Société canadienne des paris sportifs—Autres dettes en souffrance

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues lors de la dissolution de la Société canadienne des paris sportifs pour permettre le règlement de toute dette de la Société.

Projets de recherches en collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux-provinciaux—Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Organisation panaméricaine de la santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds pour un projet de redressement concerté sur les laboratoires et l'épidémiologie pour la prévention et le contrôle de pathogènes entériques spécifiques et leur méthode antibiorésistante dans les Amériques. De plus, un projet de redressement de l'infrastructure de l'épidémiologie et des laboratoires permettant le diagnostic et la surveillance de *S.pneumoniae* en appui du développement d'un vaccin y est inclus.

Le solde débiteur de ce compte découle d'un retard de traitement et sera compensé dans le nouvel exercice.

Organisation mondiale de la santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé, pour des projets scientifiques.

Projet fédéral/provincial à frais partagés—Développement des ressources humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

Projet fédéral/provincial à frais partagés—Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des gouvernements provinciaux afin de couvrir leur part des dépenses relatives au Projet du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués selon l'entente-cadre du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les sommes non dépensées seront remboursées aux provinces à la fin du projet.

Compte d'attente, normes du travail

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

Ententes relatives aux frais partagés—Développement des ressources humaines

Ce compte a été établi pour comptabiliser les opérations liées à des accords de collaboration, tels que les frais partagés, les projets conjoints ou les contrats d'association dont les fonds sont reçus en avance de tiers.

Programme de subventions pour recherche et développement panasiatiques

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes administrées au nom du Centre de recherches pour le développement international pour diverses subventions afin d'appuyer la recherche et le développement ainsi que les projets de recherche dans les régions de l'Asie et du Pacifique sur les applications de réseau d'entraide, de la technologie et des questions de réglemmentations. Le projet vise à répondre aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Ententes relatives aux frais partagés—Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce compte représente les fonds versés à un service de demande de renseignements fourni par le Centre d'hygiène et de sécurité au travail et conjointement parrainé par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Comptes spéciaux des Indiens

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non-productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) **Compte des fourrures du Québec**—Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi, au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc.
- b) **Programme d'habitation hors-réserve**—contributions personnelles—Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions personnelles gardées en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient payées au fournisseur, entrepreneur ou représentant légal.
- c) **Amendes**—*Loi sur les Indiens*—Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

Fonds des bandes indiennes—Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*, afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de Transalta Utilities Ltd, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood. Tous les dividendes reçus sont portés au crédit du compte de recettes de la bande des Indiens Blood.

Fonds de compensation des Indiens

Ce compte de réserve a été établi afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec les ventes des terres appartenant aux Indiens et en compensation d'une servitude lorsque le droit de propriété est contestable ou lorsque l'arpentage n'est pas complété.

Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens

Ce compte a été établi afin de garder les sommes d'argent pour le compte de particuliers indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursées à un Indien, ou créditées à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

Fonds n'appartenant pas aux Indiens

Ce compte de réserves a été établi afin de percevoir les droits miniers provinciaux pour le compte de la province de la Saskatchewan et de les remettre, tel que convenu, dans l'entente entre les deux parties. La perception et les versements

prendront fin à l'échéance ou bien lors de la perte de tous les droits miniers ou plus tôt, si les détenteurs des droits miniers décident d'arrêter les travaux de forages. Tous les revenus miniers perçus ou détenus par la Couronne pour l'usage des Premières Nations ou de leurs membres, ne sont plus des deniers appartenant aux Indiens et devraient être transférés aux Premières Nations. Les deniers doivent être détenus séparément dans un compte spécial n'appartenant pas aux Indiens. Celui-ci est un compte portant intérêts.

Centre de services aux entreprises Canada/Provinces

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des autres provinces en vertu des ententes relatives aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada/Ontario.

Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originairement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites pour la garde en dépôt.

Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les titres que détenaient originairement un courtier en faillite pour le compte des clients qui sont introuvables.

Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Projets à frais partagés—Industrie

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte est constitué des sommes qui sont créditées au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi canadienne sur les sociétés par actions

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur les liquidations

Ce compte comptabilise les sommes créditées au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations*.

Radarsat

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des images du projet Radarsat.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes, pour combler les dépenses faites pour leur compte, et afin d'indiquer la dette envers d'autres organisations.

Dépôts pour projet—Statistique Canada

Ce compte a été établi pour inscrire les dépôts reçus notamment de tiers, afin de garantir les paiements reliés à des services statistiques spéciaux.

Compte spécial—Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour fédérale et Cour d'appel fédérale)

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

Gouvernements étrangers

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers, pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

Projets de recherche et de développement mixtes—Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus du secteur privé suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement et le laboratoire du secteur privé.

Organismes non gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—Projets d'infrastructure

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds provenant de l'OTAN pour couvrir *a)* les projets d'infrastructure de l'OTAN mis en œuvre par le Canada, et, *b)* les autres dépenses à effectuer pour le compte de l'OTAN, conformément aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta

À ce compte sont inscrites les sommes versées par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1^{er} septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1^{er} novembre 1981 au 31 janvier 1987. Par suite de l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986; toutefois, des paiements sont effectués à même le compte au titre de programmes particuliers afin d'encourager l'utilisation de gaz naturel pour les véhicules.

Compte terre-neuvien des recettes extracôtières

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre Neuve sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve avec la province de Terre-Neuve. Certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve y sont imputés.

Compte néo-écossais des recettes extracôtiers

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtiers de la Nouvelle-Écosse avec la province de la Nouvelle-Écosse. Certaines recettes extracôtiers (renonciations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

Ententes relatives aux frais partagés—Recherches—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'industries et de d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou pour fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

Projets à frais partagés—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'organismes privées et de d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

Achats de matériel de sécurité

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non-gouvernementaux) pour des services de voyages qui leurs ont été rendus.

Sommets francophones

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes subventionnées depuis 1994 par l'Agence de la Francophonie (Paris) pour la réalisation de projets impliquant l'industrialisation de la langue française et de langues partenaires et la promotion de nouveaux termes français dans le milieu scientifique et technique.

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis, afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour achats d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

Projets de recherche et de développement mixtes—Solliciteur général

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de gérer les projets de recherche et de développement mixtes.

Projets de recherche et de développement mixtes—Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche.

Actifs confisqués—Fonds canadiens

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent confisquées au cours des enquêtes et des saisies de drogues conformément avec le Code criminel du Canada, la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur l'accise*. Les fonds sont détenus en attendant les décisions des cours.

Fiducies de sociétés d'État—Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, a) les dons servant au développement et au fonctionnement du Parc Downsview, Toronto; et, b) les dons provenant d'entités du secteur privé afin de subvenir aux besoins du Vieux-Port de Montréal.

Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de American Express (AMEX) en vue d'améliorer le programme de voyage.

Ententes relatives aux frais partagés—Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches.

Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois

Ce compte a été établi en vertu d'un programme fédéral-provincial à frais partagés, conçu pour aider à prévenir les pertes d'emplois permanentes dans les régions touchées par les inondations et pour rétablir l'activité économique.

ÉTATS SUPPLÉMENTAIRES

Régime de pensions du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de pensions du Canada ont été dressés par la direction de Développement social Canada, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. L'information financière que renferme le *Rapport annuel du Régime de pensions du Canada* concorde avec les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci. Ils visent à fournir une assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les registres sont tenus convenablement et que les opérations sont dûment autorisées et sont conformes au *Régimes de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que leurs règlements afférents. Ces contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien défini des responsabilités et de l'obligation de rendre compte, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans toute l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les vérificateurs internes et externes conformément à leurs stratégies respectives de vérification. La direction examine également les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne.

La vérificatrice générale du Canada, vérificateur externe du Régime de pensions du Canada, a effectué une vérification indépendante des états financiers. Sa vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et elle a présenté son rapport au ministre de Développement social Canada.

*La sous-ministre adjointe,
Services financiers et administratifs,
JANET MILNE*

*La sous-ministre,
Développement social Canada
NICOLE JAUVIN*

le 2 septembre 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2004 les états de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Développement social Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2004 ainsi que de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 2 septembre 2004

Régime de pensions du Canada—*Suite*

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT DE L'ACTIF NET

AU 31 MARS

(en millions de dollars)

	2004	2003
		Redressé (note 3)
Actif		
Placements		
Fonds de placement du RPC—à la juste valeur (note 4)		
Obligations provinciales et territoriales	25 397	26 080
Obligations du Canada	4 070	4 071
Office d'investissement du RPC—à la juste valeur (note 5)	32 894	17 453
Liquidités		
Dépôt auprès du receveur général du Canada	7 483	7 093
Sommes à recevoir		
Cotisations	1 946	1 631
Intérêt couru	862	939
Régime des rentes du Québec	28	66
Prestataires (note 6)	36	49
	72 716	57 382
Passif		
Créditeurs	55	74
Pensions et prestations à payer	51	55
Passif de l'Office d'investissement du RPC, après déduction des autres éléments de l'actif	99	2
	205	131
Actif net	72 511	57 251
Actif net, composé de :		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	29 467	30 151
Transferts accumulés à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	29 824	21 690
Gain (perte) nette accumulée provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement	2 971	(4 239)
Compte du Régime de pensions du Canada (note 7)	7 483	7 093
Sommes à recevoir par le RPC, après déduction du passif	2 766	2 556
Actif net	72 511	57 251

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par Développement social Canada :

*La sous-ministre adjointe,
Services financiers et administratifs,
JANET MILNE*

*La sous-ministre,
Développement social Canada
NICOLE JAUVIN*

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en millions de dollars)

	2004	2003
		Redressé (note 3)
Actif net au début de l'exercice	57 251	55 094
Augmentation de l'actif		
Cotisations (note 8)	28 029	25 203
Revenus/(pertes) de placement (note 9)	10 248	(1 049)
	38 277	24 154
Diminution de l'actif		
Pensions et prestations		
Retraite	15 880	15 071
Survivant	3 194	3 071
Invalidité	2 850	2 779
Enfant de cotisant invalide	257	251
Décès	255	234
Orphelin	213	210
Trop-payés nets	(42)	(41)
	22 607	21 575
Frais d'administration (note 10)	410	422
	23 017	21 997
Augmentation de l'actif net	15 260	2 157
Actif net à la fin de l'exercice	72 511	57 251

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en millions de dollars)

	2004	2003
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Cotisations	27 714	24 950
Intérêts reçus du Fonds de placement du RPC	2 572	2 839
Intérêts reçus du dépôt auprès du receveur général du Canada	188	163
Recouvrements du Régime des rentes du Québec	288	192
Recouvrements des prestataires	37	37
	30 799	28 181
Sorties de fonds :		
Pensions et prestations	(22 634)	(21 613)
Remboursements au Régime des rentes du Québec	(251)	(235)
Frais d'administration	(430)	(395)
	(23 315)	(22 243)
	7 484	5 938
Flux de trésorerie provenant (utilisés lors) des activités d'investissement		
Transferts à l'Office d'investissement du RPC	(8 134)	(7 318)
Cessions d'obligations - Fonds de placement du RPC	2 498	2 383
Réinvestissements d'obligations - Fonds de placement du RPC	(1 458)	(680)
	(7 094)	(5 615)
Augmentation nette du dépôt auprès du receveur général du Canada	390	323
Dépôt auprès du receveur général du Canada, début de l'exercice	7 093	6 770
Dépôt auprès du receveur général du Canada, fin de l'exercice	7 483	7 093

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Description du Régime de pensions du Canada

a) Description du Régime

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965.

Le Régime a été mis sur pied en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, en vigueur partout au Canada, sauf au Québec, qui offre le Régime des rentes du Québec, un régime semblable. Le Régime a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge, une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès.

Le ministre de Développement social Canada est chargé d'administrer le *Régime de pensions du Canada* (la *Loi du RPC*), à l'exception de la perception des cotisations, qui relève du ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et prestations et de la politique de financement.

Les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le Compte du RPC (note 7). Le Fonds de placement du RPC (note 4) détient le portefeuille d'obligations du Régime alors que les sommes investies sur les marchés financiers sont gérées par l'Office d'investissement du RPC (note 5). Les opérations financières du Compte et du Fonds de placement sont régies par la *Loi du RPC* et ses règlements. Les opérations de l'Office d'investissement sont régies par la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et ses règlements.

Comme le prévoit la *Loi du RPC*, les modifications à la loi exigent l'approbation des deux tiers des provinces qui comptent ensemble pour au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces qui participent au Régime.

b) Financement

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Initialement, le Régime avait été conçu pour être un régime sans capitalisation, ce qui signifie que les pensions et les prestations devaient être payées à même les cotisations courantes. Avec les modifications apportées à la loi en 1997, le Régime est maintenant financé sur une base dite de « stabilisation » - ce qui signifie que le taux de cotisation combiné a augmenté jusqu'à 9,9 pour cent des gains admissibles en 2003, et s'est stabilisé par la suite.

Entre 1966 et 1986, le taux de cotisation combiné employeur-employé est demeuré à 3,6 pour cent des gains admissibles. En 1987, il est passé à 3,8 pour cent et a aug-

menté annuellement de 0,2 pour cent pour atteindre 5,6 pour cent en 1996. De 1997 jusqu'en 2002, le taux de cotisation combiné a augmenté annuellement pour atteindre 9,9 pour cent en 2003. Les cotisations combinées maximales étaient de 3 663 \$ pour 2004 (2003 - 3 604 \$).

La *Loi du RPC* stipule qu'un rapport actuariel doit être préparé tous les trois ans aux fins de l'examen de la situation financière du Régime par le ministre des Finances et ses homologues provinciaux. En décembre 2001, l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières a présenté son *18^e rapport actuariel* daté du 31 décembre 2000 au ministre des Finances. Ce rapport a été déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 2001. À la lumière de leur examen triennal de 2002, les ministères fédéral et provinciaux des Finances ont conclu que le Régime est en bonne santé financière. De plus, il est prévu que le taux de cotisation combiné employeur-employé (qui a atteint 9,9 pour cent en 2003) sera suffisant pour assurer la viabilité du Régime dans le contexte du vieillissement de la population. Plusieurs hypothèses telles que le taux de rendement à long terme sur les actifs, le taux d'inflation, les taux de mortalité, les taux d'augmentation des salaires et avantages sociaux, entre autres, sont utilisées dans le *18^e rapport actuariel* du RPC. Ces hypothèses représentent les meilleures estimations des événements économiques et démographiques futurs. Le prochain rapport actuariel en date du 31 décembre 2003 devrait être terminé d'ici décembre 2004.

c) Actif net du Régime

L'actif net du Régime est constitué du dépôt auprès du receveur général du Canada, des placements à court terme, des obligations à long terme détenues par le Fonds de placement du RPC et de l'actif net de l'Office d'investissement du RPC. L'actif net représente les fonds accumulés pour le paiement des pensions, des prestations et des frais d'administration. Cette somme ne couvre pas la valeur actuarielle des pensions et des prestations constituées. Au 31 mars 2004, l'actif net du Régime s'élève à 72,5 milliards de dollars (2003 - 57,3 milliards). Cette somme correspond à environ 3,2 fois le total des pensions et des prestations de l'exercice 2003-2004.

d) Pensions et prestations

Pensions de retraite—La pension de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que la personne demande sa pension avant ou après l'âge de 65 ans. Cet ajustement ne peut excéder 30 pour cent. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle pension payable à compter de 65 ans est de 814,17 \$ en 2004 (2003 - 801,25 \$).

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Suite

Prestations d'invalidité—La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant qui est invalide, sous réserve des dispositions de la Loi. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation est de 992,80 \$ en 2004 (2003 - 971,26 \$).

Prestations de survivant—La prestation est payable à l'époux ou au conjoint de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant décédé, sous réserve des dispositions de la Loi. Pour le bénéficiaire de moins de 65 ans, la prestation est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une prestation réduite. Pour le bénéficiaire de 65 ans ou plus, la prestation est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire est de 488,50 \$ en 2004 (2003 - 480,75 \$).

Prestations d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide—Sous réserve des dispositions de la Loi, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à plein temps un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 192,68 \$ en 2004 (2003 - 186,71 \$).

Prestations de décès—Sous réserve des dispositions de la Loi, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale au moins de 10 pour cent du maximum des gains admissibles de l'année du décès ou de six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2004, le maximum permis est de 2 500 \$ (2003 - 2 500 \$).

Indexation des pensions et des prestations—Les pensions et les prestations sont indexées annuellement en vertu de la Loi, en fonction de l'indice des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation pour 2004 est de 3,2 pour cent (2003 - 1,6 pour cent).

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers présentent la situation financière, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie du Régime de pensions du Canada. Ils comprennent la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et les résultats de ses activités. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont conformes à la présentation et aux exigences comptables de la *Loi du RPC*.

Ces états financiers ne présentent pas d'information sur les obligations futures du Régime, établies sur une base actuarielle, puisque la *Loi du RPC* n'exige pas que les pensions et les prestations soient capitalisées.

Le Régime est contrôlé conjointement par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada, et ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

b) Évaluation des placements

Les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC et les investissements de l'Office d'investissement du RPC sont présentées à la juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC—La juste valeur est déterminée en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés. Le taux d'actualisation utilisé est basé, selon le cas, sur le taux provincial, territorial ou du gouvernement du Canada. La juste valeur inclut un escompte additionnel pour les caractéristiques non négociable et non transférable des obligations.

Les obligations émises par les gouvernements des provinces et des territoires peuvent être remboursées avant échéance à l'option de ces gouvernements ou renouvelés pour une période additionnelle de 20 ans. Il y a des méthodes de calcul différentes pour les obligations qui sont remboursées avant échéance ou renouvelées qui ne tiennent pas compte des caractéristiques non négociable et non transférable des obligations. Un remboursement anticipé ou un renouvellement pourrait donc résulter en des transactions à des montants qui diffèrent de la juste valeur comptabilisées des obligations.

Les placements de l'Office d'investissement du RPC—La juste valeur des placements est représentée par le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des caisses de gestion commune et des fonds communs de placement. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.

La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds dans lesquels sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur de placement.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Suite

La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables.

La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les cours des actifs sous-jacents aux caractéristiques semblables.

Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, correspond approximativement à la juste valeur.

c) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du Régime qui ont été gagnées durant l'année. L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) encaisse les cotisations et les mesure selon les déclarations traitées. Les cotisations encaissées par l'ADRC sont évaluées à partir de montants provenant des déclarations traitées par l'ADRC ainsi que d'estimations non encore calculées, établies selon l'argent reçu. Ces cotisations demeurent sujettes à examen et à rectification. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

d) Constatation du revenu de placement

Les revenus du Fonds d'investissement du RPC sont comptabilisés selon la méthode de l'exercice et comprennent les gains et les pertes non réalisés sur les obligations détenues à la fin de l'exercice.

Le bénéfice net provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du RPC correspond au revenu de placement de l'Office d'investissement, déduction faite des frais de placement et des dépenses d'administration. Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de sociétés de financement et fiducies ainsi que le revenu net d'exploitation provenant des placements immobiliers sur les marchés privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'écart entre la juste valeur et le coût des placements. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements.

e) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date d'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

f) Pensions et prestations

Les pensions et les prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues.

g) Trop-payés nets

Les trop-payés nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis durant l'exercice, déduction faite des remises de dette accordées.

h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada requiert que la direction pose certaines hypothèses et fasse certaines estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs déclarés en date des états financiers ainsi que les revenus et dépenses constatés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les cotisations, les frais d'administration, la provision pour créances douteuses et la juste valeur des obligations détenues par le Fonds de placement du RPC et la juste valeur des placements de l'Office d'investissement.

3. Modification de convention comptable

Au cours de l'exercice, une modification à la loi a été approuvée ce qui va entraîner le transfert des actifs du RPC à l'Office d'investissement du RPC (voir note 12).

Afin de présenter de façon constante la comptabilisation des obligations provinciales, territoriales et fédérales entre le Fonds d'investissement du RPC et de l'Office d'investissement du RPC, la comptabilité à la juste valeur a été adoptée pour les obligations en 2004, contrairement aux années précédentes où les obligations étaient comptabilisées au coût. Cette modification de convention comptable a été appliquée de façon rétroactive et les états financiers de l'année précédente ont donc été redressés.

La nouvelle convention comptable a entraîné la comptabilisation des gains et pertes non-réalisés sur les obligations dans l'état de l'évolution de l'actif net et les obligations sont présentées à leur juste valeur à l'état de l'actif net.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Suite

L'incidence de la modification de convention comptable sur les états financiers de l'exercice courant et précédent est présentée dans le tableau suivant :

	2004		2003	
	(en millions de dollars)			
	Placements enregistrés au coût	Placements enregistrés à la juste valeur	Placements enregistrés au coût	Placements enregistrés à la juste valeur
État de l'actif net				
Actif				
Fonds de placement du RPC				
Obligations provinciales et territoriales	22 181	25 397	23 204	26 080
Obligations du Canada	3 352	4 070	3 369	4 071
Actif net	68 576	72 511	53 673	57 251
État de l'évolution de l'actif net				
Actif net au début de l'exercice	53 673	57 251	51 709	55 094
Revenus (pertes) de placement	9 891	10 248	(1 242)	(1 049)
Actif net à la fin de l'exercice	68 576	72 511	53 673	57 251

4. Placements détenus par le Fonds de placement du RPC

Le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi du RPC* pour enregistrer les placements du Régime dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. Le portefeuille d'obligations du Fonds de placement du RPC est administré par le ministère fédéral des Finances.

Jusqu'à la fin de 1997, l'excédent des liquidités nécessaires aux opérations courantes du Régime pour les trois mois à venir était placé dans des titres des gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux. Il s'agissait d'obligations non négociables assorties d'une échéance maximale de 20 ans, fixée par le ministre des Finances, sur recommandation de l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières. Le taux d'intérêt des obligations était déterminé par le ministre des Finances, en fonction du rendement moyen à l'échéance de toutes les obligations en circulation du gouvernement du Canada dont l'échéance est de 20 ans ou plus. À l'échéance des obligations, les fonds non requis pour le paiement des pensions et des prestations étaient réinvestis dans de nouvelles obligations.

À compter de 1998, le produit d'une obligation provinciale ou territoriale arrivant à échéance peut être réinvesti dans une nouvelle obligation une seule fois, pour une période de 20 ans, si d'une part, l'émetteur en fait la demande et, d'au-

tre part, le solde d'exploitation est suffisant pour payer les pensions et les prestations courantes. Les fonds excédentaires non réinvestis sont transférés à l'Office d'investissement du RPC.

Les nouvelles obligations demeurent non négociables et elles sont assorties d'un taux d'intérêt fixé par le ministre des Finances. Le taux d'intérêt correspond essentiellement au taux que paierait la province si elle empruntait le même montant, en émettant une obligation de même durée sur les marchés financiers. L'intérêt gagné sur les placements est versé à chaque semestre au Compte du RPC.

Au cours de l'exercice, toutes les obligations ont été encaissées à l'échéance, à leur valeur nominale. Les obligations sont rachetables en tout ou en partie avant l'échéance. Depuis le 31 janvier 2001, les provinces et territoires peuvent racheter avant l'échéance leurs obligations détenues par le Fonds de placement du RPC. Les obligations sont alors rachetées à une valeur équivalente à celle du marché. Aucune obligation n'a été rachetée avant l'échéance au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004 (2003 - aucune).

Les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC sont exposées au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des obligations fluctue en raison de l'évolution défavorable des taux d'intérêts pratiqués sur le marché.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Suite

Le tableau suivant fournit de l'information sur les cessions, les réinvestissements, les gains (pertes) non-réalisés et le solde du Fonds de placement :

FONDS DE PLACEMENT DU RPC

(en millions de dollars)

	31 mars 2003 au coût	Cessions	Ré-inves- tissement	31 mars 2004 au coût	31 mars 2004 juste valeur	31 mars 2003 juste valeur
Terre-Neuve	633	51	51	633	714	700
Île-du-Prince-Édouard	140	11	11	140	159	156
Nouvelle-Écosse	1 079	91	91	1 079	1 232	1 212
Nouveau-Brunswick	834	71	71	834	940	920
Québec	96	5	5	96	111	108
Ontario	10 746	1 201	688	10 233	11 687	12 065
Manitoba	1 128	126		1 002	1 167	1 292
Saskatchewan	1 151	109	40	1 082	1 241	1 299
Alberta	3 385	441	200	3 144	3 661	3 860
Colombie-Britannique	4 008	375	301	3 934	4 481	4 464
Territoire du Yukon	4			4	4	4
	23 204	2 481	1 458	22 181	25 397	26 080
Canada	3 369	17		3 352	4 070	4 071
	26 573	2 498	1 458	25 533	29 467	30 151

L'escompte additionnel inclut dans la juste valeur afin de tenir compte des caractères spécifiques des obligations s'élève à 1,26 milliards de dollars (2003 - 1,27 milliards). Le tableau suivant présente le classement des obligations selon leur échéance et le taux de rendement moyen pondéré du portefeuille actuel d'obligations.

	2004		2003	
	Placements au coût	Rendement moyen	Placements au coût	Rendement moyen
(en millions de dollars)				
Titres échéant :				
Dans moins de 1 an	2 283	13,35%	2 498	11,77%
De 1 à 5 ans	9 429	10,23%	9 700	10,99%
Plus de 5 ans	13 821	8,37%	14 375	8,90%
Total des titres	25 533		26 573	
Rendement moyen pondéré des titres		9,50%		9,93%

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Suite

5. Placements détenus par l'Office d'investissement du RPC

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1997. La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998. L'Office a pour mandat d'investir les fonds transférés par le compte du RPC dans un portefeuille diversifié de titres. L'Office est conçu pour fonctionner de façon indépendante du gouvernement. L'Office doit rendre des comptes au public, au Parlement (par l'entremise du ministre des Finances) et aux provinces au moyen de rapports réguliers sur ses activités et les résultats obtenus.

Le tableau suivant fournit de l'information sur les placements de l'Office au 31 mars.

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Actions canadiennes, à la juste valeur		
Placements sur les marchés publics	18 046	11 051
Placements sur les marchés privés	282	261
	18 328	11 312
Actions étrangères, à la juste valeur		
Placements sur les marchés publics	7 552	4 245
Placements sur les marchés privés	1 530	1 265
	9 082	5 510
Total des actions		
(Coût 2004 - 25 034 \$; 2003 - 20 336 \$)	27 410	16 822
Placements à rendement réel		
Placements immobiliers sur		
les marchés publics	350	219
Placements immobiliers sur		
les marchés privés	432	246
Placements en infrastructure sur		
les marchés privés	22	
Total des placements à rendement réel		
(Coût 2004 - 829 \$; 2003 - 645 \$)	804	465
Titres du marché monétaire		
(Coût 2004 - 4 784 \$; 2003 - 575 \$)	4 777	575
Sommes à recevoir sur placements		
(Coût 2004 - 68 \$; 2003 - 41 \$)	68	41
Passifs liés aux placements		
(Coût 2004 - 170 \$; 2003 - 452 \$)	(171)	(449)
Juste valeur nette des contrats dérivés	6	(1)
Total des placements nets	32 894	17 453

L'Office a établi des politiques de placement qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office.

Conformément à sa politique de placement, une part d'au moins 70 pour cent de la valeur comptable du portefeuille de l'Office d'investissement du RPC est affectée à des placements canadiens et le reste, à des placements étrangers.

Les placements de l'Office sont principalement composés d'actions. Au cours de l'exercice, l'Office a fait son premier placement dans un fonds d'infrastructure du marché privé. De plus, l'Office investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété.

Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celles des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés principalement pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et non canadiens. Au 31 mars 2004, l'Office avait des swaps sur actions en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'actions. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse pour obtenir l'exposition désirés aux marchés boursiers tout en détenant des liquidités pour financer les activités de placement.

Tous les contrats dérivés ont une échéance d'un an ou moins. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et à établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan. Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 mars s'établissent comme suit :

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Suite

	2004		2003	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions.....	4 034	9	250	(1)
Contrats à terme standardisés.....	448	(3)		
Total.....	4 482	6	250	(1)

(en millions de dollars)

Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont entièrement couverts par des titres du marché monétaire. L'effet économique sur la composition d'ensemble de l'actif est d'accroître la part des actions canadiennes et non canadiennes de 12,9 pour cent (1,4 pour cent en 2003) et de 0,8 pour cent (pourcentage nul en 2003), respectivement, et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 mars 2004, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 721 millions de dollars (2003 - montant nul). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 758 millions de dollars (2003 - montant nul).

Risque de crédit de l'Office

L'Office limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimale de A ou R-1 (à court terme), attribuée par une agence de cotation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée à des montants maximaux approuvés par le Conseil d'administration.

L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements étrangers et qu'il a des sommes à recevoir sur des placements étrangers. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change.

Engagements

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2004, ces engagements en cours totalisaient 3,9 milliards de dollars (2003 - 3,9 milliards). L'organisme a pris des engagements de 21 millions de dollars au titre de baux sur les 10 prochaines années.

Autre information

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à sa Majesté du chef du Canada. Les filiales de l'Office sont exemptées de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* puisque toutes les actions de ces filiales appartiennent à une société dont les actions appartiennent à sa Majesté du chef du Canada.

Les états financiers vérifiés de l'Office d'investissement du RPC pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont disponibles au public. Ils fournissent des détails sur la politique de placement de l'Office, ses placements et le rendement de son portefeuille.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004—Suite

6. Sommes à recevoir des prestataires

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Solde des trop-payés de pensions et de prestations	81	77
Provision pour créances douteuses	(45)	(28)
	<u>36</u>	<u>49</u>

Développement social Canada met en oeuvre des procédés qui lui permettent de détecter des trop-payés. Pendant l'exercice, les trop-payés établis atteignaient 45 millions de dollars (2003 - 45 millions) et les remises de dette s'élevaient à 4 millions de dollars (2003 - 4 millions); les recouvrements ont atteint 37 millions de dollars (2003 - 37 millions).

7. Compte du Régime de pensions du Canada

Le Compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi du RPC* pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les frais d'administration du régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées ou reçues du Fonds de placement du RPC et de l'Office d'investissement du RPC.

Le solde du Compte du RPC est composé du dépôt auprès du receveur général du Canada et de placements à court terme, s'il y a lieu. Au 31 mars, le dépôt auprès du receveur général s'élevait à 7 483 millions de dollars (2003 - 7 093 millions).

8. Cotisations

Les cotisations de l'exercice sont évaluées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Le revenu de cotisations est fondé sur des montants évalués et réévalués par l'ADRC au moment de la préparation des états financiers et sur une estimation du montant de cotisations du RPC selon les encaissements reçus sur les cotisations qui n'ont pas encore été évaluées ni réévaluées durant cette période.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les montants réels de cotisations pour les années civiles 2003 et 2004 ne seront connus que lorsque l'ADRC aura traité toutes les déclarations des employeurs et des travailleurs autonomes relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour la variation entre les cotisations réelles et estimées sera inscrit aux comptes de l'exercice au cours duquel cet ajustement sera connu.

9. Revenus (pertes) de placement

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Revenus du Fonds de placement du RPC :		
Intérêts sur les obligations	2 500	2 741
Gains non réalisés, au net	357	193
	<u>2 857</u>	<u>2 934</u>
Intérêts sur le dépôt auprès du receveur général du Canada, à un taux d'intérêt moyen pondéré annuel de 2,59 pour cent (2003 - 2,64 pour cent)	182	169
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s, au net	6 050	(3 264)
Distribution de gains en capital et de dividendes provenant de fonds		361
Gains (pertes) réalisé(e)s, au net	658	(1 533)
Revenu de dividendes	504	288
Autres revenus de placement	21	9
Frais de placement et dépenses d'administration	(24)	(13)
	<u>7 209</u>	<u>(4 152)</u>
	<u>10 248</u>	<u>(1 049)</u>

10. Frais d'administration

	2004	2003
	(en millions de dollars)	
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels (Développement des ressources humaines Canada)	309	328
Perception des cotisations (Agence des douanes et du revenu du Canada)	85	80
Émission de chèques et services informatiques (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	15	13
Services actuariels (Bureau du surintendant des institutions financières)	1	1
	<u>410</u>	<u>422</u>

Les frais d'administration du RPC représentent le coût des services rendus par des ministères fédéraux et une agence. Ces coûts estimés sont basés sur des allocations de coûts et sont imputés au RPC en vertu de protocoles d'entente.

Régime de pensions du Canada—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004—Fin

11. Éventualités

Au 31 mars 2004, il existait 4 403 (5 140 en 2003) appels concernant le paiement de pensions et de prestations du Régime de pensions du Canada. Le montant de réclamations pour ces appels pourrait atteindre un maximum estimé à 22 millions de dollars (22 millions en 2003). Toute adjudication effectuée en faveur du bénéficiaire sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant est dû.

Le RPC a fait l'objet d'un recours collectif pour discrimination envers les survivants dont les conjoints de fait du même sexe sont décédés entre le 17 avril 1985 et le 1^{er} janvier 1998. Le 19 décembre 2003, la Cour supérieure de l'Ontario a décidé en faveur des plaignants. Le gouvernement a fait appel de cette décision à la Cour d'appel de l'Ontario. L'appel a été reçu à Toronto en juin 2004. Au moment de la préparation des états financiers, le résultat de l'audience n'était pas encore connu. Le montant de l'éventualité se situe entre 71 \$ et 132 \$ millions.

12. Modification législative

Le Parlement a adopté, le 3 avril 2003, une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* et approuvé par un décret du Conseil le 22 mars 2004. Les nouvelles dispositions législatives ainsi qu'une entente administrative connexe prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement gérée par le gouvernement fédéral à compter de l'exercice 2005. Les actifs visés par cette modification sont les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC et le dépôt auprès du receveur général du Canada. L'Office ainsi que les ministères des Finances et de Développement social du Canada ont signé une entente décrivant la procédure à suivre pour effectuer le transfert des actifs. Les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC seront transférées à l'Office sur une période de trois ans débutant le 1^{er} mai 2004. Le dépôt auprès du receveur général du Canada sera transféré au cours d'une période de douze mois débutant en septembre 2004.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

Compte des rentes sur l'État

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers.

Étant tenue d'appliquer des principes d'intégrité et de fidélité dans ses états financiers, la direction maintient des systèmes et des méthodes de contrôle financier et de gestion de nature à fournir une assurance raisonnable que les opérations se conforment aux autorisations habilitantes, que les actifs sont protégés et que les livres comptables sont tenus de façon appropriée.

La direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada reconnaît qu'il lui incombe de mener ses affaires conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements.

Il incombe à la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et de voir à la qualité de la communication de l'information financière. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Ministère.

Le vérificateur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, effectue une vérification indépendante et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, exprime une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur suit.

le sous-ministre,
WAYNE WOUTERS

Pour le sous-ministre adjoint,
Services financiers et administratifs,
GUY TREMBLAY
le 11 juin 2004

RAPPORT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué les provisions mathématiques aux fins du bilan du Compte des rentes sur l'État pour l'exercice terminé au 31 mars 2004, ainsi que leur évolution dans l'état des résultats pour le même exercice.

Tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, l'évaluation a été fondée sur les tables de mortalité de 1983, publiées par la «Society of Actuaries», pour les contrats individuels et de groupes respectivement, modifiées selon l'échelle G de projection dans les deux cas. L'évaluation a aussi été fondée sur un taux d'intérêt de sept pour cent par année, tel que stipulé dans le *Règlement*.

L'évaluation a été effectuée conformément aux principes actuariels reconnus, dans la mesure où ils s'appliquent. Les différences importantes sont les suivantes : premièrement, l'actif du Compte est sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada, et les provisions mathématiques ont donc été fondées sur la valeur actuelle des paiements futurs actualisés au taux d'intérêt prescrit; deuxièmement, les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, et l'évaluation ne tient donc compte d'aucune provision; troisièmement, étant donné qu'il est nécessaire de faire une évaluation réaliste et de tenir compte de l'importance et de l'ancienneté de ce groupe de rentiers, il n'y a aucune marge ajoutée au titre des risques de mortalité.

À mon avis, l'évaluation est appropriée et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Luc Taillon
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Actuaire en chef intérimaire
Ressources humaines et
Développement des compétences Canada

Gatineau, Canada
le 11 juin 2004

Compte des rentes sur l'État—Suite

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2004 et les états des résultats et des provisions mathématiques et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'État, à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État et aux règlements.

Pour la vérificatrice générale du Canada
Shahid Minto, CA
vérificateur général adjoint

Halifax, Canada
le 11 juin 2004

BILAN AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

ACTIF	2004	2003	PASSIF	2004	2003
Dépôt auprès du receveur général du Canada (note 3)	379 800	410 167	Surplus actuariel à verser au Canada	2 532	3 309
Intérêt couru à recevoir du Canada	28 454	30 612	Provisions mathématiques (note 4)	405 744	437 570
Débiteurs	22	100			
	408 276	440 879		408 276	440 879

Éventualité (note 7)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le Ministère :

le sous-ministre,

WAYNE WOUTERS

Pour le sous-ministre adjoint,
Services financiers et administratifs,

GUY TREMBLAY

Compte des rentes sur l'État—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Versements et autres charges		
Rentes versées.....	57 330	60 752
Remboursements de primes.....	253	305
Rentes non réclamées.....	260	246
	57 843	61 303
Revenus		
Intérêt en provenance du Canada.....	28 454	30 612
Primes (note 3).....	32	54
Autres.....	63	165
	28 549	30 831
Excédent des versements et autres charges sur les revenus de l'exercice...	29 294	30 472
Provisions mathématiques, solde au début de l'exercice.....	437 570	471 351
	408 276	440 879
Surplus actuariel à verser au Canada.....	2 532	3 309
Provisions mathématiques, solde à la fin de l'exercice (note 4).....	405 744	437 570
Les provisions mathématiques comprennent :		
Rentes reportées, valeur actualisée....	25 399	29 266
Rentes échues, valeur actualisée.....	380 345	408 304
	405 744	437 570

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Versements aux rentiers et rentières .	(57 583)	(61 057)
Rentes non réclamées versées au Trésor.....	(260)	(246)
Intérêt reçu.....	30 612	33 092
Primes reçues des rentiers et rentières.....	32	54
Autres revenus.....	141	166
	(27 058)	(27 991)
Surplus actuariel versé au Trésor.....	(3 309)	(4 524)
Diminution du dépôt auprès du receveur général du Canada.....	(30 367)	(32 515)
Dépôt auprès du receveur général du Canada, solde au début de l'exercice.....	410 167	442 682
Dépôt auprès du receveur général du Canada, solde à la fin de l'exercice.....	379 800	410 167

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 2004

1. Pouvoirs et objectif

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, ainsi que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens et Canadiennes à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date de maturité. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et il opère à même le Trésor.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont :

a) Provisions mathématiques

La méthode qui a servi au calcul des provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements afférents.

Les provisions mathématiques incluent, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actualisée de ces rentes établies selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité comme cela est exigé.

b) Surplus ou déficit actuariel

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée des provisions mathématiques peut être différente de la somme des provisions mathématiques déterminée par l'actuaire. L'écart est inscrit comme surplus ou déficit actuariel, lequel est remis au Trésor ou recouvert de ce dernier.

c) Intérêt en provenance du Canada

L'intérêt en provenance du Canada est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculé sur les provisions mathématiques, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

Compte des rentes sur l'État—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 2004—Fin

d) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées comprennent les sommes virées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers ou les rentières sont introuvables.

e) Estimations de la direction

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, les provisions mathématiques, les revenus et les éventualités communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les montants des provisions mathématiques et les comptes connexes puissent changer de façon significative à court terme.

3. Primes déposées auprès du receveur général du Canada

Les primes sont déposées auprès du receveur général du Canada. L'intérêt est de sept pour cent, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Vu l'échéance à court terme du dépôt auprès du receveur général du Canada, la valeur comptable est sensiblement équivalente à la juste valeur.

4. Provisions mathématiques

La *Loi relative aux rentes sur l'État* et le règlement connexe indiquent comment déterminer les valeurs actuarielles. Le règlement exige l'actualisation des paiements futurs, à raison d'un taux d'intérêt de sept pour cent. Les paiements futurs doivent être estimés selon les taux de mortalité tirés des tables de mortalité de 1983 publiées par la «Society of Actuaries», pour les rentes individuelles et collectives, modifiées par l'échelle G de projection. L'actuaire en chef a indiqué que ces hypothèses pouvaient servir à estimer raisonnablement les provisions mathématiques du Compte.

5. Rôles respectifs de l'actuaire responsable de l'évaluation et du vérificateur

Conformément à la Prise de position conjointe de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et de l'Institut canadien des actuaires, datée de mars 1991, il est souhaitable d'inclure dans les états financiers une description des rôles respectifs de l'actuaire et du vérificateur. Voici une description des rôles de chacun :

a) L'actuaire, c'est-à-dire l'actuaire en chef employé par la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, détermine et communique le montant des provisions mathématiques pour les contrats de rentes conclus en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, montant qui est inscrit aux états financiers. L'évaluation de l'actuaire est conforme aux principes actuariels reconnus, adaptés à la situation du programme des rentes sur l'État. L'actuaire en chef s'assure aussi que la méthode utilisée pour calculer les provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements afférents.

b) Le vérificateur exprime une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le vérificateur formule également une opinion à savoir que les opérations dont il a connaissance sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et aux règlements. La vérification est effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada diffusées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

6. Opérations entre apparentés

Le Compte ne comptabilise pas la valeur des services administratifs et actuariels qu'il reçoit gratuitement de la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et d'autres organismes gouvernementaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, le coût estimatif des services administratifs reçus de la direction de Ressources humaines et Développement des compétences Canada s'élevait à 2,8 millions de dollars (2,7 millions en 2003).

7. Éventualité

Une poursuite a été déposée contre Sa Majesté la Reine, alléguant un bris de responsabilité de la part du gouvernement à l'égard de l'administration appropriée du transfert des paiements excédentaires au sein du Compte. Le montant de la réclamation s'élève à 8,2 millions de dollars. De l'avis de la direction, le résultat de cette poursuite ne peut pas encore être déterminé et aucune provision n'a été inscrite dans les états financiers.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est responsable de la préparation des états financiers. Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des estimations fondées sur le jugement éclairé de la direction.

La direction est aussi responsable de développer et de maintenir un système de contrôle interne destiné à fournir une assurance raisonnable que toutes les opérations sont enregistrées fidèlement et qu'elles sont conformes aux autorisations pertinentes, que les états financiers présentent l'actif net disponible pour le service des prestations et que ses actifs sont protégés.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante et émet une opinion sur les états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire,
GIULIANO ZACCARDELLI

*Le sous-commissaire,
Gestion générale et contrôle*
PAUL GAUVIN

le 13 août, 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2004 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse de pension. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de la Caisse au 31 mars 2004 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada
Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 13 août 2004

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Suite

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	\$	\$
Actif net disponible pour le service des prestations		
Solde à recevoir du Trésor.....	30 805 139	30 919 035

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	\$	\$
Actif net disponible pour le service des prestations, début de l'exercice.....	30 919 035	31 370 192
Augmentation de l'actif net :		
Revenu d'intérêt sur la somme à recevoir du Trésor.....	2 477 090	2 480 853
Cotisations des participants.....	9 723	10 400
Augmentation totale de l'actif net.....	2 486 813	2 491 253
Diminution de l'actif net :		
Prestations versées aux veuves et enfants.....	(2 600 709)	(2 942 410)
Diminution de l'actif net.....	(113 896)	(451 157)
Actif net disponible pour le service des prestations, fin de l'exercice.....	30 805 139	30 919 035

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Description de la Caisse de pension

La brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la Caisse de pension) fournie ci-dessous est présentée à titre de résumé seulement. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*). Toutes les opérations de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fin déterminée du Trésor.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (en vigueur en 1959), ainsi que ses règlements connexes.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1^{er} mars 1949, peuvent acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

b) Politique de capitalisation

Tous les membres éligibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs qui cotisent à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse de pension au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement au fond de retraite, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Revenu d'intérêt

Le gouvernement du Canada crédite la Caisse de pension des intérêts calculés trimestriellement sur la somme à recevoir du Trésor à la fin du trimestre précédent. Le taux d'intérêt est établi par le ministre des Finances trimestriellement et est identique au taux utilisé pour les autres régimes de retraite du gouvernement. Ce taux est calculé comme si les montants comptabilisés étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—*Suite*

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004—*Suite*

d) Prestations de décès de base

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

i) Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

ii) Rente des enfants admissibles

Chaque enfant admissible a droit à une rente équivalant à 7 pour cent de la rémunération ultime du participant, sous réserve des dispositions de la *Loi* en vigueur à ce moment. Si le participant décède sans laisser de veuve ou si cette dernière décède avant que cesse le service de la rente destinée à l'enfant, le montant de la rente est doublé.

iii) Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, y sont davantage admissibles. Ce montant représente la valeur actuarielle d'une pension que la veuve théorique aurait reçue si elle avait été de 20 ans son aînée au moment du décès de ce dernier, sans toutefois avoir plus de 75 ans.

iv) Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de décès de base payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

e) Dividendes sur prestations de décès

La *Loi* stipule également que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront y être prélevées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de décès de base, gagnées et futures.

f) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada fondés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

La somme à recevoir du Trésor est considérée comme quasi-espèces, et par conséquent, sa valeur comptable équivalait à la juste valeur.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004—Fin

b) Services fournis à titre gratuit

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement fédéral. Ces services comprennent :

- gestion financière et autres services de soutien fournis par la Gendarmerie royale du Canada;
- évaluation actuarielle et autres services du Bureau du surintendant des institutions financières; et,
- émission de chèques par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3. Obligations en matière de prestations

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée par le Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2001. Cette évaluation indiquait un surplus actuariel de 4 818 000 \$. Une portion du surplus a été distribuée par des augmentations annuelles de la pension de base de 27 pour cent à compter du 1^{er} avril 2002, 28 pour cent à compter du 1^{er} avril 2003 et un 28 pour cent additionnel effectif le 1^{er} avril 2004, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiement résiduels. L'augmentation cumulative du montant de la pension de base était de 962 pour cent à compter du 1^{er} avril 2002, de 990 pour cent à compter du 1^{er} avril 2003 et de 1 018 pour cent à compter du 1^{er} avril 2004.

On envisage d'utiliser le solde résiduel du surplus actuariel afin de pourvoir à des augmentations (équivalentes plus ou moins au taux d'inflation) des prestations. L'âge moyen des membres et des veuves était d'environ 79 et 80 ans respectivement au 31 mars 2001. Le nombre moyen d'années résiduelles de prestations aux veuves présentement bénéficiaires était estimé à 8 ans. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 39 ans.

Les obligations en matière de prestations sont déterminées sur une base actuarielle et sont fondées sur les hypothèses les plus probables de l'actuaire concernant l'état futur du rendement des fonds, des taux de mortalité, de la proportion de membres mariés et l'âge des nouvelles veuves. Le rendement actuel du régime de retraite de l'ordre de 8,4 pour cent par année (8,3 pour cent pour 2003) correspond au taux estimatif utilisé dans l'évaluation actuarielle (8,32 pour cent). On prévoit que le rendement des fonds à long terme diminuera à 5,65 pour cent par année à compter de 2018 et augmentera à 6,09 pour cent à compter de 2035. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Une évaluation actuarielle intermédiaire a été préparée au 31 mars 2004. La valeur actuarielle des prestations constituées au 31 mars 2004, déduction faite de 51 000 \$ représentant la valeur actuarielle des paiements périodiques futurs des membres (57 000 \$ en 2003) et les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	2004	2003
	\$	\$
Valeur actuarielle des prestations constituées, début de l'exercice	27 485 000	27 836 000
Intérêt couru sur les prestations, montant net	2 181 000	2 249 000
Ajustement net causé par les gains et pertes actuariels et par les changements actuariels	(290 000)	332 000
Cotisations des membres (paiements périodiques)	10 000	10 000
Prestations versées	(2 601 000)	(2 942 000)
Valeur actuarielle des prestations constituées, fin de l'exercice	26 785 000	27 485 000

SECTION 7

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

Encaisse et débiteurs

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Fonds en banque	7.2
Fonds en transit	7.3
Chèques et mandats en circulation	7.3
Impôts à recevoir	7.4
Autres débiteurs	7.5

ENCAISSE ET DÉBITEURS

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique «Encaisse et débiteurs».

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour l'encaisse et les débiteurs par catégorie.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 7.1
ENCAISSE ET DÉBITEURS

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Fonds en banque, tableau 7.2	14 821 131 784	17 297 058 247
Fonds en transit, tableau 7.3	6 610 169 069	7 371 241 939
	<i>21 431 300 853</i>	<i>24 668 300 186</i>
Moins : chèques et mandats en circulation, tableau 7.4	4 945 109 360	4 121 986 544
Total de l'encaisse	16 486 191 493	20 546 313 642
Impôts à recevoir, tableau 7.5	43 597 037 466	47 953 394 855
Autres débiteurs, tableau 7.7	2 542 741 666	2 422 292 840
Total des débiteurs	46 139 779 133	50 375 687 695
Total	62 625 970 625	70 922 001 337

Fonds en banque

Ce compte enregistre les fonds publics déposés au 31 mars au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers.

Le tableau 7.2 présente un sommaire des soldes liés aux dépôts courants et spéciaux du receveur général.

Les soldes de fin d'exercice libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens correspondants, aux taux de change de clôture à la fin de l'exercice. Les devises détenues comprennent des livres sterling du Royaume-Uni, des dollars US et des euros.

TABLEAU 7.2
FONDS EN BANQUE

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Receveur général—		
Dépôts courants—		
Monnaie canadienne	14 699 874 336	17 249 969 800
Devises	49 889 107	13 263 495
Dépôts spéciaux	71 368 341	33 824 952
Total	14 821 131 784	17 297 058 247

Dépôts courants du receveur général

Ces dépôts comprennent les soldes des fonds en monnaie canadienne et en devises.

Dépôts spéciaux du receveur général

Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour l'achat ou l'encaissement de titres du gouvernement pour le paiement d'intérêts et pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le «ministère du Revenu du Québec» pour le gouvernement.

Fonds en transit

Le tableau 7.3 présente un sommaire des soldes pour les fonds en transit. Cette catégorie de comptes inscrit les montants présentés aux états financiers, mais qui ne sont déposés au Trésor ou dans d'autres comptes de banque qu'après le 31 mars.

TABLEAU 7.3
FONDS EN TRANSIT

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Fonds détenus par les percepteurs et en transit.....	6 053 408 069	6 834 435 939
Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées ⁽¹⁾	556 761 000	536 806 000
Total.....	6 610 169 069	7 371 241 939

⁽¹⁾ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Fonds détenus par les percepteurs et en transit

Ce compte sert à comptabiliser les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1^{er} avril, mais qui ne sont pas déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, avant cette date.

Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées

Ce compte inscrit l'encaisse des sociétés d'État consolidées. Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont plutôt pour l'usage exclusif de ces sociétés d'État.

Chèques et mandats en circulation

À ce compte sont consignés les chèques et mandats émis mais non présentés pour encaissement.

Le tableau 7.4 présente un sommaire des soldes relatifs aux chèques et mandats en circulation.

TABLEAU 7.4
CHÈQUES ET MANDATS EN CIRCULATION

	1 ^{er} avril 2003	31 mars 2004
	\$	\$
Chèques en circulation ⁽¹⁾	4 941 948 992	4 118 391 315
Chèques sur comptes d'avance fixe.....	3 160 368	3 595 229
Total.....	4 945 109 360	4 121 986 544

⁽¹⁾ Comprend les mandats d'assurance-emploi.

Chèques en circulation

À ce compte sont comptabilisés les chèques émis en dollars canadiens et impayés au 31 mars. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux recettes non fiscales. Au cours de l'exercice, une somme de 33 186 973 \$ (41 392 349 \$ en 2003) a été virée aux recettes non fiscales.

Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

Chèques sur comptes d'avance fixe

À ce compte sont inscrits les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux qui sont impayés pour plus de 10 ans (ces derniers ont été virés aux recettes non fiscales).

Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont été reçus par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, mais qui n'ont pas encore été perçus. Ils comprennent aussi les prévisions des impôts non reçus à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts et les primes percevables pour le compte d'autrui tel que les gouvernements

provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le tableau 7.5 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les sommes à recevoir qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 3 du Volume III (Créances—radiations ou renoncements).

TABLEAU 7.5
IMPÔTS À RECEVOIR AU 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2004		2003	
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir—				
Impôt sur le revenu à recevoir—				
Particuliers.....	26 511 937	3 766 617	22 745 320	20 969 212
Employeurs.....	11 311 718	474 539	10 837 179	9 558 738
Sociétés.....	6 397 297	1 215 631	5 181 666	4 169 379
Non-résidents.....	842 328	162 003	680 325	491 889
Taxe sur les produits et services à recevoir.....	9 637 739	1 883 190	7 754 549	7 836 701
Droits de douane à recevoir.....	157 225	36 537	120 688	88 366
Droits et taxe d'accise à recevoir.....	693 110	59 442	633 668	482 752
Total.....	55 551 354	7 597 959	47 953 395	43 597 037

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2004 étaient en souffrance. Les débiteurs provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont compris dans les créances à court terme.

TABLEAU 7.6
CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES IMPÔTS À RECEVOIR

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars	
	2004	2003
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	45 685 191	42 029 114
1-2.....	2 551 811	2 900 254
2-3.....	1 780 479	1 552 432
3-4.....	1 305 040	1 138 577
4-5.....	967 679	785 968
Plus de 5 ans.....	3 261 154	2 364 854
Total.....	55 551 354	50 771 199

Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances qui ont été facturées (mais non perçues) et celles qui n'ont pas été facturées, ou encore des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus au 31 mars 2004.

Les débiteurs radiés ou renoncés sont inclus à la section 3 du volume III (Créances—radiations ou renonciations).

Le tableau 7.7 présente un sommaire des soldes concernant les autres débiteurs.

TABLEAU 7.7
AUTRES DÉBITEURS AU 31 MARS

	2004			2003
	Débiteurs bruts	Provision pour créances douteuses	Débiteurs nets	Débiteurs nets
	\$	\$	\$	\$
Autres débiteurs	3 272 271 525	1 084 157 685	2 188 113 840	2 246 834 666
Débiteurs des sociétés d'État consolidées ⁽¹⁾	234 179 000		234 179 000	295 907 000
Total	3 506 450 525	1 084 157 685	2 422 292 840	2 542 741 666

⁽¹⁾ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Autres débiteurs

Ce compte inscrit les créances comptabilisées qui sont dues au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

Débiteurs des sociétés d'État consolidées

Ce compte inscrit les créances des sociétés d'État consolidées.

Le tableau 7.8 présente le classement chronologique des autres débiteurs pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2004 étaient en souffrance.

TABLEAU 7.8
CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES AUTRES DÉBITEURS AU 31 MARS

	2004
	\$
Jours en souffrance	
0-30	1 108 553 622
31-60	82 279 676
61-90	74 667 489
91-365	306 148 349
Plus de 365	1 700 622 389
Total	3 272 271 525
Sommes à recevoir des sociétés d'État consolidées	234 179 000
Total	3 506 450 525

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 8

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2003-2004

Comptes d'opérations de change

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes	8.2
Fonds monétaire international—Souscriptions	8.3
Fonds monétaire international—Effets à payer	8.3
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	8.3
État supplémentaire—	
Compte du fonds des changes.....	8.4

COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits, et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 20 542 millions de dollars au 31 mars 2004 (21 141 millions de dollars au 31 mars 2003); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 8.1
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
Compte du fonds des changes, tableau 8.2	44 848 860 116	20 346 434 474	23 949 006 132	41 246 288 458
Fonds monétaire international—Souscriptions	12 942 262 089		757 006 767	12 185 255 322
	57 791 122 205	20 346 434 474	24 706 012 899	53 431 543 780
Moins :				
Fonds monétaire international—Effets à payer	7 270 088 749	1 255 934 615	1 592 000 000	7 606 154 134
Allocations de droits de tirage spéciaux	1 571 399 321	58 493 508		1 512 905 813
	8 841 488 070	1 314 428 123	1 592 000 000	9 119 059 947
Total	48 949 634 135	21 660 862 597	26 298 012 899	44 312 483 833

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Conformément à cette *Loi*, les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes sont préparés pour chaque année civile. Les états financiers au 31 décembre 2003, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2004, ainsi que les avances faites à celui-ci. L'or que détient le Compte est comptabilisé à raison de 35 DTS l'once (67,95 \$ CAN au 31 mars 2004 et 70,58 \$ CAN au 31 mars 2003).

En 2003-2004, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 19 967 millions de dollars et un redressement de 379 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 21 571 millions de dollars et un redressement net dû à la réévaluation de 2 378 millions de dollars.

TABLEAU 8.2
RÉSERVES DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES
DÉTENUES DANS LE COMPTE DU FONDS DES CHANGES

(en millions de dollars)

	31 mars 2004	31 mars 2003
Disponibilités à vue en dollars US.....	136	146
Dépôts à court terme en dollars US.....	2 454	4 112
Placements en dollars US.....	17 983	18 988
Dépôts à court terme en euro.....	147	481
Placements en euro.....	18 046	18 651
Dépôts à court terme en yen japonais.....	103	102
Disponibilités à vue en yen japonais.....	1 259	1 247
Droits de tirage spéciaux.....	1 111	1 085
Or.....	7	36
Disponibilités à vue en dollars canadiens...		1
Total.....	41 246	44 849
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollars US (2004, 18 771 millions de dollars US; 2003, 19 529 millions de dollars US).....	24 615	28 665
Euro.....	17 394	18 460
Yen japonais.....	1 358	1 344
Droits de tirage spéciaux (2004, 610 millions DTS; 2003, 610 millions DTS).....	(1 184)	(1 230)
Dollars canadiens.....	(1 316)	(3 345)
Total des avances sur le Trésor.....	40 867	43 894
Total des revenus nets du 1 ^{er} janvier au 31 mars.....	379	955
Total.....	41 246	44 849

Fonds monétaire international— Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa «quote-part») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de quatre grandes devises, l'euro, le dollar US, la livre sterling et le yen japonais.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2003-2004, les rentrées et autres crédits se composaient d'un rajustement de maintien de valeur de 180 millions de dollars et en un redressement dû à la réévaluation de 577 millions de dollars.

Fonds monétaire international—Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2003-2004, les effets à payer au FMI ont augmenté de 336 millions de dollars.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le droit de tirage spécial est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2003-2004, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 58 millions de dollars.

ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

Compte du fonds des changes

LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers du Compte du fonds des changes (CFC) ainsi que de l'information contenue dans le Rapport annuel incombe au ministère des Finances. Les activités du CFC sont régies par les dispositions de la partie II de la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada gère le CFC en sa qualité d'agent financier.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 aux états financiers, qui concordent avec celles adoptées par le gouvernement canadien. Par ailleurs, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le ministère des Finances établit les politiques relatives aux opérations et aux placements du CFC ainsi qu'aux activités comptables correspondantes. Il s'assure également que les activités du CFC sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la monnaie*.

La Banque du Canada effectue des opérations pour le CFC et tient des registres de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des états financiers. La Banque soumet au ministère des Finances un rapport sur la situation financière du CFC et sur les résultats de ses opérations.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers du CFC et présente au ministre des Finances un compte rendu des résultats de sa vérification.

Le Rapport annuel du Compte du fonds des changes est déposé au Parlement de même que les états financiers, lesquels font également partie des *Comptes publics du Canada*, et ils sont remis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le premier sous-gouverneur,
Banque du Canada,
PAUL JENKINS*

*Le sous-ministre,
ministère des Finances,
KEVIN G. LYNCH*

*La comptable en chef,
Banque du Canada,
S. VOKEY, CA*

Ottawa, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan du Compte du fonds des changes au 31 décembre 2003 et l'état des revenus de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Compte. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 décembre 2003 ainsi que de ses revenus et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 aux états financiers, qui sont conformes à celles du gouvernement du Canada.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre des Finances afin de satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie* tels qu'énoncés à la note 2 aux états financiers. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie II de la *Loi sur la monnaie*.

Pour la vérificatrice générale du Canada
Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 12 mars 2004

Compte du fonds des changes—Suite

 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2003
 (en millions de dollars)

ACTIFS	2003		2002		DÛ AU TRÉSOR	2003		2002	
	É-U	CAN	É-U	CAN		CAN	CAN		
Avoirs libellés en dollars É-U									
Encaisse et dépôts à court terme	2 277	2 952	2 529	3 990	Avances (note 10)	37 599		47 668	
Titres négociables (notes 5 et 6)	12 812	16 611	14 635	23 088	Revenus nets pour l'exercice	2 963		2 728	
	15 089	19 563	17 164	27 078					
Avoirs libellés en d'autres devises									
Encaisse et dépôts à court terme (note 7)	89	116	134	211					
Titres négociables (notes 5 et 7)	15 261	19 786	13 899	21 928					
	15 350	19 902	14 033	22 139					
Avoirs libellés en droits de tirage spéciaux									
Droits de tirage spéciaux (note 8)	842	1 090	719	1 134					
Or et prêts d'or (note 9)	6	7	28	45					
	848	1 097	747	1 179					
Réserves officielles de liquidités internationales	31 287	40 562	31 944	50 396			40 562		50 396

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le premier sous-gouverneur,
Banque du Canada,
 PAUL JENKINS

Le sous-ministre,
ministère des Finances,
 KEVIN G. LYNCH

La comptable en chef,
Banque du Canada,
 S. VOKEY, CA

Compte du fonds des changes—Suite

ÉTAT DES REVENUS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003
(en millions de dollars canadiens)

	2003	2002
Revenus de placements		
Titres négociables.....	1 931	2 110
Encaisse et dépôts à court terme	49	91
Droits de tirage spéciaux.....	21	23
Or		4
	2 001	2 228
Autres revenus		
Gains nets provenant de la vente d'or...	205	175
Gains nets de change	757	325
	962	500
Revenus nets pour l'exercice, dus au Trésor.....	2 963	2 728

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

1. Pouvoir et objectif

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est tenu au nom du ministre des Finances et administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La *Loi* confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à préserver la valeur externe du dollar canadien, et le ministre des Finances acquiert ou vend pour le CFC les avoirs jugés appropriés à cette fin en vertu de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est habilité à investir dans des instruments approuvés par le ministre des Finances conformément à la *Loi*.

Les objectifs du CFC sont de répondre aux besoins de trésorerie généraux du gouvernement et de favoriser un comportement ordonné du marché du dollar canadien. En septembre 1998, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont décidé de ne plus intervenir de façon prévisible ou automatique sur le marché des changes (vente ou achat de devises et achat ou vente de dollars canadiens lorsque le taux de change subit l'influence des forces du marché). Selon l'approche suivie à l'heure actuelle, la Banque du Canada intervient lorsqu'elle le juge à propos.

Les revenus de l'exercice doivent être versés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, conformément à la *Loi sur la monnaie*.

2. Principales conventions comptables

Tel que le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés conformément aux conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers. Les états financiers du CFC sont préparés pour le ministre des Finances en conformité avec les articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie*.

8.6 COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

La méthode de comptabilité utilisée dans les états financiers du CFC diverge des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait que le coût théorique des avances n'est pas déclaré. Les avances sont consenties sans intérêt selon les modalités prescrites par le gouverneur en conseil, et seules les opérations relatives aux actifs sont inscrites au CFC. Les principales conventions comptables du CFC sont énoncées ci-dessous.

a) Présentation des états financiers

Les états financiers ont pour objet de faire rapport au Parlement sur les opérations du CFC conformément à la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada peut, au nom du ministre des Finances, faire des opérations sur des actifs, notamment vendre, prêter ou emprunter ces derniers, selon les modalités prescrites par la *Loi*. L'entité déclarante du CFC est limitée aux opérations permises par la *Loi sur la monnaie* et à la catégorie de frais déterminée par le ministre selon l'autorisation prévue par la loi. À cette fin, les opérations suivantes sont inscrites au CFC :

Le produit, les gains et les intérêts de toute opération relative aux actifs sont portés au crédit du CFC, ainsi que les sommes reçues à l'échéance des valeurs, dépôts ou billets détenus pour ce compte.

Les frais qui, par décision du ministre, se rapportent à l'exploitation du CFC sont imputés sur celui-ci, à l'exclusion des coûts des services d'administration, de garde et d'agent financier fournis par la Banque du Canada concernant les opérations du CFC et qui ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Le versement, sur le Trésor, d'avances sans intérêt au CFC est autorisé par le ministre, aux conditions fixées par le gouverneur en conseil.

Les revenus nets de l'exercice du CFC sont versés au Trésor ou, s'ils sont négatifs, imputés sur ce dernier.

Les états financiers mettent en lumière tous les changements substantiels dans la trésorerie. Celle-ci n'a donc pas fait l'objet d'un état distinct.

b) Évaluation des actifs

La juste valeur marchande estimative de l'encaisse, des dépôts à court terme et des droits de tirage spéciaux (DTS), lesquels sont inscrits à leur coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance, est réputée correspondre à la valeur comptable.

Les titres négociables sont ajustés afin de tenir compte de l'amortissement des primes ou des escomptes, le cas échéant, et ils sont comptabilisés au coût après amortissement, comprenant les intérêts courus, ou à la valeur marchande en fin d'exercice, selon le moindre des deux. Les achats et les ventes de titres sont inscrits à la date du règlement des opérations.

Compte du fonds des changes—*Suite*

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003—*Suite*

Les chiffres relatifs aux titres négociables, aux dépôts à court terme et aux DTS comprennent les intérêts courus. Le DTS est une unité de compte établie par le Fonds monétaire international (FMI), dont la valeur est déterminée par rapport à un panier composé de quatre grandes monnaies.

Le poste *Or et prêts d'or* comprend les intérêts courus sur ces prêts. L'or détenu par le CFC et les prêts d'or sont évalués à 35 DTS l'once troy d'or fin, ce qui s'approche du coût et correspond à la valeur utilisée dans les *Comptes publics du Canada*.

c) Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes, les gains et pertes résultant de la vente de titres, les revenus issus de prêts d'or et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les moins-values liées à l'ajustement (le cas échéant) de la valeur des titres en fonction de leur valeur marchande en fin d'exercice sont déduites des revenus de placements de l'exercice auquel elles se rapportent.

d) Or

Les gains nets provenant de ventes d'or sont enregistrés à la date du règlement des opérations et inclus avec les *Autres revenus* dans l'état des revenus. Les intérêts gagnés sur les prêts d'or sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les primes encaissées sur les ventes d'options d'achat d'or sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues. Ces deux éléments sont inclus dans la catégorie *Revenus de placements* de l'état des revenus.

e) Opérations de prise en pension tripartites

En 2003, le CFC a commencé à avoir recours à des opérations de prise en pension tripartites. Celles-ci sont des opérations sur titres du marché monétaire dans le cadre desquelles le CFC prête des fonds garantis à des contreparties désignées aux taux du marché en vigueur. Les effets remis en nantissement de ces opérations sont détenus par un dépositaire. Les opérations de prise en pension tripartites sont inscrites au bilan dans la catégorie *Encaisse et dépôts à court terme*. Le chiffre indiqué comprend les montants auxquels les titres ont été prêtés à l'origine ainsi que les intérêts courus. Les revenus issus de ces opérations sont inclus dans la catégorie *Revenus de placements* de l'état des revenus.

f) Conversion des devises et des DTS

Les actifs et les avances libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens

et en dollars É-U en fonction des taux de change suivants, lesquels étaient en vigueur à la fin de l'exercice :

	Dollars canadiens	
	2003	2002
Dollar É-U.....	1,29650	1,57760
Euro.....	1,62820	1,65680
Yen japonais.....	0,01207	0,01328
Droit de tirage spécial.....	1,92656	2,13699

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont enregistrés comme *Gains nets de change* et inclus avec les *Autres revenus* dans l'état des revenus. Les gains ou pertes de change non réalisés résultant des opérations de couverture sont également comptabilisés avec les *Gains nets de change*.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

3. Opérations officielles du gouvernement

Les opérations officielles du gouvernement consistent en des achats et des ventes de dollars canadiens contre des devises. Ces opérations ont pour objet de favoriser un déroulement ordonné sur le marché des opérations visant le dollar canadien ou de satisfaire les besoins nets du gouvernement en devises. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

La majorité, mais non la totalité, des réserves officielles de devises internationales du Canada sont versées dans le CFC. Celui-ci renferme environ 89 pour cent (contre 90 pour cent en 2002) des réserves officielles canadiennes.

4. Gestion du risque et instruments financiers

Le rôle du CFC à titre de principal dépositaire des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détermine la nature des actifs détenus et des opérations menées, ainsi que l'utilisation qui est faite des instruments financiers.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, les lignes directrices relatives aux placements établissent des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales ou institutions financières commerciales) et par type d'instruments; d'autres limites s'appliquent au montant qui peut être engagé auprès d'un même émetteur ou d'une même contrepartie.

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003—Suite

Aux termes des lignes directrices relatives aux placements établies par le ministre des Finances, le CFC peut détenir des titres de dette, libellés dans les monnaies désignées dans ces lignes, qui sont émis par des États souverains jouissant d'une cote de crédit élevée et par des organismes représentant ces États, ainsi que par des organisations supranationales. Ces titres doivent avoir une cote de crédit A- ou supérieure décernée par deux des quatre agences d'évaluation désignées (Standard and Poor's, Moody's, Fitch et Dominion Bond Rating Service); une des agences doit nécessairement être Standard and Poor's ou Moody's. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une cote de crédit semblable, l'échéance de ces dépôts ne devant pas dépasser trois mois.

On réduit les risques de taux d'intérêt et de change en apariant la structure de duration des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises correspondants du gouvernement du Canada.

Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des contreparties figurant sur une liste approuvée par le gouvernement. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec l'un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et cotes de crédit. Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des prêts de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

5. Structure des placements en devises selon l'échéance

	2003				Prime/décote avant amor- tissement et intérêts courus	2002	
	Valeur nominale					Coût après amor- tissement	Coût après amor- tissement
	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
(en millions de dollars É-U)							
Avoirs en dollars É-U							
Titres du gouvernement.....	3 200				(5)	3 195	3 114
Autres titres.....	1 375	1 265	5 248	1 504	225	9 617	11 521
Total des avoires en dollars É-U.....	4 575	1 265	5 248	1 504	220	12 812	14 635
Autres devises							
Avoirs en euros							
Autres titres.....	521	927	6 539	5 838	501	14 326	13 053
Avoirs en yens							
Titres du gouvernement.....			465	465	5	935	846
Total des autres devises.....	521	927	7 004	6 303	506	15 261	13 899
Total.....	5 096	2 192	12 252	7 807	726	28 073	28 534

8.8 COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003—Suite

6. Titres négociables libellés en dollars É-U

Titres	2003			2002		
	Valeur nominale		Coût après amortissement	Valeur nominale		Coût après amortissement
	É-U	É-U	CAN	É-U	É-U	CAN
	(en millions de dollars)					
Gouvernement des États-Unis	3 200	3 193	4 141	3 125	3 114	4 913
Agences fédérales américaines.....	5 124	5 182	6 718	4 366	4 415	6 965
États souverains et institutions internationales	4 268	4 306	5 583	6 875	6 901	10 886
Intérêts courus.....		131	169		205	324
	12 592	12 812	16 611	14 366	14 635	23 088
Valeur marchande estimative en fin d'exercice.....		13 199	17 113		15 316	24 163

La valeur marchande estimative est établie en fonction des cours du marché.

Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par des agents qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties admises à ces opérations. À la fin de l'exercice, une portion des avoirs du CFC en titres du gouvernement des États-Unis consistant en 2 250 millions de dollars É-U (valeur nominale) d'obligations du Trésor servait aux opérations de prêt de titres aux institutions financières (contre 2 200 millions en 2002).

7. Actifs libellés en d'autres devises

	Encaisse et dépôts à court terme			
	2003		2002	
	É-U	CAN	É-U	CAN
	(en millions de dollars)			
Euros	13	17	65	102
Yens japonais	76	99	69	109
	89	116	134	211

	Titres négociables					
	2003			2002		
	Valeur nominale		Coût après amortissement	Valeur nominale		Coût après amortissement
	É-U	É-U	CAN	É-U	É-U	CAN
	(en millions de dollars)					
Euros	13 825	14 326	18 573	12 637	13 053	20 593
Yens japonais	931	935	1 213	842	846	1 335
	14 756	15 261	19 786	13 479	13 899	21 928
Valeur marchande estimative en fin d'exercice.....		15 862	20 565		14 597	23 028

La valeur marchande estimative est établie en fonction des cours du marché.

Compte du fonds des changes—Fin

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003—Fin

8. Droits de tirage spéciaux (DTS)

	2003		2002	
	É-U	CAN	É-U	CAN
	(en millions de dollars)			
Solde à la fin de l'exercice	838	1 087	717	1 130
Intérêts courus	4	3	2	4
	<u>842</u>	<u>1 090</u>	<u>719</u>	<u>1 134</u>

9. Or et prêts d'or

Le CFC a vendu 490 067 onces d'or fin au cours de l'exercice (contre 452 516 onces en 2002).

	2003		2002	
	É-U	CAN	É-U	CAN
	(en millions de dollars)			
Solde à la fin de l'exercice				
Prêts d'or			23	37
Or	6	7	5	8
	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>28</u>	<u>45</u>

La valeur comptable et la valeur marchande (basée sur les prix établis sur le marché de Londres) de l'or et des prêts d'or, à l'exclusion des intérêts courus sur les prêts d'or, s'établissaient comme suit en fin d'exercice :

		2003		2002	
		Prix de l'once troy d'or fin	Valeur totale en millions	Prix de l'once troy d'or fin	Valeur totale en millions
Valeur comptable	—\$ É-U	52.01	6	47.41	28
	—\$ CAN	67.43	7	74.79	45
Valeur marchande	—\$ É-U	417.25	45	347.20	208
	—\$ CAN	540.96	59	547.74	328

10. Dû au Trésor—Avances

Le CFC se finance au moyen d'avances consenties par le Trésor. L'encours de celles-ci a été limité à un plafond de 60 milliards de dollars canadiens en vertu d'un décret daté du 26 avril 2001. À la fin de l'exercice, les avances (dépôts) s'établissaient comme suit :

	2003	2002
		(en millions de dollars canadiens)
Dollars É-U	23 898	32 852
Dollars canadiens	(4 347)	(5 447)
Euros	17 920	20 132
Yens japonais	1 303	1 435
Droits de tirage spéciaux	(1 175)	(1 304)
	<u>37 599</u>	<u>47 668</u>

Le produit des emprunts en devises contractés par le Canada et des DTS attribués par le FMI a été avancé au CFC par le Trésor. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises. Les intérêts à payer par le Canada au titre des emprunts en devises et les frais relatifs aux DTS attribués au Canada sont imputés directement au Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Les ventes de devises donnent lieu à des entrées de dollars canadiens, qui sont versées au Trésor et qui ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens. Des ventes cumulatives nettes de devises se traduisent par des dépôts nets en dollars canadiens au Trésor.

11. Engagements

a) Swaps de devises

Le CFC peut conclure des swaps à court terme de devises avec la Banque du Canada afin d'aider cette dernière dans ses opérations de gestion de trésorerie. Aucun tirage n'a été effectué sur de tels mécanismes en 2003 et un 2002, et il n'y avait aucun engagement découlant de swaps de devises en cours au 31 décembre 2003.

b) Options sur or et contrats à terme

Le ministre des Finances a autorisé la vente d'options d'achat d'or ainsi que la vente d'or à terme sur une partie du stock d'or du CFC. En fin d'exercice, celui-ci n'avait pris aucun engagement de vente de l'or en vertu de contrats d'option sur or (20 000 onces d'or fin en 2002) ou de contrats à terme (66 millions de dollars É-U en 2002).

c) Contrats de change

Le tableau suivant présente la juste valeur des contrats de change et l'encours de ces contrats au 31 décembre :

	2003		2002	
	Valeur contractuelle	Juste valeur	Valeur contractuelle	Juste valeur
	(en millions de dollars canadiens)			
Ventes à terme		4	2 975	(29)
Achats à terme			2 991	29

La juste valeur estimative des contrats de change est calculée en fonction des taux de change en fin d'exercice. Les contrats qui ont une juste valeur positive sont ceux qui, s'ils étaient réglés immédiatement, résulteraient en un gain. À l'inverse, le règlement immédiat d'un contrat ayant une juste valeur négative entraînerait une perte.

SECTION 9

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2003-2004

Prêts, placements et avances

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.3
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.6
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.12
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.13
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.13
Engagements contractuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.14
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires	9.15
Placements de portefeuille	9.16
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	9.17
Organisations internationales	9.22
Administrations provinciales et territoriales	9.26
Autres prêts, placements et avances	9.30
Provision pour moins-value	9.39

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et portés au coût ajusté selon les profits ou pertes annuels des sociétés et réduits de tout dividende remboursé au gouvernement par celles-ci. Selon l'approche modifiée à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payable à ces sociétés.

D'autres prêts, placements et avances sont enregistrés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les

soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera plus de précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 11 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 9.1
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

	1 ^{er} avril 2003 ⁽¹⁾	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2	14 554 708 252	2 035 525 011	357 657 440	16 232 575 823
Placements de portefeuille, tableau 9.11	1 240 254 680			1 240 254 680
Gouvernements étrangers, y compris les pays en				
développement, tableau 9.12	1 678 551 319	360 684 755	933 553 829	1 105 682 245
Organisations internationales, tableau 9.13	13 114 602 656	392 627 262	320 161 926	13 187 067 992
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.14	1 809 543 718	4 033 780 032	1 575 242 300	4 268 081 450
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.15	8 600 297 821	4 578 509 049	2 078 078 213	11 100 728 657
	40 997 958 446	11 401 126 109	5 264 693 708	47 134 390 847
Moins : provision pour moins-value	17 250 365 844	745 211 814	1 081 206 893	17 586 360 923
Total	23 747 592 602	12 146 337 923	6 345 900 601	29 548 029 924

⁽¹⁾ Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres; de la participation au capital-actions des sociétés; et des prêts et avances aux sociétés en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consiste en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont détenues ou contrôlées par le gouvernement et qui doivent ultimement rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme «autres entreprises publiques» et incluent la Commission canadienne du blé et les diverses administrations portuaires.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- i) désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- ii) autorisation législative; ou,
- iii) proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État «mères» et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le *Rapport annuel de la Présidente du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

TABLEAU 9.2
SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Placements—				
Placements et profits/pertes accumulés (tableau 9.4)	9 109 120 949	1 868 179 000		10 977 299 949
Prêts et avances—				
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Habitation	3 628 607 049		116 038 600	3 512 568 449
Immeubles	65 968 785		3 916 871	62 051 914
Programmes conjoints	1 039 432 963		35 829 786	1 003 603 177
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants	238 087 690		9 392 998	228 694 692
Projets de traitement des eaux d'égout	411 365 909		49 250 852	362 115 057
Aide pour l'accession à la propriété	24 572 594		4 661 765	19 910 829
	5 408 034 990		219 090 872	5 188 944 118
Autres—				
Société immobilière du Canada Limitée	37 552 313	19 996 511	21 447 068	36 101 756
Commission canadienne du lait		147 349 500	117 119 500	30 230 000
	37 552 313	167 346 011	138 566 568	66 331 756
Total—Prêts et avances	5 445 587 303	167 346 011	357 657 440	5 255 275 874
Total	14 554 708 252	2 035 525 011	357 657 440	16 232 575 823

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 à 9.5. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoir de chaque société entre les profits et pertes accumulés, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2004 ou 2003 est fournie ci-dessous.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1^{er} janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Corporation, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, est de promouvoir la construction de nouvelles habitations, la réparation et la modernisation d'habitations existantes et l'amélioration des conditions de vie et de logement. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 4,125 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2004 et le 31 mars 2037.

Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 9,50 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final le 30 juin 2036.

Programmes conjoints

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 3,5 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2038.

Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2004 et le 31 mars 2030.

Projets de traitement des eaux d'égout

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,38 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec des versements entre le 30 juin 2004 et le 31 mars 2023.

Aide pour l'accèsion à la propriété

Les avances accordées pour habitation occupée par le propriétaire portent intérêt à des taux de 8,58 pour cent à 8,68 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 18 à 20 ans, avec des versements entre le 30 juin 2004 et le 31 décembre 2008.

Société immobilière du Canada Limitée

La Société immobilière du Canada Limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics Limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC Limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, de nouveaux billets totalisant 15,6 millions de dollars ont été émis. Un montant de 14,7 millions de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 3,9 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

Commission canadienne du lait

La Société a été établie par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, afin d'offrir, aux producteurs efficaces de lait et de crème, l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers, un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Des prêts ont été consentis à la Société, pour financer le commerce fait par rapport aux produits laitiers. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 300 000 000 \$.

Les prêts portent intérêt à des taux de 2,1146 pour cent à 3,3657 pour cent par année, et sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date d'emprunt.

Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2004 et 2003 est le suivant :

	2004	2003
(en millions de dollars)		
Société—		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	481,6	502,4
Commission canadienne du lait	0,6	1,2
Corporation commerciale canadienne		0,1
Total	482,2	503,7

États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 à 9.5 présentent les actifs, passifs, revenus, charges et les changements dans l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupés en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une autre fin d'exercice, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux résumant les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. La majorité des sociétés d'État entreprises suivent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) que l'on retrouve dans les entreprises du secteur privé, tels que publiés dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les autres tiers et le gouvernement et les sociétés d'État. Les actifs financiers provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent des débiteurs et des prêts et placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les immeubles, la machinerie et l'équipement en usage ou en construction, les stocks et les autres éléments de dépense qui seront passés en charges lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement et les sociétés d'État. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif représentent des obligations qui découlent des achats, des avantages futurs des employés et des prestations de retraite, des intérêts courus sur emprunts, des contrats de location-acquisition et autres créditeurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement et des sociétés d'État représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement et les sociétés d'État. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Toutes opérations intergouvernementales sont éliminées conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises mères, des filiales non consolidées en propriété exclusive et d'autres entreprises publiques.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois de constitution ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État*. Dans certains cas le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.10 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

TABLEAU 9.3

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS SOMMAIRES PAR SECTEUR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Compétitifs, autonomes	Banque du Canada	Crédit et assurance	Commercialisation	Autres	Total
ACTIFS ET PASSIFS						
AU 31 MARS 2004						
Actifs						
Financiers—						
Tiers	2 058 410	279 159	62 985 765	6 623 402	27 670	71 974 406
Gouvernement et sociétés						
d'État	950 620	41 445 477	4 380 326	86 819	16 702	46 879 944
Total des actifs financiers	3 009 030	41 724 636	67 366 091	6 710 221	44 372	118 854 350
Actifs non financiers	4 503 462	644 719	849 311	817 511	12 915	6 827 918
Total des actifs tels que déclarés	7 512 492	42 369 355	68 215 402	7 527 732	57 287	125 682 268
Redressements d'élimination	35 039		(141 091)		5	(106 047)
Total des actifs	7 547 531	42 369 355	68 074 311	7 527 732	57 292	125 576 221
Passifs						
Tiers—						
Emprunts	402 623		44 130 708	6 175 602	2 015	50 710 948
Billets non réglés de la Banque du Canada						
et montants dus aux déposants		40 073 204				40 073 204
Autres passifs	3 485 100	450 722	10 590 904	1 279 468	339 376	16 145 570
Gouvernement et sociétés						
d'État	223 770	1 815 429	5 448 435	32 698	148 867	7 669 199
Total des passifs	4 111 493	42 339 355	60 170 047	7 487 768	490 258	114 598 921
Avoir du Canada tel que déclaré	3 400 999	30 000	8 045 355	39 964	(432 971)	11 083 347
Redressements d'élimination	35 039		(141 091)		5	(106 047)
Avoir du Canada	3 436 038	30 000	7 904 264	39 964	(432 966)	10 977 300
Total des passifs et de l'avoir	7 547 531	42 369 355	68 074 311	7 527 732	57 292	125 576 221
Passif éventuel	3 550		2 796 030		1 773	2 801 353
Engagements contractuels	1 348 954		4 605 802	22 015	5 955	5 982 726
REVENUS, CHARGES ET AUTRES						
VARIATIONS DE L'AVOIR POUR						
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004						
Revenus						
Tiers	7 148 045		5 179 812	3 401 817	123 340	15 853 014
Gouvernement et sociétés						
d'État—						
Aide financière				16 274	62 800	79 074
Autres	442 234	1 753 889	332 289			2 528 412
Total des revenus	7 590 279	1 753 889	5 512 101	3 418 091	186 140	18 460 500
Charges						
Tiers	6 936 619		3 034 899	3 408 029	138 995	13 518 542
Gouvernement et sociétés						
d'État	174 615		1 001 193	6 245	18 006	1 200 059
Total des charges	7 111 234		4 036 092	3 414 274	157 001	14 718 601
Bénéfice net/ou perte nette (-) pour l'exercice	479 045	1 753 889	1 476 009	3 817	29 139	3 741 899
Avoir du Canada, au début de l'exercice	3 003 416	30 000	6 580 025	40 777	(462 110)	9 192 108
Redressements	(3 499)			(4 630)		(8 129)
Redressements d'élimination	35 039		(141 091)		5	(106 047)
Opérations avec le gouvernement						
portant sur l'avoir—						
Dividendes	(141 963)	(1 753 889)	(10 679)			(1 906 531)
Capital	64 000					64 000
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice	3 436 038	30 000	7 904 264	39 964	(432 966)	10 977 300

TABLEAU 9.4

SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES — ACTIFS ET PASSIFS AU 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽¹⁾	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement et sociétés d'État		
Compétitifs, autonomes				
Administration du pont Blue Water	13 413	50 522	111 402	175 337
Corporation de développement des investissements du Canada	12 657	61 118		73 775
Société de gestion Canada Hibernia	77 091	27 755	295 539	400 385
Société immobilière du Canada	83 512	58	266 557	350 127
Parc Downsview Park Inc. ⁽²⁾	11 761	4 792	8 937	25 490
Société canadienne des postes	1 591 941	662 959	2 335 623	4 590 523
Administration du port de Halifax ⁽³⁾	8 843	17 344	89 346	115 533
Administration du port de Montréal ⁽³⁾	10 377	69 537	212 969	292 883
Administration du port de Québec ⁽³⁾	38 703	175	83 707	122 585
Ridley Terminals Inc.	4 187	45	11 775	16 007
Monnaie royale canadienne	24 229	8 346	107 343	139 918
Administration du port de Saint John ⁽³⁾	8 758	7 985	62 866	79 609
Administration du port de Toronto ⁽³⁾	20 222		53 447	73 669
Administration du port de Vancouver ⁽³⁾	68 539	3 012	487 171	558 722
Autres administrations portuaires canadiennes ⁽³⁾⁽⁴⁾	84 177	36 972	376 780	497 929
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i>	<i>2 058 410</i>	<i>950 620</i>	<i>4 503 462</i>	<i>7 512 492</i>
Banque du Canada	279 159	41 445 477	644 719	42 369 355
Crédit et assurance				
Banque de développement du Canada	8 107 807	97 493	603 918	8 809 218
Société d'assurance-dépôts du Canada	342 692	897 925	1 974	1 242 591
Société canadienne d'hypothèques et de logement	16 412 786	504 459	77 874	16 995 119
Programmes d'assurance	6 571 717	2 597 412	72 565	9 241 694
Fonds de titres hypothécaires garantis	137 687	106 392		244 079
Exportation et développement Canada	21 306 519	106 915	54 502	21 467 936
Financement agricole Canada	10 106 557	69 730	38 478	10 214 765
<i>Total—Crédit et assurance</i>	<i>62 985 765</i>	<i>4 380 326</i>	<i>849 311</i>	<i>68 215 402</i>
Commercialisation				
Corporation commerciale canadienne	348 538		2 269	350 807
Commission canadienne du lait—				
Opération de commercialisation	15 682		94 002	109 684
Commission canadienne du blé	6 250 753	86 819	699 179	7 036 751
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	8 429		22 061	30 490
<i>Total—Commercialisation</i>	<i>6 623 402</i>	<i>86 819</i>	<i>817 511</i>	<i>7 527 732</i>
Autres				
Administration de pilotage de l'Atlantique	3 020	1 859	2 810	7 689
Société de développement du Cap-Breton	10 722	12 800	4 100	27 622
Administration de pilotage des Grands Lacs	1 605		182	1 787
Administration de pilotage des Laurentides	7 138		2 167	9 305
Administration de pilotage du Pacifique	5 185	2 043	3 656	10 884
<i>Total—Autres</i>	<i>27 670</i>	<i>16 702</i>	<i>12 915</i>	<i>57 287</i>
Total	71 974 406	46 879 944	6 827 918	125 682 268
Redressements d'élimination		(106 047)		(106 047)
Total	71 974 406	46 773 897	6 827 918	125 576 221

(1) Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères », sauf l'Administration de pilotage des Grands Lacs. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

(2) Le 3 septembre 2003, Parc Downsview Park Inc. est devenue une société d'État mère.

(3) Les administrations portuaires, quoique n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

(4) Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Fraser River, Nanaimo, North Fraser, Port Alberni, Prince Rupert, Sauguenay, Sept-Îles, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs									
Tiers		Gouvernement et sociétés d'État			Profits/ (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital-actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres		Total des passifs						
108 102	3 779	31	111 912	63 425			63 425	175 337	
	14 397		14 397	(683 807)	743 184	1	59 378	73 775	
	141 926	14 801	156 727	243 658			243 658	400 385	
47 000	36 196	34 597	117 793	87 253	145 081		232 334	350 127	
	5 828	1 286	7 114	(624)	19 000		18 376	25 490	
108 092	3 148 963	79 031	3 336 086	99 266	1 155 171		1 254 437	4 590 523	
6 000	6 472	1 121	13 593	51 083	50 857		101 940	115 533	
	25 877	953	26 830	28 790	237 263		266 053	292 883	
29 744	5 519	52 924	88 187	11 975	22 423		34 398	122 585	
	2 071	157	2 228	(186 263)	64 000	136 042	13 779	16 007	
20 724	25 441	4 663	50 828	49 090		40 000	89 090	139 918	
	4 118		4 118	13 832	61 659		75 491	79 609	
	11 750		11 750	61 919			61 919	73 669	
5 425	27 581	33 729	66 735	341 728	150 259		491 987	558 722	
77 536	25 182	477	103 195	189 740	204 994		394 734	497 929	
402 623	3 485 100	223 770	4 111 493	371 065	2 853 891	176 043	3 400 999	7 512 492	
	40 523 926	1 815 429	42 339 355		25 000	5 000	30 000	42 369 355	
7 302 431	275 890	12 438	7 590 759	402 281	27 778	788 400	1 218 459	8 809 218	
	561 878	100	561 978	680 613			680 613	1 242 591	
10 441 204	1 090 723	5 300 035	16 831 962	138 157	25 000		163 157	16 995 119	
	6 702 564	113 810	6 816 374	2 425 320			2 425 320	9 241 694	
	111 492	2 294	113 786	130 293			130 293	244 079	
17 177 927	1 790 610	19 758	18 988 295	1 496 441		983 200	2 479 641	21 467 936	
9 209 146	57 747		9 266 893	440 147	507 725		947 872	10 214 765	
44 130 708	10 590 904	5 448 435	60 170 047	5 713 252	560 503	1 771 600	8 045 355	68 215 402	
	310 843		310 843	11 964	28 000		39 964	350 807	
911	78 501	30 272	109 684					109 684	
6 151 603	882 722	2 426	7 036 751					7 036 751	
23 088	7 402		30 490					30 490	
6 175 602	1 279 468	32 698	7 487 768	11 964	28 000		39 964	7 527 732	
	1 901		1 901	3 484	2 304		5 788	7 689	
	319 883	148 867	468 750	(441 128)			(441 128)	27 622	
	3 369		3 369	(1 664)	82		(1 582)	1 787	
1 486	9 281		10 767	(3 941)	2 479		(1 462)	9 305	
529	4 942		5 471	4 607	806		5 413	10 884	
2 015	339 376	148 867	490 258	(438 642)	5 671		(432 971)	57 287	
50 710 948	56 218 774	7 669 199	114 598 921	5 657 639	3 473 065	1 952 643	11 083 347	125 682 268	
				(106 047)			(106 047)	(106 047)	
50 710 948	56 218 774	7 669 199	114 598 921	5 551 592	3 473 065	1 952 643	10 977 300	125 576 221	

TABLEAU 9.5

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			
	Tiers	Gouvernement et sociétés d'État		Total
		Aide financière ⁽¹⁾	Autres	
Compétitifs, autonomes				
Administration du pont Blue Water	25 306			25 306
Corporation de développement des investissements du Canada	376			376
Société de gestion Canada Hibernia	262 370			262 370
Société immobilière du Canada	82 719			82 719
Parc Downsview Park Inc.	5 384		1 184	6 568
Société canadienne des postes	6 292 367		373 464	6 665 831
Administration du port de Halifax	25 532		500	26 032
Administration du port de Montréal	62 365		8 821	71 186
Administration du port de Québec	15 311		576	15 887
Ridley Terminals Inc.	13 538			13 538
Monnaie royale canadienne	178 839		54 062	232 901
Administration du port de Saint John	10 560		508	11 068
Administration du port de Toronto	16 524			16 524
Administration du port de Vancouver	105 166		708	105 874
Autres administrations portuaires canadiennes	51 688		2 411	54 099
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i>	<i>7 148 045</i>		<i>442 234</i>	<i>7 590 279</i>
Banque du Canada			<i>1 753 889</i>	<i>1 753 889</i>
Crédit et assurance				
Banque de développement du Canada	638 190			638 190
Société d'assurance-dépôts du Canada	144 047		26 580	170 627
Société canadienne d'hypothèques et de logement	966 616		140 548	1 107 164
Programmes d'assurance	1 153 375		155 525	1 308 900
Fonds de titres hypothécaires garantis	41 961		3 851	45 812
Exportation et développement Canada	1 607 904		4 739	1 612 643
Financement agricole Canada	627 719		1 046	628 765
<i>Total—Crédit et assurance</i>	<i>5 179 812</i>		<i>332 289</i>	<i>5 512 101</i>
Commercialisation				
Corporation commerciale canadienne	1 123 635	16 274		1 139 909
Commission canadienne du lait				
Opération de commercialisation	206 808			206 808
Commission canadienne du blé	2 011 141			2 011 141
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	60 233			60 233
<i>Total—Commercialisation</i>	<i>3 401 817</i>	<i>16 274</i>		<i>3 418 091</i>
Autres				
Administration de pilotage de l'Atlantique	16 414			16 414
Société de développement du Cap-Breton	2 592	62 800		65 392
Administration de pilotage des Grands Lacs	11 340			11 340
Administration de pilotage des Laurentides	49 030			49 030
Administration de pilotage du Pacifique	43 964			43 964
<i>Total—Autres</i>	<i>123 340</i>	<i>62 800</i>		<i>186 140</i>
Total	15 853 014	79 074	2 528 412	18 460 500
Redressements d'élimination				
Total des résultats nets	15 853 014	79 074	2 528 412	18 460 500
Moins les redressements de l'avoir				
Quote-part des bénéfices annuels				

Les notes complémentaires au tableau 9.4 font partie intégrante de ce tableau.

(1) Cette colonne enregistre seulement le montant reçu ou à recevoir du gouvernement fédéral à titre d'aide financière qui a été crédité aux opérations. Des montants additionnels sont inclus dans «Opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement» représentant des crédits reçus par les sociétés pour dépenses en capital et pour les opérations. Les revenus «Autres» comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement ainsi que des subventions versées aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. L'aide financière globale comptabilisée par les sociétés au cours de l'exercice ne correspond pas aux montants déclarés au tableau 9.10 en raison des différentes conventions comptables suivies.

Charges			Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir					Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement et sociétés d'État	Total	Bénéfice net ou perte nette(-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Dividendes	Capital	
18 512		18 512	6 794	56 631				63 425
6 112		6 112	(5 736)	65 114				59 378
125 459	33 551	159 010	103 360	263 335	(4 037)	(119 000)		243 658
68 765	(3 219)	65 546	17 173	240 280	(20 119)	(5 000)		232 334
7 248	1 063	8 311	(1 743)		20 119			18 376
6 245 115	108 598	6 353 713	312 118	960 219		(17 900)		1 254 437
17 698	972	18 670	7 362	94 578				101 940
58 189	5 846	64 035	7 151	258 902				266 053
13 728	505	14 233	1 654	32 416	328			34 398
13 523	1 039	14 562	(1 024)	(49 197)			64 000	13 779
214 108	19 324	233 432	(531)	89 621				89 090
9 641	243	9 884	1 184	74 307				75 491
16 087		16 087	437	61 482				61 919
72 619	6 312	78 931	26 943	465 044				491 987
49 815	381	50 196	3 903	390 684	210	(63)		394 734
6 936 619	174 615	7 111 234	479 045	3 003 416	(3 499)	(141 963)	64 000	3 400 999
			1 753 889	30 000		(1 753 889)		30 000
576 233	2 836	579 069	59 121	1 170 017		(10 679)		1 218 459
22 512	6 621	29 133	141 494	539 119				680 613
410 667	616 876	1 027 543	79 621	83 536				163 157
297 048	354 754	651 802	657 098	1 768 222				2 425 320
5 404	8 375	13 779	32 033	98 260				130 293
1 202 045	9 057	1 211 102	401 541	2 078 100				2 479 641
520 990	2 674	523 664	105 101	842 771				947 872
3 034 899	1 001 193	4 036 092	1 476 009	6 580 025		(10 679)		8 045 355
1 135 144	5 578	1 140 722	(813)	40 777				39 964
201 511	667	202 178	4 630		(4 630)			
2 011 141		2 011 141						
60 233		60 233						
3 408 029	6 245	3 414 274	3 817	40 777	(4 630)			39 964
15 258		15 258	1 156	4 632				5 788
18 566	18 006	36 572	28 820	(469 948)				(441 128)
14 023		14 023	(2 683)	1 101				(1 582)
48 425		48 425	605	(2 067)				(1 462)
42 723		42 723	1 241	4 172				5 413
138 995	18 006	157 001	29 139	(462 110)				(432 971)
13 518 542	1 200 059	14 718 601	3 741 899	9 192 108	(8 129)	(1 906 531)	64 000	11 083 347
				(82 987)	(23 060)			(106 047)
13 518 542	1 200 059	14 718 601	3 741 899	9 109 121	(31 189)	(1 906 531)	64 000	10 977 300
			(31 189)		31 189			
			3 710 710	9 109 121		(1 906 531)	64 000	10 977 300

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif lorsqu'il appert qu'ils ne seront pas remboursés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Au 31 mars 2004, une provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques a été établie au montant de 2 005 millions de dollars.

TABLEAU 9.6
EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES
ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 ^{er} avril 2003	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2004
<u>Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires</u>				
Banque de développement du Canada	6 263 039	19 502 469	18 463 077	7 302 431
Société canadienne d'hypothèques et de logement	11 091 163	4 224 177	4 874 136	10 441 204
Société canadienne des postes	113 711	19 859	25 478	108 092
Commission canadienne du lait (commercialisation)	181	17 959	17 229	911
Commission canadienne du blé ⁽¹⁾	378 043		366 157	11 886
Exportation et développement Canada	20 374 911	30 113 281	33 310 265	17 177 927
Financement agricole Canada	8 082 061	11 754 609	10 627 524	9 209 146
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	14 000	23 088	14 000	23 088
Monnaie royale canadienne	24 422		3 698	20 724
	46 341 531	65 655 442	67 701 564	44 295 409
<u>Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques</u>				
Administration du pont Blue Water	109 082		980	108 102
Société immobilière du Canada		47 000		47 000
Commission canadienne du blé ⁽¹⁾	6 815 356	21 263 183	21 938 822	6 139 717
Administration du port de Halifax ⁽²⁾	6 400		400	6 000
Administration de pilotage des Laurentides	2 586		1 100	1 486
Administration de pilotage du Pacifique	988		459	529
Administration du port de Québec ⁽²⁾	29 730	14		29 744
Ridley Terminals Inc.	62 913	1 087	64 000	
Administration du port de Vancouver ⁽²⁾		5 425		5 425
Autres administrations portuaires canadiennes ⁽²⁾	91 134	4 120	17 718	77 536
	7 118 189	21 320 829	22 023 479	6 415 539
Total	53 459 720	86 976 271	89 725 043	50 710 948
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	50 480 720	86 976 271	88 751 443	48 705 548
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état de la situation financière	2 979 000		973 600	2 005 400

⁽¹⁾ Depuis le 31 décembre 1998, la Commission canadienne du blé n'est plus mandataire de Sa Majesté ni une société d'État en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

⁽²⁾ L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires, au 31 mars 2004.

TABLEAU 9.7
ÉCHÉANCES ET DEISES DES EMPRUNTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

Exercice d'échéance	Mandataires	Non mandataires	Total
2005	15 805 934	5 129 765	20 935 699
2006	4 980 539	13 967	4 994 506
2007	4 496 574	40 848	4 537 422
2008	4 013 357	14 646	4 028 003
2009	3 188 042	84 627	3 272 669
Exercices ultérieurs	11 810 963	1 131 686	12 942 649
Total	44 295 409	6 415 539	50 710 948 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les emprunts se composent de 14 639 023 \$ US, 1 988 910 ¥, 231 161 euro, 416 779 \$ NZ, 943 951 SEK, 588 194 NOK et 31 902 930 \$ CAN.

Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

TABLEAU 9.8
PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	31 mars 2004
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>	
Exportation et développement Canada—Garanties de prêts	2 778 131
Financement agricole Canada—Garanties de prêts	17 899
Administration de pilotage des Laurentides—Divers litiges	1 773
Autres administrations portuaires canadiennes—Divers litiges	3 550
Total	2 801 353

Engagements contractuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume les engagements contractuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un engagement contractuel est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les engagements contractuels peuvent être classés en trois catégories principales : les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

TABLEAU 9.9

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation	Total
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>				
Administration de pilotage de l'Atlantique			1 038	1 038
Banque de développement du Canada	968 000		160 000	1 128 000
Société de gestion Canada Hibernia			5 600	5 600
Société canadienne d'hypothèques et de logement	8 643			8 643
Société canadienne des postes			1 286 000	1 286 000
Corporation commerciale canadienne			1 185	1 185
Commission canadienne du lait		3 100		3 100
Commission canadienne du blé			17 730	17 730
Exportation et développement Canada	3 040 000			3 040 000
Financement agricole Canada	375 900		53 259	429 159
Administration de pilotage des Grands Lacs			938	938
Administration du port de Halifax			469	469
Administration de pilotage des Laurentides			3 486	3 486
Administration du port de Montréal		2 180	4 415	6 595
Administration de pilotage du Pacifique			493	493
Administration du port de Québec			219	219
Administration portuaire de Vancouver		8 800	36 700	45 500
Autres administrations portuaires canadiennes		4 488	83	4 571
Total	4 392 543	18 568	1 571 615	5 982 726

Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires

Le tableau 9.10 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.5. Les buts pour lesquels des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartissent en deux catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et b) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvés par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 9.5 et ceux inscrits au tableau 9.10 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

TABLEAU 9.10

AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES PROVENANT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires ⁽¹⁾
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques			
Société canadienne des postes ⁽²⁾	255 752		255 752
Corporation commerciale canadienne	16 274		16 274
Commission canadienne du blé ⁽³⁾	98 320		98 320
Société de développement du Cap-Breton	62 800		62 800
Exportation et développement Canada ⁽⁴⁾	8 220		8 220
Ridley Terminals Inc.	64 000		64 000
Total	505 366 ⁽⁵⁾		505 366

(1) Ne comprend pas les subventions et contributions versées aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

(2) Comprend un montant de 33 542 \$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis dans le Nord.

(3) Comprend un montant de 13 851 \$ pour le paiement pour l'acquisition et la location à bail de wagons-trémies pour le transport du grain dans l'Ouest canadien.

(4) Consiste en un paiement de 8 220 \$ du ministère des Affaires étrangères et Commerce international au titre de charges administratives pour le Compte du Canada.

(5) De ce montant, une somme de 396 243 \$ est présentée sous les charges des sociétés d'État à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume. Le restant est présenté avec les charges d'autres programmes de tous les autres ministères et organismes.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements et/ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le *Rapport annuel de la Présidente du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.11 présente un sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

TABLERAU 9.11
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Petro-Canada—Finances	1 225 167 174			1 225 167 174
Autres—				
Projet de coopérative d'habitation—Environnement—				
Agence Parcs Canada	337 106			337 106
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud—				
Industrie—Agence de développement économique du				
Canada pour les régions du Québec	400			400
Lower Churchill Development Corporation Limited—				
Ressources naturelles	14 750 000			14 750 000
North Portage Development Corporation—				
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
	15 087 506			15 087 506
Total.....	1 240 254 680			1 240 254 680

Petro-Canada

Petro-Canada a été constituée initialement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin de s'occuper d'exploration, de recherche, de mise en valeur, de production et de distribution concernant les hydrocarbures et autres types de combustibles et d'énergie; de s'adonner aux opérations connexes ou d'y investir.

La *Loi sur la participation publique au capital de Petro Canada*, sanctionnée le 1^{er} février 1991, pourvoit à la vente d'actions du gouvernement.

Au 31 mars 2004, l'avoir du gouvernement représente 49,4 millions d'actions, soit une propriété approximative de 18,60 pour cent de Petro-Canada.

Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

La Société a été constituée par une loi spéciale du gouvernement du Québec, pour favoriser et gérer le développement, sur le territoire de la Ville de Lévis, d'un parc industriel destiné aux projets industriels d'envergure. À cette fin, elle peut acquérir, vendre ou échanger des terrains sur ce territoire.

En 1995, son mandat a été modifié après que l'on ait constaté que les terrains étaient inappropriés pour une infrastructure industrielle. La Société doit maintenant mener la vente des terrains de la Société et proposer une solution alternative aux deux paliers de gouvernement sur l'utilisation des sommes provenant de cette vente.

Le gouvernement a acheté 400 actions ordinaires de la Société à 1 \$ l'action. Ceci représente 40 pour cent des actions autorisées. Le solde des actions en circulation est détenu par le gouvernement du Québec.

Lower Churchill Development Corporation Limited

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de Terre-Neuve*, afin d'établir un mode de mise en valeur, en totalité ou en partie, du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill et l'acheminement de cette énergie aux marchés.

Ce compte comptabilise les placements du gouvernement dans la Société. Relativement à la participation canadienne, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, à la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill au Labrador, le gouvernement est autorisé à acheter environ 49 pour cent des actions de la Lower Churchill Development Corporation Limited.

Le gouvernement a acquis 1 475 actions de catégorie A, soit 49 pour cent des actions en circulation. Le solde des actions en circulation appartient à la Newfoundland and Labrador Hydro (un mandataire du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador).

North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés du Manitoba*, afin de favoriser le développement socio-économique de la région du Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada.

Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

TABLEAU 9.12

GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS, Y COMPRIS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

	1 ^{er} avril 2003	Paievements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Finances—				
Banque de Thaïlande.....	132 872 595		132 872 595	
Royaume-Uni.....	61 089 282		18 486 234	42 603 048
	193 961 877		151 358 829	42 603 048
Affaires étrangères et Commerce international—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada).....	1 056 535 913	29 255 062	336 349 591	749 441 384
Pays en développement—Agence canadienne de développement international—Aide au développement international.....	428 037 470	331 354 503	445 777 526	313 614 447
	1 484 573 383	360 609 565	782 127 117	1 063 055 831
Défense nationale—				
Organisation du traité de l'Atlantique Nord—Dommages- intérêts—Sommes recouvrables.....	16 059	75 190	67 883	23 366
Total.....	1 678 551 319	360 684 755	933 553 829	1 105 682 245

Banque de Thaïlande

En vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, un prêt avait été consenti à la Banque de Thaïlande jusqu'à concurrence de 500 000 000 \$ US afin de fournir une aide financière.

Le prêt portait intérêt à un taux semestriel TIOL moins 0,100 pour cent établi par la «British Bankers' Association». Les intérêts étaient calculés semestriellement et les remboursements du principal s'effectuaient selon quatre versements semestriels consécutifs égaux débutant à la date du septième versement d'intérêt.

Au cours de l'exercice, le prêt a été entièrement remboursé et le compte a été fermé.

Royaume-Uni

Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni
—Principal reporté

En vertu de la *Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni*, le gouvernement du Canada a accordé un crédit de 1 250 000 000 \$ au gouvernement britannique, afin de faciliter l'achat, par le Royaume-Uni, de biens et services au Canada et à permettre au gouvernement britannique de combler les déficits transitoires d'après-guerre dans le solde de ses paiements, à maintenir des réserves suffisantes d'or et de dollars, et à assumer les obligations du commerce multilatéral.

Une modification apportée à l'accord en 1957 prévoit le report des intérêts quant à l'année 1956, et de sept versements en capital et d'intérêts après le 31 décembre 1956, moyennant certaines conditions. Les intérêts pour 1956, ainsi que les intérêts et le capital pour 1957, 1964, 1965, 1968 et 1976, ont été reportés. La balance du principal reporté est remboursable entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2006.

Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur l'expansion des exportations*, le gouverneur en conseil peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à consentir des prêts à des clients étrangers, où la dette serait pour un montant ou une durée de prêt supérieurs à ceux qu'assume normalement la Société. De tels prêts sont financés directement par des versements sur le Trésor et sont administrés par la Société pour le compte du gouvernement du Canada.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, ainsi que les modalités des remboursements.

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2004
	Paiements ou autres débits ⁽¹⁾	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ⁽²⁾	Réévaluation	
1 ^{er} avril 2003	\$	\$	\$	\$	\$
PRÊTS NON BUDGÉTAIRES⁽³⁾—					
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt au taux de 5,93 pour cent (Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)) à 11 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mai 2000 et novembre 2005 :					
Madagascar	6 106 493			895 077	5 211 416
Mexique	9 814 923		1 762 251	1 049 360	7 003 312
Tanzanie	17 680 865			13 679 487	4 001 378
	33 602 281		1 762 251	15 623 924	16 216 106
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 5,93 pour cent (TIOL) à 10,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juillet 2000 et mars 2007 :					
Algérie	41 280 880		7 027 740	4 486 793	29 766 347
Argentine	38 371 268			4 147 117	34 224 151
Cameroun	5 023 799			103 239	4 920 560
Chine	29 696 744			29 696 744	
Congo	657 977			71 113	586 864
Équateur	890 637			96 223	794 414
Gabon	1 929 431		1 805 484	123 947	
Jamaïque	1 984 288		366 850	208 427	1 409 011
Kenya	4 236 834		3 695 300	158 349	383 185
Lituanie	754 908		342 979	75 270	336 659
Maroc	20 344 291		18 432 816	1 911 475	
Roumanie	125 167 277		33 365 095	12 064 873	79 737 309
Russie	1 679 789		788 819	141 851	749 119
Ruanda	169 313		169 313		
Soudan	6 805 999			1 744 838	5 061 161
Vénézuéla	121 873 784	8 043 323	2 712 784	13 366 068	113 838 255
	400 867 219	8 043 323	68 707 180	68 396 327	271 807 035

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2004
	1 ^{er} avril 2003	Paiements ou autres débits ⁽¹⁾	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ⁽²⁾	Réévaluation	
		\$	\$	\$	\$	
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 5,93 pour cent (TIOL) à 11,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juillet 1996 et janvier 2007 :						
Argentine	18 935 851			18 435 694		500 157
Brésil	2 722 367			1 240 423	247 968	1 233 976
Pérou	610 092			204 448	123 931	281 713
Russie	69 623 851			3 287 436	8 164 535	58 171 880
	<i>91 892 161</i>			<i>23 168 001</i>	<i>8 536 434</i>	<i>60 187 726</i>
Réclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :						
Cuba	30 420 852					30 420 852
Haïti	373 129		115 857			488 986
Russie	15 251 301				999 869	14 251 432
	<i>46 045 282</i>		<i>115 857</i>		<i>999 869</i>	<i>45 161 270</i>
Total—Prêts non budgétaires.....	572 406 943	8 043 323	115 857	93 637 432	93 556 554	393 372 137
PRÊTS BUDGÉTAIRES⁽³⁾—						
a) durée de 1 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 6,9 pour cent (TIOL) à 11 pour cent par année, avec les remboursements finals entre avril 1997 et juin 2012 :						
Madagascar	8 577 499				429 847	8 147 652
Pologne	32 249 331			2 632 268	3 413 584	26 203 479
Zambie	3 826 898				444 429	3 382 469
	<i>44 653 728</i>			<i>2 632 268</i>	<i>4 287 860</i>	<i>37 733 600</i>
b) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mars 2008 et mars 2011 :						
Cameroun	889 091				118 329	770 762
Ruanda	2 247 265				110 848	2 136 417
Thaïlande	16 364 179			2 071 200	1 000 847	13 292 132
	<i>19 500 535</i>			<i>2 071 200</i>	<i>1 230 024</i>	<i>16 199 311</i>
c) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 1999 et juillet 2036 :						
Algérie.....	10 299 592			670 859	314 926	9 313 807
Chine	505 762 960	3 350 182		3 554 779	48 376 788	457 181 575
Congo	3 103 162				335 386	2 767 776
Indonésie.....	47 290 168			553 613	5 107 657	41 628 898
	<i>566 455 882</i>	<i>3 350 182</i>		<i>4 779 251</i>	<i>54 134 757</i>	<i>510 892 056</i>
d) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à un taux de 0 pour cent par année, avec le remboursement final en juillet 2042 :						
Cameroun	18 832 971				2 504 786	16 328 185
Chine	179 087 357			4 077 341	19 754 441	155 255 575
Égypte	12 736 250			472 872	473 126	11 790 252
Gabon	13 670 653			335 347	1 467 309	11 867 997
Inde	74 520 530			215 950	8 045 190	66 259 390
Jamaïque	9 544 198			247 826	1 023 492	8 272 880
Kenya	9 991 631				1 473 048	8 518 583
Maroc	134 610 021			3 420 260	14 491 866	116 697 895
Pakistan.....	10 243 547				1 334 115	8 909 432
Turquie	158 299 711			3 696 647	16 986 629	137 616 435
	<i>621 536 869</i>			<i>12 466 243</i>	<i>67 554 002</i>	<i>541 516 624</i>
Total—Prêts budgétaires	1 252 147 014	3 350 182		21 948 962	127 206 643	1 106 341 591
Total partiel	1 824 553 957	11 393 505	115 857	115 586 394	220 763 197	1 499 713 728
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur ⁽⁴⁾	768 018 044	17 745 700				750 272 344
Total	1 056 535 913	29 139 205	115 857	115 586 394	220 763 197	749 441 384

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

(3) Avant le 1^{er} avril 1986, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

(4) Au cours des exercices antérieurs, le montant passé en charges en raison des conditions de faveur de prêts sur les prêts autorisés avant le 1^{er} avril 1986 était inscrit à même la provision pour moins-value des actifs. Au cours de l'exercice, ce montant a été reclassifié et inscrit à même la charge liée à ces prêts. Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Pays en développement—Aide au développement international

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international aux pays en développement pour fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que les modalités des remboursements.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour des variations en devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances à la Facilité pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique «Organisations internationales».

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
a) rééchelonnement en vertu d'une entente signée en août 1992 avec le gouvernement de l'Égypte. Phase III de la cédule de réorganisation. Prochain versement, portion capital, exigible le 1 ^{er} janvier 2017 :				
Égypte	44 995 933			44 995 933
b) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 1996 et janvier 2012 :				
Brésil	3 423 180		281 228	3 141 952
Chili	11		11	
Cuba	9 547 012			9 547 012
Malaisie	978 247		326 121	652 126
Turquie	632 609		210 870	421 739
	14 581 059		818 230	13 762 829
c) durée de 35 ans, délai de grâce de 5 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre avril 2001 et novembre 2005 :				
Salvador, El	197 133		66 005	131 128
d) durée de 40 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2007 :				
Thaïlande	128 320		33 333	94 987
e) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie	10 481 843		334 689	10 147 154
Argentine	270 667		28 000	242 667
Bolivie	805 506		42 395	763 111
Brésil	345 019		31 370	313 649
Chili	1 489 553		147 092	1 342 461
Colombie	407 765		38 664	369 101
République dominicaine	4 922 070		236 045	4 686 025
Équateur	5 719 761		347 990	5 371 771
Guatemala	2 381 353		99 950	2 281 403
Inde	429 764 511		429 764 511	
Indonésie	216 303 483		3 461 240	212 842 243
Malaisie	1 797 438		62 945	1 734 493

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Malte	524 980		25 000	499 980
Mexique.....	40 185		4 158	36 027
Maroc.....	10 138 402		586 001	9 552 401
Myanmar (Birmanie).....	8 306 202			8 306 202
Pakistan.....	447 507 534			447 507 534
Paraguay.....	288 080		29 995	258 085
Pérou.....	49 666		5 593	44 073
Philippines.....	2 188 440		153 535	2 034 905
Sri Lanka.....	105 876 691		4 425 398	101 451 293
Thaïlande.....	22 175 284		847 121	21 328 163
Tunisie.....	69 910 525		3 290 908	66 619 617
	1 341 694 958		443 962 600	897 732 358
f) durée de 53 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en septembre 2025 :				
Algérie.....	29 954 303		897 358	29 056 945
Total partiel.....	1 431 551 706		445 777 526	985 774 180
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur ⁽²⁾	1 003 514 236	331 354 503		672 159 733
Total.....	428 037 470	331 354 503	445 777 526	313 614 447

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

⁽¹⁾ Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

⁽²⁾ Au cours des exercices antérieurs, le montant passé en charges en raison des conditions de faveur de prêts sur les prêts autorisés avant le 1^{er} avril 1986 était inscrit à même la provision pour moins-value des actifs. Au cours de l'exercice, ce montant a été reclassifié et inscrit à même la charge liée à ces prêts. Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Organisation du traité de l'Atlantique Nord— Dommages-intérêts—Sommes recouvrables

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêts et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.13.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, pour fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel

liés aux organisations internationales au tableau 11.8 (section 11 de ce volume).

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions de faveur significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie à même la provision pour moins-value lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars US ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice (1 \$ US/1,3113 \$ CAN).

Le tableau 11.9 (section 11 de ce volume) présente des informations supplémentaires concernant le passif éventuel et les engagements relatifs aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 618 823 075 \$ (681 024 730 \$ en 2003) sont présentés au tableau 5.3 (section 5 de ce volume).

TABLEAU 9.13
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2004
	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
1 ^{er} avril 2003	\$	\$	\$	\$	\$
Souscriptions au capital ⁽¹⁾ —					
Finances—					
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	263 854 187	17 713 965		29 920 495	251 647 657
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	403 149 642			17 894 397	385 255 245
Société financière internationale	119 393 788			12 730 023	106 663 765
Agence multilatérale de garantie des investissements	15 752 796			1 679 597	14 073 199
	<i>802 150 413</i>	<i>17 713 965</i>		<i>62 224 512</i>	<i>757 639 866</i>
Affaires étrangères et Commerce international—					
Agence canadienne de développement international—					
Banque africaine de développement	112 773 422	3 812 443		5 294 422	111 291 443
Banque asiatique de développement	218 991 245			19 637 407	199 353 838
Banque de développement des Caraïbes	26 060 528	184 050		2 111 884	24 132 694
Banque interaméricaine de développement	262 489 341	824 557		27 107 407	236 206 491
	<i>620 314 536</i>	<i>4 821 050</i>		<i>54 151 120</i>	<i>570 984 466</i>
	<i>1 422 464 949</i>	<i>22 535 015</i>		<i>116 375 632</i>	<i>1 328 624 332</i>
Prêts et avances—					
Finances—					
Fonds pour l'environnement mondial ⁽²⁾	10 000 000				10 000 000
Association internationale de développement ⁽²⁾	6 396 571 061	230 133 000			6 626 704 061
Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance ⁽¹⁾	873 699 244	41 796 692	119 503 557	32 387 062	763 605 317
	<i>7 280 270 305</i>	<i>271 929 692</i>	<i>119 503 557</i>	<i>32 387 062</i>	<i>7 400 309 378</i>

TABLEAU 9.13

ORGANISATIONS INTERNATIONALES—Fin

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2004
	1 ^{er} avril 2003	Participation ou autres		Remboursements ou autres		
		débits	Réévaluation	crédits	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Affaires étrangères et Commerce international—						
Associations et organismes internationaux ⁽¹⁾ —						
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	47 521				2 212	45 309
Conseil de coopération douanière	10 948		77			11 025
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	1 321 020				140 850	1 180 170
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	59 178				2 755	56 423
Organisation maritime internationale	2 522		104			2 626
Agence internationale de l'Énergie atomique	561 873				59 908	501 965
Organisation de l'aviation civile internationale	251 875				26 856	225 019
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	122 452				5 701	116 751
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1 097 064				116 972	980 092
Organisations des Nations Unies	4 564 858				486 715	4 078 143
Organisation mondiale de la santé	227 611				24 268	203 343
	8 266 922		181		866 237	7 400 866
Agence canadienne de développement international—						
Institutions financières internationales ⁽²⁾ —						
Banque africaine de développement	2 218 896			125 000		2 093 896
Fonds africain de développement	1 545 121 765	67 227 302			11 527 491	1 600 821 576
Société de développement des Andes	2 562 576			125 076		2 437 500
Banque asiatique de développement (Spécial)	27 027 000					27 027 000
Fonds asiatique de développement	1 716 762 540					1 716 762 540
Banque de développement des Caraïbes—						
Fonds de développement agricole	2 000 000					2 000 000
Banque de développement des Caraïbes—						
Régionale des Caraïbes du Commonwealth	5 871 200				614 800	5 256 400
Banque de développement des Caraïbes (Spécial)	155 012 770	9 022 298			1 928 936	162 106 132
Banque centraméricaine d'intégration économique	1 109 279				76 499	1 032 780
Caisse du fonds pour l'environnement mondial	272 935 000					272 935 000
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement	411 658 072	1 162 374			27 770 234	385 050 212
Fonds multilatéral des investissements	11 388 294					11 388 294
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	29 356 000				3 074 000	26 282 000
Fonds international pour le développement agricole	148 504 876	14 533 867				163 038 743
Fonds monétaire international	16 100 933				1 686 002	14 414 931
Fonds du Protocole de Montréal	55 971 279	6 216 533			4 101 400	58 086 412
	4 403 600 480	98 162 374		250 076	50 779 362	4 450 733 416
	11 692 137 707	370 092 066	181	119 753 633	84 032 661	11 858 443 660
Total ⁽³⁾	13 114 602 656	392 627 081	181	119 753 633	200 408 293	13 187 067 992

(1) Prêts et placements consentis avant le 1^{er} avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.

(2) Prêts et placements consentis depuis le 1^{er} avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

(3) Au cours des exercices antérieurs, les montants imputés directement aux crédits budgétaires ont été déduits de la valeur des actifs au tableau 9.13. Au cours de l'exercice, ces montants ont été reclassifiés et sont inscrits à même la provision pour moins-value liée aux capital-actions, prêts et avances. Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 68 000 actions du capital autorisé de la BERD évaluées à 828,6 millions \$ US. La souscription d'actions «appelées» du Canada représente environ 35 pour cent, soit 216,2 millions \$ US. Le solde est sujet à appel signifiant qu'une institution peut demander les fonds dans l'éventualité où ceux-ci permettraient de rencontrer ses obligations financières envers les actionnaires. Les versements pour la souscription d'actions sont autorisés par la *Loi*. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet.

Au 31 mars 2004, le Canada détenait du capital appelé évalué à 191 907 006 \$ US.

Le passif éventuel du Canada, pour le capital sujet à appel, est évalué à 612 420 000 \$ US.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2004, le Canada avait souscrit à 44 795 actions. La valeur totale de ces actions est de 5 403 844 825 \$ US, dont 114 341 194 \$ US plus 235 319 638 \$ CAN ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 5 069 millions de dollars US.

Société financière internationale

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2004, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ US et ont été appelées en entier.

Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2004, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ US, dont 10 732 250 \$ US ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ US.

Banque africaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits L35 et L35b des Affaires étrangères et du Commerce international, des *Lois de crédits n° 2 et n° 4 pour 2003-2004*).

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 7 472 actions de capital appelé et 73 473 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2004, la participation du Canada au capital appelé est de 111 291 443 \$ CAN pour 7 472 actions, dont 2 100 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAN et de 177 333 450 \$ US, pour une valeur totale de 1 217 951 533 \$ CAN.

Banque asiatique de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 12 961 actions de capital appelé et 172 125 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2004, la participation du Canada au capital appelé est de 199 353 838 \$ CAN pour 12 961 actions, dont 10 591 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 1 533 210 533 \$ US et de 596 976 219 \$ CAN, pour une valeur totale de 2 611 768 180 \$ CAN.

Banque de développement des Caraïbes

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 2 278 actions de capital appelé et 8 124 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2004, la participation du Canada au capital appelé est de 24 132 694 \$ CAN pour 2 278 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 49 001 856 \$ US pour une valeur totale de 64 393 339 \$ CAN.

Banque interaméricaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 14 397 actions de capital appelé et 320 490 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2004, la participation du Canada au capital appelé est de 236 206 491 \$ CAN pour 14 397 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 3 866 208 680 \$ US pour une valeur totale de 5 080 584 826 \$ CAN.

Fonds pour l'environnement mondial

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2004, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAN.

Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les contributions et souscriptions à l'Association, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans). Les contributions et souscriptions à l'AID sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient une participation au moyen d'effets à vue.

Au 31 mars 2004, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 6 626 704 061 \$ CAN.

Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Ce compte inscrit le prêt consenti au Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays économiquement faibles et à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 700 millions de DTS.

Au 31 mars 2004, le Canada a prêté une somme globale de 638 712 500 DTS à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 245 383 330 DTS ont été remboursés. Le solde non réglé de 393 329 170 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,94139 \$ CAN). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient un prêt en espèces, des remboursements et une réévaluation de change.

Le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 182 197 586 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.13.

Associations et organismes internationaux

Ces éléments représentent la valeur à l'origine des paiements effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou au calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

Institutions financières internationales

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits L30 et L30a des Affaires étrangères et du Commerce international, des *Lois de crédits n° 2 et n° 3 pour 2003-2004*).

Dans certains cas, les prêts et avances sont effectués au moyen d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués en espèces et au moyen d'émissions d'effets, en des encaissements d'effets émis antérieurement et en des réévaluations selon les fluctuations en devises.

Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

TABLEAU 9.14
ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

	1 ^{er} avril 2003	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
TERRE-NEUVE ET LABRADOR—				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador	476 680			476 680
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(1 217 600)	194 900 000	4 051 400	189 631 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	1 178 204		197 820	980 384
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	2 836 758			2 836 758
	2 797 362	194 900 000	4 249 220	193 448 142
Industrie—				
Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique	141 754	6 058	37 668	110 144
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	17 236 280	173 098	2 299 722	15 109 656
	17 378 034	179 156	2 337 390	15 219 800
Total, Terre-Neuve et Labrador	20 652 076	195 079 156	6 586 610	209 144 622
NOUVELLE-ÉCOSSE—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(7 441 000)	220 317 000	3 324 000	209 552 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	57 729		15 055	42 674
Total, Nouvelle-Écosse	(7 383 271)	220 317 000	3 339 055	209 594 674
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Entente-cadre sur le plan de développement	821 928		395 454	426 474
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(425 300)	51 965 000	15 358 700	36 181 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	170 076		24 748	145 328
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver	63 079			63 079
	(192 145)	51 965 000	15 383 448	36 389 407
Total, Île-du-Prince-Édouard	629 783	51 965 000	15 778 902	36 815 881

TABLEAU 9.14

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—*Suite*

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
NOUVEAU-BRUNSWICK—				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Accord sur les zones spéciales et les autoroutes	573 774			573 774
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(10 841 000)	196 196 000	17 164 000	168 191 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	743 379 (10 097 621)	196 196 000	172 122 17 336 122	571 257 168 762 257
Industrie—				
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	6 447 428	56 697	1 267 609	5 236 516
Total, Nouveau-Brunswick	(3 076 419)	196 252 697	18 603 731	174 572 547
QUÉBEC—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	491 569 250	1 854 846 150	442 292 000	1 904 123 400
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	7 436 015		2 704 062	4 731 953
Total, Québec	499 005 265	1 854 846 150	444 996 062	1 908 855 353
ONTARIO—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(87 916 000)	87 916 000	65 078 000	(65 078 000)
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs	1 330 000 000			1 330 000 000
Total, Ontario	1 242 084 000	87 916 000	65 078 000	1 264 922 000
MANITOBA—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(16 584 000)	196 549 000	192 204 000	(12 239 000)
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs	91 000 000			91 000 000
Total, Manitoba	74 416 000	196 549 000	192 204 000	78 761 000
SASKATCHEWAN—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Centres de services agricoles	9 286	1 029	4 630	5 685
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	114 639 034	404 517 000	141 960 026	377 196 008
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	14 045 114 653 079	404 517 000	4 260 141 964 286	9 785 377 205 793
Total, Saskatchewan	114 662 365	404 518 029	141 968 916	377 211 478
ALBERTA—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	214 256 000	39 947 000	230 960 000	23 243 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	338 222		83 498	254 724
Total, Alberta	214 594 222	39 947 000	231 043 498	23 497 724

TABLEAU 9.14

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—Fin

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
COLOMBIE-BRITANNIQUE—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	45 429 000	774 316 000	186 804 000	632 941 000
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	282 741		87 570	195 171
Total, Colombie-Britannique	45 711 741	774 316 000	186 891 570	633 136 171
TERRITOIRE DU YUKON—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	1 768 000	637 000	1 768 000	637 000
Affaires indiennes et du Nord canadien— Gouvernement du Territoire du Yukon	15 956		15 956	
Total, Territoire du Yukon	1 783 956	637 000	1 783 956	637 000
TERRITOIRES DU NORD-OUEST—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(8 589 000)	8 817 000		228 000
Total, Territoires du Nord-Ouest	(8 589 000)	8 817 000		228 000
NUNAVUT—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(947 000)	2 620 000		1 673 000
Total, Nunavut	(947 000)	2 620 000		1 673 000
Total partiel	2 193 543 718	4 033 780 032	1 308 274 300	4 919 049 450
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur ⁽¹⁾	384 000 000		266 968 000	650 968 000
Total	1 809 543 718	4 033 780 032	1 575 242 300	4 268 081 450

⁽¹⁾ Au cours des exercices antérieurs, la portion passée en charges en raison des conditions de faveur de certains prêts a été inscrite à même la provision pour moins-value des actifs. Au cours de l'exercice, ce montant a été reclassifié et est inscrit en réduction de la valeur des actifs au tableau 9.14. Certaines données comparatives ont été modifiées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador

Des prêts ont été consentis dans le but de fournir du financement aux petites et moyennes entreprises de Terre-Neuve.

Ces prêts proviennent de la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée dont le Canada détenait 40 pour cent des actions. En vertu d'un accord conclu le 29 mars 1989, le gouvernement de Terre-Neuve a acheté les actions du Canada effectuant ainsi le retrait de la participation du gouvernement du Canada dans la Société. Une condition du retrait était que le gouvernement du Canada accepte ces prêts d'argent comme paiements dus. Ces prêts sont présentement gérés par le Ministère.

Le solde des prêts fait l'objet d'un recouvrement et des négociations sont en cours pour recouvrer les montants impayés.

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent des paiements en moins au titre des droits de péréquation des provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs. Ces moins-payés sont non productifs d'intérêts et sont versés dans les exercices ultérieurs.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,625 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans, avec des versements finals entre le 1^{er} décembre 2004 et le 1^{er} juillet 2008.

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique

Des prêts ont été consentis pour financer certains travaux d'aménagement d'eau reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 8,352 pour cent, avec un versement final dû le 1^{er} avril 2006.

Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique

Des prêts ont été consentis aux provinces de l'Atlantique, dans le but d'aider à la production d'énergie électrique dans les provinces, au moyen de générateurs à vapeur, ainsi qu'au contrôle et à la transmission de l'énergie électrique.

Les prêts portent intérêt à des taux de 4,5 pour cent à 8,5 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels égaux pour les prochains 10 ans, avec des versements finals payables par le 31 mars 2014.

Entente-cadre sur le plan de développement

Des prêts ont été consentis à la province de l'Île-du-Prince-Édouard afin d'aider au financement de la réalisation d'un plan cadre d'aménagement coordonné de la province, en vertu d'un accord avec la province dont le territoire a été désigné «région spéciale de développement rural».

Les prêts portent intérêt à un taux de 9,375 pour cent par année, et sont remboursables en versements égaux dus à diverses dates d'anniversaires, avec des versements finals par le 31 mars 2005.

Accord sur les zones spéciales et les autoroutes

Des prêts ont été consentis pour financer des projets d'aménagement d'infrastructures communautaires et industrielles dans des zones spéciales, et pour aménager des autoroutes.

Au début, les prêts portaient intérêt à des taux de 6,3519 pour cent à 9,5757 pour cent par année. En date du 31 mars, les prêts en circulation ne portent pas intérêt et sont remboursables en versements annuels, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2004 et le 1^{er} avril 2005.

Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs

Ces sommes représentent des versements en trop à des provinces en vertu des accords de perception fiscale pour les années d'imposition 1997 à 1999. Ces versements découlent d'une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement. Les recouvrements ne portent pas intérêt et s'étendront sur une période de dix ans à compter de l'exercice 2004-2005.

Centres de services agricoles

Des prêts ont été consentis pour aider les autorités provinciales et municipales à construire et à agrandir les services d'approvisionnement de l'eau et les installations pour l'enlèvement des ordures dans les principaux centres de services agricoles, essentiels à l'équilibre rural et à l'aménagement urbain dans la zone agricole de la région des Prairies.

Les prêts portent intérêt à des taux de 8,6179 pour cent à 13,4765 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels utilisant la méthode de calcul de l'amortissement décroissant. Le versement final est dû le 1^{er} avril 2004.

Gouvernement du Territoire du Yukon

Des prêts ont été consentis au gouvernement du Territoire du Yukon comme deuxième hypothèque, dépenses en capital et travaux d'immobilisations. Au cours de l'exercice, le prêt en circulation a été entièrement remboursé.

Autres prêts, placements et avances

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.15 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

TABEAU 9.15
AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Contributions remboursables sans condition—				
Agence de promotion économique du Canada atlantique	347 356 589	80 658 363	69 335 187	358 679 765
Industrie—				
Ministère	61 048 337	53 534 171	29 029 513	85 552 995
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	214 999 861	70 134 356	23 548 336	261 585 881
	<i>276 048 198</i>	<i>123 668 527</i>	<i>52 577 849</i>	<i>347 138 876</i>
Ressources naturelles	25 291 458	2 878 098	570 411	27 599 145
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	87 707 101	2 763 974	17 058 274	73 412 801
Total—Contributions remboursables sans condition	736 403 346	209 968 962	139 541 721	806 830 587
Prêts et avances à justifier—				
Affaires étrangères et Commerce international—				
Missions à l'étranger	20 374 425	690 130 315	693 917 206	16 587 534
Employés affectés à l'étranger	12 645 203	9 025 278	8 915 822	12 754 659
	<i>33 019 628</i>	<i>699 155 593</i>	<i>702 833 028</i>	<i>29 342 193</i>
Défense nationale—				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés	29 674 429	23 615 545	21 020 250	32 269 724
Autres ministères—				
Diverses avances à justifier	12 685 157	3 088 844		15 774 001
Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes	21 112 508	89 293	292 395	20 909 406
	<i>33 797 665</i>	<i>3 178 137</i>	<i>292 395</i>	<i>36 683 407</i>
Total—Prêts et avances à justifier	96 491 722	725 949 275	724 145 673	98 295 324
Autres—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples	115 650		42 631	73 019
Programmes nationaux de commercialisation	111 825 423		5 728 541	106 096 882
	<i>111 941 073</i>		<i>5 771 172</i>	<i>106 169 901</i>
Patrimoine canadien—				
Biens culturels				
Citoyenneté et Immigration—				
Prêts consentis aux immigrants	43 525 673	13 795 761	14 827 154	42 494 280
Finances—				
Banque Commerciale du Canada	47 422 429		220 000	47 202 429
Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances	1 350 000	6 000 000	5 850 000	1 500 000
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	35 253		6 758	28 495
	<i>48 807 682</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 076 758</i>	<i>48 730 924</i>
Pêches et Océans—				
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés	128 315			128 315
Pêcheurs d'aiglefin	1 343 337			1 343 337
	<i>1 471 652</i>			<i>1 471 652</i>
Affaires étrangères et Commerce international—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada)	747 664 505	1 083 432 162	185 769 306	1 645 327 361
Développement des ressources humaines—				
Financement direct aux étudiants	5 231 406 288	2 063 814 990	925 259 232	6 369 962 046
Commissions provinciales des accidents du travail	12 959 001	14 000		12 973 001
	<i>5 244 365 289</i>	<i>2 063 828 990</i>	<i>925 259 232</i>	<i>6 382 935 047</i>

TABLEAU 9.15

AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—Fin

	1 ^{er} avril 2003	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2004
	\$	\$	\$	\$
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens	12 122 381		904 743	11 217 638
Programme de prêts garantis à Financement				
Canada agricole	5 200 670		225 711	4 974 959
Premières Nations de la Colombie-Britannique	252 915 342	27 602 704		280 518 046
Fonds du développement économique des Indiens	100 435		13 314	87 121
Programme de prêts garantis pour le				
Développement économique des Indiens	675 361	79 595	400 032	354 924
Fonds de prêts aux Inuits	82 836			82 836
Revendicateurs autochtones	332 554 740	24 752 794		357 307 534
Programme de prêts garantis pour le				
logement sur les réserves	8 317 734	1 061 119	181 007	9 197 846
Prêt perpétuel de la bande Stoney	389 615			389 615
Yukon Energy Corporation	29 018 710		589 954	28 428 756
	641 377 824	53 496 212	2 314 761	692 559 275
Industrie—				
Option d'achat d'actions d'une société				
Industries de fabrication, de transformation et				
de services au Canada	110 000 000			110 000 000
Prêts aux petites entreprises	63 764 807	89 697 060	8 568 379	144 893 488
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H. L. Holmes	3 711 607	276 130		3 987 737
	177 476 414	89 973 190	8 568 379	258 881 225
Défense nationale—				
Ensembles d'habitation des Forces canadiennes	236 587	497 614	414 147	320 054
Ressources naturelles—				
Projet de développement Hibernia	55 200 000		9 200 000	46 000 000
Nordion International Inc.	90 000 000		4 000 000	86 000 000
	145 200 000		13 200 000	132 000 000
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Biens saisis—Compte de fonds de roulement	7 632 892	34 807 928	50 156 542	(7 715 722)
Solliciteur général—Service correctionnel—				
Libérés conditionnels	7 952	5 951	6 509	7 394
Transports—				
Administrations aéroportuaires canadiennes	19 220 996		626 259	18 594 737
Administration du pont du port de Saint John	24 152 352		671 518	23 480 834
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent	691 574		512 177	179 397
	44 064 922		1 809 954	42 254 968
Anciens Combattants—				
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	69 609	2 718 ⁽¹⁾		72 327
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens				
combattants—Avances	136 354		67 585	68 769
	205 963	2 718	67 585	141 096
Autres ministères—				
Divers	404 325	2 286	149 320	257 291
Total partiel—Autres	7 214 382 753	3 345 842 812	1 214 390 819	9 345 834 746
Plus : redressement de consolidation ⁽²⁾	553 020 000	296 748 000		849 768 000
Total—Autres	7 767 402 753	3 642 590 812	1 214 390 819	10 195 602 746
Total	8 600 297 821	4 578 509 049	2 078 078 213	11 100 728 657

⁽¹⁾ Ce montant représente un redressement pour réévaluation.⁽²⁾ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions privilégiées, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement libératoire pouvant aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits des Affaires étrangères et du Commerce international et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances pour fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 500 000 \$.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 9 669 985 \$ aux employés; des avances de 1 203 483 \$ pour frais médicaux; des avances de 5 006 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 692 617 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et, des débentures scolaires et de clubs de 1 183 568 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 2,75 pour cent à 3,75 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes de 1 à 4 ans, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2004 et le 1^{er} mars 2008.

Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés

Ce compte a été établi dans le but de financer: a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et, d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b de Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Des prêts ont été consentis pour financer la construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,532 pour cent à 9,351 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 30 ans, avec des versements finals entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2006.

Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garanties par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

Biens culturels

Des prêts ont été consentis à des établissements et à des administrations classés parmi les richesses du patrimoine sis au Canada, afin d'acquérir des objets sur lesquels des licences d'exportation ont été refusées en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ou afin d'acheter des biens culturels situés à l'extérieur du Canada qui sont significatifs pour l'héritage national.

Bien que des prêts supplémentaires aient été autorisés en vertu du crédit L10 du Patrimoine canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2003-2004*, aucun prêt n'a été consenti au cours de l'exercice. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 10 000 \$ par exercice.

Prêts consentis aux immigrants

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la *Loi*.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, portant intérêt à des taux de 3,6 pour cent à 15 pour cent par année, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2004 et le 1^{er} avril 2012, 41 396 913 \$; et,
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, non productifs d'intérêts, avec des versements finals en souffrance, 1 097 367 \$.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 777 911 \$ ont été radiés conformément au crédit 2b de Citoyenneté et Immigration, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2003-2004*.

Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Les avances sont remboursables avant la fin de l'exercice.

Association récréative de la fonction publique d'Ottawa

Des prêts ont été consentis à l'Association récréative de la fonction publique d'Ottawa, pour aider à la construction et à l'aménagement du Centre commémoratif W Clifford Clark.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 4,25 pour cent par année, et est remboursable en versements semestriels égaux sur une période de 45 ans, avec le versement final dû le 30 septembre 2005.

Producteurs canadiens de poissons de fond congelés

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Pêcheurs d'aiglefin

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1^{er} février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur l'expansion des exportations*, le gouverneur en conseil peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à consentir des prêts où la dette serait pour un montant ou une durée de prêt supérieurs à ceux qu'assume normalement la Société. De tels prêts sont financés directement par des versements sur le Trésor et sont administrés par la Société au nom du gouvernement du Canada.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis au secteur privé, ainsi que les modalités des remboursements.

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2003-2004

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2004
	1 ^{er} avril 2003	Paiements ou autres débits ⁽¹⁾	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ⁽²⁾	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 5,93 pour cent (Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)) à 8,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 1995 et février 2001 :						
Brésil	4 858 468				525 097	4 333 371
Afrique du Sud	42 470 380			8 713 201	3 678 563	30 078 616
	<i>47 328 848</i>			<i>8 713 201</i>	<i>4 203 660</i>	<i>34 411 987</i>
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à un taux de 5,93 pour cent (TIOL) par année, avec les remboursements finals en juin 2004 :						
Antigua	33 172 706				3 585 262	29 587 444
Jordanie	5 798 183			1 457 204	589 168	3 751 811
	<i>38 970 889</i>			<i>1 457 204</i>	<i>4 174 430</i>	<i>33 339 255</i>
c) durée de 1 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 7,5 pour cent à 8,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre avril 2004 et octobre 2018 :						
Chine		29 696 744		8 406 015	3 119 792	18 170 937
État-Unis	666 316 957	1 046 106 336		28 523 326	124 483 705	1 559 416 262
	<i>666 316 957</i>	<i>1 075 803 080</i>		<i>36 929 341</i>	<i>127 603 497</i>	<i>1 577 587 199</i>
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec les remboursements finals en juin 2012 :						
Espagne	23 098 238		506 182	1 148 391		22 456 029
Thaïlande	6 839 592				1 381 360	5 458 232
	<i>29 937 830</i>		<i>506 182</i>	<i>1 148 391</i>	<i>1 381 360</i>	<i>27 914 261</i>
e) durée de 40 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec le remboursement final en mars 2036 :						
Antigua	1 463 956				158 222	1 305 734
Total partiel	784 018 480	1 075 803 080	506 182	48 248 137	137 521 169	1 674 558 436
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur	36 353 975	7 122 900				29 231 075
Total	<i>747 664 505</i>	<i>1 082 925 980</i>	<i>506 182</i>	<i>48 248 137</i>	<i>137 521 169</i>	<i>1 645 327 361</i>

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

⁽¹⁾ Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

⁽²⁾ Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

Financement direct aux étudiants

Financement direct des prêts aux étudiants

Les prêts émis le ou après le 1^{er} août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre du Développement des ressources humaines à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre du Développement des ressources humaines et avec l'assentiment du ministre des Finances.

Le montant total des prêts en circulation ne peut pas dépasser 15 milliards de dollars, sauf disposition contraire énoncée dans une loi de crédits ou autre loi du Parlement.

Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2004 est de 5 652 051 722 \$ et au 31 mars 2003, de 4 277 965 722 \$.

Prêts garantis et prêts à risques partagés

Les prêts émis avant le 1^{er} août 2000 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2004 est de 717 910 324 \$ et au 31 mars 2003, de 953 440 566 \$.

Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds d'exploitation dans le but de permettre aux commissions provinciales d'indemnisation d'appliquer la *Loi* pour le compte de l'État, et de régler les réclamations des employés du gouvernement canadien blessés au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à toutes les commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont non productives d'intérêts et sont remboursables à l'expiration des ententes avec les commissions provinciales.

Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon, afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par les crédits L20 et L20a des Affaires indiennes et du Nord canadien, des *Lois de crédits n° 2 et n° 3 pour 2003-2004*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;

- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et,

- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente, celle-ci étant au plus tard le 31 mars 2004, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 2,82 pour cent à 3,61 pour cent par année.

Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Le programme diminue en importance au fur et à mesure que les prêts garantis se terminent.

De l'autorité du 1,7 milliard pour le programme de logement sur réserve, 46 755 \$ est réservé pour les prêts garantis encore actifs à Financement agricole Canada.

La dette ne porte pas intérêt.

Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique, afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L25 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2003-2004*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;

- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et,

- c) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payera les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :

- i) date de règlement d'un traité;

- ii) douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;

- iii) septième anniversaire après la signature d'une entente de principe, ou;

- iv) date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou tout autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 48 777 175 \$ et 231 740 871 \$ respectivement. Le taux est de 5,185 pour cent par année pour la portion intérêt.

Fonds du développement économique des Indiens

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens, aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7 pour cent à 11,25 pour cent par année.

Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens

L'autorité de garantie des prêts pour le Développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53(b), de la *Loi de crédits n° 1, 1970* modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministre à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé après les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits, afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou, des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$ tel que modifié par le crédit 37b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 5,50 pour cent par année.

Revendicateurs autochtones

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par les crédits L20 et L20a des Affaires indiennes et du Nord canadien, des *Lois de crédits n° 2 et n° 3 pour 2003-2004*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 159 073 322 \$ et de 198 234 212 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,13 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

Au cours de l'exercice, des prêts ne portant pas intérêt et s'élevant à 96 460 \$ ont été renoncés conformément au crédit 6b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2003-2004*.

Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothécables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 1,7 milliard de dollars (duquel 46 755 \$ est réservé pour les prêts garantis en cours à Financement agricole Canada) tel que modifié par le crédit 5 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 3 de 1972*, du crédit 5d des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédit n° 1, de 1977* et le crédit 6b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possible des trois programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les

comptes en fiducie ou de fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt de 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko, et 300 000 \$ pour les additions à la Réserve Morley.

Yukon Energy Corporation

Conformément au paragraphe 4(2) de la *Loi autorisant l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon*, la Commission d'énergie du Nord canadien (auparavant une société d'État) a transféré ses biens situés dans le Territoire du Yukon à la Yukon Energy Corporation en date du 31 mars 1987.

Des prêts ont été consentis afin d'aider la Yukon Energy Corporation à acquérir les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon, conformément à l'article 7(1) de la *Loi autorisant l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon*.

Les prêts reliés au billet à terme portent intérêt au taux de 7 pour cent par année et sont remboursables en versements en capital annuels égaux de 1 000 000 \$ plus les intérêts. On estime que le versement final se fera le 1^{er} janvier 2089. Le versement est sujet à certaines dispositions quant au report du principal et à la réduction des intérêts et se base sur le volume des ventes d'énergie électrique. L'article 2 du billet à terme permet d'effectuer des paiements réduits lorsque les ventes concernant le «Whitehorse-Aishihik-Faro (WAF) System» sont inférieures à 310 GWH par année. Le niveau des ventes n'a pas dépassé 310 GWH au cours de l'exercice. De plus, des discussions sur l'interprétation dudit billet en matière de ventes d'énergie sont présentement en cours entre le Ministère et la Yukon Energy Corporation.

Option d'achat d'actions d'une société

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, ce compte autorise, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil,

- a) l'acquisition, l'achat, l'utilisation, la cession ou la vente, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, d'une option d'achat d'actions d'une société dans le cadre d'un prêt, d'une assurance-prêt ou d'une contribution accordée à cette société par Sa Majesté en vertu d'un programme autorisé par le gouverneur en conseil lorsque, de l'avis du ministre,

- i) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour que Sa Majesté du chef du Canada puisse en profiter; ou
 - ii) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour protéger les intérêts de l'État dans le cadre d'un prêt versé ou assuré ou d'une contribution accordée; et
- b) pour autoriser la vente ou autre cession de tout capital-actions ainsi acquis.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L10 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2003-2004*.

Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L15 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2003-2004*.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1^{er} avril 2017.

Prêts aux petites entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujet aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) et à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC). Ces autorités pourvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Ensembles d'habitation des Forces canadiennes

Des avances ont été consenties à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'égard des prêts consentis par celle-ci aux fins d'ensembles d'habitation pour les membres des Forces canadiennes.

Les prêts portent intérêt à des taux de 4 pour cent à 5,125 pour cent par année, et sont remboursables sur une période de 40 ans, avec des versements finals le 1^{er} mai 2005.

Projet de développement Hibernia

Des prêts ont été consentis afin de faciliter la mise en oeuvre du Projet de développement Hibernia conformément à l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*.

Des ententes de prêts ont été signées entre le Canada et les trois compagnies impliqués dans l'achat d'actions d'Hibernia par Gulf Canada en 1993. Des prêts de 132 millions de dollars ont été prévus pour les détenteurs d'actions en vue de les compenser pour des déductions d'impôt qu'ils ne pourront employer lors du calcul de leur revenu imposable, générées par le Projet de développement Hibernia.

Des prêts de 66 millions de dollars ont été consentis le 30 juin 1995 conformément au crédit L15 des Ressources naturelles, des *Lois de crédits n° 1 et n° 2 pour 1995-1996*. Un montant additionnel de 66 millions de dollars a été prêté le 2 juillet 1996.

Les prêts ne portent pas intérêt et sont remboursables en 10 versements annuels égaux commençant le 30 juin 1999, avec le versement final le 30 juin 2008.

Nordion International Inc.

Un prêt de 100 millions de dollars a été consenti à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux en vertu d'une entente établie le 28 juin 1996 entre MDS Health Group Ltd., Nordion International Inc. et Ressources naturelles Canada.

Le prêt garanti ne porte pas intérêt et est entièrement remboursable sur une période de 15 ans débutant 42 mois après le premier versement d'une tranche de prêt.

Biens saisis—Compte de fonds de roulement

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

Le solde créditeur de ce compte représente l'excédent de sommes saisies et du produit de liquidation provenant de confiscations par rapport au total des dépenses encourues à ce jour. Seul le produit net des confiscations complétées et des biens liquidés sera viré au Compte du produit de l'aliénation des biens saisis.

Libérés conditionnels

Des prêts ont été consentis à des libérés conditionnels et à des personnes sous surveillance obligatoire, pour aider à leur réadaptation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 \$.

Les prêts sont non productifs d'intérêts et sont remboursables avant la cessation de la période de libération conditionnelle ou à l'intérieur d'un an de la date à laquelle les prêts ont été consentis, soit à la période de plus courte durée. Le remboursement de la totalité ou d'une partie du prêt peut être renoncé par le Solliciteur général, moyennant que certaines conditions soient respectées.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 3 824 \$ ont été renoncés conformément au crédit L103b du Solliciteur général, de la *Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits*.

Administrations aéroportuaires canadiennes

Les prêts sont issus d'ententes concernant le transfert de biens et de stock de matières consommables à des autorités particulières (13) lorsque les responsabilités de la direction, de l'exploitation et de la maintenance sont transférées à une autorité en vertu de la Politique nationale des aéroports.

Le portefeuille de prêts regroupe treize prêts ne portant pas intérêt. Ceux-ci ont été consentis aux administrations aéroportuaires canadiennes entre 1997 et 2003.

Administration du pont du port de Saint John

Des avances ont été consenties à l'Administration du pont du port de Saint John en vue du financement, de la construction et de l'exploitation d'un pont à péage au port de Saint John, Nouveau-Brunswick. Le montant total des avances pour chaque exercice doit être calculé d'après la différence, pour l'année, entre les coûts d'exploitation et de financement du pont à péage, et les revenus de l'Administration du pont, remboursable si les revenus de l'Administration du pont pour l'exercice dépassent le total des coûts d'exploitation et de financement pour un tel exercice.

Au 1^{er} avril 1990, une nouvelle entente a été signée. Cette entente demandait la consolidation de toutes les dettes en un prêt ne portant pas intérêt. Afin de remettre la dette au gouvernement, l'Administration remboursera sur une base annuelle les fonds excédentaires provenant de l'exploitation du pont.

Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministre des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt en circulation porte intérêt à des taux de 7 pour cent à 9,5 pour cent par année, et est remboursable mensuellement, avec le versement final des modalités existantes en mars 2005.

Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 £ R-U. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice.

Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

Avances

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

Provision pour prestations conditionnelles

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

Autres ministères—Divers

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Provision pour moins-value

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de réalisation.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 10

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2003-2004

Actifs non financiers

Sommaire

	<i>Page</i>
Actifs non financiers	10.2
Immobilisations corporelles	10.4
Véhicules	10.6
Biens sous contrats de location-acquisition	10.6

ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Pour fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes: terrains, bâtiments, ouvrages et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens sous contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks pour fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la réception de service ou des paiements effectués d'avance selon les clauses d'accords de contribution.

Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie.

TABLEAU 10.1

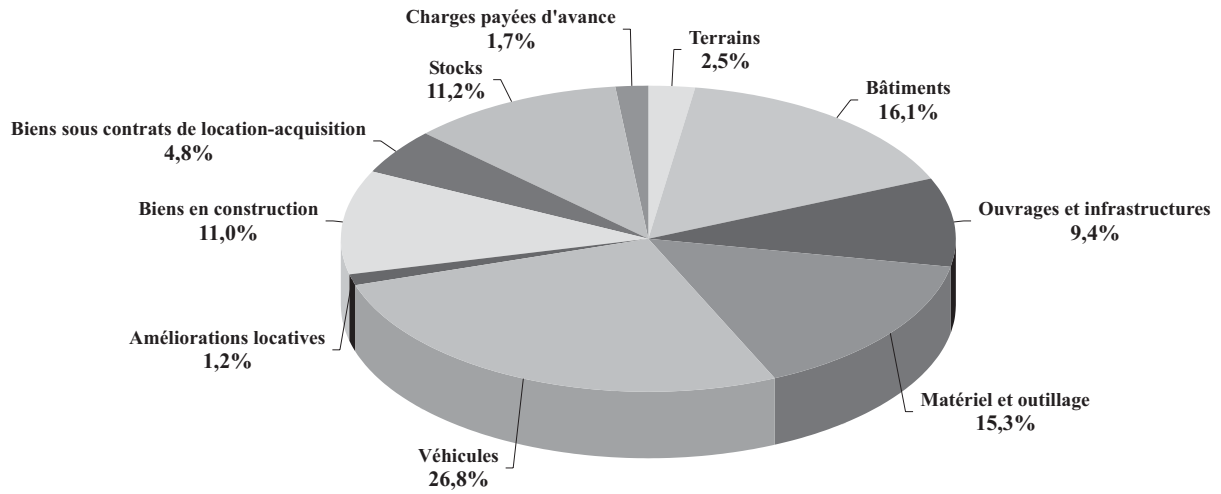
ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	31 mars 2003	31 mars 2004
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2—		
Terrains	1 345 283	1 398 150
Bâtiments	8 543 727	8 819 686
Ouvrages et infrastructures	5 297 960	5 147 007
Matériel et outillage	8 357 760	8 386 739
Véhicules, tableau 10.3	14 485 861	14 682 241
Améliorations locatives	512 538	646 436
Biens en construction	5 947 940	6 017 679
Biens sous contrats de location-acquisition, tableau 10.4	2 543 399	2 646 584
	<i>47 034 468</i>	<i>47 744 522</i>
Stocks	6 112 813	6 133 671
Charges payées d'avance	1 092 761	938 577
Total	54 240 042	54 816 770

GRAPHIQUE 10A

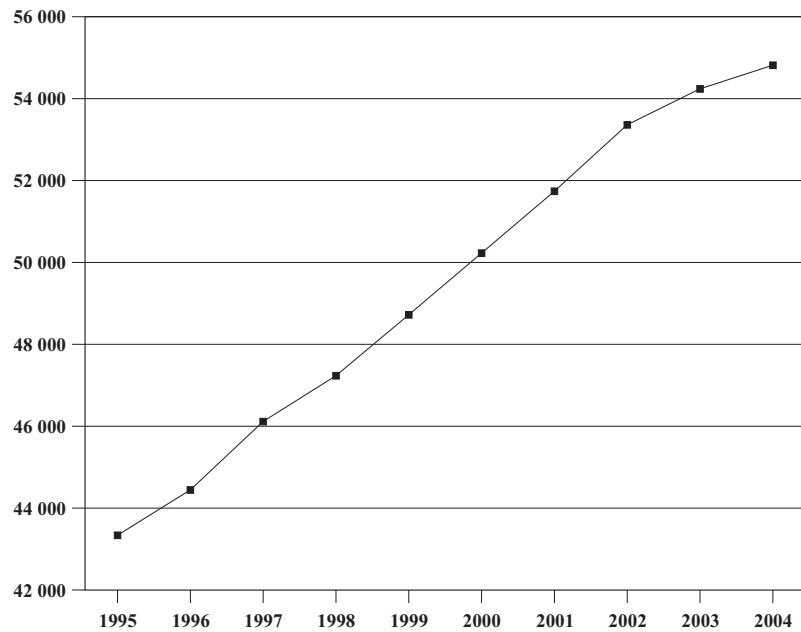
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2004



GRAPHIQUE 10B

ACTIFS NON FINANCIERS AU 31 MARS

(en millions de dollars)



Immobilisations corporelles

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

TABLEAU 10.2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR PRINCIPAUX PORTEFEUILLES MINISTÉRIELS AYANT LA GARDE DE BIENS

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Ouvrages et infrastructures	Matériel et outillage
Immobilisations au coût —				
Environnement	172 475	784 430	2 174 480	610 910
Pêches et Océans	19 734	383 890	1 727 770	415 245
Industrie	12 353	496 619	34 955	2 257 727
Défense nationale	76 480	4 971 073	1 384 101	9 801 503
Travaux publics et Services gouvernementaux	270 619	3 214 862	721 895	148 756
Solliciteur général	51 327	2 155 923	372 522	521 409
Transports	204 709	1 212 745	3 079 865	116 298
Autres portefeuilles ministériels	226 885	2 191 446	48 734	1 805 530
	<i>1 034 582</i>	<i>15 410 988</i>	<i>9 544 322</i>	<i>15 677 378</i>
Sociétés d'État consolidées	363 568	1 208 046	1 005 516	1 955 812
Immobilisations brutes totales	1 398 150	16 619 034	10 549 838	17 633 190
Amortissement cumulé —				
Environnement		470 003	1 309 882	445 886
Pêches et Océans		229 606	774 858	325 555
Industrie		236 972	13 370	1 137 274
Défense nationale		2 104 545	881 047	4 445 711
Travaux publics et Services gouvernementaux		1 688 968	238 817	90 690
Solliciteur général		742 653	203 119	312 017
Transports		653 838	1 435 317	66 935
Autres portefeuilles ministériels		1 004 045	20 413	1 080 448
		<i>7 130 630</i>	<i>4 876 823</i>	<i>7 904 516</i>
Sociétés d'État consolidées		668 718	526 008	1 341 935
Amortissement cumulé total		7 799 348	5 402 831	9 246 451
Immobilisations nettes totales —				
Environnement	172 475	314 427	864 598	165 024
Pêches et Océans	19 734	154 284	952 912	89 690
Industrie	12 353	259 647	21 585	1 120 453
Défense nationale	76 480	2 866 528	503 054	5 355 792
Travaux publics et Services gouvernementaux	270 619	1 525 894	483 078	58 066
Solliciteur général	51 327	1 413 270	169 403	209 392
Transports	204 709	558 907	1 644 548	49 363
Autres portefeuilles ministériels	226 885	1 187 401	28 321	725 082
	<i>1 034 582</i>	<i>8 280 358</i>	<i>4 667 499</i>	<i>7 772 862</i>
Sociétés d'État consolidées	363 568	539 328	479 508	613 877
Immobilisations nettes totales	1 398 150	8 819 686	5 147 007	8 386 739

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

(1) Détails au tableau 10.3.

(2) Détails au tableau 10.4.

Véhicules ⁽¹⁾	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens sous contrats de location-acquisition ⁽²⁾	Total 31 mars 2004	Total 31 mars 2003
124 023	33 825	152 397	18 199	4 070 739	3 977 214
1 658 078	522 835	400 086		5 127 638	5 063 270
26 228	14 806	493 173	814	3 336 675	3 157 650
25 125 027	2 210	3 129 723	1 069 852	45 559 969	44 178 435
9 036	151 893	667 178	967 092	6 151 331	5 608 404
410 528	7 682	239 577	111	3 759 079	3 530 304
797 867	7 366	67 177	818 820	6 304 847	6 289 244
173 907	231 088	500 154	31 098	5 208 842	4 686 810
28 324 694	971 705	5 649 465	2 905 986	79 519 120	76 491 331
1 121 146	68 843	368 214	549 786	6 640 931	5 891 323
29 445 840	1 040 548	6 017 679	3 455 772	86 160 051	82 382 654
87 565	14 947		1 455	2 329 738	2 224 746
1 102 581	260 097			2 692 697	2 582 242
19 041	2 733		352	1 409 742	1 190 895
12 098 530			174 194	19 704 027	18 241 911
5 114	15 980		382 099	2 421 668	2 178 538
191 145	652		36	1 449 622	1 308 750
516 521	3 764		55 953	2 732 328	2 578 539
103 365	72 503		15 713	2 296 487	2 006 633
14 123 862	370 676		629 802	35 036 309	32 312 254
639 737	23 436		179 386	3 379 220	3 035 932
14 763 599	394 112		809 188	38 415 529	35 348 186
36 458	18 878	152 397	16 744	1 741 001	1 752 468
555 497	262 738	400 086		2 434 941	2 481 028
7 187	12 073	493 173	462	1 926 933	1 966 755
13 026 497	2 210	3 129 723	895 658	25 855 942	25 936 524
3 922	135 913	667 178	584 993	3 729 663	3 429 866
219 383	7 030	239 577	75	2 309 457	2 221 554
281 346	3 602	67 177	762 867	3 572 519	3 710 705
70 542	158 585	500 154	15 385	2 912 355	2 680 177
14 200 832	601 029	5 649 465	2 276 184	44 482 811	44 179 077
481 409	45 407	368 214	370 400	3 261 711	2 855 391
14 682 241	646 436	6 017 679	2 646 584	47 744 522	47 034 468

Véhicules

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

TABLEAU 10.3

VÉHICULES PAR SOUS-CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2004	31 mars 2003
Navires et embarcations	13 531 115	5 296 186	8 234 929	8 363 100
Aéronefs	11 785 524	6 904 929	4 880 595	4 632 322
Véhicules automobiles	1 722 823	986 494	736 329	720 489
Véhicules militaires	1 142 932	837 574	305 358	253 230
Autres véhicules	1 263 446	738 416	525 030	516 720
Total	29 445 840	14 763 599	14 682 241	14 485 861

Biens sous contrats de location-acquisition

Le tableau 10.4 présente le détail des biens sous contrats de location-acquisition par catégories principales.

TABLEAU 10.4

BIENS SOUS CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION PAR CATÉGORIES PRINCIPALES

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2004	31 mars 2003
Terrains	44 996		44 996	44 942
Bâtiments	1 572 340	579 012	993 328	917 539
Ouvrages et infrastructures	818 820	55 953	762 867	771 056
Matériel et outillage	40 230	18 238	21 992	98 279
Véhicules	979 386	155 985	823 401	711 583
Total	3 455 772	809 188	2 646 584	2 543 399

SECTION 11

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2003-2004

Autres informations relatives aux états financiers

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Engagements contractuels	11.2
Passif éventuel	11.14

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Cette section renferme des informations détaillées concernant les engagements contractuels et le passif éventuel.

Engagements contractuels

Un engagement contractuel représente une obligation légale envers des organismes ou des individus externes provenant d'un contrat. La nature des activités du gouvernement nécessite la négociation des marchés importants à l'égard de la situation financière actuelle ou qui auront un effet important sur les charges futures. Dans le cas d'engagements contractuels envers des organisations internationales, quelques-uns résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non budgétaires.

Les engagements contractuels peuvent être classés en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Les immobilisations majeures du gouvernement sont soit achetées ou louées. Lorsqu'un bail transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété au locataire, il est considéré comme un contrat de location-acquisition.

Tous les autres baux sont classés comme contrats de location-exploitation. La section 6 de ce volume fournit des informations sur les contrats de location-acquisition.

Tous les engagements contractuels en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet à la fin de l'exercice, sont rapportés pour les immobilisations, les achats, les contrats de location-exploitation et les accords de paiements de transfert. Dans le cas des organisations internationales, tous les engagements contractuels de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont inscrits.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les engagements contractuels des sociétés d'État consolidées sont inclus avec ceux du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces engagements contractuels. Plus de détails concernant les quatre catégories d'engagements contractuels se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

TABLEAU 11.1

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

(en millions de dollars)

Information provenant du :	Paiements de transfert	Acquisition de propriété et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Tableau 11.3	41 015	7 723	3 492		52 230
Tableau 11.4				3 882	3 882
Total	41 015	7 723	3 492	3 882	56 112

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements contractuels pour chaque exercice, de 2005 à 2009 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2010 et subséquemment.

TABLEAU 11.2

CÉDULE DES PAIEMENTS MINIMUMS

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	Engagements envers les organisations internationales	Total
2005	5 614	3 030	341	1 602	10 587
2006	4 102	1 652	311	625	6 690
2007	3 037	908	314	774	5 033
2008	2 640	394	309	686	4 029
2009	2 140	252	255	195	2 842
2010 et ultérieurs	23 482	1 487	1 962		26 931
Total	41 015	7 723	3 492	3 882	56 112

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les engagements contractuels liés aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les engagements contractuels par catégorie d'engagement et par entité. Les engagements contractuels sont résumés dans la note 13 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les engagements pour achat sont des engagements appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété.

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					
					2005	2006	2007	2008	2009	2010 et ultérieurs
Accords de paiements de transfert—										
Société canadienne d'hypothèques et de logement (compte gouvernemental)—										
Programme de logement social.....	56 567 ⁽¹⁾	56 567	24 874	31 693 ⁽²⁾	1 758	1 725	1 714	1 698	1 691	23 107
Agriculture et Agroalimentaire—										
Province de la Saskatchewan—Programme des routes du grain des Prairies	73	73	40	33	18	15				
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
TéléSAT Canada—Programme de démonstration de charges utiles en vol	60	60	60	⁽³⁾						
Agence spatiale européenne—										
Programmes d'observation de la terre et de télécommunications.....	239	211	98	113	30	24	22	16	12	9
Cascade Data Services Inc.—										
Programme Cassiope.....	63	63	6	57	14	25	17	1		
University of Calgary—										
Programme Cassiope.....	10	10		10	3	4	2	1		
Santé—										
Contrôle et accès en matière de services de santé aux bandes indiennes, associations ou groupes.....										
Gouvernement du Nunavut	993	993	571	422	183	116	85	37	1	
First Canadian Health	31	31	21	10	10					
154	154	73	81	20	21	23	17			
Agence canadienne de développement international—										
Programmes géographiques	1 434	1 434	665	769	242	196	154	94	52	31
Programme de partenariat	438	438	275	163	73	45	30	14	1	
Programme de pays en transition	101	101	86	15	7	7	1			
Programme multilatéral.....	777	777	512	265	157	75	7	12		14
Citoyenneté et Immigration—										
Accord Canada-Québec.....	950	950	150	800	160	160	160	160	160	
Accord Canada-Manitoba	41	41	6	35	7	7	7	7	7	
Accord Canada-Colombie-Britannique	228	228	38	190	38	38	38	38	38	
Patrimoine canadien—										
Contributions—										
Association nationale des centres d'amitié	79	79	48	31	16	15				

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
Corporation Katimavik—OPCAN	53	53	13	40	20	20				
Bénévoles Canada	16	16	7	9 ⁽³⁾	5	4				
Société éducative de visites et d'échanges au Canada	14	14	5	9 ⁽³⁾	5	4				
Contribution Multiplex—Jeux d'hiver du Canada de 2007	20	20	6	14	4	8	2			
Environnement—										
Bureau de l'infrastructure du Canada—										
Canadian Opera House Corporation—Construction d'un opéra, Toronto	25	25	16	9 ⁽³⁾	4	2	3			
Province du Nouveau-Brunswick—Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne	200	200	7	193	46	69	59	19		
Province de la Saskatchewan—Élargissement de la Route transcanadienne	65	65		65	21	15	19	10		
Municipalité régionale de Halifax—Construction d'une station d'épuration des eaux usées	30	30	3	27	7	20				
Province du Manitoba—										
Expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba	120	120	2	118	5	38	48	27		
Municipalité régionale de York—Élément de connexion rapide du Plan de transit de la région de York	50	50		50	41	9				
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Améliorer trois corridors routiers aux Territoires du Nord-Ouest	20	20	3	17	8	5	4			
Ville de Stratford—Expansion des réseaux de distribution d'eau et de collecte des eaux usées	4	4	1	3 ⁽³⁾	1	1	1			
Ville de Thunder Bay—Projet de traitement des eaux usées	25	25	9	16	16					
Ville de St. John's—Étape 2 du projet de nettoyage du port de St. John's	31	31		31	8	7	8	8		
Saskatchewan Property Management Corporation—Le projet d'amélioration du lac Wascana de Regina	9	9	6	3 ⁽³⁾	3					
Vancouver Convention Centre Expansion Project Ltd—Construction de la nouvelle installation et du passage du Vancouver Convention and Exhibition Centre	222	222	5	217	44	40	49	43	41	
Gouvernement du Québec—Réalisation du Volet 1 du parachèvement de l'autoroute 30 au sud de Montréal	11	11		11	5	4	2			

11.4 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
Affaires indiennes et du Nord canadien—										
Entente de revendications territoriales globales—										
Affaires indiennes et inuit.....	597	597	320	277	80	67	25	19	14	72
Entente de transfert financier.....	1 138	1 138	711	427	196	100	59	55	17	
Entente globale de financement.....	426	426	91	335	335					
Entente de financement avec les Premières nations du Canada.....	1 690	1 690	890	800	339	192	128	119	22	
Entente de financement avec les Premières nations du Canada (RETRO)...	39	39	9	30	6	8	8	8		
MAINC/Entente de financement des Premières nations.....	949	949	571	378	192	84	54	31	17	
Entente de contribution.....	205	205	11	194	17	46	34	39	6	52
Programme des affaires indiennes et inuites.....	503	503	264	239	92	73	37	37		
Accord des travaux d'infrastructure Canada.....	2	2	2	(3)						
Agence de promotion économique du Canada atlantique—										
Programmes de développement économique—										
Entente relative au Progamme d'infrastructure Canada/Terre-Neuve..	51	51	21	30	16	14				
Entente relative au Programme d'infrastructure Canada/Île-du-Prince-Édouard.....	13	13	7	6(3)	4	2				
Entente relative au Programme d'infrastructure Canada/Nouvelle-Écosse.....	65	65	20	45	30	15				
Entente relative au Programme d'infrastructure Canada/Nouveau-Brunswick.....	55	55	25	30	21	9				
Industrie—										
Bioniche Life Science Inc.....	17	17	7	10	5	5				
Agence aérospatiale										
Goodrich Canada Ltée.....	47	47	30	17	11	6				
Honeywell ASCA Inc.....	54	54	47	7(3)	2	2	2	1		
CAE Inc. - Technologie visuelle.....	39	39	21	18	9	9				
Pratt & Whitney Canada Inc.....	99	99	99	(3)						
Aventis Pasteur Ltd—Vaccins contre le cancer.....	60	60	31	29	6	6	6	6	5	
Union internationale des télécommunications—										
Exploitation de l'UIT.....	27	27	12	15	15					
Shire Biochem Inc.—Technologie de vaccins recombinés.....	80	80	21	59	10	10	9	30		
Rolls-Royce Canada Inc.—										
Turbines à gaz industrielles.....	75	75	46	29	10	10	9			
ATS Automation Tooling System Inc.....	25	25	11	14	9	5				
Cascade Data Services Inc.....	77	77	6	71	14	16	11	16	14	
CMC Electronics Inc.—										
Technologie aéronautique renouvelable..	23	23	5	18	2	3	13			
Dupont Canada Inc.— Composantes de piles à combustion.....	19	19	8	11	4	7				

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars						
					2005	2006	2007	2008	2009	2010 et ultérieurs	
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario—Infrastructure de collectivités et de petites localités	174	174	74	100		20	80				
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario—Partenariat pour les sports, la culture et le tourisme	233	233	89	144	67	77					
Société ontarienne Super Croissance	177	177	100	77	31	46					
Voisey's Bay Nickel Co. Ltd—Processus hydrométallurgique pour le sulfure de nickel	60	60	10	50	7	12	7	8			16
Mitel Network Corporation—Développement de plate-forme multi-média à large bande	60	60	45	15	15						
Westport Innovations Inc.	19	19	11	8 ⁽³⁾	4	4					
MARS Discovery District—Centre d'incubation pour les sciences médicales et autres agences connexes	20	20	10	10	10						
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec—											
Entente des travaux d'infrastructure Canada-Québec	469	469	125	344	244	100					
Programme d'innovation, de développement de l'Entrepreneurship et d'exportation (IDÉE—PME)	541	541	453	88	66	19	3				
Programme de développement des collectivités (PDC)	238	238	202	36	19	17					
Programme d'initiatives stratégiques régionales	607	607	422	185	87	51	16	5	3		23
Contributions à la province de Québec en vertu du Programme Infrastructure Canada	636	636	625	11	1	10					
Justice—											
Aide juridique	307	284	99	185	94	91					
Services de la justice pour les jeunes	746	746	597	149	149						
Industrie—											
Conseil national de recherches du Canada—											
Télescope James Clerk Maxwell Mauna Kea, Hawaï, É-U	40	40	30	10	1	1	1	1	1		5
Projet des télescopes jumeaux Gemini—Cerro Pachon, Chili et Mauna Kea, Hawaï, É-U	109	109	49	60	7	7	7	7	7		25
Tri-University Meson Facility (TRIUMF) Vancouver, C-B	394	394	297	97	40	19	19	19			
Le télescope Canada-France-Hawaï—Mauna Kea, Hawaï, É-U	110	110	77	33	4	4	4	4	4		13
Ressources naturelles—											
Développement d'énergie renouvelable—Saskatchewan Power Corporation	12	12	2	10	1	1	2	1	1		4
Projet de développement Hibernia—Entente sur les avances d'intérêt sur les prêts	237	221	41	180	36	33	24	23	16		48

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
Production d'électricité au moyen des ressources éoliennes—Vision										
Quest Windelectric Inc.....	34	34	2	32	3	4	3	3	4	15
Transports—										
Entente sur le réseau routier avec la province du Québec	271	271	206	65	4	4	4	4	4	45
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—										
La Fondation Rick										
Hanson "L'homme en mouvement"	15	15	2	13	2	2	2	2	2	3
Infrastructures Canada	557	528	158	370	206	158	6			
Total partiel	75 594	75 498	34 618	40 880	5 502	4 088	3 028	2 640	2 140	23 482
Sociétés d'État consolidées—										
Le Conseil des Arts du Canada—										
Subventions pour exercices ultérieurs	64	64		64	41	14	9			
Téléfilm Canada—										
Aide financière aux producteurs et aux distributeurs	71	71		71	71					
Total partiel	135	135		135	112	14	9			
Total des accords de paiements de transfert.....	75 729	75 633	34 618	41 015	5 614	4 102	3 037	2 640	2 140	23 482
Immobilisations et achats—										
Immobilisations—										
Pêches et Océans—										
Construction des aménagements du deuxième niveau du laboratoire (BIO) de l'Institut océanographique de Bedford	19	19	2	17	7	10				
Rénovation et transformation de l'édifice Van Steelburg pour le soutien scientifique	15	15		15	1	1	9	4		
Construction d'un nouvel édifice pour les sciences et l'administration à la Station biologique St. Andrew's (SBSA)	17	17	1	16	1		8	7		
Construction d'un aqualab à la Station biologique St. Andrew's (SBSA)	15	15	1	14	1	5	7	1		
Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage (F-AEP)	41	41	13	28	16	9	2	1		
Défense nationale—										
CF18-Modernisation-Modification technique, proposition 583	1 009	706	571	135	60	61	12	2		
Véhicules de transport du personnel blindés	2 355	1 752	1 471	281	88	106	87			
Élaboration du projet de missile Sea Sparrow	514	483	263	220	114	70	20	16		
Véhicule utilitaire léger à roues	226	187	40	147	145	2				
Aurora Data—										
Système de gestion de données 192—										
General Dynamics Canada Ltd.	239	239	61	178	45	43	27	25	24	14
O113 Système d'entraînement au combat avancé réparti	188	171		171	116	25	11	14	5	
Autres immobilisations (MDN)	6 029	4 458	3 284	1 174	697	300	93	33	12	39
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
Réparations—Garage Laurier-Taché	63	63	21	42	10	15	15	2		

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
Rénovations de la Bibliothèque du Parlement	119	119	73	46	26	20				
<i>Total partiel</i>	<i>10 849</i>	<i>8 285</i>	<i>5 801</i>	<i>2 484</i>	<i>1 327</i>	<i>667</i>	<i>291</i>	<i>105</i>	<i>41</i>	<i>53</i>
Sociétés d'État consolidées—										
Musée canadien des civilisations	102	102	57	45	45					
<i>Total partiel</i>	<i>102</i>	<i>102</i>	<i>57</i>	<i>45</i>	<i>45</i>					
Total des immobilisations	10 951	8 387	5 858	2 529	1 372	667	291	105	41	53
Achats—										
Conseil privé—										
Directeur général des élections—										
Infogérance et services de soutien—IBM Canada	20	20	10	10	5	4	1			
Affaires étrangères et commerce international—										
Canadian Bank Note Company Ltd	42	42	13	29	7	7	7	7	1	
Citoyenneté et Immigration—										
Services professionnels de TI, achat de licence d'utilisation de logiciels et entretien	33	33	22	11	11					
Solliciteur général—										
Service correctionnel—										
NAV Canada—Formation des gestionnaires	23	23	5	18	2	2	2	3	3	6
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
Construction du Radarsat-2—MacDonald Dettwiler Ltd.	381	381	333	48	12	35	1			
Activités scientifiques—										
Exploitation du SEM—McDonald Dettwiler Space and Advanced Robotics Ltd.	109	109	23	86	30	27	26	3		
Conseil national de recherches du Canada—										
Atco Frontec Corporation—Services de construction	23	23	2	21	5	5	5	5	1	
Défense nationale—										
Soutien du système d'alerte du Nord	577	310	147	163	58	61	44			
Bombardier—Centre d'entraînement au vol de l'OTAN	2 536	1 826	353	1 473	72	84	86	88	89	1 054
Serco Ltd.—Goose Bay DMP	480	478	33	445	40	41	42	43	44	235
IMP Group Ltd—Services intégrés										
Cormorant	160	160	40	120	36	38	39	7		
Services de santé—										
Santé Montfort	185	185	1	184	1	1	10	18	18	136
Autres achats (MDN)	2 227	2 120	1 146	974	493	304	108	65	4	
Développement des ressources humaines—										
Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants—										
Fournisseurs de services—										
Institutions privées	324	236	134	102	102					
Report de fonds sur contribution du MRHC pour le recensement—Statistique Canada	40	40	24	16	8	8				

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					
					2005	2006	2007	2008	2009	2010 et ultérieurs
Remplacement d'équipement et de logiciels de soutien—Unisys Canada	16	16	5	11	1	2	2	2	2	2
Équipement et services de télécommunications—Sprint Canada Inc.	53	53	30	23	12	5	6			
Impression, entreposage et distribution—Dyment Distribution Services Ltd	16	16	1	15	7	8				
Achat d'équipements informatiques, intégration des systèmes et service de soutien technique—IBM Canada	26	26	15	11	11					
Agence des douanes et du revenu du Canada—										
Bell Canada—Exigences en matière de câblage pour tous les ordinateurs et serveurs de l'Agence du revenu du Canada	16	16	1	15	5	5	5			
Sita Advanced Travel Solutions—Intégration d'un système informatique	38	38	12	26	21	3	2			
Solliciteur général—										
Gendarmerie royale du Canada—										
Niche Technology Inc.	37	24	10	14	3	5	2	2	1	1
Serria Systems—Gestion de projet—Projet SIRP	19	12	7	5	5					
Morneau Sobeco—										
Administration de pension	14	14	4	10	3	2	2	2	1	
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
Services de gestion										
Quantum Ltée—Centre de renseignements du Canada	35	30	9	21	11	10				
Services de gestion immobilière										
Brookfield LePage Johnson Controls—										
Québec Ouest	178	178	138	40	40					
Québec Est	87	87	67	20	20					
Ottawa, Ont. (ACN 1, 2 et 3)	749	749	615	134	134					
Région du Grand Toronto, Ont.	131	131	110	21	21					
AJJA Information Technology										
Consultants Inc.	15	15	2	13	4	6	3			
EDS Canada	27	27	5	22	6	5	5	5	1	
TPG Technology	135	135	121	14	14					
IBM Canada Ltée	18	18	4	14	3	3	3	3	2	
IBM Canada Ltée	73	73	63	10	10					
<i>Total partiel</i>	<i>8 843</i>	<i>7 644</i>	<i>3 505</i>	<i>4 139</i>	<i>1 213</i>	<i>671</i>	<i>401</i>	<i>253</i>	<i>167</i>	<i>1 434</i>
Sociétés d'État										
consolidées—										
Société Radio-Canada—										
Droits sur des émissions sportives	533	533	185	348	112	89	69	34	44	
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien—										
Services de filtrage	682	682		682	320	215	145	2		

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
Commission de la capitale nationale—										
LaFleur de la Capitale Inc.	15	15	3	12	5	5	2			
Autres contrats de services	18	18	5	13	8	5				
Total partiel	1 248	1 248	193	1 055	445	314	216	36	44	
Total des achats	10 091	8 892	3 698	5 194	1 658	985	617	289	211	1 434
Total des immobilisations et des achats	21 042	17 279	9 556	7 723	3 030	1 652	908	394	252	1 487
Contrats de location-exploitation—										
Environnement—										
Bail foncier—Réserve indienne										
N°. 5 de Capilano										
Vancouver, C-B	488	488	80	408	10	10	10	10	10	358
I.B.M. Canada Ltée—										
Location et entretien d'un super-ordinateur										
	42	42	3	39	7	8	8	9	7	
Affaires étrangères et										
Commerce international—										
Mitsui Fudosan, New York										
	52	52	18	34	3	3	3	3	4	18
Fourniture de services—Centre de détention à risque minimum, Toronto										
	19	19		19	3	4	4	4	4	
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
174 Stone Road Ltd., Toronto										
	25	25	15	10	1	1	1	1	2	4
1600 Star Top, 519719 Ontario Inc.										
	95	95	8	87	7	5	5	5	5	60
550 Boul Cité, Alex Nihon Inc.										
	131	131	3	128	7	7	7	7	7	93
BTC Properties II Ltd et										
3160343 Canada Inc., Toronto										
	18	18	2	16	2	2	2	2	2	6
Elron Development, Toronto										
	18	18	4	14	1	1	1	1	1	9
160 Elgin, Portfolio Inc.										
	60	60		60				9	5	46
269 rue Laurier—Great West Life, Compagnie d'Assurance-Vie et London Life,										
Compagnie d'Assurance-Vie										
	152	152		152	20	11	11	11	11	88
155 rue Queen, GWL Realty Inc.										
	20	20	8	12	4	4	4			
Old Oak Properties Inc., London, Ont.										
	38	38	27	11	2	2	2	3	2	
1138 Melville St., Oxford Management Services, Vancouver, C-B										
	43	43	15	28	5	5	4	4	4	6
Place Moncalm, Phase III,										
70 Crémazie										
	139	139	28	111	7	7	7	7	7	76
SITQ—5 Place Ville-Marie, Montréal										
	21	21	2	19	2	2	2	2	2	9
The Regional Group of 1550 Carling, Ottawa										
	29	29	6	23	2	2	2	2	2	13
WPBI Property Management Inc., 825 St-Antoine Ouest, Montréal										
	11	11	1	10	1	1	1	1	1	5
Gespa CDPQ Inc., 160, rue Elgin										
	30	30	11	19	6	6	6	1		
Standard Life Assurance Co.—										
280 rue Slater										
	51	51	3	48	5	5	5	5	5	23
333 rue Laurier										
	14	14	2	12	3	3	3	3		
333 rue Laurier										
	35	35		35	4	5	5	5	5	11
Aon Inc., Peterborough, Ont.										
	25	25	15	10	1	1	1	1	1	5
Orlando Corporation, Mississauga, Ont.										
	48	48	16	32	5	5	5	5	5	7
Commission de la capitale nationale—										
40 rue Elgin, Ottawa										
	20	20	7	13	1	1	1	1	1	8
1258898 Ontario Ltd.—400 rue Cumberland, Ottawa										
	35	35	9	26	3	3	3	3	3	11
Société de Gestion Cogir Inc.—										
Brossard, Québec										
	65	65	13	52	7	7	7	7	7	17

11.10 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
Société en commandite Redbourne										
Brossard et Immeubles Régime XI	24	24	3	21	2	2	2	2	2	11
3878309 Canada Inc. et First National Funding Corp.—Laval, Québec	39	39	6	33	4	4	4	4	4	13
Bona Building & Management Co.— 155, rue McArthur, Ottawa	23	23	6	17	3	3	3	3	3	2
333-335 Chemin River, Ottawa	113	113	32	81	7	7	7	7	7	46
285 Chemin Coventry, Ottawa	79	79	12	67	4	3	3	3	3	51
295 Chemin Coventry, Ottawa	73	73	8	65	3	3	3	3	3	50
219 Laurier Avenue Development										
219 av. Laurier, Ottawa	22	22	6	16	2	2	2	2	2	6
219 av. Laurier, Ottawa	21	21	5	16	2	2	2	2	2	6
Kidinks Holdings Inc.— 200 avenue Laurier, Ottawa	18	18	5	13	2	2	2	2	2	3
Urbandale Corporation— 100 rue Metcalfe, Ottawa	18	18	5	13	2	2	2	2	2	3
100 rue Metcalfe, Ottawa	23	23	4	19	2	2	2	2	2	9
Capital City Shopping Centre, Tour Billings Bridge, Ottawa	44	44	9	35	4	4	4	4	4	15
O & Y Enterprise National— Tour Billings Bridge, Ottawa	13	13		13	13					
320 rue Queen, Ottawa	43	43	21	22	4	4	4	4	4	2
3840743 Canada Inc., 975 boulevard St. Joseph, Gatineau	19	19	11	8 ⁽³⁾	2	2	2	2		
350/360 rue Albert, Ottawa	39	39	9	30	4	4	4	4	4	10
750 chemin Heron, Ottawa	19	19	5	14	2	2	2	2	2	4
Gladwin Corporation— 2215 Gladwin, Ottawa	23	23	8	15	3	3	3	3	3	
25 chemin Fitzgerald	30	30	7	23	4	4	4	4	4	3
130 chemin Colonnade	25	25	9	16	2	2	2	2	2	6
Bureau du Parc Pinecrest	16	16	6	10	2	2	2	2	2	
103-106 Counter Street Corporation, Hamilton, Ont.	11	11		11	1	1	1	1	1	6
3173763 Canada Inc., 25 rue Nicholas	17	17	11	6 ⁽³⁾	2	2	2			
725844 Alberta Inc., Centre Barclay, Calgary, Alb.	36	36	20	16	4	4	4	4		
B.C. Hydro, 333 Dunsmuir, Vancouver, C-B.	13	13	2	11	2	3	3	3		
Blue Capital Canada Real Estate Ltd. Partenariat, Toronto	16	16	1	15	2	2	2	2	3	4
Cadillac Fairview Corp. Ltd., 191 avenue Laurier Ouest	43	43		43	3	5	5	5	5	20
Société Radio-Canada, 181 rue Queen	129	129	15	114	5	5	5	5	5	89
Great West Life, Compagnie d'Assurance-Vie et London Life, Compagnie d'Assurance-Vie 255 rue Albert, Ottawa	27	27		27	3	2	2	2	2	16
Morguard Investments Ltd., 59 rue Camelot	13	13		13	1	2	2	2	2	4
Omers Realty Corporation, 350 rue Albert	19	19	1	18	3	3	3	3	3	3
Oxford Properties Group, 110 rue Place d'Orléans	11	11		11	1	1	1	1	1	6
Saskpen Properties Ltd., Centre Hamilton, Régina	14	14	2	12	2	2	2	2	2	2

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2004—Fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Engagement en cours	Engagements en cours à être versés au 31 mars					2010 et ultérieurs
					2005	2006	2007	2008	2009	
WPBI Property Management Inc., 800 La Gauchetière Montréal-Ouest	40	40	2	38	3	3	3	3	3	23
O & Y REIT Holdings Inc., 300 rue Slater et 365 avenue Laurier, Ouest, Ottawa	161	161		161	26	15	15	15	15	75
The Hi-Rise Group, Hamilton	182	182	9	173	12	12	12	12	12	113
Solliciteur général— Gendarmerie royale du Canada— Service de dépêche radiophonique— Manitoba Telecom Services Inc. (MTS)—Mobilité	60	60	37	23	6	6	6	5		
Total partiel	3 240	3 240	573	2 667	268	238	237	236	214	1 474
Sociétés d'État consolidées— Administration canadienne de la sûreté du transport aérien— Locaux à bureaux et équipement	25	25		25	3	3	3	3	3	10
Commission de la capitale nationale— Édifice Chalmers, 40, rue Elgin, Ottawa	181	181	49	132	6	6	6	6	6	102
VIA Rail Canada Inc.— La Gare Centrale—Montréal	48	48	29	19	4	4	4	4	3	
Union Station—Toronto	159	159	7	152	2	2	2	2	2	142
Société Radio- Canada— Bail de satellite (TéléSAT)	197	197	27	170	13	13	13	14	13	104
Gestion de la propriété et des installations—Profac	126	126	24	102	24	25	26	27		
Morguard Investments	143	143		143	7	6	7	7	7	109
TQS Inc.— Cogaco Radio—Tel Inc.	16	16	3	13	3	2	3	2	3	
Téléfilm Canada— Baux de bureaux	14	14		14	2	2	2	1	1	6
Centre de recherches pour le développement international— Pension Realty Limited— Locaux de bureaux et bail d'entretien	94	30	5	25	6	7	8	4		
Conseil des Arts du Canada— Contrats de location-exploitation	31	31	1	30	3	3	3	3	3	15
Total partiel	1 034	970	145	825	73	73	77	73	41	488
Total des contrats de location-exploitation	4 274	4 210	718	3 492	341	311	314	309	255	1 962
Grand total	101 045	97 122	44 892	52 230	8 985	6 065	4 259	3 343	2 647	26 931

(1) Le montant divulgué sous «Coût total estimatif» est un total cumulatif de montants imputés aux crédits budgétaires depuis 1992, lorsque les particularités de cet engagement étaient initialement publiées dans les *Comptes publics du Canada*, plus l'engagement en cours à la fin de l'exercice.

(2) Ce montant est un total estimatif des obligations contractuelles en cours qui couvrent des périodes pouvant atteindre 35 ans.

(3) Les particularités de cet engagement, présenté à titre de continuité, ne seront pas présentées aux exercices ultérieurs étant donné qu'il est soit entièrement retiré ou que le solde de l'obligation est maintenant inférieur à 10 millions de dollars.

Engagements internationaux

Le tableau 11.4 présente un sommaire des engagements pour les organisations internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs au capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux prêts et avances budgétaires.

Les engagements présentés dans ce tableau incluent les prêts et avances aux organisations internationales et aux pays en développement, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le

Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2004.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 13 des états financiers.

TABLEAU 11.4

ENGAGEMENTS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES (en millions de dollars)⁽¹⁾

	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
PRÊTS ET CAPITAL-ACTIONS NON BUDGÉTAIRES—			
Banque africaine de développement.....		11	11
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....		32	32
Fonds monétaire international.....	119		119
Pays en développement—Compte du Canada.....	3 190		3 190
	3 309	43	3 352
PRÊTS ET AVANCES BUDGÉTAIRES—			
Banque africaine de développement.....	70		70
Banque asiatique de développement.....	49		49
Fonds international pour le développement agricole.....	29		29
Fonds du Protocole de Montréal.....	12		12
Banque de développement des Caraïbes—Spécial.....	2		2
Association internationale de développement.....	230		230
Fonds monétaire international.....	15		15
Fonds pour l'environnement mondial (FEM).....	119		119
Pays en développement—Compte du Canada.....	4		4
	530		530
Total	3 839	43	3 882

⁽¹⁾ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2004 (1 \$ US = 1,3113 \$ CAN; 1 DTS = 1,94139 \$ CAN).

Note : Le Canada a convenu de prêter 700 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (anciennement la Facilité d'ajustement structurel renforcée) dont 639 millions de DTS ont été prêtés, et de subventionner le taux d'intérêt du prêt par l'entremise d'une subvention s'élevant approximativement à 190 millions de DTS, dont 182 millions de DTS ont été versés.

Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel advenant la réalisation d'un ou de plusieurs événements futurs. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon cinq catégories; garanties, organisations internationales, sites contaminés, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez plus de précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.3—«Passif éventuel des sociétés d'État consolidées» à la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.9—«Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques» à la section 9 de ce volume.

Garanties

Les garanties du gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques;
- garanties sur certains prêts consentis par des sociétés d'État entreprises mandataires;
- garanties collectives ou individuelles sur des prêts à certains individus et compagnies, obtenues du secteur privé;
- programmes d'assurance du gouvernement; et
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties d'emprunts sont enregistrées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie du prêt, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 13 des états financiers du gouvernement à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.5

GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT AU 31 MARS 2004

	Limite autorisée (s'il y a lieu) ⁽¹⁾	Passif éventuel
	\$	\$
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT—		
Emprunts par des sociétés d'État entreprises qui sont mandataires de Sa Majesté		44 295 409 000 ⁽²⁾
Emprunts effectués par des entités autres que des sociétés d'État entreprises		
De sociétés mandataires		
Prêts consentis aux Indiens par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Financement agricole Canada, pour logement sur les réserves	1 700 000 000 ⁽³⁾	489 674 942
De sociétés non mandataires		
Programmes de garantie du gouvernement		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	10 781 963 150	444 291 942
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	2 771 240 435	970 051 557
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et</i>		
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	3 000 000 000	242 459 650
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	1 900 000 000	220 880 002
Programme Entreprise Atlantique		471 487
Programme d'expansion des entreprises	1 200 000 000	212 300
Prêts consentis aux Indiens par des prêteurs agréés pour logement sur les réserves		799 699 832 ⁽³⁾
Dettes encourues par des transporteurs aériens concernant l'achat des aéronefs		
DHC7 et DHC8 de Havilland Aircraft of Canada, Limited	952 825 000	243 008 446
Développement économique des Indiens	60 000 000 ⁽⁴⁾	1 316 222 ⁽⁵⁾
Programmes économiques des Autochtones		10 230 500
Time Air (1982) Ltd	10 000 000	471 238
	20 676 028 585	2 933 093 176

11.14 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

TABLEAU 11.5

GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2004—Fin

	Limite autorisée (s'il y a lieu) ⁽¹⁾	Passif éventuel
	\$	\$
Autres garanties explicites de prêts		
Prêts en vertu de la <i>Loi sur le Projet de développement Hibernia</i>	1 660 000 000	64 396 132
Prêts à la société NewGrade Energy Inc pour financer la construction d'une usine de valorisation du pétrole lourd	275 000 000	37 867 806 ⁽⁶⁾
	<i>1 935 000 000</i>	<i>102 263 938</i>
Programmes d'assurance du gouvernement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement—Assurances et garanties connexes	13 000 000 000 ⁽⁷⁾	1 482 859 066
Assurance en prévision des accidents aux installations nucléaires en vertu de la <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i> ⁽⁸⁾	1 050 000 000	583 809 524
	<i>14 050 000 000</i>	<i>2 066 668 590</i>
Autres garanties explicites		
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	1 900 000 000	217 758 033
Garanties en vertu du <i>Programme d'avance de crédit printanier</i>	1 500 000 000	3 902 592
Garantis aux détenteurs d'hypothèques assurés par la Société d'assurance d'hypothèques du Canada et la société GE Capital Mortgage Insurance Co. (Canada)		616 286 519
Garanties en vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>		6 139 717 000 ⁽⁹⁾
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>		17 906 216
	<i>3 400 000 000</i>	<i>6 995 570 360</i>
Total des garanties brutes	<u>41 761 028 585</u>	<u>56 882 680 006</u>
Moins : provision pour pertes		<u>2 770 400 000</u>
Risque net total en vertu des garanties		<u>54 112 280 006</u>

(1) Les limites autorisées indiquées dans l'état ci-dessus représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à un moment donné.

(2) Pour des détails, voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume.

(3) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a autorisé une limite de 1,7 milliards de dollars par le Parlement (tel qu'indiqué ci-dessus), pour émettre des garanties sur des prêts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et autres prêteurs autorisés pour le logement, et pour émettre des garanties de prêts faites par Financement agricole Canada (FAC), pour fins d'entreprise agricole. Les montants de passif éventuel relatifs aux prêts garantis pour le logement sur les réserves incluent 489 652 579 \$ d'engagements non-déboursés par la SCHL, 22 363 \$ par le FAC et 799 699 832 \$ par d'autres prêteurs autorisés.

(4) Le montant total maximum pouvant être déboursé à même le Trésor et/ou en circulation au passif éventuel de l'exercice en cours et d'exercices ultérieurs relativement aux garanties autorisées en vertu du crédit L53b est établi à 60 000 000 \$. Au 31 mars 2004, des montants cumulatifs en souffrance s'élevant à 27 401 617 \$ ont été déboursés. Il existait également un passif éventuel en circulation au montant de 1 316 222 \$ laissant un solde de 31 282 161 \$ disponible pour l'émission d'autres garanties.

(5) Le passif éventuel relatif aux prêts garantis pour le Développement économique des Indiens inclut 1 316 222 \$ d'engagement non-déboursé aux emprunteurs pour des prêts garantis pour le développement économique des Indiens qui seront déboursés par les prêteurs. Les montants qui restent seront avancés aux emprunteurs sur une base d'avancement du projet pour lequel ces garanties ont été approuvées.

(6) Si l'emprunteur manque à son engagement, le gouvernement du Canada serait responsable du versement, mais serait, à son tour, indemnisé par la province de la Saskatchewan.

(7) La *Loi sur l'expansion des exportations* précise que Exportation et développement Canada (EDC) peut conclure des contrats d'assurance, de réassurance, de garanties connexes, de financement et d'autres accords jusqu'à un maximum de 13 milliards de dollars, ce qui représente la limite autorisée. En total, EDC présente 8,3 milliards de dollars en circulation contre sa limite soit 1,5 milliards de dollars en passif éventuel, 3,4 milliards de dollars en financement, 207 millions de dollars en prêts garantis non répartis et 3,2 milliards de dollars en engagements de prêts non répartis.

(8) Il n'existe aucune réclamation en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* depuis sa mise en vigueur en 1970.

(9) Le gouvernement garantit le paiement du passif présent et futur, de l'endettement, ou d'autres obligations de la Commission canadienne du blé.

Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente le détail concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 13 des états financiers.

TABLEAU 11.6

ORGANISATIONS INTERNATIONALES PASSIF ÉVENTUEL (en milliers de dollars)⁽¹⁾

	Capital sujet à appel
ACTIONS EN CAPITAL ET PRÊTS	
NON BUDGÉTAIRES—	
Banque africaine de développement	1 218
Banque asiatique de développement	2 612
Banque de développement des Caraïbes	64
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	6 647
Agence multilatérale de garantie des investissements .	60
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	803
Banque interaméricaine de développement	5 081
Total	16 485

⁽¹⁾ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2004 (1 \$ US = 1,3113 \$ CAN; 1 DTS = 1.94139 \$ CAN).

Sites contaminés

Le passif environnemental reflète les coûts estimatifs reliés à la gestion et à la restauration des sites contaminés.

Un passif est comptabilisé, selon les meilleures prévisions de la direction, lorsque la contamination se produit, ou lorsque le gouvernement s'aperçoit qu'il y a une contamination et qu'il est probable qu'il sera obligé d'encourir de tels coûts. Au 31 mars 2004, le gouvernement a enregistré un passif de 3 564 millions de dollars (3 378 millions de dollars en 2003) pour environ 2 400 sites (2 200 sites en 2003).

Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 1 045 millions de dollars (915 millions de dollars en 2003) qui ne sont pas inscrits puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant probables à ce jour. Les efforts continus du gouvernement afin d'évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel suite à l'identification de nouveaux sites, aux changements dans les évaluations ou dans l'utilisation envisagée de sites existants. Ces passifs seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

Réclamations et causes en instance et imminentes

On distingue des milliers de cas de réclamations et de causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Le montant total réclamé provenant de ces actions, incluant un nombre où un montant est non spécifié, et leur dénouement ne peut être évalué.

Le gouvernement inscrit une provision pour ces cas identifiés comme étant vraisemblablement perdus et pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable. Tous les autres cas, excluant ceux déterminés comme étant insusceptibles d'être perdus, sont considérés comme passifs éventuels. Au 31 mars 2004, le passif éventuel découlant des réclamations et des causes en instance et imminentes a été estimé à environ 9 500 millions de dollars (12 336 millions en 2003). Cet estimé des pertes possibles couvre seulement une portion de toutes les réclamations contre le gouvernement. L'éventualité totale reliée aux réclamations en ou en cours est indéterminable. Certaines réclamations importantes et notables exclues de l'estimation des passifs éventuels sont décrites ci-dessous:

Réclamation territoriale globale : Il y a présentement 78 (73 en 2003) réclamations territoriales globales soit en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 700 millions de dollars (2 500 millions de dollars en 2003) est estimé pour des réclamations qui ont progressées à un point où la quantification est possible. Les autres réclamations sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel : Au 31 mars 2004, un montant de 7 615 millions de dollars (7 641 millions de dollars en 2003) de cotisations fiscales faisant l'objet d'oppositions à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et un montant de 986 millions de dollars (1 420 millions de dollars en 2003) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

Programmes d'assurance

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision administrée par la société. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition. Présentement, trois sociétés d'État administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les trois sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés puisque l'information est produite à partir d'états financiers intermédiaires. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le «Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et les autres sociétés en coparticipation du Canada».

Au tableau 11.7, un signe moins «-» qui précède un montant présenté indique un déficit dans le fonds, un recouvrement ou un redressement des charges, ou une diminution ou perte au cours de l'exercice. Le tableau suivant est également résumé à la note 13 aux états financiers du gouvernement à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.7

SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'ASSURANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES MANDATAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004

(en millions de dollars)

	Société d'assurance-dépôts du Canada ⁽¹⁾		Société canadienne d'hypothèques et de logement ⁽²⁾				Exportation et développement Canada ⁽³⁾	
	2003-2004	2002-2003	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires		2003-2004	2002-2003
			2003-2004	2002-2003	2003-2004	2002-2003		
Assurance en vigueur à la date de déclaration	375 563	362 872	234 891	225 648	64 879	46 214	12 877	11 219
Solde d'ouverture du Fonds/Provision	539	486	1 768	1 229	98	80	(3)	(3)
Revenus pour la période—								
Primes et honoraires	109	76	866	755	27	22	156	139
Revenu de placement	35	33	364	294	10	7		
Autres revenus	16		79	67	9	6		
Total des revenus	160	109	1 309	1 116	46	35	156	139
Charges pour la période—								
Pertes sur ou provision pour indemnités	-8	39	165	120			124	115
Intérêts sur prêts								
Administration et impôt	26	16	132	122	6	5		
Fonds retournés au gouvernement								
Autres charges	1	1	355	335	8	12	-47 ⁽⁴⁾	-35 ⁽⁴⁾
Total des charges	19	56	652	577	14	17	77	80
Bénéfices nets ou pertes (-) nettes pour la période	141	53	657	539	32	18	79	59
Solde de clôture du Fonds/Provision	680	539	2 425	1 768	130	98	(3)	(3)
Montants nets des indemnités pour la période ⁽⁵⁾	1		172	180	*	*	24	101
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices			232	247	*	*	81	85

* Sans objet.

(1) La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

(2) La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible au Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Corporation détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada. Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000\$.

Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce Programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000\$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada et le paiement ponctuel de l'intrêrêt et du principal semestriels avec la garantie du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

(3) Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 589 millions de dollars (438 millions de dollars en 2003). Pour fins de comparaison, les montants ont été redressés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(4) Les autres dépenses d'Exportation et développement Canada représentent des gains de change ou des pertes sur provision pour réclamations ainsi que dépenses de réclamations encourues.

(5) Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 12

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2003-2004

Index

INDEX

A

- Accord sur les zones spéciales et les autoroutes,
 - Agence de promotion économique du Canada atlantique, 9.27, 9.29
- Accords d'échange, 2.17
- Accords de paiements de transfert, 2.28
 - immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, 11.3
- Achats de matériel de sécurité—Commission canadienne de sûreté nucléaire, 6.41, 6.49
- ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'OUTILLAGE, voir volume III, section 6
- ACQUISITION DE TERRAINS, BÂTIMENTS ET OUVRAGES, voir volume III, section 5
- Actifs confisqués, Fonds canadiens, 6.41, 6.49
- Actifs et passifs—Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.8
- Actifs et passifs financiers, 2.19
- Actifs financiers, 1.10, 2.7
- ACTIFS NON FINANCIERS, 10
- Actifs non financiers, 1.10, 1.13, 2.7, 2.11, 10.2, 10.3
 - par catégorie, 10.2, 10.3
- Activités d'investissement, 1.12, 2.9
 - en immobilisations, 1.12, 2.9
- Activités de financement, 1.12, 2.9
- Activités de fonctionnement, 1.12, 2.9
- Administration du pont du port de Saint John, 9.31, 9.38
- Administrations aéroportuaires canadiennes, 9.31, 9.38
- Administrations provinciales et territoriales, 1.13, 9.2, 9.26
- Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances, 9.30, 9.33
- Agence des douanes et du revenu du Canada, dépôts de garantie, 6.32, 6.34
- Agence multilatérale de garantie des investissements, 5.4, 9.22, 9.24
- Aide au développement international, pays en développement, 9.17, 9.20
- Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.39, 6.45
- Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires, 4.9
- Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques provenant de crédits budgétaires, 9.15
- Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.10, 1.14, 8.2, 8.3
- Allocations de retraite des parlementaires, 6.18
- Amendes pour le transport des marchandises dangereuses, 4.11, 4.14
- Analyse automatisée de la qualité (AAQ)—Secteur privé, 6.38, 6.44
- Analyse de sensibilité du risque de change, Gestion du risque lié aux devises et, 2.18
- ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS, 1
- Analyse des états financiers, 1.2
 - analyse, 1.2
 - comparaison avec 2002-2003, 1.3
 - comparaison des chiffres budgétaires et des chiffres réels, 1.2
 - risques et incertitudes, 1.8
 - tendances importantes, 1.4
 - faits saillants, 1.2
 - glossaire, 1.15
 - introduction, 1.2
 - renseignements financiers supplémentaires, 1.9

A—Fin

- Archives nationales du Canada,
 - Compte spécial de fonctionnement, 5.7, 5.8
 - Dons, 6.39, 6.45
- Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 9.26, 9.27, 9.28
- Association internationale de développement, 5.4, 9.22, 9.25
- Association récréative de la fonction publique d'Ottawa, 9.30, 9.33
- Associations et organismes internationaux, 9.23, 9.25
- Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, voir volume II, section 1
- Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, voir volume II, section 1
- Autorisations disponibles des exercices antérieurs, voir volume II, section 1
- Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, voir volume II, section 1
- Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État, voir volume II, section 1
- Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées, 7.3
- Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, 1.10, 1.13, 2.7, 2.11, 2.20, 6.2, 6.28
 - régimes de retraite du secteur public et, 2.20
 - régimes de retraite et, 2.11
- Autres charges de programmes, 1.9, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11
 - par portefeuille ministériel, 2.14
- Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.38
 - consolidés, 4.11, 4.13
- Autres créditeurs et charges à payer, 5.3, 5.6
- Autres débiteurs, 1.10, 1.13, 2.7, 2.25, 7.2, 7.5
- Autres dettes en souffrance—
 - Société canadienne des paris sportifs, 6.39, 6.46
- Autres frais et droits, 3.5
- AUTRES INFORMATIONS DIVERSES, voir volume III, section 12
- AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT, voir volume III, section 11
- AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS, 11
- Autres informations relatives aux états financiers, 11.2
- Autres obligations, 1.10, 1.13, 2.7, 6.2
- Autres paliers du gouvernement, 2.6, 2.13
- Autres prêts, placements et avances, 1.10, 1.13, 2.7, 9.2, 9.30
 - autres ministères—Divers, 9.31, 9.39
- Autres revenus, 3.5
 - de programmes, 3.5
- Autres revenus d'impôt sur le revenu, 1.9, 2.6, 3.3
- Autres taxes et droits, 2.6, 3.3
- Autres taxes et droits d'accise, 2.6, 3.3, 3.4

B

- Banque africaine de développement, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24
- Banque asiatique de développement, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24
- Banque Commerciale du Canada, 9.30, 9.33
- Banque de développement des Caraïbes, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24
- Banque de Thaïlande, 9.17, 9.18
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 5.4, 9.22, 9.24

B—Fin

Banque interaméricaine de développement, 5.4, 9.22, 9.25
 Fonds des opérations spéciales de la, 5.4
 Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 9.23
 (Banque mondiale), 9.22, 9.24
 Bibliothèque nationale, Compte spécial de fonctionnement, 6.39, 6.45
 Biens culturels, 9.30, 9.32
 Biens monétaires saisis, 6.32, 6.34
 Biens saisis,
 Compte de fonds de roulement, 9.31, 9.38
 Encaisse, 6.33, 6.36
 Biens sous contrats de location-acquisition, 10.6
 par catégories principales, 10.6
 Billets du Canada, 1.14, 6.2, 6.8
 Bons du Canada, 6.2, 6.8
 et autres, 1.14
 Bons du Trésor, 1.14, 6.2, 6.5
 en adjudication, rendement moyen des, 6.10
 Bourses scolaires, 6.33, 6.36

C

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13
 Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances, 9.31, 9.39
 Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), 6.67
 Caisse de pension des personnes à charge, 6.38, 6.43
 Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12
 Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 5.4, 9.23
 Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.33, 6.37
 Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.12
 Canadair—Retenues voir Retenues—Privatisation
 Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux, 6.41, 6.49
 Cautionnement pour frais,
 Cour suprême du Canada, 6.33, 6.35
 Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt), 6.33, 6.35
 Cautionnement Syndic—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.32, 6.35
 Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums, 6.33, 6.35
 Cédule des paiements minimums, 11.2
 Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Libéralités, 5.7, 5.8
 Centre canadien de gestion, Dons, 5.7, 5.9
 Centre de services aux entreprises Canada/Provinces, 6.40, 6.47
 Centres de services agricoles, 9.27, 9.29
 Certains paiements de transfert par province, 3.9
 Charges, 1.9, 2.6, 2.10, 2.13, 3.2, 3.7
 des sociétés d'État, 2.6, 3.7
 externes par catégorie, 3.7
 opérations importantes, 2.14
 par article, 3.11
 par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.14
 Charges de programmes, 2.6
 autres, 2.6
 Charges payées d'avance, 1.10, 1.13, 2.7, 10.2
 variations dues aux, 1.11, 2.8
 Chèques en circulation, 7.3
 Chèques et mandats en circulation, 7.2, 7.3
 Chèques sur comptes d'avance fixe, 7.3

C—Suite

Classement chronologique des autres débiteurs, 7.5
 Classement chronologique des impôts à recevoir, 7.4
 Code canadien du travail—
 Appels sur recouvrement de salaire, 6.32, 6.34
 Autres, 6.32, 6.34
 Commission canadienne de sûreté nucléaire—
 Achats de matériel de sécurité, 6.41, 6.49
 Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13
 Commission canadienne du lait, 9.4, 9.5
 Compte de la, 6.32, 6.34
 Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.32, 6.34
 Commission des champs de bataille nationaux, Fonds de fiducie, 4.11, 4.13
 Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.31, 9.39
 Commissions non amorties des obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, 5.11
 Commissions provinciales des accidents du travail, 9.30, 9.35
 Comptabilisation des charges, 3.7
 Comptabilisation des revenus, 3.2
 Compte d'allocations de retraite des parlementaires, 6.19, 6.20, 6.24
 Compte d'amende additionnelle pour poisson, 4.11, 4.14
 Compte d'assurance du service civil, 6.38, 6.42
 Compte d'assurance-emploi, 4.10, 4.12, 4.15
 opérations du, 4.13
 Compte d'attente,
 normes du travail, 6.39, 6.46
 pour fonds appartenant aux Indiens, 6.40, 6.47
 Compte d'avances—Téléfilm Canada, 6.39, 6.44
 Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.12
 Compte de convention de retraite des parlementaires, 6.19, 6.20, 6.24
 Compte de dépôts des justes salaires, 6.32, 6.34
 Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.14, 5.8, 5.9
 Compte de la caisse de retraite,
 de la fonction publique, 6.19, 6.21
 de la Gendarmerie royale du Canada, 6.19, 6.23
 des Forces canadiennes, 6.19, 6.22
 Compte de la Commission canadienne du lait, 6.32, 6.34
 Compte de la Fondation du Canada, 6.39, 6.45
 Compte de pension de retraite,
 de la fonction publique, 6.19, 6.20, 6.21
 de la Gendarmerie royale du Canada, 6.19, 6.20, 6.23
 des Forces canadiennes, 6.19, 6.20, 6.22
 Compte de pension des employés recrutés sur place—
 Cotisants, 6.38, 6.43
 Compte de pension pour les agents des rentes, 6.38, 6.43
 Compte de prestations de décès,
 de la fonction publique, 6.38, 6.43
 des forces régulières, 6.38, 6.42
 Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.19, 6.20, 6.26
 Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13.
 Compte de réévaluation des accords d'échange de devises, 5.3, 5.6
 Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland, 4.11, 4.14
 Compte de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, 4.10, 4.12
 Compte de stabilisation du revenu net, 6.38, 6.44

C—Suite

Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, 1.13, 5.3, 5.5, 5.6
 Compte des régimes compensatoires (RC), 6.19, 6.20, 6.25
 Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.31, 6.63
 Compte du fonds de pension de retraite,
 de la fonction publique, 6.20
 de la Gendarmerie royale du Canada, 6.20
 des Forces canadiennes, 6.20
 Compte du fonds des changes, 8.4
 Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.14
 Compte du Régime de pensions du Canada, 6.2
 Compte néo-écossais des recettes extracôtières, 6.41, 6.49
 Compte pour Indiens mineurs administré par agent, 6.32, 6.34
 Compte spécial de fonctionnement—
 Archives nationales du Canada, 5.7, 5.8
 Bibliothèque nationale, 6.39, 6.45
 Compte spécial du Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour fédérale), 6.40, 6.48
 Compte terre-neuvien des recettes extracôtières, 6.41, 6.48
 Comptes à fins déterminées—Revenus reportés, 5.3, 5.7
 Comptes à fins déterminées consolidés, 3.10, 4.10
 autres, 4.11, 4.13
 COMPTES CONSOLIDÉS, 4
 Comptes consolidés, 3.6
 Comptes d'assurance, 4.10, 4.12, 6.38
 et de prestations de décès, 6.38
 Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés, 9.30, 9.32
 Comptes d'épargne des Indiens, 6.33, 6.36
 COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE, 8
 Comptes d'opérations de change, 1.10, 2.7, 2.25, 8.2
 variations des, 1.12, 2.9
 Comptes de dépôt, 6.32
 Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.32
 Comptes de dons et de legs, 5.7
 Comptes de pension, 6.38
 Comptes de pension de retraite, 6.2, 6.19
 Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12
 Comptes de succession des Indiens, 6.33, 6.36
 Comptes des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.13
 Comptes en fiducie, 6.33
 Comptes gérés, 6.33, 6.37
 Comptes pour dommages environnementaux, 4.11, 4.13
 Comptes spéciaux—Article 63 de la *Loi sur les Indiens*, 6.32, 6.35
 Comptes spéciaux des Indiens, 6.40, 6.47
 Conseil de recherches en sciences humaines—
 Fonds de fiducie, 5.7, 5.9
 Fonds pour les boursiers de la Reine, 5.8, 5.9
 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,
 Fonds de fiducie, 5.7, 5.9, 6.40, 6.48
 Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens, 9.31, 9.35
 Conseil national de recherches du Canada, Fonds de fiducie, 5.7, 5.9
 Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples, 9.30, 9.32
 Contrats de location-acquisition, 6.14
 Contrats de location-exploitation, 2.28
 Contributions remboursables sans condition, 9.30, 9.32
 Conventions comptables, sommaire des principales, 2.10
 Conversion des devises, 2.11
 Corporation commerciale canadienne, 9.5
 Corporation de développement des investissements du Canada,
 Retenues—Privatisation, 6.32, 6.34

C—Fin

Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent, 9.31, 9.39
 Cotisation de sécurité sociale pour passagers aériens, 3.3
 Cotisations d'assurance-emploi, 1.9, 2.6, 3.2, 3.4
 Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel, 2.29
 Coûts des opérations du gouvernement, 3.8
 Crédateurs, 5.3
 et charges à payer, 1.10, 2.7, 5.2, 5.3
 par catégorie, 5.2
 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER, 5

D

Débiteurs des sociétés d'État consolidées, 7.5
 Déficit accumulé, 1.10, 2.6, 2.7, 2.15
 état détaillé des résultats et du, 1.9
 Déficit accumulé, à la fin de l'exercice, 1.9, 2.6, 3.2
 Déficit accumulé, au début de l'exercice, 1.9, 2.6, 3.2
 Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.11, 3.12
 Dépenses ministérielles par article courant, *voir volume II, section I*
 Dépenses ministérielles par catégorie, *voir volume II, section I*
 Dépôt aux comptes de banques spéciaux, 6.32
 Dépôt/débours—Commission des accidents du travail, 6.38, 6.44
 Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.41, 6.49
 Dépôts courants du receveur général, 7.2
 en devises, 7.2
 en monnaie canadienne, 7.2
 Dépôts de garantie,
 Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.32, 6.35
 pétrole et gaz, 6.32, 6.35
 ressources des réserves, 6.32, 6.35
 Agence des douanes et du revenu du Canada, 6.32, 6.34
 Ressources naturelles, 6.34, 6.35
 pétrole et gaz, 6.34, 6.35
 Dépôts de garantie d'entrepreneurs, 6.33, 6.35
 Dépôts de garantie générale, 6.32, 6.34
 Dépôts pour projet—Statistique Canada, 6.40, 6.48
 Dépôts pour projets divers,
 Agence Parcs Canada, 6.39, 6.45
 Environnement, 6.39, 6.45
 Patrimoine canadien, 6.39, 6.44
 Pêches et Océans, 6.39, 6.45
 Dépôts spéciaux du receveur général, 7.2
 Dépôts sur aliénations et locations, 6.33, 6.35
 Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.32, 6.34
 Détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels, *voir volume II, section I*
 Détail des autres paiements de transfert, *voir volume II, section I*
 Détail des montants disponibles pour être dépensés, *voir la section ministérielle appropriée du volume II*
 Détail des obligations relatives à des contrats de location-acquisition, 6.14
 Dette échue, 5.11
 Dette nette, 1.10, 2.7
 à la fin de l'exercice, 1.11, 2.8
 au début de l'exercice, 1.11, 2.8
 diminution (-) ou augmentation nette de la , 1.11, 2.8
 variation de la , 1.11, 2.8

D—Fin

- Dette non échue, 1.10, 2.7, 2.16, 3.10, 6.2, 6.3
 - à payer en devises, 6.2, 6.4
 - à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4
 - au 31 mars, de 2000 à 2004, et taux d'intérêt moyen en vigueur, 6.10
 - et autres instruments financiers, 2.16
- DETTE PORTANT INTÉRÊT, 6
- Dette portant intérêt, 1.10, 2.7, 6.2
 - par catégorie, 6.3
- Dette publique—Frais de la, 1.9, 2.6, 2.14, 3.2, 3.7, 3.10, 3.11, 3.12
- Diverses avances à justifier, 9.30, 9.32
 - caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.30, 9.32
- Diverses taxes et droits d'accise, 3.3
- Dividendes non réclamés et avoirs non répartis,
 - Loi canadienne sur les sociétés par actions, 6.40, 6.48
 - Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.48
 - Loi sur les liquidations, 6.40, 6.48
- Dons, Centre canadien de gestion, 5.7, 5.9
- Dons aux fins de recherches, 5.7, 5.8
- Dotations pour la recherche en santé, 5.8, 5.9
- Dotations, 4.11, 4.14
- Dotations pour la recherche en santé—Instituts de recherche en santé du Canada, 4.11, 4.14
- Douanes et accise, 5.10
- Dragage de la voie maritime du Saint-Laurent, 5.7, 5.8
- Droits d'accise, 3.3
- Droits de douane,
 - à l'importation, 1.9, 2.6, 3.3, 3.4
 - à recevoir, 7.4
- Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.10, 1.14, 8.2, 8.3
- Droits et privilèges, 3.5
- Droits et taxe d'accise à recevoir, 7.4
- Dû au Régime de pensions du Canada,
 - 1.10, 1.13, 2.7, 2.24, 6.2, 6.30

E

- Échéance de la dette du gouvernement, 6.11
- Échéances des obligations relatives à des contrats de location-acquisition, 6.16
- Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13
- Effets à payer aux organisations internationales, 5.3, 5.4
- Élections et référendums—Cautionnements des candidats et des comités, 6.33, 6.35
- Employés affectés à l'étranger, 9.30, 9.32
- Emprunts des sociétés d'État, provision pour, 5.12
- Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12
- Emprunts en devises,
 - émissions d', 1.12, 2.9
 - remboursements d', 1.12, 2.9
- Emprunts en monnaie canadienne,
 - émissions d', 1.12, 2.9
 - remboursements d', 1.12, 2.9
- Encaisse, 1.10, 2.7
 - à la fin de l'exercice, 1.12, 1.14, 2.9
 - au début de l'exercice, 1.12, 2.9
 - augmentation nette de l', 2.9
 - augmentation ou diminution (-) de l', 1.12
 - éléments n'affectant pas l', 1.12, 2.9
 - et débiteurs, 2.7
 - utilisée pour les intérêts, 2.9
- ENCAISSE ET DÉBITEURS, 7

E—Suite

- Encaisse et débiteurs, 1.10, 2.7, 3.6, 7.2
- Engagements contractuels, 2.28, 11.2
 - cédule des paiements minimums, 11.2
 - des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.14
- Engagements internationaux, 11.13
 - d'organisations internationales, 11.13
- Énoncé de responsabilité, 2.3
- Ensembles d'habitation des Forces canadiennes, 9.31, 9.37
- Entente-cadre sur le plan de développement, 9.26, 9.29
- Entente de parrainage—Contributions, 5.7, 5.9
- Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances, 6.38, 6.44
- Ententes de projets conjoints et à frais partagés,
 - recherches, 6.40, 6.47
- Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés, 6.39, 6.45
- Ententes relatives aux frais partagés,
 - Affaires étrangères et Commerce international, Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, 6.39, 6.46
 - Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.38, 6.44
 - Agriculture et Agroalimentaire, recherches, 5.7, 5.8
 - Anciens Combattants, 6.41, 6.49
 - Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 6.39, 6.46
 - Développement des ressources humaines, 6.39, 6.46
 - Ressources naturelles, recherches, 6.41, 6.49
 - Transports, recherche et développement sur le transport, 5.8, 5.9
- Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées, 6.40, 6.47
- Escomptes et primes non amortis des obligations négociables, 5.11
- Escomptes non amortis des,
 - bons du Canada, 5.11
 - bons du Trésor, 5.11
- Espèces en voie de disparition—Dons, 5.7, 5.8
- Essence—Taxe d'accise, 3.3
- Essence d'aviation et combustible diesel—Taxe d'accise, 3.3
- État de la situation financière, 2.7
- État de la variation de la dette nette, 1.11, 2.8
- État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté, 6.12
- État des flux de trésorerie, 1.12, 2.9
- État des résultats et du déficit accumulé, 2.6
- État des revenus et charges, voir *volume II, section 1*
- État détaillé de la situation financière, 1.10
- État détaillé des opérations,
 - de change, de la dette non échue et des opérations en espèces, 1.14
 - non budgétaires et des actifs non financiers, 1.13
- État détaillé des résultats et du déficit accumulé, 1.9
- États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.7
- ÉTATS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, voir *volume III, section 2*
- ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUELABLES, voir *volume III, section 1*
- ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE, 2
- États financiers sommaires des sociétés d'État, consolidées, 4.3
 - entreprises et autres entreprises publiques, 9.6
- Étude de l'environnement, Fonds pour l',
 - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
 - Ressources naturelles, 4.11, 4.14
- Eurobillets à moyen terme, 6.2, 6.19

E—Fin

Évaluations actuarielles, 6.18
 Excédent annuel, 2.6, 2.8, 2.9
 Excédent de l'exercice, 3.2
 Excédent ou déficit (-) annuel, 1.9, 1.11, 1.12
 Expansion du commerce d'exportation, 9.17, 9.18, 9.30, 9.33

F

Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, 9.22, 9.25
 Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.7, 5.9
 Fiducies de sociétés d'État—Dons, 6.41, 6.49
 Financement agricole Canada, 1.13
 Financement direct aux étudiants, 9.30, 9.35
 Flux de trésorerie, état des, 1.12
 Fondation de la Gendarmerie royale du Canada, 5.7, 5.9
 Fonds africain de développement, 5.4, 9.23
 Fonds asiatique de développement, 5.4, 9.23
 Fonds canadien d'action contre les mines, 5.7, 5.8
 Fonds d'assurance,
 des anciens combattants, 6.38, 6.43
 des soldats de retour, 6.38, 6.43
 Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.26, 9.29
 Fonds de compensation des Indiens, 6.40, 6.47
 Fonds de fiducie,
 Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.13
 Conseil de recherches en sciences humaines, 5.7, 5.9
 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,
 5.7, 5.9, 6.40, 6.48
 Conseil national de recherches du Canada, 5.7, 5.9
 de l'administration et du bien-être—Anciens combattants,
 6.33, 6.37
 des détenus, 6.33, 6.37
 Fonds de garantie de l'immigration, 6.32, 6.34
 Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.14, 5.8, 5.9, 9.31, 9.37
 Fonds de prêts aux Inuit, 9.31, 9.36
 Fonds de réclamations,
 à l'étranger, 6.39, 6.45
 de guerre—Seconde Guerre mondiale, 6.39, 6.45
 Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion
 Canada Hibernia, 6.32, 6.34
 Fonds de successions, 6.33, 6.37
 Fonds des bandes indiennes, 6.33, 6.36
 actions et certificats, 6.40, 6.47
 comptes de capital, 6.33, 6.36
 comptes de recettes, 6.33, 6.36
 Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec, 6.39, 6.45
 Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.3
 Fonds du développement économique des Indiens, 9.31, 9.36
 Fonds du Protocole de Montréal, 5.4, 9.23
 Fonds en banque, 7.2
 dépôts en devises, 7.2
 dépôts en monnaie canadienne, 7.2
 Fonds en transit, 7.2, 7.3
 Fonds international pour le développement agricole, 5.4, 9.23
 Fonds monétaire international, 9.23
 allocations de droits de tirage spéciaux, 1.10, 1.14
 effets à payer, 1.10, 1.14, 8.2, 8.3
 Facilité pour la réduction de la pauvreté et
 la croissance, 9.22, 9.25
 souscriptions, 1.10, 1.14, 8.2, 8.3
 Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.40, 6.47
 Fonds pour l'environnement mondial, 9.22, 9.25
 Fonds pour l'étude de l'environnement,
 Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
 Ressources naturelles, 4.11, 4.14

F—Fin

Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.14, 5.8, 5.9
 Fonds provenant d'organisations non gouvernementales, 6.39, 6.45
 FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE, voir volume III, section 8
 Frais de la dette publique, 1.9, 2.6, 2.14, 3.2, 3.7, 3.10, 3.11, 3.12
 Frais et droits, autres, 3.5

G

Garanties, 11.14
 par le gouvernement, 11.14
 Garanties accordées par le gouvernement, passif éventuel, 2.28
 Gendarmerie royale du Canada—
 Caisse de pension (personnes à charge), 6.67
 Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.33, 6.37
 Compte du fonds de pension de retraite de la, 6.20
 Entente de parrainage—Contributions, 5.7, 5.9
 Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.7, 5.9
 Fondation de la Gendarmerie royale du Canada, 5.7, 5.9
 Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du
 risque de change, 2.18
 Glossaire, 1.15
 Gouvernement du Territoire du Yukon, 9.28, 9.29
 Gouvernements étrangers, 6.40, 6.48
 Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement
 et les organisations internationales, 1.10, 1.13, 2.7, 9.2, 9.17

H

Hibernia, Société de gestion Canada, Fonds de réserve pour
 abandon, 6.32, 6.34

I

Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation,
 accords de paiements de transfert, 11.3
 Immobilisations corporelles, 1.10, 1.13, 2.7, 2.8, 2.27, 10.4
 acquisitions d', 1.11, 1.12, 2.8, 2.9
 amortissement des, 1.11, 1.12, 2.8, 2.9
 nettes, 10.2
 par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde
 de biens, 10.4
 perte (-) ou gain sur cession d', 1.11, 2.8, 2.9
 perte ou gain (-) sur cession d', 1.12
 produits de cession d', 1.11, 1.12, 2.8, 2.9
 variations dues aux, 1.11, 2.8
 Impôt sur le revenu,
 autres revenus d', 1.9, 2.6, 3.3
 des particuliers, 1.9, 2.6, 3.3
 des particuliers et des non-résidents, 5.10
 des sociétés, 1.9, 2.6, 3.3, 5.10
 Impôt sur le revenu à recevoir, 7.4
 des employeurs, 7.4
 des non-résidents, 7.4
 des particuliers, 7.4
 des sociétés, 7.4
 Impôts à payer, 1.10, 1.13, 2.7, 5.2, 5.10
 Impôts à recevoir, 1.10, 1.13, 2.7, 2.25, 7.2, 7.4
 Impôts à recevoir et autres débiteurs, 2.25
 Indemnisation des accidents de travail, 6.28, 6.29
 Indemnités de cessation d'emploi, 6.28, 6.29
 Industries de fabrication, de transformation et de services au
 Canada, 9.31, 9.37

I —Fin

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉES PAR LA
LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES,
voir volume III, section 3

Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois,
6.41, 6.49

Institutions financières internationales, 5.4, 9.23, 9.25

Instituts de recherche en santé du Canada,

Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.8

Dotation pour la recherche en santé, 5.8, 5.9

Intérêt payé au gouvernement, 9.5

Intérêts,

courus, 5.11

échus, 5.11

Intérêts et dette échue, 1.10, 2.7, 5.2, 5.11

Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.8

Investissement, activités d', 1.12

L

Libéralités, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,
5.7, 5.8

Libérés conditionnels, 9.31, 9.38

Liquidation—Compagnie d'assurances, 6.38, 6.42

Location et utilisation de biens publics, 3.5

Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni—
Principal reporté, 9.18

Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 6.20

Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale
du Canada, 6.20

Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de
l'Atlantique, 9.26, 9.29

Loi sur les juges, 6.20

Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.16, 9.17

M

Maison Laurier—Intérêts *voir* Compte de fiducie de
Mackenzie King—Intérêts

Mandats d'assurance-emploi, 7.3

Méthode de comptabilité, 2.10

Missions à l'étranger, 9.30, 9.32

N

Nordion International Inc, 9.31, 9.38

North Portage Development Corporation, 9.16, 9.17

Notes aux états financiers du gouvernement du Canada, 2.10

O

Objectifs des programmes et description des secteurs d'activité,
voir la section ministérielle appropriée du volume II

Obligation relative aux contrats de location-
acquisition, 1.14, 2.18, 6.2, 6.13

Obligations à prime du Canada, 6.6

Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement
du Canada, 1.14, 6.2, 6.6

Obligations d'épargne du Canada, 6.6

Obligations et billets non négociables, 1.14, 6.2, 6.7

Obligations négociables, 1.14, 6.2, 6.3, 6.4

à payer en devises, 6.2, 6.4

à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4

O—Fin

Obligations relatives à des contrats de location-acquisition,
détail des, 6.14

échéance des, 6.16

Observations de la vérificatrice générale, 2.30

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités,
9.26, 9.27, 9.28

Opérations de change, 1.14

à terme, instruments financiers dérivés et, 2.17, 2.18

comptes d', 2.25

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field,
Colombie-Britannique et au Yukon, 6.32, 6.34

Opérations de la dette non échue, 1.14

Opérations du Compte d'assurance-emploi, 4.13

Option d'achat d'actions d'une société, 9.31, 9.37

Organisation du traité de l'Atlantique Nord,

dommages-intérêts—Sommes recouvrables, 9.17, 9.21

projets d'infrastructure, 6.40, 6.48

Organisation mondiale de la santé, 6.39, 6.46

Organisation panaméricaine de la santé, 6.39, 6.46

Organisations internationales, 1.13, 2.28, 9.2, 9.22, 9.23, 11.16

engagements d', 11.13

Organismes non gouvernementaux, 6.40, 6.48

OTAN *voir* Organisation du traité de l'Atlantique Nord

P

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—

Alberta, 6.41, 6.48

PAIEMENTS DE RÉCLAMATIONS CONTRE L'ÉTAT,
PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET MONTANTS
ADJUGÉS PAR UNE COUR, *voir volume III, section 9*

Paiements de transfert, 1.9, 2.6, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11

autres, 1.9, 2.6

autres paliers de gouvernement, 1.9, 2.6, 2.13

par portefeuille ministériel, autres, 2.13

par province, certains, 3.9

Paiements de transfert, *voir la section ministérielle appropriée*
du volume II

PAIEMENTS DE TRANSFERT, *voir volume III, section 7*

Parrainage collectif et dons, 5.7, 5.9

Passif,

environnemental, 2.11, 5.3

éventuel, 2.11, 2.28, 11.14

éventuel, organisations internationales, 11.16

éventuel des sociétés d'État consolidées, 4.8

éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises
publiques, 9.13

Passifs, 1.10, 2.7

Pays en développement,

aide au développement international, 9.17, 9.20

Peace Hills Trust, 6.32

Pêcheurs d'aiglefin, 9.30, 9.33

Périmètre comptable, 2.10

Petro-Canada, 9.16

Placements, 1.13, 9.4

capitaux propres, 1.13

dividendes, 1.13

et profits/pertes accumulés, 9.4

quote-part des profits annuels, 1.13

Placements de portefeuille, 1.13, 9.2, 9.16

Pouvoirs de dépenser et d'emprunter, 2.12, 2.13

Préface des états financiers du gouvernement du Canada, 2.2

Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.31, 9.35

P—Suite

Prestation fiscale canadienne pour enfants, 1.9, 2.6
 Prestations d'assurance-emploi, 1.9, 2.6
 Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants, 6.28, 6.29
 Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint, 1.9, 2.6
 Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.31, 9.37
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES, 9
 Prêts, placements et avances, 1.10, 1.13, 2.7, 3.6, 9.2
 autres, 1.13, 2.7
 autres ministères—Divers, 9.31, 9.39
 émission d'autres, 1.12, 2.9
 remboursements d'autres, 1.12, 2.9
 Prêts à des conditions de faveur, 2.11
 Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador, 9.26, 9.28
 Prêts aux petites entreprises, 9.31, 9.37
 Prêts consentis aux États souverains, 2.11
 Prêts consentis aux immigrants, 9.30, 9.32
 Prêts d'aide et de transport, voir *Prêts consentis aux immigrants*
 Prêts et avances, 1.13, 9.4
 autres, 1.13
 Prêts et avances à justifier, 9.30
 Principales conventions comptables, Sommaire des, 2.10
 Prix du Premier ministre, 5.7, 5.8
 Producteurs canadiens de poissons de fond congelés, 9.30, 9.33
 Produits des ventes voir *Ventes de biens et de produits d'information*
 Programme d'immigration des investisseurs, 6.39, 6.45
 Programme de prêts garantis à Financement Canada agricole, 9.31, 9.35
 Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens, 9.31, 9.36
 Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves, 9.31, 9.36
 Programme de subventions pour recherche et développement panasiatiques, 6.39, 6.46
 Programmes d'assurance, 2.29, 11.16
 Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, sommaire des, 11.17
PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX À FRAIS PARTAGÉS, voir volume III, section 10
 Programmes nationaux de commercialisation, 9.30, 9.32
 Programmes par secteur d'activité, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*
 Projet d'entraînement spatial, 5.7, 5.9
 Projet de coopérative d'habitation, 9.16
 Projet de développement Hibernia, 9.31, 9.38
 Projet fédéral/provincial à frais partagés, Développement des ressources humaines, 6.39, 6.46
 Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI), 6.39, 6.46
 Projets à frais partagés, Affaires étrangères et Commerce international, 6.39, 6.46
 Agence canadienne de développement international, conférences internationales, 6.39, 6.46
 Conseil privé, Frais de déplacement médiatique, 6.41, 6.49
 Industrie, 6.40, 6.47
 Ressources naturelles, 6.41, 6.49
 Projets de recherche et de développement mixtes, Défense nationale, 6.40, 6.48
 Gendarmerie royale du Canada 6.41, 6.49
 Solliciteur général, 6.41, 6.49
 Projets de recherches en collaboration, 6.39, 6.46

P—Fin

Projets divers fédéraux-provinciaux—Santé, 6.39, 6.46
 Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique, 9.26, 9.29
 Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*
 Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel, voir *volume II, section 1*
 Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives), voir *volume II, section 1*
 Provision pour emprunts des sociétés d'État, 5.12
 Provision pour garanties, 1.10, 2.7, 5.2, 5.12
 Provision pour garanties d'emprunt, 5.12
 Provision pour moins-value, 1.10, 1.13, 2.7, 9.2, 9.39
 Provision pour redressements au titre des régimes de retraite, 6.2, 6.19, 6.27

Q

Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 1.12, 2.9

R

Radarsat, 6.40, 6.48
 Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada, 2.4
 Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges, voir *volume II, section 1*
 Récapitulation des charges externes par catégorie, voir *volume II, section 1*
 Récapitulation des revenus externes, voir *volume II, section 1*
 Receveur général, dépôts courants, 7.2
 dépôts spéciaux, 7.2
 Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.29, 11.16
 Réclamations territoriales globales, 2.29
 Régime de pensions du Canada, 6.30, 6.50
 Compte du, 6.2
 Dû au, 1.10, 1.13, 2.7, 2.24, 6.2, 6.30
 Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.18
 Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.28, 6.29
 Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.28, 6.29
 Régimes de retraite, 6.17
 des employés, 6.17
 Régimes de retraite du secteur public, 1.10, 1.13, 2.7, 2.21, 6.2, 6.17, 6.19, 6.20
 Régimes de retraite et autres obligations, 1.10, 1.13, 2.7, 3.10, 6.2, 6.17
 variations des, 1.12, 2.9
 Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.10
 Renseignements financiers supplémentaires, 1.9
 Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.10, 1.14, 8.2, 8.3
 Retenues—Privatisation, 6.32, 6.34
 Retenues salariales diverses, 5.3, 5.6
 Revendicateurs autochtones, 9.31, 9.36
 Revenu, impôt sur le voir *Impôt sur le revenu*
 Revenus, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*
 Revenus, 1.9, 2.6, 2.10, 3.2
 autres, 1.9, 2.6, 3.2, 3.5
 divers, 3.5
 fiscaux, 1.9, 2.6, 3.2, 3.3
 intérêt et pénalités, 3.5

R—Fin

- Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État consolidées, 4.6
- d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.10
- REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ, 3
- Revenus, charges et déficit accumulé, 3.2
- Revenus de placements, 3.5, 3.6
- Revenus de programmes, autres, 1.9, 2.6, 3.5
- Revenus des opérations en devises, 1.9, 2.6, 3.5
 - autres, 3.5
 - Compte du fonds des changes, 3.5
 - Fonds monétaire international, 3.5
- Revenus des sociétés d'État, 1.9, 2.6, 3.5
 - consolidées, 3.5
 - entreprises et autres entreprises publiques, 3.5
- Revenus et charges, état des, *voir volume II, section 1*
- Revenus ministériels, *voir volume II, section 1*
- Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47
- Revenus reportés, 5.3, 5.7
 - Autres—Comptes à fins déterminées, 5.7
- Rideau Hall, Dons, 5.7, 5.8
- Risque de crédit inhérent aux accords d'échange, 2.17
- Royaume-Uni, 9.17, 9.18
 - Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni—Principal reporté, 9.18*

S

- Salaires et avantages sociaux courus, 5.3
- Service administratif des tribunaux judiciaires (Cour canadienne de l'impôt), Cautionnement pour frais, 6.33, 6.35
- Services de nature non réglementaire, 3.5
- Services de nature réglementaire, 3.5
- Services militaires, successions, 6.33, 6.36
- SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX, *voir volume III, section 4*
- Sites contaminés, 2.28, 11.16
- Situation financière des sociétés d'État consolidées—Actifs et passifs, 4.4
- Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—Actifs et passifs, 9.8
- Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.13, 9.4, 9.5
- Société canadienne des paris sportifs—
 - Autres dettes en souffrance, 6.39, 6.46
- Société d'assurance-dépôts du Canada, 1.13
- Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, *voir Téléfilm Canada*
- Société de développement des Andes, 9.23
- Société de gestion Canada Hibernia, Fonds de réserve pour abandon, 6.32, 6.34
- Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, 9.16
- Société financière internationale, 9.22, 9.24
- Société immobilière du Canada Limitée, 9.4, 9.5
- Sociétés d'État consolidées, 3.5, 4.3
 - autre encaisse, 7.3
- Sociétés d'État entreprises,
 - emprunts effectués par les, 9.12
 - et autres entreprises publiques, 1.10, 1.13, 2.7, 3.5, 9.2, 9.3, 9.4
- Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques,
 - intérêt payé au gouvernement, 9.5
 - intérêts et autres, 3.5
 - quote-part des bénéfices annuels, 3.5
 - remboursements nets des, 1.12, 2.9

S—Fin

- Sociétés d'État et autres entreprises publiques, 2.26
- Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges, 6.20
- Sommaire des principales conventions comptables, 2.10
- Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 11.17
- Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de l'utilisation des autorisations), *voir la section ministérielle appropriée du volume II*
- Sommets francophones, 6.41, 6.49
- Stocks, 1.10, 1.13, 2.7, 10.2
 - variations dues aux, 1.11, 2.8
- Stocks et charges payées d'avance,
 - variations des, 1.12, 2.9
- Successions—Services militaires, 6.33, 6.36

T

- Taux d'intérêt, 6.10
- Taxe d'accise—
 - Essence, 3.3
 - Essence d'aviation et combustible diesel, 3.3
- Taxe sur les produits et services, 1.9, 2.6, 3.3, 3.4, 5.10
 - à recevoir, 7.4
- Taxes et droits, autres, 1.9, 3.3
- Taxes et droits d'accise,
 - autres, 1.9, 2.6, 3.3, 3.4
- Taxes sur l'énergie, 1.9, 2.6, 3.3, 3.4
- Taxes *voir Impôt*
- Téléfilm Canada, Compte d'avances, 6.38, 6.44
- Titres de placements du Canada, 6.6
- Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, 6.30
- Titres détenus par le gouvernement, 6.4, 6.5
- Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.40, 6.47
- Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs, 9.27, 9.29

U

- Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure, 2.12

V

- Variations dues aux charges payées d'avance, 1.11, 2.8
- Variations dues aux immobilisations corporelles, 1.11, 2.8
- Variations dues aux stocks, 1.11, 2.9
- Véhicules, 10.6
 - par sous-catégorie, 10.6
- Ventes de biens et de produits d'information, 3.5
- Ventes de biens et de services, *voir volume II, section 1*
- Ventes de biens et de services, 3.5
- Ventes de biens saisis, 6.39, 6.45
- Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, 6.30

Y

- Yukon Energy Corporation, 9.31, 9.37

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.